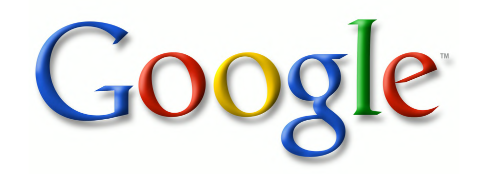
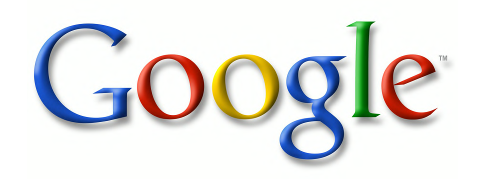
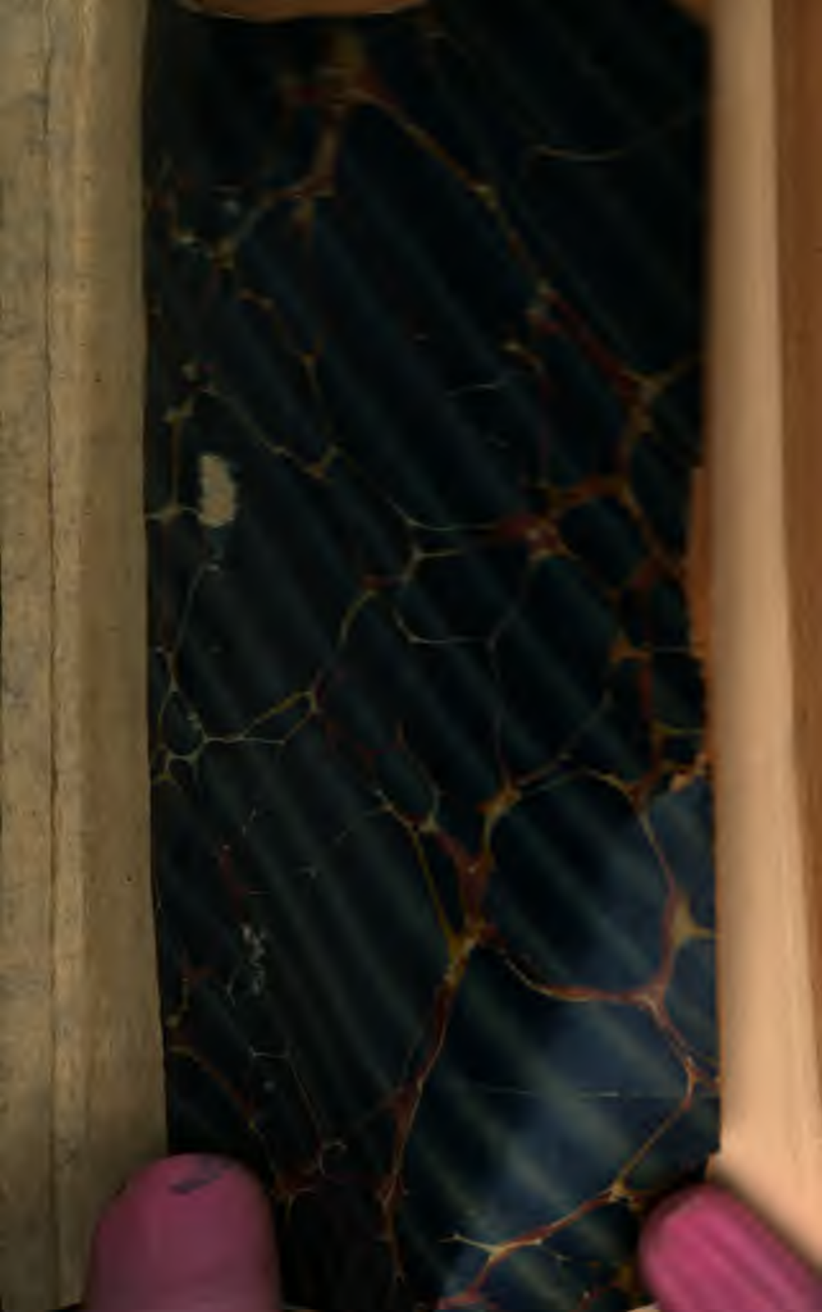






ANISLAS PONIATOWSKI

ET

MAURICE GLAYRE

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 21908-11-96. — (Encre Lorilleux).



Héliog. Dujardin

MAURICE GLAYRE

Conseiller intime de Stanislas Auguste
Chevalier de l'Ordre de St. Stanislas
d'après une miniature du temps

Imp. Ch. Wittmann

EUGÈNE MOTTAZ

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÈGE D'YVERDON

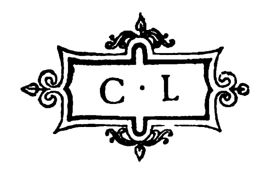
STANISLAS PONIATOWSKI

ET

MAURICE GLAYRE

CORRESPONDANCE

RELATIVE AUX PARTAGES DE LA POLOGNE



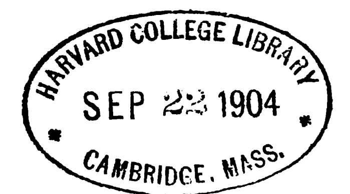
PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES

3, RUE AUBER, 3

1897


HARVARD COLLEGE LIBRARY
SEP 22 1904
CAMBRIDGE, MASS.

PRÉFACE

Un siècle s'est écoulé depuis le dernier partage de la Pologne. La discorde, une fausse conception de la liberté, les défauts aussi nombreux que graves de sa Constitution et par-dessus tout l'ambition des États voisins, telles furent les principales causes de cet événement. Ceux qui, par leur conduite politique, furent les acteurs essentiels de la ruine de leur patrie, se plurent à rejeter sur le roi Stanislas-Auguste la responsabilité de son malheur. La foule ignorante fut souvent disposée à les croire. L'étranger mal renseigné jugea très diversement aussi la conduite de ce prince honnête, loyal, patriote et qui se laissait plus souvent conduire par l'impulsion de son cœur que par les calculs d'une politique profonde. Les personnes qui avaient été le mieux placées pour pouvoir juger ses actes et sa conduite, cherchèrent à renseigner exactement le public; ses nombreux adversaires réussirent cependant quelque fois à étouffer ces voix isolées et à maintenir l'Europe

dans la persuasion que Stanislas Poniatowski n'était pas le souverain véritablement patriote qu'il aurait fallu à cette nation fière et belliqueuse.

Les nombreuses lettres qui composent ce volume pourront peut-être faire mieux connaître la conduite de ce souverain. Un grand nombre ont été écrites par lui et sont empreintes d'un esprit de sincérité qui attire la confiance. D'autres furent expédiées par son ordre et d'après ses instructions. D'autres enfin le furent par des personnes qui étaient bien placées pour pouvoir connaître ses pensées. La bonté du roi et les nombreux moyens dont il se servit pour chercher à rendre à sa patrie son ancienne prospérité ou pour la préserver de nouveaux malheurs, apparaissent à chaque instant dans les lettres que renferme ce volume. Si celui-ci peut servir à jeter un nouveau jour sur cette époque mouvementée de l'histoire de la Pologne, le temps que j'ai consacré à recueillir ces documents n'aura pas été perdu.

La correspondance que je livre au public appartient aux archives de la famille de Lerber qui descend de Maurice Glayre, le Conseiller intime et l'ami de Stanislas Poniatowski. M. et madame Maurice de Lerber à Romainmôtier, ont bien voulu me la confier. J'espère que le public pourra leur en être aussi reconnaissant que je le suis moi-même.

Lorsque Maurice Glayre fut chargé en 1788 d'une mission du roi de Pologne en France, il reçut communication des dépêches que ce souverain avait expédiées depuis 1772 au général comte de Monet, son agent

secret à Paris. Il retrouva en outre, mélangées à ces dépêches quelques-unes de celles qu'il avait lui-même adressées à la même personne pendant cette période.

Maurice Glayre resta aussi propriétaire des originaux ou des copies des lettres échangées par le roi et le comte Branicki pendant la mission dont ce dernier avait été chargé à la fin de l'année 1772 auprès du cabinet de Versailles.

Le dernier tiers du volume se compose de lettres adressées de Pologne à Maurice Glayre après son retour en Suisse. Elles furent écrites soit par le roi, soit par quelques personnes qui étaient attachées à sa cour ou à son service. Elles sont relatives à la longue Diète de 1788, à la Constitution du 3 mai 1791 et enfin à la guerre qui précéda le second partage.

Les dépêches du roi à ses agents étant écrites en chiffres, je n'ai pas eu à tenir compte de l'orthographe du temps. Je ne l'ai pas fait non plus pour le reste de la correspondance.

Yverdon (Suisse), 22 octobre 1896.

EUGÈNE MOTTAZ.

…87.

…s ; Cela n'étoit

…pien souvenirs. Mais

…une espece de

INTRODUCTION

STANISLAS PONIATOWSKI
ET
MAURICE GLAYRE

Les Vaudois ne pouvant obtenir aucun emploi élevé dans leur pays à l'époque de la domination bernoise, étaient souvent obligés d'aller mettre leurs connaissances au service des souverains étrangers. Un certain nombre arrivèrent à de hautes situations en France, en Angleterre, en Allemagne, etc. Maurice Glayre est, parmi eux, un des moins connus et cependant un des plus méritants. Les nombreux services qu'il rendit à son pays à l'époque de la Révolution helvétique firent oublier un peu qu'il avait été, pendant plus de vingt ans, un des meilleurs et souvent un des plus écoutés parmi les conseillers de Stanislas-Auguste, le dernier roi de Pologne.

La carrière politique de Maurice Glayre se divise donc en deux parties. La première, qui fut en même

temps la plus longue, fut consacrée à la Pologne ; la seconde à la Suisse sa patrie.

Ce n'est pas ici le moment d'écrire une biographie de Maurice Glayre. Je veux seulement, pour rendre plus intelligibles les nombreuses lettres dont se compose ce volume, indiquer quelles furent ses relations avec Stanislas Poniatowski, ses idées, ses actes, sa conduite, et de quelle manière il fut apprécié par la nation polonaise qui l'admit au nombre de ses citoyens.

I

Orphelin dès l'âge de sept ans, Glayre fit des études de théologie à l'Académie de Lausanne. Sa conduite, son esprit, ses connaissances étendues, réunis au charme de sa personne, lui valurent l'amitié de familles honorables avec lesquelles il entra en relations.

Stanislas Poniatowski venait d'être élu roi de Pologne grâce à la puissante intervention de Catherine II. Il désirait avoir auprès de lui un Suisse comme secrétaire particulier. Il chargea en conséquence deux personnes faisant alors un voyage sur les bords du Léman de lui désigner un jeune homme capable de remplir cet emploi. L'une de ces deux personnes était un seigneur polonais et l'autre un Vaudois, Armand de Mestral de Saint-Saphorin qui était, à cette époque, ministre plénipotentiaire du roi de Danemark auprès du gouvernement de Pologne. Le hasard voulut que

Glayre, âgé de vingt et un ans, leur fut présenté et invité par eux à les accompagner à Varsovie[1].

« En arrivant auprès du roi, raconte Glayre, je lui dis : « Je ne sais rien de ce qu'il me faudrait savoir, » daignez m'instruire. — Je m'en charge », me répondit-il. Jamais son indulgence ne s'est démentie[2]. »

Si Stanislas-Auguste eut l'occasion d'être indulgent, ce ne fut pas — me semble-t-il — pendant beaucoup de temps. Il put bientôt s'apercevoir, en effet, que Mestral de Saint-Saphorin avait eu la main heureuse en choisissant pour lui le jeune Vaudois. Je n'en veux pour preuve que la confiance qu'il inspira bientôt à tout le monde dans un pays où l'on était souvent disposé à voir de mauvais œil un étranger possédant un emploi dans le gouvernement. Dans la situation périlleuse et presque désespérée où se trouva bientôt le roi à l'époque des premières discordes politiques, il eut de son côté à se féliciter de posséder auprès de lui un homme qui, n'ayant pas d'idées préconçues et n'étant pas intéressé personnellement dans la lutte des partis, pouvait juger des hommes et des choses en ne faisant appel qu'à la raison et au bon sens.

1. Lettre de Glayre au général de Monet, le 25 novembre 1778. « C'est par lui (de Mestral) que j'ai été connu du roi et c'est à lui que j'ai l'obligation de le servir. »

2. Lettre de Glayre à l'historien suisse Zschokke, 12 mars 1804. Cette lettre a été publiée de même que deux autres, sous forme de brochure. Le manuscrit original, chargé de nombreuses variantes diffère beaucoup de ce qui a été publié et renferme des données précieuses sur la conduite de Glayre dans la Révolution helvétique.

Maurice Glayre arriva en Pologne au moment où allaient commencer entre les partis les grandes luttes qui devaient aboutir au premier partage. Stanislas-Auguste avait cependant bien auguré pour l'avenir, de l'unanimité avec laquelle la Diète d'élection l'avait élevé au trône. « Dans toute notre histoire, avait-il écrit le 9 septembre 1764 à madame Geoffrin, il n'y a point d'exemple d'une élection aussi tranquille et aussi parfaitement unanime. » Cette tranquillité et cette unanimité ne provenaient pas malheureusement d'une pensée nationale, d'un enthousiasme patriotique faisant vibrer en même temps tous les cœurs. Ce n'était pas non plus l'effet de la joie de toute une nation à la pensée d'avoir enfin à sa tête un Piast, c'est-à-dire un roi choisi dans une famille du pays. C'était bien plutôt le résultat des intrigues étrangères, de la volonté de Catherine II et de la présence des troupes russes.

Stanislas-Auguste et surtout la puissante famille des Czartoryski qui lui était attachée par les liens de la parenté et de la communauté des idées politiques, firent décider à cette époque par la Diète de convocation et celle du couronnement, des modifications essentielles à la constitution du pays. Le pouvoir des grands généraux de la Couronne et de Lithuanie, qui était indépendant du gouvernement et qui donnait à ceux qui en étaient revêtus une influence aussi considérable que dangereuse pour la sûreté de l'État, fut amoindri dans une grande mesure. Les armées de la République devaient être placées dorénavant sous la direc-

tion d'un conseil de guerre dont les grands généraux n'auraient que la présidence. Cette décision, favorable pour le gouvernement, fut accompagnée d'une autre qui supprimait, au moins en partie, le *liberum veto.* En vertu de cet ancien usage, un seul membre de la Diète pouvait faire opposition à la volonté de tous les autres. Il rendait par conséquent nécessaire l'unanimité pour l'adoption d'une loi. C'était subordonner la volonté de la nation à celle d'un seul nonce, rendre presque impossible le travail législatif, obliger la Pologne à conserver son organisation tout à fait féodale et maintenir un état d'anarchie dans le pays.

Au moment où de grands États se formaient dans le voisinage, où les peuples renonçaient de plus en plus à l'individualisme pour fortifier le pouvoir central, ce même individualisme fleurissait de plus en plus en Pologne. Jaloux de leur indépendance personnelle, les nobles, habitués à vivre en souverains dans leurs terres, laissaient l'État sans force en face des gouvernements voisins dont l'ambition devenait de plus en plus menaçante. Comprenant enfin le danger, la Diète se rallia au système de la majorité qu'elle pratiqua elle-même et décida qu'à l'avenir les mesures d'État seraient proposées au commencement des sessions sous la forme judiciaire qui n'exigeait que la majorité des suffrages.

Ces réformes, qui semblaient devoir être le point de départ d'une renaissance et d'une régénération, furent aussi en grande partie l'origine des discordes et des intrigues étrangères.

Le prince Charles Radziwil fut dès le premier jour à la tête de l'opposition. « Sa haute naissance aussi bien que son immense fortune et son ambition l'avaient placé trop près du trône pour qu'il lui fût possible de plier devant un maître, la veille encore son égal [1] ». Il fut bientôt rejoint par le grand général Branicki, qui ne put pardonner au roi la diminution de ses prérogatives, et par un grand nombre de personnages secondaires qui furent entraînés dans ce parti par leur désir de maintenir toutes les anciennes formes de l'administration du pays ou par un patriotisme peu réfléchi.

La suppression partielle du *liberum veto* attira d'autre part l'attention de la Prusse et de la Russie. Frédéric le Grand qui méditait déjà un partage et Catherine II qui espérait prendre le tout, avaient fait avant l'élection de Poniatowski un traité par lequel ils s'engageaient à maintenir l'ancienne organisation de la Pologne afin que celle-ci ne pût pas augmenter la force de son gouvernement et restât, par conséquent, à la merci de ses voisins. Le réveil patriotique qui semblait se manifester dans une partie de la nation polonaise en 1764 parut suffisamment dangereux à ces deux souverains pour qu'ils cherchassent aussitôt un prétexte d'intervention. Il leur fut fourni par les réclamations des dissidents, protestants et orthodoxes, qui demandaient à cette époque l'égalité politique avec

1. Notice sur *Stanislas-Auguste et madame Geoffrin* par M. le comte de Mouÿ.

leurs compatriotes catholiques romains. Frédéric le Grand et surtout Catherine II soutinrent les réclamants et furent célébrés dans l'Europe occidentale par les philosophes qui dirigeaient l'opinion publique, comme les champions du libéralisme, alors qu'ils voulaient seulement assouvir leur ambition aux dépens d'un peuple libre.

La Diète de 1766 reçut les demandes des dissidents soutenues par les représentants de la Russie et de la Prusse, de l'Angleterre et du Danemark [1]. Elles furent écartées en grande partie, mais le *liberum veto* fut rétabli.

Aussitôt après, à l'instigation du prince Repnin, ambassadeur de Catherine II, se forma en faveur de ces mêmes dissidents, la Confédération de Radom dont beaucoup de membres désiraient cependant avant tout la destitution du roi; le prince Radziwil en fut le chef.

Stanislas-Auguste dut consentir à la réunion d'une nouvelle Diète en 1767. Les troupes russes occupèrent de nouveau le pays et entourèrent l'Assemblée qui, après une résistance remarquable, fut obligée de décréter que les dissidents seraient admis à la jouissance de tous les privilèges de la noblesse catholique.

Les troupes russes n'avaient pas encore complètement évacué la Pologne que se forma à Bar, en

1. Le représentant du Danemark était encore à ce moment-là Armand de Mestral de Saint-Saphorin qui avait amené Glayre en Pologne.

Podolie, une nouvelle Confédération dont le but était la défense de la religion et de l'indépendance de la patrie. Cette fois encore, on y vit accourir tous ceux qui voulaient détrôner Stanislas-Auguste. « Les moyens auraient pu devenir puissants si, en sacrifiant à l'amour de la patrie la haine, l'animosité, et l'ambition, ses principaux chefs avaient voulu réunir tous les esprits. C'était depuis deux siècles tout ce qu'il fallait à la Pologne pour la rendre formidable et il ne se présenta jamais une plus belle occasion [1]. »

La Confédération de Bar manifesta son existence avant d'être suffisamment forte pour agir. Il aurait fallu une levée générale de la nation contre l'oppresseur : on eut la lutte d'un parti seulement contre la Russie et contre Stanislas-Auguste. Elle augmenta les difficultés de celui-ci, causa une grande guerre dans l'Europe orientale et amena le premier partage de la Pologne.

Au milieu de ces événements désastreux, Stanislas-Auguste fut le souverain le plus malheureux de l'époque. Aimant son pays, voulant le bien de sa nation, cherchant à résister à l'oppresseur, il n'eut pas l'énergie qui domine les événements. Il protestait contre la conduite de la Russie, mais il aimait Catherine II. Il y eut au dedans de lui une lutte qui dura jusqu'à la fin de son règne entre le mécontentement et l'amour. Celui-ci l'emporta quelque fois. Il y aurait dans l'examen des sentiments du dernier

1. *Coup d'œil rapide sur les causes réelles de la décadence de la Pologne*, par Komarzewski, page 150.

roi de Pologne l'étude psychologique la plus pathétique. Quoi qu'il en soit, il fut attaqué et calomnié auprès de sa nation par des ennemis sans scrupules. Il fut, à la fin, considéré par une grande partie de son peuple comme vendu à la Russie et complice de la ruine de son pays et ce fut seulement en 1773 qu'il parvint à prouver par des actes authentiques et par les faits, qu'il s'était servi du peu de moyens dont il avait pu disposer pour chercher à éviter à sa patrie les malheurs qui l'accablaient.

II

Dans ce pays tourmenté par la guerre civile et étrangère, Maurice Glayre apprit, dès l'âge de vingt-deux ans, à connaître les hommes et leurs ambitions. Il resta calme au milieu des passions, il distingua bien vite les mobiles secrets qui faisaient agir les partis. Ses conseils contribuèrent quelquefois à maintenir ou à augmenter la fermeté et l'énergie de son maître.

A l'âge de vingt-quatre ans, il fut envoyé à Pétersbourg comme secrétaire de légation. Quelques mois plus tard, l'ambassadeur ayant été rappelé, il fut accrédité auprès de Catherine II comme ministre plénipotentiaire. « C'était pour les rapports des deux États, dit-il, un poste de confiance et de faveur. L'époque était intéressante. Je vis naître ce système d'union entre Vienne, Berlin et Pétersbourg qui,

depuis effaça la Pologne de la liste des nations, système spoliateur qui a servi de prétexte et d'excuse aux envahissements modernes [1]. »

Maurice Glayre justifia entièrement la haute confiance du roi et sut s'attirer l'estime et la faveur de l'impératrice et des principaux hommes d'État russes. Au bout de deux ans, son noviciat diplomatique achevé, il obtint son rappel. « L'impératrice me donna des marques particulières de ses bontés, dit-il, et je revins à Varsovie porteur d'une lettre de sa part au roi, où elle lui demanda mon avancement pour prix de ma conduite à sa Cour. »

Voici, d'autre part, ce que lui écrivait le comte Panin, ministre de Catherine II, à la fin de son premier voyage en Russie : « J'apprendrai avec plaisir que votre retour à Varsovie ne se sera fait que pour votre avantage. Je serai surtout très flatté si votre service en Russie vous a été une occasion de mériter auprès du roi et vous obtient quelque marque de bienveillance. Vous voudrez bien, monsieur, que l'intérêt que vous m'avez engagé à prendre à ce qui vous regarde, vous accompagne partout où vous serez. Vous recevrez avant votre départ le présent d'usage, et j'y joins avec plaisir une assurance flatteuse pour vous, monsieur, de l'opinion avantageuse que vous laissez à tous ceux qui vous ont connu [2]. »

Cette lettre du comte Panin est une des rares pièces

1. Lettre à l'historien suisse Zschokke, 12 mars 1804.

2. Lettre du 12 avril 1767.

des papiers de Glayre, relatives à son séjour en Russie. Une seconde, est un acte de 1768, par lequel il était agrégé au corps de la noblesse polonaise. Une troisième, est le diplôme de conseiller privé et secret du roi ; il porte la date du 26 février 1772. C'était la réponse du souverain à la lettre que Catherine II avait donnée à Glayre à son retour de Russie. Quelques mois auparavant la Diète avait reconnu les mérites, la valeur et la loyauté du jeune diplomate, en lui accordant spontanément l'indigénat polonais. On comprendra l'importance de cette décision, en se rappelant combien il était difficile d'obtenir cette qualité de citoyen et combien de personnages importants se la virent refuser. « Je reçus avec reconnaissance, dit Glayre, cette preuve de l'approbation nationale donnée à la confiance dont le roi m'honorait. »

C'était le moment où les passions politiques étaient le plus surexcitées en Pologne. Les Confédérés avaient proclamé la déchéance de Stanislas-Auguste et organisé, contre lui, un guet-apens qui réussit en partie le 3 novembre 1771. Les chefs de la Confédération recoururent ensuite à tous les moyens de la force et de l'intrigue, pendant que le roi, obligé de rester dans sa chambre, était en proie aux inquiétudes les plus vives et aux chagrins les plus profonds. Glayre eut de nombreuses occasions, alors, de faire usage de ses connaissances et de son bon sens pour suppléer un peu à la faiblesse du souverain. Il le fit encore de manière à mériter aussi bien l'approbation du roi et d'une grande partie de la nation, que la sympathie de

Saldern, qui avait succédé au prince Repnin comme représentant de Catherine II.

« Je suis indigné des moments désagréables et des inconséquences des Polonais, lui écrivait ce diplomate. Je vous en parlerai plus amplement de bouche, car je suis fermement résolu que vous ne soyez pas dupe quand vous me parlez, et que je ne le sois pas quand je vous parle. Je vous aime trop pour avoir des moments désagréables quand nous sommes tête-à-tête... Je vous écris tout ceci pour que je sois de bonne humeur quand j'ai l'honneur de vous voir. Soyez bien persuadé que je vous aime et que je ne veux jamais passer un moment désagréable avec vous[1]. »

On me demandera peut-être quelles étaient les opinions de Maurice Glayre sur les événements de l'époque. Je ne saurais mieux faire, pour répondre à cette question, que de placer sous les yeux du lecteur quelques extraits d'un article qu'il prépara alors pour la *Gazette de Francfort*. Ce journal avait inséré une *Lettre adressée au roi par un Confédéré pour l'engager à renoncer au siège de Czenstochowa*. Glayre voulut renseigner le public allemand sur la vraie situation de la Pologne, et montrer quels étaient les mobiles qui faisaient agir les chefs de la Confédération de Bar.

« Partout où l'amour des lois et de la liberté est le motif vrai et unique, disait-il, tout est concert et

1. Lettre du 12 novembre 1771, dans laquelle il était surtout question de la conduite « inconsidérée, légère, frivole et, en un mot, polonaise » de Biélak, qui était un adjudant du grand général Oginski. Ils étaient membres de la Confédération de Bar.

harmonie. Il n'y a qu'un ennemi : c'est l'oppresseur. Quiconque veut sa perte est ami, traité et reconnu comme tel. Là où règnent les divisions, la religion, les lois, la liberté servent de masque à des intérêts personnels et subalternes, et la cause publique, n'étant plus le but prochain et unique, est d'abord mal soutenue et succombe enfin, victime des passions domestiques. Tel sera le sort de notre infortunée patrie... Elle n'a rien à attendre de ses défenseurs désunis, qu'une prolongation de maux inutiles et des désordres toujours renaissants. »

Appliquant ensuite ces principes si élevés à la description de ce qui se passait en Pologne, Maurice Glayre continuait ainsi :

« L'auteur ose interroger le roi de Pologne et lui demande « comment l'on peut concilier ses serments » avec la trame odieuse de Radom. » C'est de ces paroles que découle tout le venin répandu dans cette pièce.

» Vous saurez, monsieur, que c'est à Radom que s'est formée la Confédération en faveur des dissidents, et que c'est là que se sont faites les premières ébauches de l'ouvrage contre lequel la nation est aujourd'hui soulevée. En insinuant, comme l'auteur le fait, que c'est par les ordres du roi que cette Confédération a été formée, on fait tomber sur lui tout l'odieux de cet ouvrage ; il est dès lors l'auteur des malheurs qui l'ont suivi. Cette imposture est de la même espèce que celle qu'on vous a déjà fait observer, et le roi n'a pas eu plus de part, à tout ce qui s'est résolu à Radom,

qu'au siège de Czenstochowa. En voici des preuves de la dernière évidence :

» Les chefs de cette Confédération étaient tous des ennemis du roi. Ils projetèrent son détrônement, offrirent à ce prix leurs services à la Russie pour introduire en Pologne une égalité parfaite entre les catholiques et les dissidents ; arrangèrent entre eux des réformes dans le gouvernement, cherchèrent à les faire approuver par l'ambassadeur de Russie et demandèrent que l'impératrice les leur garantît. Quatre membres de leur assemblée partirent pour Moscou avec le titre d'ambassadeurs ; leurs instructions portaient des plaintes contre le roi, la demande de la garantie et la promesse de faire rétablir les dissidents dans leurs anciens droits. L'impératrice reçut les plaintes contre le roi sans daigner y répondre, se refusa au projet du détrônement, mais accorda aux délégués la promesse de la garantie et accepta leurs offres en faveur des dissidents.

» Les chefs de Radom, déçus dans leur vue principale, mais engagés avec la Russie par leurs démarches imprudentes, furent dans la nécessité de poursuivre et d'achever enfin l'ouvrage dont ils s'étaient chargés, sans toutefois en recevoir le prix attendu. Sitôt qu'il fut conduit à sa fin, ils se virent à la veille de devenir les objets de la vengeance publique, et mirent tous leurs soins à tromper la nation en lui persuadant qu'ils n'avaient été que les instruments de la politique du roi, seul et vrai auteur, disaient-ils, du traité odieux qui stipulait l'égalité des dissidents et la garantie de la Russie pour la forme du gouvernement. Pour donner

plus de poids à leur calomnie, on les vit bientôt après occupés à souffler la Confédération de Bar, formée pour détruire leur propre ouvrage de Radom. Cette inconséquence singulière les justifia cependant auprès de la classe la moins éclairée de la nation, à laquelle il parut impossible que des gens qui se liguaient pour détruire le traité, eussent travaillé volontairement, quelque temps auparavant, à le faire réussir, de sorte que le roi, sans y avoir d'autre part que celle de n'avoir pu s'opposer seul au torrent, demeura pourtant, aux yeux de la multitude trompée, chargé seul du blâme public.

» Croiriez-vous bien, monsieur, qu'un des quatre personnages qui avaient été à Moscou en 1767, sous le titre d'ambassadeur de la Confédération de Radom, pour demander à l'impératrice sa garantie et lui offrir leurs services dans l'affaire des dissidents, est celui-là même qui réside, de la part de la Confédération de Bar, à Paris, pour y obtenir des secours contre la Russie et pour ménager la destruction de l'ouvrage de celle de Radom où il jouait un des premiers rôles? Croiriez-vous que celui qui a été maréchal à Radom est un des principaux chefs de l'Assemblée d'Épéries, dans laquelle réside le gouvernement de celle de Bar?

» La conduite irrégulière et contradictoire de ces messieurs décèle le vrai motif de leur zèle apparent pour la religion, les lois et la liberté. Vous avez vu, monsieur, ce qu'ils ont fait à Radom et à Moscou dans l'espérance du détrônement du roi régnant. Vous les voyez aujourd'hui à Epéries sous le nom de défen-

seurs des lois et de la liberté, publier l'interrègne et ordonner le régicide. Tantôt accusant le roi en Russie de mettre obstacle au succès de l'affaire des dissidents, tantôt irritant la nation contre lui en lui persuadant qu'il est l'auteur du traité qui les favorise. Ainsi toujours incertains et changeants dans leurs démarches, ils n'ont cependant qu'un but permanent qui est la perte de leur souverain légitime. »

Catherine II faisait, en effet, payer bien cher à Stanislas-Auguste le plaisir qu'il avait eu d'abord à être roi de Pologne. C'est au mois d'avril 1773 qu'il écrivait à madame Geoffrin : « Je dis plus que jamais : Heureux les gens morts. Heureux mon frère qui est mort à Vienne [1]. Il souffrait trop de me voir dépouillé par cet empereur qu'il servait si bien. » Quelques semaines plus tard, le 5 juin, il ajoutait : « Maudit soit le jour qui me conduisit à la malheureuse place que j'occupe et qu'il ne faut pourtant pas abandonner. »

Stanislas-Auguste eut plusieurs fois à cette époque l'envie d'abdiquer. M. Glayre le lui conseilla aussi, dans l'espoir que la présence d'un nouveau souverain ramènerait l'opposition à des idées moins subversives. Le roi dut renoncer à cet acte devant les menaces des puissances copartageantes de faire disparaître complètement, dans ce cas, le royaume de Pologne.

Au moment où le premier traité de partage fut notifié au roi et où la Diète dut être convoquée pour y donner son adhésion, Stanislas-Auguste montra une

1. André Poniatowski, général au service d'Autriche.

énergie qu'on ne lui connaissait pas beaucoup jusqu'alors et dont on pourra juger par ses lettres de cette époque. Pendant qu'il y eut une lueur d'espoir, il mit en œuvre tous les moyens dont il pouvait disposer pour sauver son pays. C'est alors entre autres qu'il envoya son ami le comte Branicki à Paris pour solliciter un secours quelconque de la part de la France. Le 5 décembre 1772 les Cours copartageantes publièrent leurs manifestes et les appuyèrent de Mémoires rappelant leurs droits prétendus sur les provinces occupées par leurs troupes. « Ces droits étaient tels, disait Glayre plus de trente ans après, que s'ils étaient admis, aucun État de l'Europe n'aurait de maître légitime ». Ce dernier fut chargé de préparer les réponses à ces manifestes. Il rédigea aussi les mémoires qui furent envoyés aux Cours de France, d'Angleterre, de Suède et du Danemark pour demander une intervention destinée à empêcher ou du moins à atténuer un des plus graves abus de pouvoir qui aient été commis dans les temps modernes. Tout fut inutile. Le duc d'Aiguillon ne donna aucune espérance sérieuse au comte Branicki et toutes les Cours gardèrent le silence devant la puissante coalition. Celle-ci put continuer tranquillement son œuvre et répondre aux réclamations fondées du roi Stanislas par de nouveaux manifestes dans lesquels elle ne prenait pas même la peine de chercher à démontrer son droit [1].

1. Voir la note du 5 mai 1773, remise aux représentants des trois Cours de Vienne, Berlin et Pétersbourg et la réponse que firent ceux-ci le lendemain (chap. III).

« A cette époque, dit Maurice Glayre, la carrière politique me devint odieuse. Je fus le témoin et le confident du désespoir d'un roi vertueux et digne d'un meilleur sort... Les dix-sept années qui s'écoulèrent depuis ce premier partage jusqu'à ma retraite ne furent qu'une longue lutte de mon dégoût pour la politique perfide des cabinets et de mon attachement à ses infortunées victimes [1] ».

III

Pendant cette seconde période de son séjour en Pologne, Glayre continua à jouir de la confiance du public et du roi. Celui-ci le chargea plusieurs fois de missions diplomatiques à l'étranger, à Vienne, à Berlin, à Paris.

C'est en 1777 qu'il se rendit dans cette dernière ville. « Nous le nommons et constituons notre plénipotentiaire spécial, disait son diplôme, lui donnant tout pouvoir et faculté absolue d'agir en notre nom et pour le bien de nos affaires. »

Glayre était chargé ostensiblement de rassembler à Paris un grand nombre de meubles et objets divers qui appartenaient au roi de Pologne et de les lui expédier par les voies les plus sûres. Il devait en outre, mais d'une manière moins officielle, entrer en relations avec le ministre des affaires étrangères de Louis XVI, le comte de Vergennes et le décider à

1. Lettre à Zschokke.

adopter une conduite politique plus favorable à la Pologne que ne l'avait été celle de son prédécesseur, le duc d'Aiguillon. Pendant son séjour en France, il eut enfin l'occasion de s'occuper d'un projet de mariage entre le roi Stanislas et une jeune princesse de la maison de Bourbon-Condé.

Le premier objet de sa mission ne présenta pas beaucoup de difficultés, et le gouvernement de Louis XVI se montra même très aimable en accordant toutes les facilités possibles pour le transport par eau, de Paris à Dantzig, des objets mobiliers qui arrivèrent à Varsovie en bon état.

Le comte de Vergennes avait toujours eu à l'égard de la Pologne des sentiments plus favorables que ceux du duc d'Aiguillon. Il accueillit donc très bien Maurice Glayre et ne tarda pas à prendre plaisir à s'entretenir avec lui des affaires générales de l'Europe. Il fit part de ces sentiments favorables à un seigneur polonais qui résidait depuis longtemps en France, le comte Mokronowski. « M. Glayre m'a confirmé par la conversation tout le bien que vous marquez de lui dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, lui disait-il le 23 juillet. Je ne suis point surpris qu'il ait su se concilier la confiance de Sa Majesté polonaise et l'estime universelle. Il inspire ces sentiments dans ses entretiens, et dans le peu que j'ai été à portée d'en jouir, j'ai contracté le regret de voir que son séjour ne pouvait se prolonger plus longtemps en France. »

La question du mariage du roi de Pologne aurait été conduite à un résultat favorable par Glayre si la

Russie n'était pas intervenue encore cette fois. Stanislas ayant demandé à Catherine II son assentiment à ce projet, cette souveraine éleva certaines objections et lui fit observer que « quant à la France, il devait se souvenir que tous ses malheurs étaient provenus d'elle ». Le roi n'insista pas et donna l'ordre à son ministre d'avoir à interrompre toute négociation à ce sujet.

Lorsque Maurice Glayre arriva à Paris, il trouva madame Geoffrin sur son lit de mort. Il put encore cependant parler quelquefois avec elle et l'entretenir du roi Stanislas pour lequel elle avait toujours ressenti la plus vive sympathie. Il fut introduit de cette manière dans la société des philosophes et des écrivains qui avaient donné une renommée universelle au salon de cette personne d'élite. La fille de celle-ci, la marquise de la Ferté-Imbault, qui avait de hautes relations à la Cour de France et à celle des Condé, ne manqua pas non plus d'accueillir avec empressement le représentant du roi de Pologne. Elle chercha à lui faciliter sa tâche et le mit en relations avec les personnes qui pouvaient lui être le plus utiles pour faire réussir le projet de mariage dont il a été parlé plus haut. Maurice Glayre assista aux représentations du petit théâtre de Chantilly, aux réceptions du financier Necker et eut l'occasion de visiter et de connaître aussi bien les hommes politiques et les grands seigneurs que les philosophes et les écrivains du temps.

Ses lettres au roi Stanislas sont une peinture assez vivante de la société française à cette époque et abon-

dent en détails intéressants. Elles sont surtout précieuses par les renseignements qu'elles fournissent sur les derniers mois de la vie de madame Geoffrin, sur sa mort et sur la bienfaisance inépuisable qu'elle n'avait cessé de montrer à l'égard des personnes qui y avaient quelque droit.

La présence de Maurice Glayre à Paris ne tarda pas à exciter la défiance de la Russie. Son représentant à Varsovie, le comte de Stackelberg, en parla avec tant de mauvaise humeur que le roi se vit forcé de donner l'ordre à son ministre de quitter immédiatement la France, où, du reste, sa mission était complètement terminée.

Maurice Glayre quitta donc Paris et rentra à Varsovie par Vienne et Prague.

Il resta encore neuf ans en Pologne, entouré de la confiance et de la sympathie de la Cour et du public. Cette confiance l'obligea, en 1785, à intervenir d'une manière bien délicate dans une affaire judiciaire qui passionna la population au plus haut point. Le 16 janvier, le staroste Ryx, premier valet de chambre du roi, et le général Komarzewski furent accusés d'avoir organisé un complot contre le prince Adam Czartoryski. Les deux premiers avaient été dénoncés au troisième par la femme d'un officier russe, Ogrumoff. L'importance de la cause, la situation des personnes qui y furent impliquées, le mystère qui semblait planer sur les faits, tout contribua, dès le premier jour, à exciter la curiosité publique et à faire renaître d'anciennes haines.

Dans ces circonstances, le roi manda Glayre auprès de lui et lui dit : « Vingt ans de probité ne sont donc pas toujours perdus. Tous les partis vous demandent pour diriger l'interrogatoire des diverses personnes impliquées dans cette malheureuse affaire. L'ambassadeur de Russie en a eu la première idée ; le grand maréchal de Mniszeck vous prie de vous en charger et moi je vous l'ordonne. »

Glayre sentit tous les inconvénients de cette commission. Elle allait changer pour lui une existence paisible dont il sentait tout le prix. « Cet état de paix est si doux, lit-on dans une brochure du temps, qu'il n'est pas possible de ne pas le regretter lorsqu'on se voit prêt à le perdre; Glayre comprit que ce moment était venu. Chargé d'un rôle dans une affaire d'éclat où les acteurs étaient agités par les plus grands intérêts, obligé par la nature des choses à influer sur elle par son opinion, il vit bien que l'état de guerre allait commencer et qu'il ne lui restait plus que le choix de ses ennemis. Sa résolution fut bientôt prise et fut de n'en point avoir dans le parti où serait la justice [1]. »

Glayre commença aussitôt les interrogatoires et cette cause importante put être terminée déjà le 15 mars par un jugement du tribunal du grand maréchal Mniszeck, déclarant Ryx et Komarzewski innocents, et la femme Ogrumoff coupable d'avoir, sous divers noms empruntés, « commis plusieurs actes de faux, volé,

1. Observations sur un libelle qui a pour titre : *Premier et second éclaircissements réels sur le procès du prince général de Podolie, Adam Czartoryski.* Écrites par Glayre.

faussement, malignement et calomnieusement accusé des personnes les plus distinguées de ce pays, de trames et de conspiration contre la vie du roi, enfin d'avoir faussement et calomnieusement accusé, par une déposition écrite, le général Komarzewski et le sieur Ryx d'un complot d'empoisonnement du prince Adam Czartoryski. » Elle devait, en conséquence, être mise au pilori, marquée d'un fer rouge et, enfin, emprisonnée à perpétuité. Ainsi se termina un procès dans lequel, comme on vient de le voir, le roi lui-même avait été impliqué dans une certaine mesure.

La confiance dont Maurice Glayre jouissait en Pologne ne l'empêchait pas d'avoir sur la politique de ce pays des idées bien opposées à celles de certaines personnes influentes. La correspondance qu'il entretint avec le comte de Monet, depuis son retour de Paris, peut nous renseigner à ce sujet. Une des choses qu'il réprouvait le plus était le *liberum veto,* ainsi que le lecteur pourra le voir dans la lettre du 14 octobre 1780.

« Vous paraissez vous étonner, lui écrivait-il l'année suivante, du peu de notices que vous recevez de ce pays-ci. Je vous avoue, mon cher général, que je ne me porte jamais sans ordre à vous en donner, parce qu'il n'est pour moi rien de si odieux que d'être l'historien des absurdités du gouvernement polonais et de leurs résultats. Voilà mon secret, ne me trahissez pas[1]. »

1. Lettre du 24 mars 1781.

IV

Maurice Glayre désirait depuis longtemps rentrer dans son pays. Comme il le disait lui-même en 1804, la carrière politique lui était devenue odieuse depuis le premier partage. « Il existe, écrivait-il à Monet en 1787, il existe dans la politique de ce pays un ordre de choses qu'il faut absolument que je perde de vue pour être heureux. » Le spectacle des luttes des partis, des intrigues de tout genre, de l'égoïsme; l'existence d'une Constitution qui maintenait la désunion et même l'anarchie dans le pays, mais dont les puissances voisines n'auraient pas permis la revision, tout cela démontrait à Maurice Glayre que la Pologne était irrémédiablement perdue.

En 1787, Catherine II fit son célèbre voyage en Ukraine, où elle devait se rencontrer avec Joseph II. Stanislas-Auguste, toujours attiré vers la tsarine par son ancien amour, voulut aller à Mohilew pour obtenir une audience de cette souveraine et chercher à être utile à son pays. Glayre désapprouva cette entreprise qu'il considérait comme inutile et même imprudente. Il fit tout pour retenir le roi. Il eut le regret d'échouer dans ses efforts. Il lui présenta alors un projet qu'il lui proposa de soumettre à Catherine II, projet qui, selon lui, devait être la meilleure solution à donner

à la question polonaise. Cette pièce est importante. En voici quelques extraits :

« Je désire, disait-il, que dans sa prochaine entrevue avec l'impératrice, le roi lui propose, ou verbalement ou par écrit, de faire élire le plus jeune de ses petits-fils héritier présomptif de la couronne de Pologne avec la succession assurée à sa postérité.

» *Sous condition :* 1° Qu'il renoncerait, pour lui et les aînés de ses descendants, à la succession au trône de Russie dans le cas où la branche régnante viendrait à s'éteindre. Si, toutefois, ce cas existant, la branche qui régnerait en Pologne ne se trouvait avoir qu'un seul héritier, il aurait à opter entre les deux couronnes sans jamais pouvoir les réunir ; 2° Que le jeune prince serait élevé en Pologne, sous la tutelle du roi régnant et dans les dogmes de la religion dominante.

» *Motifs pour l'impératrice:* Elle assure un second trône à sa postérité. La nation que son petit-fils gouvernera est en Europe, redeviendra sous lui une puissance signifiante, sera le rempart de la Russie contre le Midi, tiendra le Turc en échec, approchera ses négociations et son influence du centre et des affaires de l'Europe.

» Substitué au projet de conquérir pour ce même enfant un empire asiatique formé des débris de celui des Turcs, celui-ci est bien plus près du but et de la réalisation.

» Négligera-t-elle l'un et l'autre de ces deux projets ? Elle devra établir le cadet de ses deux petits-fils

dans l'empire russe, ou comme prince du sang apanagé ou comme grand vassal de la couronne. Sous le premier de ces rapports, il devient une charge inutile ; dans le second, un sujet dangereux.

» *Motifs pour la Pologne.* — L'état présent des choses subsistant, il faut de nécessité que la Pologne deviennne, à une époque plus ou moins éloignée, une province ou un fief de l'empire de Russie. Qu'on observe les progrès de l'influence de cette puissance en Pologne ; d'abord elle n'agissait que dans les grandes crises ; aujourd'hui elle sanctionne la souveraineté de la nation et la prérogative royale dans leurs actes de tous les jours et de tous les instants ; les traités ont légitimé son immixion dans toutes les affaires. Qu'est-ce que la garantie, sinon un titre déguisé de suzeraineté d'une part et de vasselage de l'autre ?

» Après avoir établi solidement cet ordre de choses et lui avoir donné une base avouée par le consentement des deux grands voisins, cet ordre subsistera quelque temps encore ; mais, comme au fond il n'intéresse la Russie que sous des rapports d'orgueil plus encore que de sûreté, elle ne tardera pas à dédaigner une jouissance stérile et se saisira enfin du domaine réel et utile sur le tout ou, du moins, sur la majeure partie. Tels doivent être les progrès et la fin de l'influence russe en Pologne.

» Dans cet état de choses, la Pologne doit périr ou se conserver par la Russie. On doit donc chercher à présenter à l'impératrice un projet dont le but, loin d'être l'anéantissement de la République, en soit, au

contraire, la conservation. Le projet ci-dessus touche à ce but. Par lui, l'intérêt de l'empire russe et celui de la maison régnante sont heureusement mis en opposition. Celui de l'empire est la conquête et l'incorporation. Celui de la maison régnante devient (si le projet est adopté) la conservation de la Pologne en corps de nation. Ce dernier intérêt doit l'emporter sur le premier, parce qu'il est plus prochain, moins dépendant d'événements douteux, plus légitime, plus aisé, moins opposé aux intérêts des autres voisins de la Pologne et que les compensations pour ceux-ci sont moins difficiles à trouver.

» De ces conséquences générales, passons aux particulières. Non seulement ce projet est avantageux en tant qu'il conserve à la Pologne son intégrité, mais de lui résultera sans doute la restauration de son gouvernement; l'influence russe agit aujourd'hui pour le maintien des abus et des vices de l'administration; elle veut qu'ils existent et qu'ils déconcertent les mesures éclairées du gouvernement. Lorsqu'ils passent une certaine borne, elle intervient et gourmande les deux partis. Cette conduite tient au principe de sa politique. Elle prépare la grande et inévitable révolution.

» Assurez le trône au petit-fils de l'impératrice, vous changerez les intérêts et avec eux les résultats. L'influence russe voudra, dès à présent, préparer au successeur un règne signifiant. Tous les avantages dont elle voudra que celui-ci jouisse, elle les donnera au roi régnant. La réforme entière et si nécessaire

du gouvernement sera désormais son but et son objet.

» Que les Polonais qui sentent l'état de leur patrie n'espèrent rien du règne d'un successeur, s'il est de la nation. Il ne montera sur le trône qu'aux mêmes conditions que son prédécesseur. S'il est pris dans une des maisons souveraines du second ordre, les conditions seront pires encore, car on lui supposera plus d'appui et plus d'ambition. La Russie, que sa position rend prépondérante dans les affaires de Pologne, ne souffrira pas qu'un prince autrichien ou prussien se mette sur les rangs et donne à ces maisons puissantes des avantages qu'il lui est aisé de saisir pour elle. Il reste donc pour ressource unique aux Polonais d'aller au-devant du projet ci-dessus.

» *Avantages pour le roi.* — On dira peut-être qu'en désignant le successeur du roi, on lui donne un ennemi. La jeunesse de ce dernier prévient l'objection[1]. Quand il pourra régner, le roi actuel aura atteint cet âge qui, donnant des espérances prochaines, suspend les ennuis de l'héritier.

» Qui ne voit la tranquillité au dedans, la considération au dehors désormais établies sur une base solide? L'éducation de l'héritier du trône exigera un subside.

» Les travaux du roi pour la patrie auront un point d'appui.

1. Le grand-duc Constantin, alors âgé de huit ans. Il fut vice-roi de Pologne après 1815. Le grand-duc Nicolas naquit en 1796.

» Il peut se ménager la gloire de faire lever cette garantie... Chère à la Russie malfaisante; inutile à la Russie intéressée à la prospérité de la nation polonaise. Le même règne aura reçu et effacé l'injure.

Objection : Les puissances étrangères traverseront ce projet.

Réponse : Elles s'alarmeront moins de voir la maison régnante de Russie donner un roi à la Pologne que du danger imminent de celle-ci, d'être à la première guerre d'Allemagne engloutie dans l'empire russe. Elles savent qu'une origine commune, lorsqu'il existe des intérêts contraires, n'est point entre les branches des maisons régnantes un garant certain d'une harmonie inaltérable.

» L'empereur a des projets dont celui-ci peut être la compensation.

» Le roi de Prusse voudrait-il se brouiller pour un projet où les deux Cours impériales agiront de concert?

» La France, occupée de son commerce, ne peut-elle pas être entraînée par des avantages qui lui seraient relatifs? etc. »

Je ne sais quelles auraient été les conséquences de ce projet. Il me semble cependant que Maurice Glayre se rendait parfaitement compte de la situation de la Pologne. Les discordes avaient amené ce pays au bord de l'abîme; de nouvelles discordes l'y feraient tomber. Il subirait alors la loi du vainqueur moscovite ou prussien et disparaîtrait pour toujours. Glayre voulait

lui éviter cette prise de possession violente et désastreuse sous tous les rapports, par une alliance solide avec celui de ses voisins qui était le plus puissant, mais aussi le plus capable de comprendre, s'il le voulait bien, ses coutumes et ses lois.

Le roi de Pologne ne voulut pas entrer dans les vues de son conseiller intime, se basant sans doute sur ce fait qu'elles étaient contraires à la Constitution garantie par la Russie. Cela ne l'empêcha pas cependant de se rallier avec la plus grande satisfaction, en 1791, au nouvel acte constitutionnel qui établissait l'hérédité du pouvoir en faveur de la maison de Saxe. Cette fois, la Russie ne fut pas consultée et la Diète montra même une très grande animosité à l'égard de ce pays qui prit aussitôt sous sa protection un certain nombre de personnes mécontentes de ce qui venait d'être fait. De là sortit la confédération de Targovitsa et le partage définitif entre les trois puissances voisines. Le projet de Glayre avait l'avantage d'intéresser la Russie au succès de la revision, de prévenir un nouveau démembrement. S'il avait été adopté, le sort futur de la Pologne eût été probablement meilleur ; il n'eût pas pu être plus mauvais.

Toutes ces raisons politiques, jointes à d'autres plus personnelles et intimes, dans le détail desquelles je ne veux pas entrer ici, donnèrent à Maurice Glayre « le degré de force nécessaire pour prendre le parti que son cœur avait si longtemps combattu ». Il refusa d'accompagner le roi dans son voyage et lui demanda la permission d'en entreprendre un autre dans son

pays, où ses affaires l'appelaient. Il obtint cette permission et quitta Varsovie le samedi 31 mars 1787. « J'arrivai à Lausanne dans le courant de mai, dit-il, le cœur déchiré et plein de la pensée que l'heure fatale pour la Pologne approchait. » [1].

V

Maurice Glayre avait quarante-quatre ans lorsqu'il rentra dans son pays. Il en avait passé vingt-trois en Pologne. Il s'était amassé, pendant ce temps, un grand trésor d'expérience et de connaissance du monde. Il avait connu les Cours de Berlin, de Pétersbourg, de Vienne et de Versailles. Il avait été mêlé à de grands événements et introduit dans la société de la plupart de ceux qui dirigeaient les affaires du temps. En Pologne, il avait été et resta l'ami et le confident de son vénéré et malheureux maître Stanislas-Auguste. Les parents du roi et toute la haute société de Varsovie lui avaient montré la plus grande sympathie et se souvinrent pendant longtemps de sa loyauté et de son désintéressement. « Me voilà de retour de Pologne, lui écrivait un de ses amis quatre ans plus tard. Je vous apporte des compliments, des amitiés et des assurances d'estime de la part de tout le monde. Il faudrait vous parler de tout

1. Lettre à Zschokke, déjà citée plusieurs fois.

Varsovie si je voulais vous nommer tous ceux qui m'ont chargé de vous faire leurs compliments [1] ».

Le roi avait quitté Varsovie pour aller aller au-devant de Catherine II dès la fin de février 1787. Glayre lui annonça son départ le 30 mars et en reçut à Lausanne la lettre suivante :

« Kaniow, le 7 avril.

» Je réponds à votre dernière ; c'est la première fois qu'une lettre de votre part me fait de la peine. Je ne sais pourquoi j'avais toujours jusqu'ici une certaine espérance que vous ne partiriez pas. Je croyais toujours que quelque incident, quelque circonstance vous en empêcherait. Cela fait que la certitude de votre éloignement me devient d'autant plus sensible. Vous ne sauriez croire combien il m'en coûte d'être séparé de vous. Plus j'avance en âge et plus toute séparation avec un ami devient pénible. Et c'est bien vraiment, mon bon Glayre, que je vous regarde comme mon ami. Il y a peu de choses dans la vie dont je me tienne si assuré. Que tel soit donc votre retour. Écrivez-moi cela bien positivement. Cela m'est nécessaire... Adieu donc, puisqu'il le faut. »

Glayre se trouva placé entre le désir de terminer ses jours dans son pays et celui de ne pas abandonner la

1. Lettre du colonel Silvestre de Nyon à M. Glayre, 2 juillet 1791.

Pologne et son roi. Pour faire donner la victoire au premier, il résolut de mettre un obstacle à la tentation du retour. Il se maria le 3 août 1787.

Cette nouvelle jeta ses amis de Pologne dans la désolation. « Toutes nos espérances sont renversées par la nouvelle de votre mariage, lui écrivait son ami Maisonneuve. Elle m'a affligé, parce qu'elle m'a présenté l'idée d'une séparation éternelle[1] ».

Si Glayre ne voulait pas se fixer de nouveau en Pologne, il ne renonçait pas cependant à rester en relations avec le roi, à le conseiller lorsque cela lui serait possible et même à le revoir pendant quelques semaines à Varsovie.

« D'après votre lettre du 21 juillet, lui écrivait Stanislas-Auguste, je suis persuadé que ma présente vous trouvera déjà marié. Je n'ai donc plus que des vœux à vous offrir, et j'espère que je n'aurai que des félicitations à vous faire. Après avoir mis un aussi grand fossé entre le passé et vous, vous n'avez plus à regarder que devant vous, sans tourner la tête en arrière.

» J'ai lieu pour ma part d'être content de vos arrangements puisque je ne vous perds pas. Dussent les circonstances être telles que je ne pusse jamais vous employer, vous revoir seulement de temps en temps sera toujours pour moi une satisfaction sensible à laquelle je ne renoncerai jamais volontairement... Car

1. Lettre du 15 juillet. Maisonneuve, d'origine française, était chargé des affaires de l'ordre de Malte en Pologne.

vous êtes *mien*, vous me l'avez dit et mon cœur l'a senti [1]. »

Six mois plus tard, Glayre recevait encore du roi les lignes suivantes qui sont empreintes de l'amitié la plus sincère et la plus vive : « Je ne ferai point de l'esprit car je ne m'en sens pas du tout dans ce moment ; mais je vous dirai tout uniment, mais bien sincèrement que je vous aime, que je vous estime et que je compte que vous êtes un des êtres de ce monde qui m'aiment le mieux.

» J'espère vous voir ce printemps comme vous nous l'avez promis. Si vous ne venez pas, je dirai : Glayre est conséquent, il a épousé une femme de mérite, il a à l'égard de cette femme les égards qu'il lui doit. Ce sera une satisfaction de moins pour moi, que de ne pas voir Glayre près de moi, mais j'aurai celle d'avoir une raison de plus ne l'estimer.

» Si au contraire les choses s'arrangent de manière que vous puissiez venir à Varsovie dans trois mois d'ici, vous êtes bien sûr d'être reçu à bras ouverts par tous vos amis, moi en tête.

» Vous pouvez dire à madame votre épouse que si elle fait votre bonheur, elle peut être sûre d'une grande somme de reconnaissance en Pologne. [2] »

Stanislas-Auguste fut bientôt obligé d'avoir recours aux bons avis et aux services de Glayre. Le général de Monet avait demandé depuis longtemps, à cause de son âge avancé, à être remplacé comme agent du roi

1. Lettre du 22 août 1787.
2. Lettre du 2 février 1788.

à Paris. En 1787 enfin, on lui trouva un successeur dans la personne d'un jeune Américain très intelligent et très dévoué nommé Littlepage. Celui-ci remplit ses fonctions pendant un certain temps de manière à mériter la satisfaction de son maître. Au printemps suivant, il voulut quitter le service du roi et prétexta l'obligation de retourner dans sa patrie, les États-Unis. En réalité, il voulait aller en Pologne où l'attirait son affection pour la comtesse de Nassau et ensuite en Russie pour s'enrôler dans les armées qui combattaient alors les Turcs sur les bords de la mer Noire. Le roi de Pologne fut ainsi menacé de se trouver au bout de peu de jours sans agent à Paris au moment où ce poste semblait devenir plus important par suite de la disposition où se trouvait le cabinet de Versailles d'entretenir des relations plus régulières qu'autrefois avec celui de Varsovie. Il se hâta de faire part de ce contre-temps à Glayre et de le prier de partir au plus tôt pour Paris.

« Ce n'est plus à Varsovie mais à Paris que je désire que vous alliez, lui disait-il, et cela le plus tôt possible.

» ... Littlepage doit partir pour l'Amérique au commencement de mai. Il faut donc que celui qui aura à le remplacer soit à Paris avant la fin d'avril. J'ai beau passer en revue tous ceux qui, d'ici, ont convoité cette place, il n'y a que vous qui puissiez me convenir. Le primat et l'ambassadeur pensent de même[1]... Mais, me direz-vous, je suis marié, ma

1. Ambassadeur de Russie. — Le prince Primat de Pologne était le frère cadet du roi, Michel-Georges Poniatowski.

belle-mère est mourante; mon beau-père est vieux, je réponds : c'est dans les occasions pressantes qu'on montre son zèle. Vous m'avez si bien et si longtemps prouvé le vôtre que je ne me permets pas même le doute sur la résolution que vous prendrez dans celle-ci. Si vous ne pouvez pas sur l'heure vous arranger de manière à transporter votre domicile permanent à Paris, je vous demande dans ce cas de faire seulement une course légère pour y être avant la fin d'avril. Je consens que vous reveniez ensuite dans votre pays pour y mettre ordre à vos affaires pendant quinze jours, et qu'après vous alliez vous établir fixement à Paris.

» ... Adieu pour cette fois. J'attends votre réponse affirmative avec la plus inquiète impatience. C'est un moment de crise. Quand vous aurez lu ma correspondance, vous verrez combien est essentiel et capital pour moi le service que vous demande celui qui n'a jamais cessé de vous chérir et de compter sur vous.

» ... Ah çà! partez, partez, partez, je vous en conjure, le plus tôt possible pour Paris. Il me faut absolument que vous y soyez avant la fin d'avril et que vous y trouviez Littlepage. [1] »

Le même jour, Stanislas-Auguste annonça au baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, l'arrivée prochaine de Glayre à Paris. Celui-ci partit sans consacrer plus de vingt-quatre heures à mettre en ordre ses affaires et, cinq jours plus tard, il était auprès

1. Lettre du 2 avril 1788.

de Littlepage. Il fut très bien accueilli par le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, auquel il remit ses lettres de créance. « Il m'a dit que nous étions d'anciennes connaissances et, en effet, je me souviens d'avoir dîné quelquefois avec lui chez M. de Vergennes [1]. »

Glayre espérait pouvoir rentrer au bout de peu de temps en Suisse. Il s'occupa donc avant tout d'organiser d'une manière définitive la représentation diplomatique du roi de Pologne à Paris de manière à pouvoir laisser ce poste entre les mains d'un homme sûr, actif, dévoué et dont la position fût nettement déterminée. Il estimait que la création d'une légation officiellement reconnue entraînerait des frais qui ne seraient pas facilement compensés par le profit qu'en retirerait la Pologne. Il conseilla en conséquence de choisir un homme qui fût établi à Paris, un homme tel que Monet, dont on n'avait pas, d'après lui, assez reconnu les aptitudes. Il offrit du reste de faire en quelque sorte l'éducation politique de cet agent et même de rester accrédité en France de manière à pouvoir y accourir lorsque cela serait nécessaire.

Le roi de Pologne ne goûta guère les conseils de Maurice Glayre. Il invita celui-ci à faire son possible pour s'établir lui-même à Paris. Si cela ne pouvait avoir lieu, il désirait se faire représenter en France par un Polonais, le jeune comte Mokronowski « dont les

1. Lettre au roi, 6 mai 1788.

circonstances et la conduite pure et sage attiraient sa confiance ». Glayre maintint cependant sa manière de voir avec une grande insistance dans sa lettre du 4 juillet dont voici le passage principal :

« Votre Majesté annonce sa préférence pour un Polonais. Elle devra donc lui donner le caractère public car, par ce choix, elle perd le prétexte de la loi qui en exclut l'étranger. Le titre de cet agent devra, dans l'ordre des choses être le même que celui que la France donne au sien à Varsovie (consul), et ce titre flattera peu les prétentions d'un Polonais. La pensée de m'en donner un pour adjoint n'est point praticable. Bientôt l'adjoint tranchera du principal et les affaires souffriront de cette rivalité.

» La ferveur de la nouveauté animera pendant quelques mois le travail. Mais l'application qu'exige la recherche des faits, le soin de les rédiger, la peine de les chiffrer, lasseront bientôt un jeune homme étranger jusqu'à cette heure à ces occupations, et avant la fin de l'année, Sa Majesté verra sa correspondance négligée ou son agent rebuté demandera son rappel. Alors on voudra revenir au terme où on est aujourd'hui. Il n'en sera plus temps. »

Glayre finit par proposer au roi un jeune Italien du nom de Mazzey, doué de toutes les qualités requises pour remplir ce poste d'une manière avantageuse. Le roi se rendit enfin à cette manière de voir ; Glayre put quitter Paris à la fin de l'été 1788 et se rendre

auprès de sa famille qui avait le plus urgent besoin de sa présence.

Cette fois encore, le roi de Pologne fut heureux d'avoir écouté les conseils de son ancien secrétaire. Il ne tarda pas, en effet, à être très satisfait de la correspondance de Mazzey et, dans les années qui suivirent, les circonstances devinrent telles, en France et en Pologne, qu'il fallut renoncer à l'idée d'une représentation diplomatique officielle.

Pendant l'automne de la même année s'ouvrit à Varsovie la Diète dont les discussions, après avoir été de perpétuels motifs de chagrin pour le souverain, finit par être l'instrument d'une régénération politique dont la portée allait être malheureusement bien éphémère, Stanislas-Auguste montra avant l'ouverture des séances de cette assemblée, une confiance très grande dans l'avenir. Il étonna même un grand nombre de personnes qui savaient que beaucoup de nonces arrivaient avec des idées et des intentions hostiles à la Cour et au roi. « Dans quatre semaines, nous serons en pleine Diète, écrivait-il à Glayre le 3 septembre. Les pronostics sont si sujets à erreur depuis que le temps des prophètes est passé, que j'aime mieux n'en point faire et je me borne à vous dire que je me sens l'âme tranquille. Vous êtes actuellement bon gendre, bon mari, bon citoyen, bientôt bon père et votre épouse et ses parents sont bons et loyaux. Or, Dieu ayant dit que là où trois personnes sont réunies en son nom, son esprit sera parmi eux, je me recommande à vos prières. Je sais que votre cœur les dictera. »

Les vœux et les prières de Maurice Glayre n'empêchèrent pas Stanislas-Auguste d'être très malheureux pendant les deux premières années de la fameuse Diète de 1788. Les Polonais s'enthousiasmèrent en faveur de l'alliance prussienne alors que le roi avait espéré leur faire adopter un traité d'alliance avec la Russie dont les bases avaient été fixées dans son entrevue de l'année précédente avec Catherine II. Cette divergence d'opinions donna lieu à bien des scènes pénibles et à de nouvelles attaques quelquefois grossières contre la Cour. Les nombreux amis que Glayre avait dans ce pays-là regrettèrent alors amèrement son absence puisqu'il était une des rares personnes qui pût dire toute sa pensée au souverain et le seul peut-être qui eût assez d'indépendance pour juger des événements sans parti-pris. Le roi, de son côté, était mieux placé que tout autre pour regretter l'éloignement de son ami. « J'ai dû lire au roi l'article de votre lettre qui le concerne, lui écrivait la princesse Lubomirska le 17 juin 1789. Il en a été touché aux larmes. Dites-lui bien, s'est-il écrié, que je le regrette tous les jours davantage, que je l'aimerai toute ma vie, que sa perte est un malheur sensible pour moi, et que j'en connais les conséquences d'une manière bien fâcheuse. »

On sait que la Diète dont il vient d'être parlé adopta enfin, le 3 mai 1791, une nouvelle constitution. Elle apportait dans l'organisation de la Pologne des modifications profondes qui eussent été capables de donner à ce pays une nouvelle vigueur et d'inaugurer une ère

de prospérité si la Russie ne s'était pas opposée à son exécution. Elle prit sous sa protection les quelques hommes qui désapprouvaient l'œuvre du 3 mai ; ils fondèrent la confédération de Targowitsa et demandèrent le secours de Catherine II. Quatre-vingt mille hommes pénétrèrent en Pologne, suivis bientôt par les troupes prussiennes et l'on put prévoir dès ce moment quelle serait l'issue de cette nouvelle intervention.

Les événements prévus depuis longtemps par Maurice Glayre s'accomplirent. Les derniers temps du royaume de Pologne et de la vie du roi Stanislas ne furent qu'un long martyrologe. Si ce souverain fut malheureux, son ancien conseiller intime fut navré de n'avoir que des paroles de consolation à lui fournir.

« Vous savez déjà le triste état de nos affaires, lui écrivait-on de Varsovie en 1792. Elles sont au comble. Oh ! que vous êtes heureux, mon ami, d'en être éloigné et de vivre tranquillement au sein de votre famille ! Notre bon, notre bien-aimé roi est bien à plaindre. Jamais il n'a été si malheureux. Le cœur fend à le voir. Il a vieilli de dix ans depuis tous ces malheurs. Vous pleureriez si vous le voyiez[1]. »

« Mon bon ami, lui écrivait le roi quelques jours auparavant. J'ai reçu votre lettre du 20 juin. Elle m'a fait goûter le baume de l'amitié sur les plaies de l'adversité[2]. »

1. Lettre de madame Lullier, 15 août 1792.
2. Lettre du 18 juillet 1792.

Six ans après la mort de Stanislas Poniatowski, Glayre était encore sous l'influence de l'émotion et de la douleur que lui avaient causé la disparition d'un État auquel il s'était attaché, et la triste fin d'un souverain injustement malheureux. « Il est mort dans les fers de son ambitieuse amie, écrivait-il en 1804, et moi je ne cesserai de verser des larmes sur ses malheureuses destinées et de détester les crimes dont il fut la victime. »

VI

On vient de voir quel fut le rôle honorable joué par Maurice Glayre en Pologne. Mon but est atteint, et je pourrais maintenant laisser la parole aux documents qui constituent la partie essentielle de ce volume. Je désire cependant auparavant indiquer en quelques mots quelle fut l'activité de cet homme comme citoyen suisse.

Le pays de Vaud, sa patrie, fut, jusqu'en 1798, sous la dépendance de Leurs Excellences de Berne. Quoique Glayre n'eût jamais fait opposition au gouvernement bernois, il se décida cependant à prendre part à la révolution qui éclata au mois de janvier de cette année-là. Son but fut dès l'abord de maintenir ce mouvement dans les limites de la modération et de

s'opposer aux mesures violentes qui étaient désirées par un certain nombre de personnes. Dans les premiers mois de l'indépendance vaudoise, il fut placé à la tête de l'administration nouvelle à cause de la probité et de l'expérience qu'on lui connaissait.

Quand Berne fut tombée entre les mains des Français et que le régime unitaire fut introduit en Suisse par l'influence du gouvernement de la « grande nation », Glayre fut appelé à faire partie du Directoire helvétique, première autorité du pays. Se rappelant alors les maux que l'influence toute-puissante de la Russie avait causés à la Pologne, il chercha à éviter par tous les moyens, que la Suisse se trouvât dans la même situation à l'égard de la France. Dans ce but, il ne cessa de protester contre les abus de pouvoir dont se rendirent coupables à diverses reprises les représentants du Directoire français et de demander toutes les fois qu'il en eut l'occasion, que son pays fût placé de nouveau au bénéfice de la neutralité. A l'intérieur, il combattit les mesures violentes qui ne devaient avoir pour conséquence, selon lui, que d'éloigner toujours plus du nouveau régime les populations de beaucoup de régions importantes de la Suisse. C'est ainsi qu'il s'opposa en vain à la guerre qui désola les petits cantons en 1798; c'est ainsi encore qu'il repoussa plusieurs fois les propositions de son compatriote Frédéric César de la Harpe.

La maladie, qui l'avait épargné depuis quelque temps, le força d'abandonner ses fonctions au printemps 1799. Quelques mois plus tard cependant, quand

la Suisse devint le théâtre de la guerre de la seconde coalition, et que le Directoire se vit dans le plus grand danger, ce même La Harpe le pria, au nom du gouvernement, de bien vouloir faire violence à ses maux et d'aller à Paris comme ministre plénipotentiaire chercher à obtenir pour son pays la neutralité et un traité d'alliance moins onéreux que celui de l'année précédente. Il accepta cette mission. Lorsqu'il eut la conviction que rien ne pourrait aboutir avant la paix générale, il revint dans son village de Romainmôtier.

En suite du coup d'État de Brumaire, une révolution du même genre eut lieu en Suisse. Le 7 janvier 1800, le Directoire fut destitué et Maurice Glayre appelé à faire partie de la commission exécutive qui lui succéda et qui fut composée d'hommes plus modérés. En automne de la même année, il fut chargé d'une nouvelle mission en France, pour représenter la Suisse au Congrès de Lunéville, demander encore une fois un nouveau traité d'alliance moins onéreux, des rectifications de frontières, et enfin faire agréer par le Premier Consul une nouvelle constitution unitaire. Il eut la joie de voir le traité de Lunéville reconnaître l'indépendance de sa patrie et son droit à s'organiser selon ses convenances. Il prit une part prépondérante à l'élaboration de la Constitution dite de la « Malmaison » et soutint avec force et courage devant le Premier Consul, les droits et les intérêts de son pays. Rentré en Suisse au mois de mai 1801, il quitta bientôt le pouvoir et se consacra dès lors exclusivement aux affaires du canton de Vaud.

Il vécut dès cette époque tantôt à Lausanne, tantôt à Romainmôtier, entouré de l'estime de ses concitoyens et mourut dans la première de ces localités en 1819

CORRESPONDANCE INÉDITE

CONCERNANT LES

PARTAGES DE LA POLOGNE

CHAPITRE PREMIER

STANISLAS PONIATOWSKI ET LA FRANCE EN 1772

Malgré son vif désir de posséder la sympathie du gouvernement français, ce ne fut qu'en 1772 que Stanislas-Auguste parvint à posséder un agent secret auprès du duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangères de Louis XV. Il choisit pour ce poste important le général comte de Monet, qui avait habité la Pologne et y avait laissé la réputation d'un homme doué de capacités moyennes, mais de beaucoup de loyauté, de dévouement et d'attachement pour le roi. Monet fut chargé de renseigner exactement le duc d'Aiguillon et d'obtenir pour Stanislas-Auguste la neutralité et, si possible, l'amitié de cet homme d'État.

Voici maintenant les principales lettres du roi à son agent[1].

1. Toutes les lettres contenues dans ce chapitre sont adressées au général de Monet.

Varsovie, le 8 avril 1772.

Le premier usage que je fais du chiffre que Tomatis m'a remis de votre part, est de vous marquer mon contentement du zèle que vous témoignez pour mes intérêts et de vous confirmer ce qui a déjà été dit par un tiers, que j'agrée les services que vous voulez bien me rendre à la Cour de France en qualité de personne chargée par moi et autorisée à lui faire connaître mes sentiments et à cultiver ses dispositions amicales à mon égard.

Vous trouverez sous les articles suivants, les informations et les principes sur lesquels vous devez agir et parler en mon nom.

La Cour de France protège les Confédérés[1] ; elle

1. Les Confédérés de Bar. Dès la fin de 1768, le Cabinet de Versailles avait envoyé aux Confédérés le chevalier de Taulès qui devait leur remettre des fonds. Ce diplomate, après avoir vu l'indiscipline des troupes polonaises, pensa qu'elles n'avaient aucune chance d'avoir le dessus, et il revint en France avec son argent. Sans se décourager, le duc de Choiseul envoya alors auprès du Conseil de la Confédération, le colonel Dumouriez qui devait devenir si célèbre plus tard. Un an plus tard, en 1771, Dumouriez rentra dans son pays sans avoir obtenu de succès décisifs. Le duc d'Aiguillon succéda pendant ce temps au duc de Choiseul. Il envoya en Pologne un officier de mérite qui s'était distingué en Corse, le baron de Vioménil, accompagné d'un certain nombre de compatriotes. La France donna en outre aux Confédérés des sommes évaluées à un million par an. Vioménil

les aide de son argent et de ses officiers. Elle a mis un de ses généraux à la tête de leurs conseils. Cependant tous les Confédérés ont déclaré l'interrègne et se sont rendus coupables de rébellion, au premier chef, à mon égard. La France, en leur continuant sa protection s'est, en quelque sorte, déclarée mon ennemie et ne cessera de paraître telle que lorsqu'elle aura employé son autorité pour obliger les Confédérés à rentrer solennellement dans l'obéissance qu'ils me doivent et dont rien n'a pu les délier. Je chercherais inutilement, dans ma conduite à l'égard de la Cour de France, des raisons pour justifier la sienne. Je n'ai jamais fait ni autorisé quoi que ce soit qui ait pu lui

prit une part active aux événements et ne quitta la Pologne qu'après le premier partage.

Une Confédération était une association d'un nombre plus ou moins considérable de nobles. On pouvait les diviser en trois classes :

1° Les Confédérations de la couronne, formées par le consentement du Sénat et de la Diète dans certaines circonstances importantes. C'est ainsi que les Diètes de couronnement ou même les Diètes ordinaires se confédéraient quelque fois, sous la direction du roi, et délibéraient alors d'après le système de la majorité ;

2° Les Confédérations formées dans le but de s'opposer à la manière de voir du gouvernement ou à l'exécution d'une décision de la Diète. La plus célèbre dans les dernières années de l'existence du royaume de Pologne, fut celle de Targowitsa, qui empêcha la mise à exécution de la constitution du 3 mai 1791 et qui, soutenue par la Russie, amena le second partage ;

3° Il y avait enfin les Confédérations désignées ouvertement

faire oublier qu'elle m'a authentiquement reconnu. Ne pouvant être l'objet immédiat de sa malveillance, je ne le suis donc qu'accidentellement. C'est la Russie qu'elle veut humilier et c'est sur moi que portent les dispositions suspectes de mes ennemis. Elle m'a cru engagé dans une intimité de liaison sans borne ni restriction, dans une communauté de vues, d'intérêts et de projets avec la Russie. Elle m'a regardé comme le complice de l'influence oppressive de celle-ci en Pologne. Vous êtes chargé, monsieur le général, et c'est le premier objet de votre commission, de désabuser la Cour de France et son ministre. Dites expressément, sans crainte d'être jamais démenti, que je ne suis point tel

par le titre de Rokosz ou révoltes, qui mettaient immédiatement sous les armes tous ceux qui y adhéraient.

Les Confédérations étaient un élément de la Constitution du pays, et une forme toute naturelle de la liberté. Elles organisaient en quelque sorte l'anarchie légale ; elles étaient permises par les lois. Celles de la troisième classe elles-mêmes étaient autorisées en cas d'infraction du gouvernement aux lois, aux *Pacta Conventa* ou de résistance du roi aux représentations du Sénat et de la Diète.

Toute Confédération désignait dans son sein un maréchal ou chef suprême, qui avait une autorité absolue. Il représentait légalement la Confédération, communiquait avec le roi qui était tenu de l'écouter ; il recevait les ambassadeurs, dirigeait l'administration et les tribunaux dont il recevait le serment, disposait des revenus, etc.

On comprendra, après ce qui précède, que les Confédérations furent une des principales causes de la ruine et de la disparition de la Pologne.

que les apparences et mes ennemis m'ont dépeint. J'ai toujours aimé mes devoirs et ma nation. Je n'ai rien à me reprocher à son égard. J'ai été prêt à lui faire, et je lui ai fait, en effet, des sacrifices toutes les fois que ses vrais intérêts l'ont exigé. La Diète de 1766 et le conseil du Sénat de 1769 le prouvent assez. Dès qu'il dépendra de moi de choisir, je n'aurai jamais de liaison étrangère, ni d'amitié sincère qu'avec ceux qui pourront et voudront m'aider à travailler à son bonheur. Ce langage-ci ne m'est point nouveau. Il a mille fois été tenu par mes ordres dans les cours mêmes où il devait déplaire. L'avenir produira des preuves de ce que j'avance et le passé en fournirait de reste, s'il me convenait de les rappeler ici. Je vous charge de faire en mon nom cette profession authentique de foi.

J'ai de tout temps désiré de cultiver cette liaison directe et intime, avec la Cour de France, et sans les malheurs qui ont altéré tous mes plans et mes projets, je serais peut-être parvenu à l'établir, à moins qu'elle même ne s'y fût refusée. Mais depuis cinq ans, attaqué au dedans, menacé et suspect au dehors, il a fallu céder au temps et craindre de multiplier mes embarras. Ce désir de voir les liaisons de la France rétablies en Pologne, la conviction où je suis, que seule peut-être entre toutes les nations de l'Europe, il est de l'intérêt de la France que la Pologne soit heureuse, florissante et mieux gouvernée, et que par

conséquent, seule elle peut et doit vouloir seconder mes projets tendants à ce but.

La troisième chose qui doit être l'objet de vos soins, c'est de me ménager l'amitié de M. le duc d'Aiguillon. Je sais qu'il ne me veut point de mal, mais obtenez qu'il me veuille du bien.

Enfin vous savez que j'ai écrit au roi de France une lettre en date du 3 octobre de l'année dernière, et dont M. le duc d'Aiguillon m'a accusé la réception. Je n'ai point encore eu de réponse à cette lettre. Vous vous informerez si cette réponse m'a été faite et s'est ensuite égarée, ou des raisons qui en ont occasionné le retard.

Je ne vous mande pas toutes les extorsions cruelles et les manœuvres indignes que se permet le roi de Prusse chez nous, car je suis sûr qu'on en est parfaitement informé en France. Je me borne à demander par vous, si la Cour de France verrait d'un œil tranquille, les démembrements de la Pologne projetés par le roi de Prusse.

Je finis en vous assurant que, quand la Cour de France voudra bien pourvoir à ses vrais intérêts en Pologne, elle m'aidera au lieu de me nuire.

Je vous demande que cette liaison, dont vous êtes l'organe, soit secrète.

Pour cette fois, adieu, mon cher général.

LE ROI.

Annexe à cette lettre.

Comme vous m'avez prévenu que dans les débuts vous seriez obligé de montrer mes lettres en original au duc d'Aiguillon, j'ai fait ma grande dépêche en conséquence. Tout son contenu, au reste, est de la plus exacte vérité. J'ai seulement à y ajouter pour vous qu'il faut convenir :

1° De nos adresses respectives. Avertissez Sellonf, mon banquier, que toute lettre adressée sous son enveloppe à M. le Coq à Paris, est pour vous. Celles que vous lui remettrez pour moi, porteront l'adresse de M. Tepper et Cie, à Varsovie[1]. Faites pendant plusieurs postes des duplicatas dont Sellonf enverra un par Dantzig et l'autre par Breslau. J'en ferai autant pour vous;

2° Écrivez et signez en chiffres;

3° Assurez-vous bien que ma correspondance avec vous ne sera connue de personne en France que du ministre et tout au plus des Broglie[2] s'il le faut. Ici elle est ignorée de tout le monde. Je ne puis assez insister sur le secret chez vous, depuis que M. de

1. Une des principales maisons de banque, à Varsovie.

2. Victor-François, duc de Broglie, maréchal de France (1718-1804) et son frère, Charles-François, comte de Broglie (1719-1781). Ce dernier connu surtout comme diplomate, fut ambassadeur de France en Pologne, sous Auguste III.

Choiseul, ou par légèreté, ou par méchanceté, a redit au chargé d'affaires de Russie à Paris, ce que Saint-Pol lui avait dit à mon sujet. Cela a failli me coûter cher, et ma situation actuelle exige absolument qu'on ignore encore en Russie, à Berlin et partout, que j'ai un canal ouvert avec la Cour de France ;

4° Mandez-moi s'il serait possible de faire rappeler M. Gérard, que la France entretient à Dantzig, et de le faire remplacer par quelqu'un de moins dévoué aux Confédérés et de moins envenimé contre moi, ou du moins de le faire pourvoir d'ordres plus favorables[1].

Varsovie, le 13 juin 1772.

L'idée d'étendre la prérogative royale et d'établir une succession héréditaire au trône en vue de dédommager la Pologne des pertes dont elle est menacée, par le bénéfice d'une constitution plus régulière et d'un gouvernement plus actif, forme un tableau dans lequel j'aime à reconnaître l'étendue du zèle avec lequel vous vous occupez de mes intérêts ; mais elle est accompagnée d'inconvénients de nature à mériter toute mon attention. Je ne me dissimulerai point tout le bien qui pourrait résulter d'une telle révolution et

1. Stanislas-Auguste apprit, par une lettre du 23 mai, que le duc d'Aiguillon avait donné, dans ce sens, de nouvelles instructions à son agent.

mon cœur n'est point insensible à une perspective qui m'offre des moyens plus nombreux et plus efficaces de faire le bonheur de mes sujets. Mais d'un autre côté, cet avantage serait trop chèrement acquis s'il fallait le payer de mon consentement aux usurpations de mes voisins qui peuvent le permettre ou l'empêcher. D'après ce principe, non seulement je ne dois point me laisser induire à des démarches dont il serait le but, mais même je ne puis en recevoir la proposition que comme un piège tendu à ma gloire et à mes devoirs [1].

Toutes vos réflexions sur les plaisanteries du roi de Prusse au sujet du démembrement de la Pologne sont très justes et je n'aurais à y ajouter que ce que ma sensibilité et mon indignation me dicteraient, ce dont je me dispense, remettant avec confiance ma cause au dispensateur suprême de toute justice.

Vous m'avez réellement fait plaisir en m'annonçant la manière dont les ouvertures que vous avez faites de ma part à votre Cour ont été en dernier lieu encore accueillies. Il doit paraître d'une évidence palpable que si la France veut avoir des liaisons en Pologne, il lui est beaucoup plus favorable de les former directement avec moi qui les recherche et qui les dirigerai

1. Les idées émises par le général de Monet furent reprises plus tard et adoptées en partie par la Diète de 1788. Le principe de l'hérédité du pouvoir royal se trouve dans la constitution du 3 mai 1791.

toujours vers le bien commun, que de s'en procurer de subalternes qui ne peuvent servir que pour faire du mal. Il m'est bien doux d'apprendre tant par vous que par d'autres diverses voies que les peines de ma situation sont connues, appréciées et partagées par le cœur généreux et sensible du roi de France. Je me flatte qu'un jour il saura m'aider comme il a su me plaindre, et mes espérances sont encore encouragées en pensant que j'ai un ami dans son ministre. Ménagez-le-moi, monsieur, je vous le répète encore.

Je ne manquerai point, dans son temps, de veiller aux démarches qui donneront un titre à l'intervention de la France contre le démembrement de la Pologne. Mais diverses circonstances m'empêchent encore de pouvoir en régler la forme et la manière.

Quant à l'objet de M. le duc d'Aiguillon au sujet de la résidence d'un ministre français à ma Cour et qui porte sur le rappel de Loyko [1], il est assez connu qu'il fut l'effet d'une influence à laquelle tout m'impo-

1. Le comte de Loyko, chambellan du roi Stanislas-Auguste, avait été envoyé par celui-ci en France au mois de janvier 1766 pour notifier officiellement son avènement. Il fut reçu par Louis XV le 1er avril. Il quitta Paris au mois de mai et accompagna, jusqu'à Vienne, madame Geoffrin qui fit alors son célèbre voyage à Varsovie où elle resta pendant plus de deux mois auprès de son ami Stanislas-Auguste.

Voir la *Correspondance du roi et de madame Geoffrin,* publiée par M. le comte de Mouÿ et l'article du comte P. de Ségur, *Revue de Paris.*

sait la dure nécessité de céder. Je connais toute l'étendue des égards auxquels une puissance comme la France a le droit de prétendre ; je sais qu'elle peut en tout temps exiger d'être prévenue, mais il est pourtant des circonstances qui admettent des exceptions aux règles générales et surtout à un vain cérémonial. Ces circonstances devraient être celles où je me trouve aujourd'hui si, d'ailleurs, la France me veut quelque bien.

Au reste, je n'ai jamais prétendu demander une mission immédiate. Je vous ai chargé et je vous charge encore de disposer cette Cour à saisir la première occasion qui se présentera et qui satisfera ce que sa délicatesse exige pour établir, par la résidence de son ministre près de moi, une liaison publique et avouée. Peut-être serai-je en état de la faire naître et d'effectuer à son contentement les conditions qu'elle me demande.

Quiconque me sera adressé par M. le duc d'Aiguillon, à titre d'homme qui a sa confiance, aura certainement la mienne ; mais comme l'arrivée d'un émissaire, s'il était connu comme tel, donnerait bien plus d'ombrage à mes voisins qu'un employé avoué et revêtu d'un caractère public, il faudrait prendre les mesures les mieux combinées et dont on pourra convenir des préliminaires pour déguiser ici le but de son séjour. Faites part de cette observation à M. le duc d'Aiguillon et priez-le de vous expliquer, avec quelques détails, ses idées à cet égard.

Je suis charmé que la conduite de M. Branicki [1] vis-à-vis des malheureux officiers français, ait eu l'approbation de leur roi. Elle est la cause de la brouillerie des Russes, et a multiplié le mécontentement de ceux-ci contre moi au point qu'ils en ont pris prétexte pour redoubler leurs vexations et mes désagréments.

Les dernières nouvelles de Pétersbourg semblent me promettre que cette Cour est disposée à ouvrir enfin les yeux sur les inconvénients qui résulteraient pour elle de l'ambition démesurée du roi de Prusse. L'Autriche presse et négocie avec chaleur. Elle offre, dit-on, de se relâcher de ses prétentions pourvu que son exemple soit suivi par nos autres voisins. Tout prouve que les opinions du Conseil de Russie sont encore fort balancées et je doute qu'elles puissent se fixer avant la paix avec les Turcs [2]...

Il m'a été mandé que la Cour de Vienne a proposé en Russie le projet de faire sortir toutes les troupes

1. Le comte Branicki était un des meilleurs amis du roi qui le chargea de diverses missions en France et en Russie. Il faisait tous ses efforts, à cette époque-là et par ordre du roi, pour être utile aux officiers français au service de la Confédération de Bar, qui étaient tombés entre les mains des Russes.

2. Le roi se trompait. Le premier partage est antérieur d'un an au traité de Kaïnardji qui mit fin à la guerre que Catherine II faisait alors à la Turquie. On sait que cette guerre fut, en quelque sorte, amenée par celle que la Confédération de Bar faisait à la Russie.

étrangères de la Pologne pour nous laisser le soin de finir nous-mêmes nos troubles avec le concours des bons offices pacifiques des Cours étrangères. Il est très désirable que ce projet soit goûté et je crois entrevoir une occasion favorable pour l'intervention ultérieure de la France par l'envoi d'un ministre qui serait présent à la Diète de pacification...

P.-S. — Les lettres de Vienne d'aujourd'hui parlent du concert parfait entre cette Cour et celle de Russie comme d'une chose dont il ne faut plus douter; que les intérêts de la Pologne vis-à-vis de la Russie ne seront que faiblement appuyés par la première qui ne cesse de me dire: « Arrangez-vous, avec la Russie, ce qui est équivalent à... Soumettez-vous à la Russie. »

Varsovie, le 11 juillet 1772.

Votre lettre n° 7 contient trois articles sur lesquels je vous dois des informations détaillées.

1. La Cour de France désirerait être informée de la nature de mes engagements avec la Russie et le roi de Prusse, relativement au démembrement de la Pologne. Je vous charge pour la seconde fois d'assurer cette Cour, sur ma religion et mon honneur, non seulement qu'un tel engagement n'existe pas, mais de plus, que jusqu'aujourd'hui aucune communication ne m'a été faite à ce sujet par aucune de ces trois

Cours intéressées, que par un manifeste que le roi de Prusse a fait publier à Marienwerder le 7 du mois passé. Vous êtes d'ailleurs déjà informé par mes précédentes des démarches publiques et ministérielles faites par mes ordres pour demander à ces Cours l'explication des vues que les mouvements de leurs troupes respectives semblent annoncer. Elles n'y ont pas fait de réponse jusqu'aujourd'hui. Non content de cela, j'ai écrit moi-même une lettre à l'impératrice de Russie sous la date du 27 juin, dans laquelle, après l'avoir priée d'oublier ses mécontentements tant contre moi que contre ma nation, je lui demande de la manière la plus pressante de se souvenir de ses déclarations si solennelles par lesquelles elle a garanti l'intégralité de nos provinces. Voilà exactement où j'en suis à l'égard de ces Cours. Ma position est si singulière que je dois en quelque sorte leur tenir compte de leur réserve, puisqu'elle m'est une preuve qu'elles me rendent assez de justice pour ne pas présumer que je puisse volontairement devenir le complice de leurs usurpations, et pour n'en chercher les fondements que sur la supériorité de leur puissance.

2. La Cour de France me conseille de me réunir à ma nation pour, ensuite, protester contre le projet de partage et réclamer les bons offices des Cours amies. Je dois entendre ce conseil dans ce sens que je convoque une Diète générale, et qu'à la tête de ce corps représentant la nation, je procède aux démarches

indiquées. Sur ceci, vous devez rappeler à M. le duc d'Aiguillon que la Pologne entière, les provinces et ma capitale sont occupées par les armées des trois puissances voisines ; que ces puissances ont chacune des prétentions qu'elles discutent entre elles, et qu'elles ne permettront aucune démarche qui ne soit analogue à leurs vues. Il est évident que dans la position où sont les choses, elles ne consentiront à la convocation d'une assemblée nationale que lorsque leurs conventions particulières ayant réglé les parts de chacune d'elles, elles voudront légitimer leurs stipulations par la sanction d'une Diète. M. le duc d'Aiguillon décidera s'il me convient de hâter imprudemment ce moment, et si la saine politique ne doit pas me faire désirer qu'il soit reculé, dans l'attente d'incidents qui pourront nous devenir plus favorables. Je ne puis faire aucune démarche sans le consentement des puissances dont les troupes m'environnent ; elles ne permettront que celles qui favorisent leurs vues, et ces vues sont ma honte et le malheur de ma nation. Ajoutez encore que ces Cours sont dans la défiance de tous mes mouvements. La Russie me fait faire les plus fortes insinuations de ne hasarder aucune démarche quelconque, puisqu'elle serait inutile et deviendrait infailliblement funeste à moi et au reste de la nation. Toutes les réponses de la Cour de France me conseillent les plus grands ménagements et la déférence la plus entière à la Russie. Le roi de Prusse ne me conseille

point cela. Mais si je me brouillais avec les premiers, son jeu ne deviendrait que plus beau et plus sûr. C'est d'après ce tableau de ma position que je prie la Cour de France de me donner ses avis et surtout m'indiquer l'appui auquel je dois m'attacher.

3. Pour ce qui concerne les Confédérés, leur réunion à moi et les conditions auxquelles je consens à oublier leurs torts, c'est de l'examen de leur situation que doit résulter ma réponse. Leur association, les démarches et les actes qui en ont été la suite ont offensé la Russie, les lois de l'État et les droits de ma place. S'ils n'étaient coupables qu'à mon égard, je pourrais accorder à leur repentir un pardon d'autant plus sincère que je ne me suis jamais dissimulé ce qu'il y avait de bon dans la cause qu'ils ont tenté de défendre; mais ils doivent compte à l'État de leur association qui est prohibée par la loi, ainsi que de l'attentat contre ma personne et ma dignité, puisque c'est l'État seul qui doit connaître des crimes de lèse-majesté. C'est donc à une Diète qu'il appartient de les juger et de les absoudre. Tout ce que je puis faire en leur faveur, c'est de m'intéresser pour eux auprès des États et de pousser ceux-ci à la clémence par mon exemple, si d'ailleurs les confédérés peuvent me satisfaire par leurs démarches et leur empressement à rentrer dans le devoir. Enfin ils ont pour ennemi la Russie blessée et triomphante et ils doivent encore pourvoir à leur sûreté de ce côté-là ou en faisant dès

à présent leur soumission ou bien en attendant qu'une amnistie générale amenée par la paix les mette à l'abri de toute oppression. Telle est la situation des Confédérés et ce qui doit résulter de leurs démarches ultérieures.

Voici ce que j'ai appris de Berlin : suivant la teneur des conventions faites entre les trois Cours elles devaient attendre, pour faire valoir leurs prétentions sur la Pologne, que la paix entre les Russes et les Turcs fût conclue ; et leur plan était d'agir de concert dans cet intervalle pour obliger les confédérés à se soumettre et disposer ainsi la nation entière à une Diète devant laquelle lesdites prétentions seraient discutées et ensuite confirmées par un traité qui garantirait le reste des domaines de la République. La précipitation du roi de Prusse à s'emparer de sa portion ayant dérangé ce plan, les Cours intéressées et même les Cours neutres en ont pris l'alarme, et ont fait parler au roi de Prusse par ses propres ministres d'une manière très forte et très positive ; cela a produit les humeurs et les inquiétudes que l'on a observées chez ce prince depuis son retour de Marienwerder.

A la date du 30 juin, on annonce des défiances réciproques produites par les causes précédentes entre les Cours de Vienne et de Berlin ; elles peuvent avoir des suites sérieuses.

En attendant que tout se débrouille, je suis réduit aux plus fâcheuses extrémités dans mes finances. Les

Autrichiens ont pris mes salines et revenus du district de Cracovie. Les douanes de Dantzig vont diminuer ; celles de la Grande Pologne et mes économies de la Prusse royale sont entre les mains du roi de Prusse ; les trois armées ruinent mes domaines. En un mot, je ne sais plus où trouver des ressources.

Varsovie, le 29 juillet 1772.

... On dit qu'il y a sur le tapis un nouveau projet du roi de Prusse concernant les comtés de Glatz et de Neisse. Il céderait ces deux contrées à l'Autriche pour prix du consentement de celle-ci à ses usurpations dans notre Prusse royale. La suspension des travaux commencés aux fortifications de Posnanie paraît donner quelque autorité à cet avis.

Je n'ai pas lieu d'être satisfait des réponses de la Cour de Vienne à mes demandes concernant les salines dont la privation me réduit à manquer même du nécessaire pour mon entretien. La Cour de France pourrait me rendre dans cette affaire des services d'autant plus essentiels qu'il ne me convient pas d'en faire un article particulier de mes représentations à celle de Vienne, puisqu'il semblerait qu'en m'occupant séparément et avec instance de ce point qui m'est à quelque égard personnel, je n'ai fait sur le reste des usurpations autrichiennes que des démarches pour la forme, et que lorsqu'on m'aura satisfait sur cet arti-

cle, je prendrais aisément mon parti sur le démembrement de mes États. Vous sentez jusqu'où doivent aller mes scrupules dans une position aussi délicate et que, ne pouvant agir directement sans les compromettre, je n'ai de ressources que dans les bons offices de tiers amis. Si la France le voulait, je pourrais lui être redevable de procédés moins fâcheux de la part des Autrichiens.

On mande de Podolie que la peste s'est manifestée de nouveau en Ukraine, en Moldavie et aux environs de Kaminiec.

Varsovie, le 15 août 1772.

M. le duc d'Aiguillon m'invite à former un parti dans ma nation, à la tête duquel je devrais recourir aux bons offices des Cours intéressées. Il est à observer qu'un parti, quelque nombreux qu'il soit, ne peut représenter la nation polonaise, ni s'ingérer à parler de sa part et en son nom, à moins qu'il ne soit réuni sous le lien et le titre d'une Confédération dont l'effet est de le constituer corps représentant. Mes précédentes lettres vous ont démontré les inconvénients qui résulteraient pour l'État si je me hâtais de procéder à quelque chose de semblable.

Suivant les formes de notre gouvernement, deux pouvoirs doivent (hors les temps de Diète et de Confédération) pourvoir sous l'autorité du roi, aux

besoins de l'État : le Ministère et le Sénat. J'ai fait faire au premier toutes les démarches qui étaient dans sa compétence. Il ne me resterait maintenant qu'à faire agir le Sénat, même à tout risque, dès que les déclarations des puissances usurpatrices, ou quelque autre développement des circonstances en aura amené la nécessité. Je dis à tout risque parce que l'ambassadeur de Russie a dans ses instructions de s'opposer à la convocation d'un conseil du Sénat. Il m'a fait en conséquence déclarer, il y a bientôt un an, que si je passais outre au mépris de ses représentations, il ferait environner mon château de troupes et baisser les baïonnettes contre les sénateurs qui obéiraient à mes ordres. C'est le ressentiment contre le conseil du Sénat de 1769 qui a fait insérer cette clause dans ses instructions[1]. Je connais mes devoirs ; j'ai fait et ferai encore tout ce qui dépendra de moi pour faire constater la violence et l'injustice, ainsi que ma résistance et ma non-complicité à l'usurpation, ressource faible sans doute, mais ressource unique.

Quant aux Confédérés, voici mon dernier mot dont je vous prie de faire part à M. le duc d'Aiguillon. Je

1. Le conseil du Sénat, réuni en 1769, par le roi, avait décidé d'envoyer à Saint-Pétersbourg une mission extraordinaire pour protester auprès de l'impératrice contre ce qui s'était passé en Pologne depuis plus de deux ans, à l'instigation du prince Repnin ambassadeur de Russie. C'est alors que M. Glayre accompagna le comte Oginski à Saint-Pétersbourg.

persisterai jusqu'à la fin dans la résolution de leur pardonner bien sincèrement. La seule condition que je prétends leur imposer, c'est le repentir de m'avoir méconnu, et une disposition ferme et sincère de concourir désormais avec moi au bien de l'État. Mais comme il convient que ces sentiments me soient manifestés avec les égards qui m'appartiennent, ils ne pourront choisir une voie qui me soit plus agréable que la médiation de la Cour de France. Je souhaite donc que ce soit par elle qu'ils m'annoncent leur désir de se rapprocher de moi, et qu'elle appuie leur demande de sa recommandation. Une lettre de Louis XV à moi satisferait à tout et serait pour eux le garant le plus respectable de la sincérité de leurs démonstrations. Je continuerai mes soins en Russie, pour leur procurer de ce côté-là les conditions les moins dures, mais j'ai besoin d'être secondé par la Cour de France.

Le progrès des négociations qui doivent combiner les intérêts des puissances qui partagent nos dépouilles, en annonce sous peu la conclusion. On mande de Pétersbourg que le courrier porteur de l'ultimatum de la Cour de Vienne et des pleins pouvoirs du prince Lobkowitz pour signer la convention, y est arrivé. Ce ministre était depuis plusieurs jours à Péterhoff, et il est d'autant plus probable que tout est maintenant arrêté que le roi de Prusse sollicite fort, dit-on, la Cour de Russie de déférer aux préten-

tions de celle de Vienne. L'espérance que nos voisins pourraient se brouiller en partageant leur proie nous aurait donc trahi et notre situation serait désespérée.

Nul indice ne dénote encore ce que les trois puissances prétendent faire de ce qu'elles nous laisseront, quelle loi et quelle forme de souveraineté elles nous dicteront. Au nom de Dieu, que la Cour de France ne se rebute point, qu'elle ranime tous ses efforts pour empêcher que le désordre et l'anarchie ne s'affermissent par le faux système de la politique destructive de nos oppresseurs. Que toutes les puissances, conseillées par leurs intérêts et alarmées par la France, demandent avec force des traités dont les clauses, assurant la liberté à ce qui restera de la Pologne, de même qu'à son commerce, ne laissent plus l'avarice de nos voisins arbitre de sa destinée. Qu'il reste, en un mot, un germe sain de la Pologne qui puisse, à l'aide du temps et des événements, la reproduire. C'est sur cet objet que doivent maintenant se réunir les vœux et l'attention des Cours intéressées et amies ; ne pouvant aujourd'hui empêcher le mal, elles doivent lui préparer de loin des remèdes.

Un courrier a apporté la nouvelle qu'un congrès pour la paix vient de s'ouvrir entre les plénipotentiaires russes et turcs. Les Russes font les plus grands éloges de l'activité du ministre prussien, et paraissent moins satisfaits du représentant de la Cour de Vienne.

Varsovie, le 22 août 1772.

La réception de votre lettre de crédit que vous m'annoncez met fin à mes inquiétudes. J'attends maintenant la nouvelle de ce que vous aura dit M. le duc d'Aiguillon lorsqu'elle lui a été remise.

La surprise que vous me témoignez de ce que je ne vous ai point envoyé le précis des mémoires remis aux Cours étrangères, cessera lorsque vous saurez que mon ministre à Vienne en a rendu un pareil au prince Louis. Votre Cour étant ainsi informée par lui, j'ai pensé qu'il vous serait facile de vous procurer de telles pièces publiques en les demandant à la chancellerie de Versailles [1].

La ressource que M. Wielhorski [2] indique pour

1. Il a été parlé des mémoires remis aux Cours étrangères dans l'introduction relative à M. Glayre. Le prince Louis de Rohan venait d'être nommé ambassadeur de France à Vienne. Sa conduite déplut à Marie-Thérèse qui le fit rappeler deux ans plus tard. Il fut créé cardinal en 1777 à la demande de Stanislas-Auguste. C'est ce même duc de Rohan qui se rendit tristement célèbre par la fameuse « affaire du collier. »

2. Wielhorski se trouvait à Paris comme représentant de la Confédération de Bar dont il avait été un des principaux membres. Il avait toujours fait opposition au roi. Un fait indiquera les sentiments dont il était animé. En 1768, en pleine Diète, invité au silence par le président, prince Lubomirski, au moment où le roi voulait parler, il s'écria: « Le roi est au-dessus de moi, mais je représente la République qui est au-dessus du roi », et il continua son discours.

sauver la Pologne en se jetant entre les mains de la Russie cesse d'en être une du moment qu'il sera constaté qu'elle veut elle-même s'approprier la partie si considérable de la Lithuanie que je vous ai désignée dans ma dernière lettre. Elle devient la partie associée aux intérêts qui nous détruisent, et ce n'est pas d'elle qu'il faut attendre de l'appui contre elle-même. Elle se sert, à la vérité comme la Cour de Vienne, de ce jeu de mots : « Que personne ne prenne et je ne prendrai pas » ; mais en ce même temps, l'une et l'autre sont convenues de laisser prendre au roi de Prusse. Aux démarches que j'ai faites en Angleterre, il a été répondu « que notre danger était trop sérieux et trop imminent pour qu'on y pût apporter d'autre remède que le seul dont l'Angleterre ne pouvait se charger : la guerre. »

D'après la communication qui m'en a été faite par M. Saldern, il se trouve, parmi les principaux points dont les Russes et les Turcs sont déjà convenus comme bases de leurs négociations, il se trouve, dis-je, celui-ci : « Les affaires de Pologne seront censées étrangères, et il n'en sera absolument point question. » Quant au démembrement, les Turcs se sont expliqués dans ce sens que, « pourvu qu'il reste une ombre de la nation polonaise, ils laissent aux puissances voisines la liberté de prendre ce qu'elles voudront ».

Abandonnés ainsi de l'Europe entière, trop faibles pour nous secourir nous-mêmes, il ne nous reste

qu'à céder à la destinée, en cherchant à affaiblir les coups ou à nous préparer de loin des remèdes. Ma dernière dépêche du 15 vous ayant instruit de mes désirs à cet égard, je vous y renvoie.

Je ne puis m'empêcher de craindre les offices de la malveillance trop connue et trop éprouvée de Durand contre moi [1].

Varsovie, le 26 août 1772.

Les lettres de Pétersbourg du 11 août m'ont confirmé que les conventions touchant notre démembrement ont été signées le 5, et les courriers qui doivent les porter à leurs Cours respectives doivent partir le 7, sitôt que les ratifications seront échangées. Il est à présumer que l'on procédera à l'exécution des articles arrêtés. On ne peut douter que les trois puissances réunies ne veuillent étayer leurs usurpations du consentement d'une Diète, et que la première ouverture qu'elles me feront sera pour en demander la convocation. J'ignore par quelle voie elles débuteront pour aller à leurs fins, mais il est probable que tout, jusqu'à la violence, y sera employé.

Quant à moi, je ne puis déterminer encore le

1. Durand de Distroff, diplomate français, fut souvent chargé de missions à l'étranger. Il avait été ministre à Varsovie pendant les dernières années du règne d'Auguste III. A l'époque où Stanislas-Auguste écrivait cette lettre, Durand était à Pétersbourg. Il en sera souvent question plus loin.

terme au delà duquel ma résistance ne sera plus un devoir, c'est-à-dire celui où elle serait absolument inutile. Je le répète encore : qu'on m'aide, qu'on me donne je ne dis pas la certitude, mais la seule possibilité du succès, et je m'exposerai à tout; je suis prêt à tout. Je ne croirai jamais avoir trop risqué en hasardant ma couronne et ma vie pour sauver ou même retarder la ruine de ma patrie.

M. Mokronowski[1] est ici depuis quelques jours. Il a eu ordre de la Cour de France de sonder mes dispositions et je me suis expliqué dans le sens ci-dessus qui est le premier de mes principes les plus affermis. Je ne lui ai point parlé de ma liaison directe avec la Cour de France, et je pense qu'il est inutile qu'il en soit instruit.

Les nouvelles du congrès que je vous ai données telles qu'elles m'ont été communiquées par l'ambassadeur, me paraissent suspectes pour ce qui regarde la Pologne. Il ne me semble pas croyable que les Turcs aient, dès le début d'une négociation, oublié leurs intérêts et leur politique au point de se déclarer indifférents sur le sort de la Pologne, et d'avoir

1. Le comte André Mokronowski était un homme qui montra toujours beaucoup d'indépendance dans les discordes de Pologne. Il était très connu et bien accueilli à la Cour de France, lié avec madame Geoffrin et employé quelquefois par Stanislas-Auguste, bien qu'il ait été opposé à son élection en 1764. Il passait pour être secrètement d'accord avec les Confédérés de Bar.

consenti à écarter cette matière des conférences, tandis que les affaires de Pologne ont été la raison de la rupture et de la guerre. La France manquerait-elle de moyens pour rappeler à la Turquie cet oubli?

Mes lettres de Berlin annoncent que le roi de Prusse avait conçu de fortes jalousies de l'étendue prodigieuse de terrain dont l'Autriche s'est emparée. Ce territoire se prolongeant déjà au nord jusqu'à seize lieues de Varsovie, à l'orient jusqu'à Kaminiec et renfermant dans sa circonférence la majeure partie du cours de la Vistule et des provinces adjacentes, c'est-à-dire de celles qui contribuent le plus au commerce, tout cela déconcerte les espérances du profit immense sur lequel le roi de Prusse comptait, d'autant qu'il est à présumer que la politique de la Cour de Vienne, ennemie naturelle de la puissance prussienne, ne voudra pas permettre que le produit du sol de ses conquêtes aille enrichir les comptoirs et les caisses de ce prince. Celui-ci doit en avoir parlé en termes très clairs à un diplomate. On prétend que l'entrevue qu'il a demandée à l'empereur et que celui-ci a déclinée avait en vue ces questions-là.

La maxime sur laquelle l'Angleterre fonde son indifférence sur nos affaires est qu'il lui est utile qu'il se forme sur le continent de grandes puissances rivales de la maison de Bourbon, et que les monarchies autrichienne et prussienne en se fortifiant des dépouilles

de la Pologne, ne font rien qui n'ait l'aveu de sa politique.

Varsovie, le 2 septembre 1772.

J'ai reçu votre lettre du 5 août. Vous m'y proposez pour la seconde fois la réunion des Confédérés avec moi et vous insistez sur une déclaration de ma part dans laquelle je leur annoncerais un pardon entier et sans restriction de leurs torts envers moi. Je vous renvoie là-dessus au contenu de ma lettre du 15 août dans laquelle je vous indiquais le préalable nécessaire à une démarche de cette nature.

Il serait aussi inutile que déplacé de vouloir déguiser ou adoucir les termes de la question. Les Confédérés ont attenté à ma couronne et à ma vie. Tout ce qu'une haine effrénée a pu imaginer, ils l'ont fait. Leur offrir un pardon sans savoir même s'ils le désirent, serait l'avilir et me compromettre. Le bon père de famille reçut son fils, mais il ne l'alla pas chercher, et celui-ci était soumis et repentant. Il n'y eut jamais ni vertu ni gloire à pardonner à qui ne demande point pardon et ne montre ni le regret du passé, ni le dessein d'un amendement pour l'avenir. Que les Confédérés reviennent à moi par la voie qui leur est indiquée et qui me sera garante de leur sincérité, et je leur offre un pardon aussi vrai et aussi entier que celui que je souhaite trouver au tribunal du juge suprême,

Vous me présentez des avantages du plus grand poids, dans l'effet de la déclaration que vous exigez de moi. Ne vous trompez-vous point ? Voyez-vous les choses telles qu'elles sont ou seulement dans leurs rapports avec des convenances particulières ? La réunion des Confédérés à moi est une chose que je désire assurément de tout mon cœur, non que je la regarde comme une chose d'une importance absolue pour moi, et d'une efficacité réelle et prochaine pour remédier au mal de l'État, mais je la désire parce qu'elle est dans l'ordre et qu'elle est un devoir et une nécessité pour des citoyens polonais malheureux et fugitifs. Ils pourraient, dites-vous, réclamer avec moi l'appui des puissances étrangères; mais je pourrais aussi le réclamer sans eux. Pour donner à cette réclamation et à leur concours la légalité nécessaire, il faudrait que je reconnusse leur Confédération et me misse à leur tête. Vous comprenez que la chose est impossible, soit que je les appelle à une nouvelle Confédération, soit que je les convoque à une Diète libre et pacificatrice. C'est bien ce que je souhaite avec sincérité ; mais vous sentez qu'il faut quelque démarche préalable de leur part et nommément celle que je vous ai indiquée précédemment. J'en appelle sur tout ceci à la profonde sagesse et probité de M. le duc d'Aiguillon.

Vous n'avez pas, je crois, saisi l'esprit de la dépêche à laquelle vous répondez. Si j'ai analysé sous

toutes ses faces la position des Confédérés ; si j'en ai fait sentir toutes les difficultés avec franchise et sans fard, ce n'est assurément pas pour les éloigner, ni pour ôter à M. le duc d'Aiguillon l'espérance et les moyens de les ramener à moi ; mais c'est parce que je n'ai point voulu leur inspirer une sécurité qui les aurait trompés en leur faisant croire que leur retour à moi les mettrait tout à coup et sans précautions à l'abri de tout danger. Je me suis cru responsable de tous les inconvénients auxquels quelques démarches précipitées les auraient exposés du côté de la Russie et des lois mises en activité par elle. Cet avertissement que m'a dicté ma probité était très nécessaire. Vous en jugerez par le fait suivant.

Wesel et Wielopolski m'ayant écrit pour manifester leur désir de se réunir à moi, l'ambassadeur de Russie me fit avertir que j'étais le maître de leur accorder mon pardon, mais qu'il ne suffisait nullement à leur sécurité, puisqu'il les ferait saisir partout où il pourrait les atteindre, que sa Cour était offensée et que c'était à elle de pardonner, puisqu'elle pouvait punir. Ce que je vous dis est de notoriété publique et sert de preuve à tout ce que j'ai avancé.

Mandez-moi si Durand, dont je vous répète encore que je crains la malveillance d'après la preuve que m'en ont donnée sa conduite et ses propos à Vienne, mandez-moi, dis-je, s'il est instruit de mes relations avec la Cour de France. Dans ce cas, priez instam-

ment M. le duc d'Aiguillon de lui donner des ordres qui lui prescrivent la discrétion.

Depuis le dernier courrier venant de Fockschani[1] le 20 août, nous n'avons aucune nouvelle directe du Congrès. Il m'est parvenu des avis de Pétersbourg, que je ne puis garantir, portant que les négociations pourraient bien traîner en longueur, vu la nature des pleins pouvoirs des ministres turcs qui, étant limités, ne leur permettent pas de conclure sans d'ultérieures et successives instructions de leur Cour.

On a des indications qui semblent annoncer que le terme fatal de la Pologne n'est pas éloigné ; mais dans ce flux et ce reflux de nouvelles, on ne sait à qui entendre. On s'accorde cependant à désigner ce mois-ci comme le dernier de nos incertitudes.

Varsovie, le 9 septembre 1772.

Les apparences de rapprochement des Cours de Russie et de France, que je vois dans votre dernière lettre, me font un vrai plaisir, parce que ce rapprochement est depuis longtemps l'objet de mes désirs. Mais n'est-il point à craindre que la révolution de Suède[2]

1. Ville de la Roumanie à la frontière de la Moldavie et de la Valachie où se tenait le Congrès destiné à mettre fin à la guerre russo-turque.

2. La Suède se trouvait, avant 1772, dans une situation constitutionnelle ayant quelque rapport avec celle de la Pologne. La Russie et la Prusse avaient fait un traité dont le but était de

n'annonce, de la part de la France (qu'on soupçonne d'y avoir contribué), des dispositions étrangères à celles de la bonne harmonie prête à naître, suivant vous, entre les Cours de Versailles et de Pétersbourg.

Il est évident qu'en corrigeant la forme vicieuse des gouvernements voisins des grandes puissances, on ôte à celles-ci les prétextes et les moyens d'y influer avec ce ton tyrannique et absolu qu'elles se sont permis tant de fois...

Le bruit court ici que MM. Oginski et Pac[1] donnent force projets à la Cour de France, et qu'ils s'offrent à travailler à leur exécution. Je vous charge (en supposant la chose vraie) de faire comprendre à M. le duc d'Aiguillon que ces deux personnages seraient peu propres à être employés à la tête d'une opération nationale quelconque.

Oginski est mon parent, et quoiqu'il m'ait essen-

maintenir ce pays dans le même état d'anarchie. On avait agi de même pour la Pologne. Stanislas-Auguste n'eut ni l'énergie ni la force de réagir ; Gustave en revanche opéra en Suède, le 19 août 1772, un coup d'État qui eut pour conséquence de fortifier le pouvoir royal, d'abaisser celui de la noblesse et de donner au pays une nouvelle force vis-à-vis de l'étranger.

1. Deux des principaux membres de la Confédération de Bar, dont Pac fut quelque temps maréchal. Oginski, grand général de Lithuanie, après avoir publié un manifeste, était entré dans la Confédération. Ses troupes battues, il avait dû se réfugier à Kœnigsberg ; son lieutenant Biélak eut à peu près le même sort. Le grand général était un cousin du comte Oginski, l'ami de Stanislas-Auguste.

tiellement manqué, je ne lui en veux point de mal. Mais le peu de considération qu'il avait dans le pays, il l'a perdue depuis sa malheureuse expédition qui a fait quantité de misérables. Ceux-ci lui reprochent leur infortune comme l'ouvrage de son incapacité et de sa présomption. Il est peu de familles, en Lithuanie, qui n'aient quelque grief contre cet homme.

Paĉ a quelque talent, mais il est plus dangereux qu'utile, plus propre à faire le mal qu'à le réparer. Il est, d'ailleurs, sans fortune. Il a fait son entrée dans le monde comme créature et pensionnaire de Radziwil[1]. J'ai voulu l'employer dès le commencement de ce règne, mais il n'a montré dans ses fonctions que de l'inquiétude et de l'orgueil. Il a été un acteur principal dans la Confédération de Radom[2]. C'est lui qui travailla aux instructions données aux envoyés de cette Confédération à Moscou. Celle de Bar, une fois formée, il s'y joignit aussitôt. Deux fois il a déclaré s'en départir solennellement; enfin, quelque supériorité sur ses collègues et beaucoup de hardiesse

1. Le prince Charles Radziwil, possesseur de propriétés immenses, fut l'un des plus actifs et des plus redoutables adversaires du roi, dès le premier jour de son règne.

2. La Confédération de Radom, formée en 1767 pour faire donner aux dissidents l'égalité politique, avait eu pour maréchal le prince Ch. Radziwil. Celle de Bar, formée plus tard pour empêcher l'exécution de la décision de la Diète, qui accordait cette égalité, fut dirigée en partie par les mêmes personnes, qui en voulaient surtout au roi.

l'ont fait maréchal-général à Epéries. Ce court exposé montre un homme qui n'est utile que dans un parti qui veut troubler la tranquillité publique et qui cessera d'être à sa place dans des opérations légitimes que la prudence et la sagesse mesurée doivent diriger constamment. Ainsi, ni Pac, ni Oginski ne sont gens à employer comme chefs d'une entreprise. Ils pourront bien dans la suite servir utilement comme coopérateurs subordonnés, et c'est sous ce titre seulement qu'il sera bon de les faire agir.

Je vous prie d'éclairer, par ces observations, les bonnes intentions de M. le duc d'Aiguillon, dans la probité duquel j'ai la confiance la plus entière, mais qui, étant placé à une grande distance, pourrait aisément prendre des idées peu exactes des choses et des personnes, et, en général, je vous demande, mon cher Monet, de voir les choses non telles qu'elles sont dans les opinions reçues et que tant de circonstances peuvent tromper, mais comme la fonction de mon ministre de confiance et instruit par moi-même doit vous les montrer.

On est encore dans l'incertitude sur le succès du Congrès. Il paraît même douteux. L'indépendance des Tartares[1] est un point que les uns ne veulent pas admettre et que les autres s'obstinent à demander.

1. L'indépendance des Tartares de Crimée, que Catherine II finit par obtenir au traité de Kaïnardji, et qui fut le point de départ de la réunion de la Tauride à la Russie.

Les ministres turcs ont envoyé des courriers à la Porte. Leur retour décidera de la guerre ou de la paix.

Varsovie, le 16 septembre 1772.

Je comprends la délicatesse des scrupules de la Cour de France touchant ma demande relativement aux salines, mais le sens dans lequel je l'ai fait n'a rien qui pût la blesser. Il me paraissait naturel que, du moment qu'on s'apercevrait en France qu'il n'était pas au pouvoir des Cours amies d'empêcher le malheur de la Pologne, on s'occuperait du moins à l'affaiblir. L'occupation des salines était un article qu'il eût été essentiel d'y soustraire, quoique, au premier coup d'œil, il pût paraître m'être personnel. Il intéresse cependant la Pologne entière. Le sel qui en provient est une denrée de première nécessité pour la Pologne ; elle ne peut en tirer d'ailleurs sans inconvénients.

L'Autriche sera donc la maîtresse de lui assigner tel prix qu'elle voudra. Le vin de Hongrie et le sel feront passer sans retour tout l'argent du royaume dans les caisses impériales. Le dernier article seul pourra produire, sous l'administration autrichienne, près d'un million de ducats. S'il faut juger de la valeur intrinsèque de ces salines par la somme des revenus qu'elles me donnaient, elles ne m'ont jamais rendu plus de cent cinquante mille ducats, parce que, par la

Constitution, le roi est obligé d'en fournir absolument gratis toute la noblesse de la grande et petite Pologne, du Palatinat de Mazovie et de la Podlachie. Ce que l'on vend au peuple à un prix fixé par la loi, qui ne lui permet pas d'excéder la valeur de trois ducats par tonneau, c'est-à-dire un peu moins d'un sol la livre, vous permet de calculer combien cette branche de revenu peut augmenter avant de porter sa valeur à un prix excessif.

Je vous donne ces détails pour qu'on ait, en France, une idée juste de l'importance de cet objet et du motif qui m'a fait désirer les bons offices de cette Cour pour le conserver à la Pologne. Vous vous exprimez avec le ton du reproche sur la demande que j'en ai faite, et vous pensez que la France paraîtrait inconséquente de s'occuper de cet objet, tandis qu'elle a protesté contre l'opération dans son entier. Cependant, il est probable que cette protestation sera malheureusement infructueuse, et en cela il eût été à désirer que les représentations que je demandais eussent été favorablement écoutées.

Quoique ce que je vous ai mandé, de la manière indifférente dont on voit en Angleterre le démembrement de la Pologne, semble ne pas annoncer des dispositions à entrer dans les vues équitables de la Cour de France, cependant j'apprends avec autant de plaisir que de reconnaissance ses tentatives et ses soins à cet égard.

L'arrivée de Stackelberg[1], le départ précipité de Revitski[2], nouvellement arrivé de Pétersbourg, et les propos du ministre prussien ici ne me permettent pas de douter que nous touchions au terme de la catastrophe. Quelles que soient les propositions ou les demandes qui me seront faites, on peut être assuré que les démarches précipitées de ma part n'ôteront point aux Cours amies les moyens de me secourir, si elles en ont l'intention, et que ma résistance ne cédera qu'à une nécessité dénuée de toutes ressources.

Hier, la nouvelle de la rupture du Congrès[3] a été apportée par un courrier à l'ambassadeur. N'ayant pas encore des détails de bonne source sur cet événement, vous n'en serez instruit que par la poste prochaine. On dit seulement que Obreskow passera l'hiver sur les lieux, que Orlow est parti et que Weismann a reçu l'ordre d'agir au delà du Danube.

Varsovie, le 22 septembre 1772.

... Je rends toute sorte de justice aux motifs qui dictent les demandes de M. le duc d'Aiguillon, relati-

1. Le baron de Stackelberg, ambassadeur de Catherine II à Varsovie, succéda à Saldern. Il resta en Pologne jusqu'à l'époque du second partage.

2. Le baron de Revitzki représentait, à Varsovie, le gouvernement de Marie-Thérèse.

3. Le Congrès de Fockschani.

vement aux Confédérés, et si j'ai fait quelque objection, ce n'a été que pour les éclairer par une connaissance exacte des choses. Il veut le bien, je le veux de tout mon pouvoir ; nous tendons ainsi à la même fin et nous l'atteindrons, j'espère, en discutant et combinant nos manières de voir respectives.

Vous penchez à croire que la rupture du Congrès pourra donner aux puissances amies le temps de nous secourir. J'en accepte l'augure avec avidité. Mais les apparences ne semblent pas favoriser cette idée, puisque les conventions des trois Cours sont signées depuis longtemps. Elles vont se hâter de les exécuter.

Le 17 du courant, les ministres de Pétersbourg et de Berlin demandèrent pour le lendemain une entrevue avec celui de Pologne. Ils lui ont remis deux déclarations, dont j'ai envoyé copie à mon ministre à Vienne pour les communiquer au prince Louis, par qui elles parviendront à la Cour de France. Elles portent en substance qu'il est convenu entre les trois Cours voisines de la Pologne :

1. De mettre fin aux troubles de cet État ;

2. De se faire rendre raison en commun des prétentions considérables qu'elles ont à former sur la République et qu'à cette fin elles se mettent dès à présent en possession d'un équivalent, se réservant de produire leurs documents en temps et lieu et à spécifier plus amplement leurs quotes-parts. Elles font part de ces intentions à la nation polonaise en général, l'invi-

tant à s'assembler légalement en Diète, pour procéder de concert avec elles à la pacification de ses troubles et pour confirmer, par des actes formels, la possession qu'elles ont prise de l'équivalent de leurs droits.

J'ai écrit aux rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Suède, de Sardaigne et aux États-Généraux de Hollande, pour les informer solennellement de la situation des affaires de Pologne et pour réclamer, en ma qualité de chef de la nation, leur assistance. Ma lettre au roi de France passera à sa destination par le prince Louis. Je n'ai pas voulu vous en charger pour ne pas hasarder le secret de la liaison dont vous êtes l'organe. Comme je me suis expliqué en termes très clairs sur l'usurpation de nos voisins, je comprends bien que l'indiscrétion de quelqu'un de ces souverains pourra me causer des difficultés personnelles avec les trois Cours ; mais je ne me dissimule plus, depuis longtemps, que tout est dangereux dans ma position, dès que je veux faire mon devoir, et je suis cependant très résolu à le faire.

Les déclarations dont j'ai parlé ci-dessus annoncent le rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement. Voilà donc l'anarchie perpétuelle maintenue systématiquement par nos oppresseurs comme un moyen de s'assurer leurs usurpations.

La garnison d'Elbing a fermé ses portes aux Prussiens qui se présentaient pour l'occuper, quoiqu'elle n'eût pas de canon. Le magistrat ayant refusé les

siens, elle a fait feu de sa mousquetterie. Quelques Prussiens ont été blessés et l'un d'eux mortellement. Le canon ayant rompu les portes, ils sont entrés et la garnison s'est retirée. Cela fait un monument d'une occupation violente de la part du roi de Prusse.

Ce prince, qui avait annoncé d'abord que la Noletz et la Drewentz serviraient de bornes à ses usurpations, les passe aujourd'hui et fait planter ses aigles dans le Palatinat de Plock.

J'ai reçu la lettre de M. le duc d'Aiguillon, et j'y vois avec plaisir que votre rôle est solennellement agréé. Les Russes laissent entrevoir ici que la rupture du Congrès pourrait bien être l'ouvrage obscur des Cours de Vienne et de Berlin.

Varsovie, le 7 octobre 1772.

J'ai vu avec plaisir dans votre dernière lettre que mes idées sur les Confédérés ont été bien accueillies par M. le duc d'Aiguillon. Il leur promet l'agrément du roi, son maître. Elles sont fondées sur des règles de précaution et de bienséance si équitables que je me suis attendu à les voir adoptées. Je considère, d'ailleurs, cette démarche de Louis XV comme un pas d'introduction dans nos affaires si naturel et si à propos qu'il amènera infailliblement tous les autres à sa suite et remplira un but que j'attends par inclination et par principe.

Une révolution dans le gouvernement de Pologne, telle que vient de l'éprouver la Suède [1], doublerait son ressort et fournirait des moyens de résistance impraticables aujourd'hui. J'admets le principe, je vous avoue plus encore, que l'ambition et le désir de la souveraineté n'ont jamais été présentés à mon esprit que sous l'aspect d'une entreprise criminelle. Les besoins de l'État me le montrent, comme un remède violent, à la vérité, mais décisif et, par là, légitime et nécessaire. Cela serait suffisant pour m'en faire goûter l'idée ; mais quels sont les obstacles et quels seraient mes moyens pour les vaincre ? C'est ce qui reste à discuter.

L'exemple du roi de Suède est beau, grand, séduisant ; il a tout le brillant qui étonne et je lui ai payé le tribut de mon admiration. Mais les talents et le courage de Gustave ont eu pour eux les circonstances et de l'appui. Quel que fût le gouvernement suédois, sa plus grande défectuosité était dans ses abus. C'étaient les vices et la vénalité des hommes plus encore que ceux de la Constitution qui en faisaient la faiblesse. Il existait une flotte et quarante mille hommes de troupes, l'un et l'autre préparés de longue main à cet événement et gagnés par les bienfaits. Des deux voisins qui étaient à craindre, l'un était occupé par une guerre ruineuse et l'autre absorbé par les intrigues et les désordres du palais. Des assemblées

1. Voir la note à la lettre du 9 septembre 1772.

nationales et régulières, corrompues à la vérité par l'argent étranger, mais non violemment opprimées par une force immédiate, la pluralité dans les délibérations publiques, faisaient partie de la Constitution, la succession au trône et, avec elle, ce degré de considération qui en est inséparable, le corps de l'État sain et rétabli de ses anciennes pertes. L'aristocratie despotique du Sénat présentait au roi l'objet déterminant où il fallait frapper, l'obstacle unique au delà duquel était le but à atteindre. L'obstacle franchi, il a touché ce but. Le gros de la nation qui conservait en apparence l'autorité dont il jouissait ci-devant devait, au fond, peu se soucier que le reste de la souveraineté fût entre les mains du Sénat ou du roi. Toutes les troupes étrangères et intéressées à mettre obstacle à la révolution ne se trouvaient point dans l'État. Le corps qui devait ployer sous les volontés de Gustave et légaliser son entreprise, était actuellement assemblé. Enfin, les conseils, les encouragements et les secours étrangers lui ont été prodigués.

Tournez maintenant la médaille : vous voyez dans le gouvernement polonais les vices bien supérieurs de la Constitution réunis à ceux des hommes. A peine existe-t-il dix mille hommes de troupes; mal ou point payées, prêtes à se débander à chaque instant pour chercher leur subsistance. Des Diètes dont les délibérations sont soumises à l'absurde loi d'unanimité et actuellement assujetties à l'influence des armées étran-

gères ; trois voisins formidables, attentifs et doublement attentifs aux démarches du roi, ce roi assis sur un trône électif et ébranlé par les derniers troubles ; le corps de l'État déchiré et détruit par la guerre, les divisions domestiques et par cent vingt mille hommes de troupes étrangères qui y vivent à discrétion ; l'autorité du Sénat faible, incertaine, mal fixée, n'offre ni obstacle ni moyen à une révolution ; la multitude maîtresse des délibérations publiques et idolâtre des vices de la Constitution, de sorte que le roi, dans une entreprise quelconque, se voit seul contre tous et tous contre lui ; les armées de trois puissances ennemies répandues dans toutes les parties de la Pologne ; la capitale occupée par plus de troupes russes qu'elle n'en renferme de polonaises ; nulle assemblée nationale existante, la prudence ne permettant pas même de songer à en convoquer tant que les armées ennemies seront à portée de dicter les résolutions ; enfin, moi, roi, entouré d'espions, de ministres des Cours qui conjurent la perte de mon État et m'ont, jusqu'à ce moment, abandonné à moi-même, à mes chagrins et au manque de nécessaire, sans conseils, sans amitié, sans encouragements et sans secours : voilà, mon cher Monet, l'état des choses dans leur point de comparaison. Il présente des difficultés, mais non, j'en conviens, l'impossibilité. La faible lueur d'encouragement que me donne votre lettre me portera à examiner la chose avec plus de soin. Au reste, soyez persuadé, et vous

pouvez en assurer M. le duc d'Aiguillon, que ce n'est ni le défaut de courage, ni un amour timide de la couronne et de la vie qui m'arrêteront. L'un et l'autre sont, en vérité, pour moi, un fardeau dont le poids m'est dès longtemps importun. Mais les moyens me manquent et le courage ne peut suppléer à leur défaut. Le premier de ces moyens (et je le pose pour base à tous les autres) serait la résidence d'un représentant français près de moi, pourvu d'instructions qui lui concilient ma confiance et de secours proportionnés à l'ouvrage à exécuter. Ses conseils, puisés dans la connaissance des lieux et des choses, me seraient utiles et agréables. Il apprécierait les moyens domestiques et indiquerait ce qui doit y être suppléé d'ailleurs. En un mot, je m'appesantis toujours sur cet article et ne me lasse de le demander. Il ne peut être difficile à la France de faire agréer cette mission en Russie si elle le juge nécessaire. Quant à moi, je la désire indépendamment de l'aveu de la Russie. Si on me demandait de prévenir et de commencer par envoyer moi-même un ministre, je dirais : Je ne le puis, et mon extrême misère est mon excuse. Elle est telle, en effet, que, ne pouvant plus fournir à l'entretien de mes ministres, je donne ordre à celui qui est à Vienne de quitter cette résidence. Ma maison, mes pensions sont réduites à la moitié. J'ai cassé ma propre table et je mange absolument seul. Je vais congédier mes uhlans qui m'ont donné les plus grandes preuves d'attachement et qui

seraient, dans toute entreprise, des troupes sur lesquelles je pourrais compter. Je suis forcé d'abandonner aussi la forteresse de Kaminiec ; j'en avais réparé, à mes propres frais, les fortifications ; je l'avais pourvue de canonniers et de munitions de guerre ; un homme brave et sûr y commandait ; je soutenais la garnison de mes propres deniers, à défaut du trésor public. J'avais refusé cette place aux menaces des Russes. Aujourd'hui, elle va se trouver sans défense et la proie du premier occupant, russe, autrichien ou turc, peut-être. Les articles de Kaminiec et des uhlans me coûtent soixante-dix mille ducats et les revenus que m'ont laissés les usurpations de mes voisins montent à cent mille ducats. Jugez s'il est possible de les soutenir.

Quant à mes dispositions sur le courant des affaires, je suis à peu près décidé à assembler le conseil du Sénat, de l'avis duquel je protesterai solennellement contre toute démarche faite ou à faire en vue du démembrement de la Pologne. Cette démarche pourra amener de fâcheuses extrémités de la part de mes voisins. Je le sens. Ils semblent déjà résolus à me soumettre par la famine ; ils peuvent même me menacer du détrônement et ils ne trouveront que trop de malheureux en Pologne prêts à les seconder. Mais enfin je fais mon devoir et je remets avec confiance mon sort entre les mains du Tout-Puissant.

On vient de me dire que le roi de France a ordonné

de qualifier Wielhorski de ministre de Pologne à sa Cour. Cela me ferait beaucoup de peine ; dites-moi ce qui en est. Adieu, mon cher Monet, je suis fatigué par la dépêche et par le sujet. En voilà assez pour aujourd'hui.

Varsovie, le 10 octobre 1772.

Je reconnais avec plaisir votre zèle dans l'ouverture que vous avez faite à M. le duc d'Aiguillon pour me ménager dans les États de son maître une retraite pour le cas où les violences et le ressentiment de mes voisins m'obligeraient à sortir en fugitif de mon royaume. Si mes infortunes atteignaient ce dernier période et que la générosité de Louis XV m'offrît un asile, il n'en est assurément point que je choisisse plus volontiers et avec plus de reconnaissance. Mais la Providence me réserve peut-être un meilleur sort. Elle promet son appui à la pureté du cœur et à l'amour du devoir. A ce titre, je crois avoir le droit de mieux espérer de l'avenir.

Je regarde le retour des Confédérés à moi par la médiation de la France comme d'autant plus nécessaire et plus pressant que le délai entraîne un inconvénient qui mérite l'attention même de la Cour de France. Tant que les Confédérés feront une espèce d'État dans le royaume, quelque irrégulier qu'il soit en lui-même, il peut d'un moment à l'autre devenir redoutable lorsqu'il sera appuyé par nos voisins, et ces

voisins ne manqueront pas de se tourner vers eux dès qu'ils trouveront en moi de la résistance. Il n'est pas à douter qu'une nombreuse partie de ces mêmes Confédérés ne s'attachent avidement à tout projet de me nuire et quiconque les flattera de ma perte sera regardé par eux comme ami. Supposant même que ces puissances ne veuillent pas leur faire jouer un rôle sérieux, il est au moins sûr que leur intérêt est de laisser subsister l'esprit de révolte et de désunion dans le royaume et de me faire un épouvantail de la publication de l'interrègne. Il m'est même déjà revenu que quelques-uns des Confédérés étaient réellement flattés par le roi de Prusse. La Saxe et l'Allemagne fourniront aux trois puissances tant de candidats qu'elles en voudront, prêts à payer la couronne de toutes les complaisances qu'on exigera.

Le Sénat est assemblé depuis le 6 du courant. Vous serez instruit, dans son temps, du résultat de ses délibérations.

Varsovie, le 17 octobre 1772.

La manière dont vous vous exprimez dans votre dernière lettre, sur la situation de nos affaires, semble annoncer que la Cour de France désespère de pouvoir nous secourir désormais et m'abandonne à ma triste destinée. Cela m'afflige véritablement. Ce procédé franc et vrai est néanmoins bien digne de la probité de M. le duc d'Aiguillon, dont la politique vertueuse et

exempte d'artifice ne cherche point à m'entraîner dans des démarches hasardeuses, sous des espérances trompeuses.

Si c'était par le moyen seul d'une Diète que les trois puissances pouvaient légaliser leurs usurpations, il dépendrait sans doute de moi d'apporter des délais à sa convocation. Mais ce moyen n'est point unique et l'absurdité de notre gouvernement en fournit un contre lequel ma résistance sera vaine. C'est une Confédération. La Confédération est une ressource violente et un crime d'État dans son origine, tant qu'elle est l'ouvrage du petit nombre; mais, sitôt qu'elle devient générale et qu'elle réunit les trois ordres, elle substitue son pouvoir à la souveraineté des lois et de l'État. Les trois puissances pourront aisément assembler dans quelques palatinats un nombre quelconque de malheureux dévoués à la corruption et qui, aidés des forces qui les auront mis en jeu, subjugueront ensuite les autres; et, de proche en proche, la Pologne se trouvera confédérée comme elle le fut en faveur des dissidents, en 1767. Lorsque les choses en seront à ce point, on me signifiera, au nom de la nation confédérée, ou d'accéder ou de descendre du trône. Je vous ai déjà parlé, dans ma dernière, de mes défiances sur les Confédérés de Bar, dont la plupart seront capables de toute entreprise dès qu'on leur offrira des moyens de me nuire. Il en coûtera peu à leur légèreté naturelle de reparaître sur la scène

comme instruments des Russes, tels qu'ils le furent à Radom avant d'être leurs ennemis à Bar.

Ce qui n'était, il y a huit jours, qu'une probabilité de spéculation, est aujourd'hui une crainte fondée. Mes dernières nouvelles de Berlin portent expressément que, dans le cas où je refuserais la convocation d'une Diète, le roi de Prusse pense se prévaloir de la publication de l'interrègne non révoqué et à faire nommer Radziwil chef d'une nouvelle Confédération. Ce Radziwil est assez connu comme un homme prêt à tout et de naturel féroce et indomptable, ne connaissant ni principe ni loi. On dit qu'il demeure à Francfort-sur-le-Mein. Oginski doit aussi (suivant les mêmes notions) être invité par le roi de Prusse à revenir coopérer à son plan. Il est possible et même probable que ces dernières circonstances seront hasardées. Il ne serait cependant point mal de faire observer l'un et l'autre, Radziwil surtout, dont les fureurs vindicatives l'attacheront à quiconque lui donnera le pouvoir de me nuire.

L'armistice entre les Russes et les Turcs est renoué pour quarante jours. Les premiers mettent la rupture du Congrès sur le compte du roi de Prusse et se louent de la sincérité de la Cour de Vienne.

Je suis entièrement rassuré sur le compte de Durand et je pense, en effet, qu'il peut n'avoir été qu'un organe actif de la politique malfaisante dont le duc de Choiseul a donné tant de preuves à mon égard et

à laquelle je dois sans doute et les malheurs publics et mille désagréments particuliers.

Le Conseil du Sénat donna jeudi 15 son résultat. Il porte ces quatre points :

1° Qu'on fasse une réponse avec protestation aux déclarations des trois Cours ;

2° Que le roi ait le pouvoir d'envoyer des ministres où il le jugera nécessaire ;

3° Que les instigateurs de la Couronne et de Lithuanie fassent des manifestes contre le serment extorqué aux yeux de la noblesse des provinces usurpées ;

4° Que le roi convoque un grand Conseil du Sénat où seront appelés tous les sénateurs du royaume.

Note de l'ambassadeur de Russie du 7 novembre 1772.

« Les troubles de Pologne ayant éloigné plusieurs membres de la République qui y avaient pris part, et l'arrangement définitif avec les puissances qui y ont fait valoir leurs droits respectifs à la charge de ce royaume, ainsi que la pacification en général exigeant la présence des personnes qui doivent participer aux délibérations nationales, moi soussigné, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, déclare par les présentes que, bien loin de m'opposer au retour des magnats et dignitaires qui, en déposant toute animosité et haine particulière, vou-

dront apporter dans le sein de leur patrie l'amour de la paix et le vrai patriotisme, je leur ferai, au contraire, délivrer des passeports dès qu'ils auront renoncé, avec les formalités usitées, à leurs erreurs passées et prouvé, par cette démarche, un désir sincère de terminer les malheurs qui ont affligé la Pologne.

» Fait et signé à Varsovie, le 7/18 novembre 1772.

» LE BARON DE STACKELBERG. »

Varsovie, le 22 octobre 1772.

... Il me sera certainement très agréable d'apprendre que M. le duc d'Aiguillon est enfin désabusé et que les doutes offensants qu'il avait sur ma complicité relativement au démembrement de la Pologne sont détruits. Sur divers indices, j'ai lieu de penser qu'il a reçu ces impressions des Confédérés.

L'abbé Georgel [1], secrétaire de l'ambassadeur de France à Vienne, pourrait bien être du nombre, si j'en dois juger d'après quelques-unes de mes notions. Je prie instamment M. le duc d'Aiguillon de se tenir

1. L'abbé Georgel, né en 1731, fit partie de l'ordre des Jésuites et professa dans leurs établissements d'instruction. Il s'attacha ensuite au prince Louis de Rohan comme secrétaire intime et le suivit dans son ambassade à Vienne. Il suivit plus tard la fortune du cardinal de Rohan et, après avoir passé les années de la révolution en Suisse et en Russie, il se retira à Nancy, où il mourut en 1813.

plus en garde contre des imputations dont il aura regret quelque jour, d'avoir pris occasion de m'affliger et d'être injuste à mon égard.

Varsovie, le 28 octobre 1772.

... M. le duc d'Aiguillon vous a marqué de la surprise du ton d'indifférence qu'il a trouvé dans mes expressions sur la rupture du Congrès, d'où il infère qu'il existe quelque convention secrète et antérieure qui me lie aux intérêts de la Russie.

Toute ma conduite, mes mesures, mes démarches, et les périls évidents auxquels elles m'exposent sont les témoignages auxquels j'adresse quiconque pourra douter de la manière dont je pense sur les maux de mon royaume et sur les circonstances qui pourraient en éloigner la dernière catastrophe.

J'ai vu la rupture du Congrès sous un point de vue un peu différent de celui où vous paraissez l'envisager. Vous pensez qu'elle retardera au moins les formalités que les Cours s'apprêtent à donner à leurs usurpations. Quant à moi, je n'ose m'en flatter et suis très persuadé que les embarras de la Russie n'étant point ceux des deux autres Cours, celles-ci sont assez puissantes, par l'union de leurs intérêts, pour procéder sans elles à tout ce qu'elles jugeront propre à les favoriser. Cette rupture vous a paru définitive et sans retour ; plusieurs circonstances m'en

avaient fait juger différemment et l'événement a justifié cette opinion. Il est, d'ailleurs, très apparent que la révolution de Suède, des réflexions plus mûres de la part de la Russie, la disgrâce d'Orloff[1], et l'intérêt plus réel de s'occuper de la Pologne, adouciront la hauteur du ton et des prétentions de cette Cour, à Fockshani, et amèneront, avec le sacrifice de l'indépendance des Tartares, les moyens du succès de la reprise des conférences.

J'ai lieu d'être surpris que M. le duc d'Aiguillon insiste encore sur ses soupçons, au sujet de quelque convention secrète et antérieure entre moi et la Russie, après la manière positive dont je me suis expliqué deux fois là-dessus, et principalement dans ma lettre du 11 juillet. Vous avez été si expressément autorisé à assurer M. le duc d'Aiguillon qu'aucune espèce quelconque de convention n'existe entre cette Cour et moi, que vous auriez pu et dû lever tous ses doutes à cet égard. Si vous lui aviez fait part de cette lettre, j'aurais lieu d'être blessé de ce qu'ayant assuré la chose sur ma religion et mon honneur, il a manqué

1. Grégoire Orloff avait été, de même que son frère Alexis, l'âme de la conspiration qui avait, en 1762, enlevé le pouvoir à Pierre III pour le donner à Catherine II, sa femme. Il fut le favori de cette souveraine, qui en fit un homme d'État. Il était à Fockshani lorsqu'il apprit qu'il était remplacé, comme favori de Catherine II, par Vassiltchikoff. Il partit, parcourut d'une traite les trois mille kilomètres qui le séparaient de Pétersbourg. C'était trop tard. Il mourut fou en 1783.

quelque chose à sa conviction. Il me serait également pénible de penser, ou que je suis mal connu de M. le duc d'Aiguillon, ou qu'il donne trop aisément accès à des impressions qui me sont injurieuses. La confiance entière que j'ai donnée à sa probité et la sagesse de sa politique devraient me mériter la sienne. Enfin, si je me devais une apologie, c'est (je le répète encore) à ma conduite actuelle et subséquente à la faire.

Suivant mes dernières nouvelles de Pétersbourg, les espérances de la paix paraissaient prendre de jour en jour un fondement plus solide. M. Romanzoff[1] doit être chargé seul de la négociation et traiter, même indépendamment des bons offices des Cours de Berlin et de Vienne.

Un nouvel incident augmente encore le désordre et l'anarchie en Pologne. Quelques sénateurs et dignitaires de la Grande-Pologne, ayant à leur tête Auguste Sulkowski[2], viennent d'ériger entre eux une espèce

1. Le général Romanzoff avait eu une grande part aux victoires des armées russes en Turquie. Il avait eu la direction des troupes qui s'emparèrent de la Moldavie et de la Valachie et qui finirent par bloquer le grand vizir dans le camp de Schoumla, ce qui força la Turquie à négocier. Créé feld-maréchal et gouverneur de l'Ukraine, il fut encore occupé dans la seconde guerre contre les Turcs en 1788, et mourut en 1796.

2. Auguste Sulkowski était un ancien favori d'Auguste III. Il avait pris part à la Confédération de Bar, dans laquelle il montra, au commencement, beaucoup d'activité. Plus tard, il fut moins empressé. Il avait un frère qui suivit en général son

de Conseil dont l'objet, annoncé d'abord, n'était que de régler la répartition des livraisons imposées par le roi de Prusse et de pourvoir en général aux intérêts de cette province, mais qui, depuis, a signifié aux commissaires des guerres et du grand trésor qu'il se dispensait d'obéir aux ordres de ces départements et que, désormais, la province s'exemptait de payer à l'État les contributions accoutumées, ajoutant, par manière d'avertissement, qu'on tenterait en vain de lui disputer l'autorité qu'il s'était arrogée, puisque, au besoin, il trouverait un appui étranger. Il est très apparent que le roi de Prusse favorise cette espèce de révolte, en tant qu'elle multiplie le désordre et le mène à ses fins. Je fais ce qui est possible et de droit pour remédier à ce surcroît d'embarras.

Mes lettres particulières aux souverains de l'Europe seront accompagnées encore par des secondes, plus solennellement écrites en latin, munies du grand sceau et autorisées par le Sénat. Je ne néglige rien ; rien n'est omis de tout ce qui est possible et praticable. Mes devoirs sont remplis. Le succès appartient à la Providence et aux secours des puissances amies.

Durand est arrivé à Pétersbourg. C'est tout ce que j'en sais jusqu'ici.

exemple. — Cet alinéa de la lettre du roi montre avec quelle facilité les Polonais recouraient à une puissance étrangère pour satisfaire leurs ambitions particulières et aussi combien il était facile à un pays voisin de se créer un parti au milieu d'eux.

Stackelberg commence à me presser pour la convocation de la Diète et m'annonce de plus grands maux si je la diffère. Je ne puis pas trop bien débrouiller encore s'il parle sérieusement ou seulement pour paraître conséquent. Je tiendrai bon, toutefois.

La Cour de Vienne outrepasse de beaucoup les premières limites de ses usurpations. Les troupes ne sont plus qu'à deux lieues de Kaminiec. Elle a donné quatre semaines à la noblesse née dans sa conquête pour se rendre dans ses foyers, sous peine de séquestre en cas de désobéissance, à moins de raisons alléguées par écrit et dont elle appréciera la valeur. Cette Cour paraît se modeler en tout sur celle de Berlin.

Le roi de Prusse touche au moment de se rendre maître de Dantzig.

Pac est à Vienne, où il fait beaucoup de dépense. D'où pourraient venir ses moyens?

P.-S. — Les nouvelles que je vous ai données du Congrès doivent être corrigées par de plus récentes que le ministre de Russie vient de me communiquer dans ce moment. Le Congrès est transporté de Fockshani à Bukarest et est fixé à la fin d'octobre. Obreskow y traitera en qualité d'ambassadeur...

CHAPITRE II

MISSION DU COMTE BRANICKI EN FRANCE

1772-1773

Les lettres si franches et si pleines de bonne foi que Stanislas-Auguste avait envoyées au général de Monet n'avaient pas réussi à convaincre le duc d'Aiguillon. Il persista à espérer que, mieux renseigné, cet homme d'État se déciderait à intervenir d'une manière quelconque pour adoucir au moins les coups que les puissances copartageantes se préparaient à donner à la Pologne. C'est dans ce but qu'il envoya en France son ami le comte Branicki, grand maître de l'artillerie de Lithuanie.

Cet homme n'avait pas, malheureusement, toute la prudence ni l'habileté diplomatique nécessaire pour réussir dans une mission aussi délicate. Il fut accompagné par le général de Rieule, aide de camp du roi et homme de bon conseil, mais qui négocia de son

côté et ne tarda pas à se brouiller avec son compagnon de route.

Varsovie, le 11 novembre 1772.

Monsieur le général de Monet,

(Après avoir annoncé le départ du comte Branicki pour Paris, le roi continue de la manière suivante.)

... Je dois vous dire avec franchise que cette mission est jusqu'à ce moment ignorée de tout le monde, et principalement du ministre russe. Je ne lui ai cependant point caché que je prétendais travailler par tous les moyens possibles à détacher sa Cour de ses liaisons avec l'injuste auteur de nos maux, et à lui en ménager de nouvelles dont l'équité et le respect pour les droits des nations seront la base. Je lui parlerai dans quelques jours de l'envoi de Branicki comme d'une démarche conséquente avec ce principe.

La veille du départ de celui-ci, c'est-à-dire le 6 du courant, le ministre de Russie me demanda une audience pour le même jour. Elle fut longue et animée. Il me lut deux lettres de sa Cour dans lesquelles on lui prescrivait de me demander la convocation de la Diète, avec la menace des plus grands malheurs, tant personnels que publics, si je m'obstinais à la refuser, ajoutant que j'espérais en vain de voir porter quelques altérations à des mesures combinées par un concert immuable entre trois souverains *dont la puissance suffirait à soumettre le globe entier*.

Je répondis que, comme je n'avais point fait un secret de mes lettres aux Cours de l'Europe, il devait en être informé, et qu'ainsi il sentait du reste que je ne pouvais ni ne voulais prendre de résolution avant l'arrivée de leurs réponses. Il insista en me disant que d'ici au terme fixé par la Diète, elles auraient le temps d'arriver. Je répliquai que le contenu de ces réponses étant cela même qui me déciderait à la convoquer ou à la refuser, je répétais encore que je les attendrais. Je cherchai encore à le faire expliquer sur l'espèce de malheurs qui m'étaient annoncés. Il le fit d'une manière vague, à la vérité, mais dont le sens était la possibilité de mon détrônement, suivi immédiatement de la dissolution totale de la République, et précédé de l'entrée des armées prussiennes dans le reste de ses domaines, la dévastation et le pillage du reste chétif de mes revenus et un dépouillement de tout, jusqu'à ma dernière cuiller (ce furent ses termes), tout cela dans le cas du refus obstiné d'une Diète. Dans le cas où je me contenterais de différer cette convocation, il m'annonça l'inimitié personnelle des trois Cours, et l'inconvénient de laisser le temps au roi de Prusse d'étendre de jour en jour ses acquisitions aux dépens de la Pologne. Effectivement, ce prince avance par une progression non interrompue bien au delà des termes fixés par les conventions.

Ma réponse ayant été constamment la même que ci-dessus, et lui, continuant à me presser, je passai

à une seconde gradation en lui objectant qu'avant la Diète je ne pouvais me dispenser d'assembler un grand Conseil du Sénat, suivant la teneur du résultat du dernier. Il en convint et me pria d'en fixer l'époque. Je m'y refusai et lui demandai du temps pour y songer.

Après de longs détails sur le passé, des reproches sur mes prétendus torts vis-à-vis de la Russie et des réponses formelles et tranquilles de ma part, il prit congé.

La question du moment est donc de désigner le temps de la convocation du Sénat. Mon dessein est de paraître d'abord disposé à satisfaire les trois Cours sur ce point en fixant le mois de février, ce qui est l'intervalle le plus long, et passé lequel tous les prétextes à mes délais seront épuisés. Mais au moment où il sera question de publier mes universaux, je ferai naître quelques difficultés qui, peut-être, n'auraient pas été prévues et qui exigeront de nouveaux ordres de leurs Cours et qui feront passer du temps.

Je reviens à M. Branicki; je voudrais que sa mission pût être terminée pour le mois de février, afin que son résultat pût guider les délibérations du Conseil du Sénat. Vers ce temps-là, on doit avoir pris un parti, et l'on pourra m'informer sur quel degré d'assistance je puis compter. Le temps presse. Priez M. le duc d'Aiguillon, au nom de son humanité, de ne pas laisser languir les négociations.

Varsovie, 14 novembre 1772.

Mon cher Branicki,

... Tout ce que je vous dirai ici, c'est que je vois nos vieux enchantés dans l'âme que nous ayons, vous et moi, pris sur nous les risques de votre mission dont ils sentent toute l'utilité, sans en être responsables.

Stackelberg, en ministre prudent, paraît attendre, pour condamner maintenant votre voyage, de recevoir là-dessus des ordres de sa Cour ; en attendant, il ne parle pour ainsi dire qu'en m'avertissant du mécontentement à ce sujet des Cours de Berlin et de Vienne. Il m'a dit que cette dernière étendait journellement ses limites et faisait avancer ses troupes de nouveau dans le palatinat de Lublin et même vers Varsovie et qu'il, avait à ce sujet vivement représenté à Rewitzki[1] combien cela serait incommodant pour les troupes russes qui ont encore des postes à Cracovie et Czenstochowa. J'ignore ce que Rewitzki a répondu à Stackelberg là-dessus, mais je sais qu'il a laissé échapper devant d'autres ces paroles :

« La Russie a pris son lot sur la Pologne comme

1. Représentant diplomatique de la Cour de Vienne auprès du roi de Pologne.

chacun de nous, mais en outre elle tient tout le reste de la Pologne où elle fait vivre son armée gratis. Ainsi elle profite plus que nous, et c'est ce que nous ne voulons pas. »

De mon côté, j'ai dit à Stackelberg :

« Vous convenez que Berlin et Vienne outrepassent votre propre traité de partage. Donc ils le rompent, et vous n'êtes plus tenus de l'observer. Les Bourbons et l'Angleterre sont prêts à s'unir à vous pour nous faire rendre justice. Veuillez seulement. Vous le pouvez d'autant plus que vous savez aussi que Vienne dit toujours qu'elle rendra tout, pourvu que vous vouliez rendre. C'est donc un embarras de moins, et pour les Turcs et les Suédois, la France vous en répondra [1]. »

Stackelberg m'a dit que les efforts qu'on voudrait faire en opposition aux trois Cours, ne feront que les unir. On fera sagement de les satisfaire aujourd'hui, sauf à rompre avec le temps le fil de leur union et à revenir sur le passé. Communiquez cela à Monet pour que vous puissiez en faire tous les deux usage.

On me mande de Vienne aujourd'hui qu'il n'est rien moins question que de me faire la guerre si je ne

1. L'alinéa précédent se trouve dans la minute de la main du roi, mais non dans la lettre chiffrée reçue par Branicki. C'est le contraire pour le suivant. Les lettres à Branicki sont les seules dont les minutes soient de la main du roi. Les autres furent écrites par Glayre et soumises ensuite au souverain.

convoque pas au plus tôt la Diète, et que ma déclaration y a été vue de très mauvais œil.

L'orage grossit, Dieu sait quelle en sera l'issue. Adieu. J'embrasse Rieule.

Varsovie, le 14 novembre 1772.

Monsieur le général de Monet,

... J'ai fait appeler Stackelberg, et je lui ai dit qu'eu égard aux demandes que les trois Cours m'avaient adressées par lui, je lui annonçais que j'étais enfin décidé à assembler le grand Conseil du Sénat. J'évitai de lui en fixer encore l'époque certaine ; mais si ces Cours persistent dans le ton et les moyens employés jusqu'ici, il ne me sera pas possible de la reculer au delà du mois de février, ce qui suppose celle de la Diète au mois de juin.

Faites donc observer à M. le duc d'Aiguillon que l'état d'indécision où je tiens les affaires ne peut durer au delà de six mois ; que tout secours utile doit être porté avant l'expiration de ce terme et que, dans l'intervalle, je suis pour ma personne dans le cas d'une ville bloquée et exposée à chaque instant aux horreurs de la famine. Les ministres des trois Cours ne font pas mystère qu'elles connaissent ma situation, mais qu'elles n'y remédieront qu'à la Diète. Elles me refusent jusqu'à l'argent que leurs troupes ont trouvé dans les bureaux des provinces usurpées et qui m'appartenait,

ayant été rassemblé antérieurement à la prise de possession. Cette privation des trois quarts de mes revenus me met réellement dans un embarras inexprimable.

La disposition où l'attente et le désir du Conseil du Sénat met la Russie, m'a paru un moment favorable pour obtenir de son ambassadeur des facilités à la réunion de ma nation. J'ai dit à Stackelberg que préalablement à la publication de mes universaux pour le grand Conseil du Sénat, j'exigeais qu'il s'engageât à donner toutes les sûretés nécessaires aux sénateurs confédérés que j'étais résolu d'y appeler dès qu'ils auraient fait à mon égard les démarches qui leur mériteraient mon pardon. Il s'y est engagé solennellement. Cette circonstance aplanit tout sans aucune difficulté principale. Je désire que M. le duc d'Aiguillon hâte la marche convenue pour cette réunion, de peur que des délais ne la retardent jusqu'au grand Conseil du Sénat, temps auquel les trois Cours ne manqueront pas de prendre des mesures pour lever l'objection tirée de l'absence de plusieurs membres de l'État et de l'état incomplet du Corps représentatif, en les faisant déclarer solennellement rebelles au roi et à la patrie, et déchus de tous leurs droits de citoyens. L'intervention de la France en leur faveur, qui aujourd'hui sera vue favorablement, ne paraîtra peut-être alors qu'une tentative d'intrigues et de chicanes.

Il me reste maintenant à vous faire part de la manière dont j'ai communiqué à Stackelberg la nou-

velle du voyage de Branicki. Je le fis appeler le 11 au soir et lui dis : « Comme j'espère toujours que la Russie reconnaîtra tôt ou tard qu'il est de son intérêt presque autant que du nôtre de revenir sur le traité du démembrement de la Pologne, je conserve aussi pour elle des ménagements et des égards particuliers, et je vais vous en donner une preuve. Quoique je ne me tienne nullement comptable de mes démarches à aucune puissance, je vous fais part, et à vous seulement, que j'ai envoyé M. Branicki en France pour y apprendre s'il reste quelque secours humain à attendre pour la Pologne; en cela je m'acquitte de mes devoirs envers ma patrie; en même temps je vous déclare que, si je puis influer sur les événements, ce n'est pas des ennemis que je ferai à la Russie, mais de nouveaux amis, et je suis persuadé qu'il dépend d'elle d'en trouver dans plus d'une moitié de l'Europe, du moment qu'elle voudra protéger les droits de la Pologne. »

La réponse de Stackelberg a été assez modérée sur la manière dont il pensait que sa Cour verrait la mission de M. Branicki; mais il m'a dit et fait dire qu'il craignait tout pour moi du côté de Vienne et de Berlin, laissant cependant entendre que sa Cour pourrait peut-être se laisser entraîner aux dispositions de mécontentement contre moi, des deux autres, et de celle du roi de Prusse surtout.

Varsovie, le 18 novembre 1772.

Mon cher Branicki.

Voici d'abord l'extrait d'une lettre que m'adresse de Vienne M. Oginski[1] à la date du 3 novembre :

« Les opinions sur la conduite du roi diffèrent suivant les intérêts et les partis.

» Ceux qui sont contraires au démembrement en font les éloges et applaudissent à la protestation, mais sans donner des espérances de secours. La preuve en est dans une réponse de l'ambassadeur de France à Tyszkiewicz[2]. Celui-ci ayant dit au premier dans une conversation familière, qu'il faudrait que la France mît le roi en état de défense, l'ambassadeur répliqua : « Nous avons tant de monde à aider maintenant ! »

1. Le comte Oginski qui avait été envoyé à Pétersbourg en 1769 était en 1772 représentant du roi auprès de la Cour de Vienne.

2. La famille Tyszkiewicz qui était dévouée aux intérêts du roi de Pologne, se composait d'un certain nombre de personnages. Le comte Tyszkiewicz, dont il est question ici, était un agent du roi à Vienne. Il alla demeurer plus tard à Paris, où il mourut dans les premiers mois de l'année 1775. Madame Geoffrin lui avait montré beaucoup d'intérêt. « J'aime Tyszkiewicz, disait le roi, et il le mérite. » Le grand trésorier de Lithuanie, frère de celui dont il vient d'être question, épousa cette même année une nièce de Stanislas-Auguste, Constance Poniatowska. Un autre comte Tyszkiewicz épousa en 1778 la jeune comtesse Lucie Lubomirska.

» Le prince de Kaunitz[1] a marqué du mécontentement de la protestation au comte de Canal. Celui-ci ayant dit tout ce qui pouvait justifier le roi, Kaunitz répondit : « Il faut bien pardonner au roi » cette démarche en faveur de sa dignité, quoique son » devoir soit de mesurer ses démarches, de manière à » ne point augmenter la somme du mal dans l'État, » car il en serait responsable. Je ne sais point les » mesures que prendront les autres Cours, et nous ne » ferons que les suivre. Mais avertissez le roi qu'il ne » mette pas de l'aigreur ni dans ses propos, ni dans » ses démarches, car il en arrivera des suites fâcheuses » pour lui, pour la nation et pour ceux qui sont dans » son Conseil. » Il parla ensuite de la Diète, demanda pourquoi on ne l'avait pas déjà convoquée. — Canal répondit que dans une affaire si importante, il fallait convoquer soigneusement tous les sénateurs, et qu'on ne pourrait décider l'affaire sans les y appeler. — Le prince parut satisfait de ces raisons, mais il ajouta qu'il espérait qu'il n'y en avait pas d'autres cachées, qu'on expédierait bientôt les circulaires et qu'on

1. Le prince de Kaunitz, chancelier de l'Empire fut, on le sait un des plus célèbres diplomates du XVIIIe siècle. Négociateur du traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, il fut ensuite ambassadeur de Marie-Thérèse auprès de Louis XV. Son chef-d'œuvre fut la négociation qui aboutit à la conclusion d'une alliance de l'Autriche et de la France contre la Prusse, qui amena la guerre de Sept ans. Après la mort de Marie-Thérèse (1780), il se retira de plus en plus des affaires et mourut en 1794.

assemblerait incessamment un second Conseil du Sénat.

» Il doit y avoir trois projets sur le tapis pour finir les affaires de la Pologne :

» 1. En faisant porter tout le poids d'une guerre au reste de la Pologne;

» 2. En faisant organiser une Confédération;

» 3. Chaque puissance devrait convoquer la noblesse de ses usurpations respectives, et elle lui dirait que la République[1] ne pouvant point la défendre et ne voulant rien stipuler pour elle, il rentrait dans le droit de stipuler pour elle. On ajoute cependant qu'avant d'en venir à une de ces extrémités, la Cour de Vienne était résolue de faire encore une tentative pour engager le roi à convoquer de bonne grâce la Diète. »

L'extrait de cette lettre, mon cher Branicki, mérite bien que nous analysions avec quelque soin les conséquences qui en résultent.

Je crois trouver dans la réponse du prince Louis de Rohan un indice non équivoque de la nature des dispositions de la France à notre égard. Elle est portée à susciter pour ses propres intérêts des obstacles au démembrement de la Pologne. Mais il me paraît très peu probable qu'elle veuille courir aucun risque pour l'empêcher. Elle ne m'a jamais proposé, pour décider

1. On sait que la Pologne était une république gouvernée par un monarque électif. Ce pays portait dans les actes diplomatiques le titre de « sérénissime République ».

ma résistance, que des motifs tirés de ma propre gloire, sans les soutenir de l'espérance positive d'un succès ménagé par ses secours. Elle veut que je m'expose en enfant perdu, tandis qu'elle demeurera spectatrice tranquille de l'effet de cette résistance. Il est évident que tous ses projets, ses mesures et ses secours efficaces sont adressés à la Suède qui lui offre, avec les commencements heureux d'une révolution, des moyens déjà développés d'établir son influence dans le Nord.

Je vous dis ceci non pour vous décourager mais pour vous mettre en garde contre toute proposition dont l'objet serait vague et indéterminé, et pour vous rappeler ce que vous devez particulièrement vous appliquer à démêler et à pénétrer. Je vous le répète, vous m'aurez rendu un service essentiel en vous assurant seulement qu'on ne peut ou ne veut rien faire pour nous[1]. Ne négligez pas, cependant, d'obtenir mieux s'il est possible, et à défaut d'autre secours, tâchez de faire naître la disposition de m'accorder quelques subsides. Commencez à négocier cet article par le tableau de ma situation ; passez ensuite à la dépendance inévitable où elle m'assujettit vis-à-vis des trois Cours, si c'est d'elles seules que je puis espérer du soulagement. Dites que tout ce que je demande, la seule chose peut-être que les puissances amies

1. On voit par ce passage que le roi devenait de plus en plus pessimiste et s'habituait à la pensée d'un abandon complet de la Pologne par le reste de l'Europe.

peuvent faire de mieux pour moi maintenant, c'est de me soustraire par des secours secrets d'argent à cette extrémité de misère que nos ennemis ont jugé avec quelque fondement être le point qui me mettrait à leur discrétion. Ajoutez, si votre demande est bien accueillie, qu'il importe que le secret soit religieusement gardé, puisque les subsides de la France ne manqueraient pas d'aigrir les trois Cours et contre elle et contre moi. Je crois même qu'il sera indispensable, quel que soit l'événement, de répandre dans le public que vous n'avez rien obtenu. C'est au moins une des précautions qui assureront votre retour. Songez de bonne heure à ce point essentiel, et concertez avec M. le duc d'Aiguillon les moyens qui pourront tromper les desseins de nos ennemis sur votre personne. Hâtez le plus qu'il sera possible l'effet de votre commission et publiez ensuite quelque temps avant votre départ que vous avez ordre de passer en Angleterre. Cela servira à vous donner le temps d'arriver avant qu'on ait fait des dispositions pour vous en empêcher.

Prenez ensuite des passeports sous un nom supposé; ce sont des préalables qu'il ne faut point omettre, en attendant que nous décidions la route qu'il vous faudra tenir.

Je reviens à la lettre d'Oginski. L'entretien de Kaunitz avec Canal au sujet de ma réponse aux déclarations, m'est une preuve que la Cour de Vienne n'est

nullement la moins ardente des trois à prendre et à garder. Vous voyez par ce qu'il dit de la convocation de la Diète et par les mesures projetées en cas de refus, que la volonté de ces trois Cours est très sérieuse et qu'il n'y a nulle espérance de pouvoir lui résister. Faites pressentir ceci à M. le duc, mais avec certains ménagements, et seulement autant qu'il sera nécessaire pour lui faire comprendre le danger, sans l'amener à croire que les subsides et les secours sont inutiles, puisque le mal est inévitable.

Varsovie, le 25 novembre 1772.

Monsieur le général de Monet,

On insiste de tous côtés et sans relâche sur la convocation du Sénat et de la Diète. L'impératrice-reine et l'empereur[1], non contents d'avoir fait agir ici le baron Rewitzki, ont parlé en personne à mon ministre à Vienne. Ils lui ont expliqué avec beaucoup de détails le danger et l'inutilité de ma résistance ; ils lui ont dit que l'union des trois Cours étant *pour le présent* ferme et entière, je ne devais compter sur aucun secours efficace. Ils ont en même temps laissé entrevoir des espérances pour l'avenir et des propositions très analogues à celles qui sont connues en

1. Joseph II, fils de Marie-Thérèse et de François Ier de Lorraine.

France. Je commence à croire en effet que les trois puissances resteront unies jusqu'au moment où le but de leurs conventions sera rempli, et où les jalousies sur la valeur de leurs lots se feront jour.

Je reste cependant ferme dans mes premières résolutions. Le grand Conseil du Sénat n'aura lieu qu'au mois de février et la Diète trois mois après. En attendant, pour prévenir l'inondation des troupes dont les Cours de Vienne et de Berlin menacent le reste de la Pologne, je publierai mes universaux pour le Conseil du Sénat au commencement de décembre.

... Quant aux Confédérés qui sont en Bavière, j'attends le succès de la négociation de Wielhorski. Stackelberg a remis à mon chancelier la déclaration par laquelle il s'engage à accorder sûreté et indemnité à ceux des Confédérés qui reviendront dans leur patrie après avoir satisfait auprès de Leurs Majestés Impériales et il m'a été positivement annoncé que l'intention décisive des trois Cours était de faire procéder à la proscription et à la confiscation des biens de ceux qui ne reviendraient pas aux conditions et au temps indiqués dans leur patrie.

Dans la lettre circulaire qui invite tous les sénateurs au Conseil, j'annonce un pardon à tout Confédéré dont le retour à son devoir m'aura été suffisamment manifesté. Si, après toutes les précautions que j'ai prises et la démarche que je fais en leur faveur, ils résistent, leur malheur sera leur ouvrage, et ma con-

science me rendra le témoignage que j'ai voulu être un bon père et que j'ai agi comme tel.

Varsovie, le 28 novembre 1772.

Mon cher Branicki,

... Dans le cas où vous n'auriez pas eu le temps d'apprendre d'Oginski des détails suffisants sur les dispositions actuelles de la Cour de Vienne en notre faveur, je vous dirai ici en supplément, que l'empereur et l'impératrice s'expriment toujours sur le démembrement de la Pologne comme y ayant pris part avec la dernière répugnance. Ils sont entrés là-dessus dans d'assez longs raisonnements justificatifs. Ils ont chargé Oginski de me déterminer par les motifs les plus pressants de danger et de nécessité, à la convocation de la Diète. Ils ont paru même l'annoncer comme l'époque d'une révolution qui nous sera avantageuse. Ils ont laissé entrevoir des vues d'amélioration pour notre gouvernement, et dans lesquelles l'impératrice de Russie entre à l'insu de Panin[1] qu'ils m'avertissent

1. Nikita Ivanovitch, comte de Panin, premier ministre de Catherine II. Soldat dans les gardes de l'impératrice Elisabeth, il devint chambellan, puis ambassadeur à Copenhague et à Stockholm. Il fut gouverneur du grand-duc Paul depuis 1760. Il coopéra activement au complot de 1762 contre Pierre III. Il contribua à l'élection de Stanislas-Auguste. D'abord peu favorable au partage de la Pologne, il finit par conduire les négociations du premier démembrement. Il mourut en 1783.

être absolument prussien. Ils exigent là-dessus le secret le plus scrupuleux et s'excusent de ne pas s'expliquer davantage sur un ton à faire comprendre qu'ils comptent agir sans la participation ou peut-être en dépit de la Prusse. Ils déclarent cependant que *pour le présent*, les trois Cours ne se sépareront point. Ce *pour le présent* est à remarquer. Oginski mande encore, d'après plusieurs avis, que l'on touche peut-être au moment de voir la France, l'Autriche et la Russie s'unir étroitement.

L'usage à faire de ce qui est dit ci-dessus est :

1° De penser que tout cela peut fort bien n'être qu'un artifice autrichien pour refroidir les mouvements que je pourrais me donner ailleurs, en me leurrant d'espérances flatteuses, mais vagues, si je me laissais induire à me confier aux deux Cours impériales et à négliger les Bourbons et l'Angleterre.

2° Que vous ne parlerez en France que de ce qui est positif, c'est-à-dire que l'Autriche, tout aussi bien que la Russie, me menace expressément de la dévastation aussi complète de la Pologne que celle que les Prussiens pratiquent déjà en Cujavie et puis même de partage final du reste de la Pologne, si je me refuse à donner bientôt le grand Conseil du Sénat, puis la Diète.

3° Vous direz que ce n'est que sur ces menaces très énergiquement répétées ici par Rewitzki et Stackelberg que, par amour pour mon pays, je me suis

déterminé à ordonner les circulaires pour le Conseil du Sénat dont je vous envoie une copie afin que vous ayez le mérite d'être le premier à en faire confidence à la Cour de France[1].

4° Vous y ferez remarquer que, malgré toutes les menaces susdites et qui demandaient un terme bien plus court, je n'ai indiqué le Conseil du Sénat qu'au premier du mois de mars et qu'ainsi on a tout le temps de me convaincre d'ici là si l'on veut réellement nous aider. Si l'on nous donne du réel, mais du réel clair et palpable, ce futur Conseil du Sénat sera tout aussi bon, ferme et patriotique que le dernier, et la Diète n'aura lieu qu'au mois de juin.

5° Vous y ferez remarquer la manière dont j'y ouvre la porte de grâce, non seulement aux sénateurs confédérés, mais à tout Confédéré. Il faut qu'ils se guérissent une fois pourtant de la chimère de représenter un corps. Il faut qu'ils se dissolvent et se soumettent à moi.

6° Le nommé Saint-Pol[2], le même au sujet duquel Choiseul a pensé me brouiller avec la Russie, continue toujours de vouloir être employé pour mes affaires en France. Il vient de me mander ce dont Wielhorski[3]

1. Voir plus loin le texte de cette circulaire.

2. Saint-Pol était un agent de la Confédération de Bar comme Wielhorski.

3. Voir sur Wielhorski la note de la lettre du roi à Monet, du 22 août 1772.

l'a chargé pour moi en partant pour la Bavière. Vous venez de voir l'esprit des réponses à faire par vous à toute proposition des Confédérés. Pour Saint-Pol, je le renvoie entièrement à vous. Tachez de le déterrer dans Paris et, quelque fois, vous pourrez vous en servir comme de Boscamps[1] ici. Mais ne paraissez pas en faire grand cas devant Monet qui, aisément, pourrait en devenir jaloux, et en général n'employez pas trop Saint-Pol surtout dans ce moment où je ne suis pas en état de payer ses services.

7° Outre ce que Marie-Thérèse a dit à Oginski, j'ai d'autres indices qui me font croire qu'en effet l'impératrice de Russie, pour sa personne, commence à penser sur la Pologne à peu près de la même manière que Marie-Thérèse. Panin, au contraire, d'après toutes mes notions, est plus aveuglément prussien que personne. Cela étant, si vous aperceviez jamais en France quelque tentation d'opérer une révolution en Russie, travaillez à faire comprendre qu'il nous importe beaucoup de conserver la personne de Catherine II sur ce trône, puisqu'elle est plus susceptible d'impressions favorables à nous que tout autre dans son pays[2].

1. Boscamps fut employé à diverses reprises par le roi de Pologne qui l'envoya surtout en mission à Constantinople.

2. Il est bon de se rappeler toujours que Stanislas-Auguste conservait la plus grande affection pour la personne de Catherine II.

8° Le grand chancelier de France[1] m'a fait dire par la Lullier de fort belles protestations qui probablement n'étaient que des compliments de Cour. Cependant, comme il ne faut rien négliger, voyez adroitement à tirer parti de cela aussi. La Lullier[2] (qu'à Paris vous ne nommerez que madame du Pujet) écrit à son oncle, l'abbé de Rostignac, pour qu'il vous aide chez le chancelier auprès duquel il est bien. Mais évitez devant Monet et d'Aiguillon de paraître trop rechercher le chancelier dont le ministre est un peu jaloux.

Circulaire pour la convocation du Conseil du Sénat.

(Après avoir rappelé ses espérances personnelles, les malheurs de son règne et une première assemblée des sénateurs présents à Varsovie, Stanislas-Auguste s'exprime de la manière suivante.)

Et comme en même temps les sénateurs alors présents au Conseil, nous ont demandé que tous les membres qui composent le corps du Sénat soient appelés à discuter et décider l'ultérieur des résolutions à prendre pour le salut de l'État, nous nous rendons volontiers

1. Le grand chancelier était alors le fameux Maupeou si connu par sa lutte contre les parlements.

2. Cette personne dont il est souvent parlé dans la correspondance était très connue à la Cour de Varsovie, et y jouissait d'une certaine influence. Ce nom reviendra souvent dans la suite.

à un avis si conforme aux circonstances et indiquons le grand Conseil du Sénat pour le 1[er] du mois de mars prochain, en désirant qu'à la réception de notre présente circulaire, vous vous rendiez ici auprès de nous, au terme susdit marqué comme suffisant pour que tous les sénateurs puissent être instruits de notre appel et y obtempérer.

Vous viendrez pourvoir aux intérêts de l'État sous les auspices d'un roi que la main du Tout-Puissant s'est plu à raffermir sur le trône où elle l'a placé, en sauvant ses jours par une espèce de miracle, des mains parricides auxquelles, déjà, il ne paraissait plus au pouvoir humain de le soustraire.

Vos yeux auront des preuves qui vous convaincront qu'aucun soin, aucun moyen n'a été par nous négligé pour obvier aux malheurs dont le poids a fait gémir cette nation principalement depuis que la perversité des calomniateurs a osé attribuer ses propres démarches, à celui dont le rang seul irritait ses fureurs jalouses, depuis que par un enchaînement monstrueux d'écarts, elle s'est portée jusqu'à publier l'interrègne, jusqu'à ordonner le régicide.

Tous les cœurs vertueux ont frémi, tout bon citoyen a pleuré sur la tache imprimée à l'honneur de la nation, souillée du sang innocent de son propre roi.

Plût au Ciel que, dans l'amertume de nos chagrins, nous eussions pu nous dire qu'aucun sénateur au moins, en entrant dans la ligue illégale, contraire à

notre dignité et à notre personne, ne s'est volontairement exclu de notre présence et de nos conseils.

Mais notre but est de guérir et non pas d'ulcérer les plaies de l'État. Nous témoignons donc que tout sénateur participant à la soi-disant Confédération, qui y renoncera par un recès authentique porté à notre connaissance avec les témoignages clairs et positifs de la fidélité qui nous est due, peut être certain, non seulement que nous lui remettrons son offense, mais qu'il jouira d'une pleine sûreté dans sa patrie et nommément au lieu du conseil.

Que ceux que l'effet malheureux des erreurs passées à éloignés de leurs emplois, de leur patrie et de leur maître reviennent à la voix d'un roi et d'un père qui ne veut plus connaître de coupables là où il voit le repentir des fautes avouées et qui, au contraire, tend les bras à quiconque reconnaît que, les dissensions domestiques ayant été la source de tous nos désastres, il n'est pas d'autre moyen raisonnable et juste et dont on puisse se promettre quelque succès pour servir la religion, la patrie et la liberté, qu'en s'unissant au roi, si sincèrement attaché à ces objets sacrés.

Telles sont nos vues constantes, tel est le but essentiel du grand Conseil, auquel vous êtes appelé, et auquel vous assisterez pour remplir le devoir de votre emploi et mériter nos grâces royales. Et sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Varsovie, le 28 novembre 1772.

5.

Le général de Rieule à Glayre.

Paris, le 6 décembre 1772.

Nous allons demain à Versailles où le duc d'Aiguillon nous recevra entre quatre et cinq heures. M. de Noyon [1] m'a dit ce matin que le roi de France ne voulait absolument pas de guerre et que madame du Barry [2] et son parti étaient plus sûrs de gouverner dans le calme et maintenaient leur maître dans ce système de paix. Les négociations et l'argent seront probablement les offres que l'on vous fera. On répandrait volontiers de l'argent à Pétersbourg si l'on pouvait s'en promettre du succès.

Repnin [3] est ici, mais oisif jusqu'à maintenant.

1. M. de Broglie, évêque de Noyon, connu sous le nom d'abbé de Broglie. Il faillit devenir cardinal lorsque, en 1777, Stanislas-Auguste eut à en désigner un. On lui préféra le duc de Rohan dont on a parlé dans une note précédente.

2. Chacun connaît le rôle important joué par cette personne à la Cour de France dans les dernières années du règne de Louis XV.

3. Le prince Repnin, général russe, fut envoyé par Catherine II en Pologne après la mort d'Auguste III pour faire nommer Stanislas Poniatowski. Il y resta pendant quatre ans, excitant un mécontentement général par son orgueil, ses excès, ses violences et ses efforts pour exciter les partis. Il fut ensuite ambassadeur à Constantinople, força les Turcs en 1791 à signer le traité de Jassy. Il avait fait élire Stanislas-Auguste en 1764; c'est aussi lui qui reçut son abdication en 1795.

Varsovie, le 9 décembre 1772.

Mon cher Branicki,

J'ai reçu du roi d'Angleterre la réponse à ma lettre du 13 septembre. Elle est conçue en des termes très obligeants pour ma personne, mais absolument négatifs quant aux secours demandés. Cette réponse me prépare à celles que me destinent les autres souverains. Toutes mes notions m'annoncent d'ailleurs l'abandon général de l'Europe.

D'un autre côté, la volonté des trois Cours, loin de se ralentir, continue à s'expliquer avec une insistance accompagnée de procédés qui ne me laissent pas de doute sur la rigueur de ceux qui suivraient la constance de ma conduite. Ce ne doit plus être l'espérance de me concilier l'opinion publique, car que je cède ou que je résiste, je serai également blâmé. Dans le premier cas, on me reprochera ma faiblesse ; dans le second, on mettra sur le compte de ma témérité l'accroissement du mal qui en résultera. Aussi le moment est venu de suivre les directions d'une conscience droite et éclairée. Sur ce principe, et après les déclarations des ministres des trois Cours, j'ai pris mon parti et j'ai avancé l'époque du grand Conseil du Sénat au 8 de février.

Privés des secours qui auraient pu nous garantir du démembrement, il reste à nous en ménager qui

nous procurent tous les dédommagements dont notre situation est susceptible. C'était l'esprit de vos instructions.

Je pense que vous devez tout naturellement demander à M. le duc d'Aiguillon si sa Cour a des moyens par lesquels elle puisse influer sur les arrangements que les trois puissances comptent mettre dans nos affaires à la future Diète. Dans ce cas, vous lui exposerez que nous aurons besoin de ses bons offices pour obtenir des règlements qui nous procurent ces trois avantages :

1° Sûreté pour la conservation de ce qui restera à la République, ce qui suppose la sortie des troupes étrangères, des précautions pour les empêcher d'y rentrer ; une démarcation de limites faite avec précision ; des mesures prises contre les inondations de la fausse monnaie[1] ; le renouvellement du traité de Carlowitz[2] ; l'abolition de la garantie de 1765, le sort des dissidents fixé et non égalé aux catholiques ; des conventions avec la Prusse et l'Autriche pour le sel ; la garantie de l'Angleterre, de la France et de la Suède ;

1. Monnaie fondue en Prusse à un taux inférieur à celui des pièces frappées en Pologne depuis le commencement du règne de Stanislas-Auguste.

2. Le traité de Carlowitz avait mis fin en 1697, à la guerre des Turcs contre l'Allemagne, guerre marquée surtout par le siège de Vienne et la délivrance de cette ville par les armées impériales unies à celles de Jean Sobieski, roi de Pologne.

2° L'immunité dans notre commerce, la liberté de la navigation sur toutes les rivières jusqu'à la mer;

3. Des modifications dans la forme de notre gouvernement.

Comme il sera nécessaire de donner une exposition détaillée des deux derniers points, afin que les Cours qui voudront s'intéresser à nous aient des objets déterminés à proposer et que ceci demande une discussion plus réfléchie que ne le comportent l'étendue et le temps à donner à une dépêche, je ferai écrire les sages du pays et ce sera d'après la connaissance de leurs idées que je rédigerai les miennes. En attendant, vous êtes en état de préparer les esprits à ces choses qui devront un jour leur être présentées en un corps de système.

Dans sa dernière lettre du 15 novembre, Monet me demande de la part de M. le duc d'Aiguillon si je suis bien ou mal avec la Russie, si je puis compter sur quelques dispositions favorables de l'impératrice. C'est à cette question que nous avons prévue qu'ils réduisent maintenant toutes celles qu'ils m'ont faites depuis si longtemps sous une autre forme lorsqu'ils me demandaient quelle était la nature de mes engagements avec la Russie. Toutes ces variations ont un air de chicane et de mauvaise volonté qui ne me fait rien espérer de bon de ces gens-là. Mais la fin de cette lettre m'a réellement blessé.

Monet me dit que ma résistance et toutes mes

démarches sont comparées en France à la fanfaronnade de ce gouverneur de place qui disait à l'ennemi : « Tirez-moi des coups de canon afin que je me rende avec honneur. » Il y a tant d'indécence et d'inconséquence dans ce propos que pour ne pas le faire sentir trop durement à Monet, je ne répondrai point à sa lettre, mais je vous en charge expressément si votre arrivée n'a pas produit de changement dans de semblables manières d'apprécier ma conduite. Il y a la bizarrerie la plus marquée à me solliciter sans cesse à la résistance et ensuite à la ridiculiser.

Vous comprenez du reste que votre séjour à Paris est accompagné de grands inconvénients et qu'il ne doit se prolonger que le temps qu'il vous faudra pour savoir ce qu'on veut faire ou qu'on ne veut rien faire. Ainsi ne perdez pas un jour, pas une heure inutilement.

On me mande que les trois Cours veulent s'assurer de plusieurs Confédérés et notamment de Radziwil [1] et qu'à défaut de Diète, elles méditent une Confédération de tous les scélérats qu'elles pourront rassembler. Elles travaillent même à former dans chaque province des concours séditieux pareils à celui qui a Sulkowski [2] pour chef. Jugez, mon ami, à quel point de malheur

1. Voir plus haut sur le prince Ch. Radziwil la note jointe à la lettre du 9 septembre 1772.

2. Voir plus haut la note de la lettre du 28 octobre 1772.

nous touchons. On me dit aussi que la Cour de Vienne doit envoyer à Léopol une quantité de fausse monnaie telle qu'en frappe le roi de Prusse.

Le comte Branicki au roi de Pologne.

Paris, le 10 décembre 1772.

Sire,

Dès que ma santé me l'a permis, je suis allé auprès de M. le duc d'Aiguillon. C'est le 7 de ce mois que je l'ai vu. Il paraissait très convaincu dans son for intérieur que je lui apportais un plan que Votre Majesté aurait arrangé avec la Cour de Russie, tant sur les affaires de Pologne que sur celles de la Suède [1].

On nous a reçu fort bien, Rieule et moi. Le roi a dit qu'il nous recevrait aussi.

Le premier compliment fait de part et d'autre, j'ai commencé à peindre la triste situation de ma patrie et celle de Votre Majesté avec des couleurs très vives. Le duc, impatient de savoir la fin et de voir le plan projeté, me donnait à peine le temps de parler en me disant qu'il savait cela et que le roi de France en était très touché. Il me demandait si j'avais apporté quelque plan avec moi. Je lui dis que la Pologne,

1. On voit par ce passage que le duc d'Aiguillon croyait toujours à l'alliance du roi de Pologne et de Catherine II. Il attribuait ainsi à Stanislas-Auguste une puissance et des ressources qu'il ne possédait pas en réalité.

dans la situation où elle se trouvait, n'était pas capable d'en fournir un qui soit précis.

« Si elle en avait un fondé sur la probabilité du succès, lui dis-je, elle prierait votre Cour, comme une Cour garante, d'y accéder. Le roi de Pologne vous offre sa bonne volonté entière et celle de toute sa nation. Les calamités publiques ont étouffé toute haine particulière et toute division. Pourvu qu'on nous aide, la Pologne est plus ensemble que jamais. »

Le duc me dit :

« Que voulez-vous qu'on fasse pour vous autres ? Vous ne pouvez rien par vous-mêmes, le roi de France est fort éloigné ; il faut détacher la Russie et c'est ce que le roi de Pologne doit faire par ses influences. »

Je lui ai répondu que Votre Majesté n'a négligé aucune occasion de représenter à l'impératrice de Russie que le démembrement de la Pologne est contre ses intérêts. L'agrandissement de la Prusse et de l'Autriche ne l'avance pas et elle ne se mêlera plus des affaires de l'Europe. L'impératrice a de bons sentiments pour Votre Majesté. Mais elle a ses engagements à tenir. Il faut faire voir à la Russie son propre intérêt, la flatter, avoir un homme habile et beaucoup d'argent pour négocier. J'ai glissé, sachant que Durand [1] est votre ennemi personnel, homme de

1. Agent français en Russie.

mérite, mais dont le caractère froid ne convient pas pour ce pays. Il m'a répondu : « Il est impossible de changer souvent de ministre d'autant plus qu'on paraît être content de Durand et qu'il a ordre en tout de seconder les vues de Votre Majesté et de se concerter avec elle. »

Le duc m'a demandé derechef :

« Quels sont vos moyens et vos influences en Russie ? » J'ai dit que par son attitude, Votre Majesté avait aigri et altéré le crédit qu'elle avait eu auparavant et que tous ceux qui entourent l'impératrice sont des gens payés par le roi de Prusse. Le roi de Pologne ne peut fournir aux dépenses qu'il faudrait faire en pareil cas. J'ai fait sentir à M. le duc comme quoi le roi de France est autant intéressé à la conservation de la Pologne que celle-ci elle-même. Il assura que l'Angleterre n'avait voulu entendre ni à une invasion des Pays-Bas et du Milanais [1], ni à la destruction de la flotte russe dans la Méditerranée. Le roi de France, pas plus que madame du Barry et son parti ne veulent de guerre. L'armée est faible et les finances sont mauvaises.

Dans la première entrevue que j'aurai avec le duc, je m'occuperai de l'affaire des subsides. Je saurai s'il convient à la Cour de France d'avoir un ministre à Varsovie et si elle veut contribuer, dans la prochaine

1. On sait que les Pays-Bas et le Milanais dépendaient au siècle passé de la maison d'Autriche.

Diète, au changement de la Constitution et à l'accroissement de l'autorité royale [1].

Le général de Rieule à M. Glayre.

Paris, le 13 décembre 1772.

J'ai ressenti tant de peine à la première entrevue que nous avons eue avec le duc d'Aiguillon, et tout ce qui s'y est passé me paraît si important que je ne puis, mon cher ami, vous en rien déguiser.

Sachez donc que la dépêche du 10 décembre est un chef-d'œuvre de raisonnement, d'élocution et de méthode sur notre première conversation avec le ministre. Nous y avions malheureusement apporté de la prétention et des phrases si sublimes que nous nous y sommes perdus. Les réponses nous l'ayant fait sentir, toute contenance nous abandonna et le déraisonnement a suivi. Ni les propos les plus honnêtes,

1. La fin de la lettre est remplacée par ce qui suit dans la minute écrite par Rieule : « Le duc a parlé assez longuement de la Pologne. Il a dit que la France ne perdrait rien par le démembrement. S'il y avait une seule Cour et un seul souverain qui voulût s'affranchir aux dépens de la Pologne, cela pourrait devenir nuisible ; mais que, puisqu'il y en avait trois, il serait toujours facile de les séparer et que la France en trouverait les moyens. »
La minute de cette lettre fut changée en plusieurs autres points pour adoucir les expressions dont s'était servi le duc d'Aiguillon.

ni les questions les plus précises n'ont pu nous remettre sur la bonne voie. Une fois hors de mesure, il n'a pas été en notre pouvoir d'y rentrer. Il n'y aurait à cela qu'un désavantage personnel si, au travers de tout notre galimatias, le comte Branicki n'eût pas demandé le rappel de M. Durand comme étant un homme propre à la vérité pour négocier en Hollande, en Angleterre ou à Constantinople, mais trop froid pour réussir à Pétersbourg. Cette proposition dont M. le duc nous crut chargés de la part du roi lui donna de l'humeur qu'il fit sentir dans sa réponse, la seule pendant une heure et demie d'entretien où il mit de la vivacité. Il n'y a, dit-il, que deux mois que M. Durand est à Pétersbourg. C'est un homme d'esprit, très instruit, que M. de Panin commence à goûter fort, incapable d'ailleurs de trahir son devoir et le vœu de ses instructions, quand même, comme vous le prétendez, il aurait quelque pique (*sic*) contre le roi de Pologne, ce que je ne crois pas. Si c'est là tout l'objet de votre commission, monsieur, j'ai bien du regret de ne pouvoir me prêter aux fantaisies du roi de Pologne.

Un autre sujet sur lequel nous nous sommes expliqués avec une maladresse extrême, c'est la manière d'être du roi avec la Russie et son ministère, en peignant jusqu'à l'exagération leurs ressentiments contre le roi et le peu d'intérêt qu'ils prennent à lui. « Je suis, reprit le duc, très fâché de ce que vous

me dites. Je faisais un grand fond sur l'amitié que l'impératrice conservait pour le roi de Pologne. Vous m'assurez du contraire. Cela me fait beaucoup de peine ; vous m'ôtez l'espérance de tout succès. » Le tour malin de cette réponse a été évidemment pour nous faire sentir toute notre gaucherie.

Sans doute la France serait fort aise que nous pussions appuyer d'un grand crédit ses négociations à Pétersbourg, mais il n'est pas moins certain qu'elle sait à quoi s'en tenir à ce sujet et qu'elle compte peu sur notre aide. A ce propos, j'ai pris la parole pour pallier, suppléer, raccommoder, expliquer. Il n'y eut que dans la demande du rappel de Durand que je gardai le silence. J'ai voulu éviter une scène.

J'ai prévenu Monet sur ces deux objets ; le rappel de Durand et notre situation en Russie. Je ne lui ai pas dit toute notre déconvenue. Il est parti pour Versailles d'où j'attends son retour avec impatience. J'ai fait demander une entrevue à Paris à M. le duc d'Aiguillon.

Voici maintenant l'état des affaires.

« Intéressés au affaires de la Pologne moins pour nous-mêmes que pour ses propres convenances, nous a dit le ministre, vous ne nous avez jamais été bons à rien. » Il croit être sûr de l'Autriche s'il vient à bout de détacher la Russie. Ses moyens auprès de cette Cour sont l'argent qu'on n'épargnera pas, la proposition d'une paix honorable avec les Turcs et

d'un traité d'alliance tel qu'elle le voudra avec la Suède. Je dois vous faire remarquer qu'un événement très heureux pour nous est la révolution de Suède. M. le duc est persuadé que le maintien de la nouvelle constitution dépend de l'issue des affaires de Pologne et que si nous subissons le sort funeste que l'on nous prépare, le roi de Suède se trouvera exposé à tous les malheurs. Il n'est point dupe du ton adouci des trois Cours à son sujet ; il sent combien, avant d'affirmer hautement les mesures qu'elles préméditent contre la Suède, il leur importe d'assurer leurs usurpations en Pologne. Cela est la cause de la chaleur des négociations de la France à Pétersbourg. Aidez M. Durand de votre pouvoir.

La première entrevue m'a beaucoup peiné, mais il a fallu dissimuler.

Le lendemain, nous avons été présentés au roi et à toute sa famille. Après le dîner, le duc me voyant souffrir me demanda si j'étais malade. Je lui répondis négativement en ajoutant que l'entretien de la veille m'avait fait de la peine.

Sur cela, il me fit entrer dans son cabinet. Je lui dis alors qu'il m'avait parlé sur un ton de Cour, m'avait dit quantité de lieux communs et que cela ne pouvait pas me satisfaire. « Vous ne pouvez pas vous dissimuler, monsieur le duc, lui dis-je, que dans toutes ces affaires, la Cour de Vienne vous a manqué, qu'on a tout fait sans vous, qu'on veut vous

mettre hors du jeu et que vous ne pouvez pas regarder avec indifférence l'agrandissement de cette Cour ainsi que celle du roi de Prusse. Plus ces Cours deviendront puissantes, moins la France le sera, vous devez naturellement former un système du midi contre celui du nord. » Le duc est alors devenu beaucoup plus doux et m'a dit : « On ne néglige rien ; il est bon que vous soyez ici : il pourra survenir des événements heureux pour vous autres ». Il m'a dit que le ministre de Prusse était inquiet sur mon arrivée. — « Cela prouve, monsieur le duc, que le roi de Pologne n'est pas sans ressources. » — « Cela me paraît aussi, me fut-il répondu ; mais dans ce moment il est impossible de vous aider parce que le roi de Prusse enverra plus de troupes. »

Conclusion : la France voudrait nous aider, mais ne peut faire que très peu de chose. L'Angleterre ne veut pas qu'on pénètre dans les Pays-Bas et pour le reste dit qu'elle fera tout ce que la France fera elle-même.

Le duc d'Aiguillon est plus occupé de conserver sa place que des affaires. Tout mon but sera de vous procurer de l'argent. J'ai vu madame du Barry ; elle m'a fort bien reçu.

Quant aux Confédérés, ils confèrent à Landshut. M. le duc d'Aiguillon dit que c'est un préalable nécessaire de les unir à Votre Majesté. Repnin et beaucoup de Russes sont ici. Il m'a demandé ce que

je faisais à Paris. Je lui ai répondu que l'honneur et le devoir m'y avaient conduit ; il a fort approuvé cette démarche et m'a paru sincère dans ce moment.

La disgrâce d'Orloff n'est qu'un jeu. Il est à Tsarkoë–Selo où il vit en souverain de la caisse impériale ; il a été à Moscou et y a beaucoup intrigué. Ses frères sont avec lui...

Durand doit s'occuper de la Suède plus que de la Pologne. L'article de l'argent ne sera pas aisé. J'ai glissé cet article sans compromettre Votre Majesté. On m'a toujours répondu que l'argent se trouve, mais pour un objet déterminé. Je mettrai madame du Barry dans mes intérêts et je me servirai de tous les moyens.

Maurice Glayre au général de Rieule.

Varsovie, 16 décembre 1772.

Des avis multipliés et uniformes ont donné la dernière certitude au roi de l'inutilité et du danger d'une plus longue résistance.

Le prince de Rohan lui–même a répondu à l'empereur qui lui demandait quel conseil il donnerait au roi de Pologne : « Si le roi de Pologne veut paraître grand homme, il périra au pied de son trône en défendant ses droits. S'il veut l'être, il sacrifiera une partie pour sauver le reste ».

Les discours de l'empereur et des deux impératrices, ceux de leurs ministres, promettent des dédommagements, des traités favorables pour le sel et pour le commerce, quelques améliorations dans le gouvernement, le tout conditionnel à la convocation de la Diète.

L'annonce de la convocation du grand Conseil du Sénat est la première gradation de la déférence du roi à leurs vues.

Nous manquons de nouvelles de votre part.

Dantzig est toujours persécutée par le roi de Prusse. Il fait courir le bruit qu'il est à la veille de l'attaquer.

L'impératrice-reine doit avoir dit que s'il exécute ce projet, contraire à la convention, elle s'y opposera les armes à la main.

Il n'y a, du reste, rien à ajouter à l'esprit de vos instructions : promptitude dans vos manœuvres; clarté et précision dans les réponses que vous demandez.

Du comte Branicki au roi de Pologne.

Paris, le 19 décembre 1772.

La France ne peut pas se dissimuler que la Cour de Vienne la dupe depuis quelque temps et qu'elle lui a manqué essentiellement. Les belles paroles qu'on a dites à Oginski ne sont que de l'eau bénite de cour; la France a le plan d'après lequel on doit organiser le

reste de la malheureuse Pologne. On doit laisser trois millions de revenu et le pays sous le *Liberum veto* [1], soit dans une complète anarchie.

La copie que j'ai donnée de votre circulaire pour le Conseil du Sénat à M. le duc l'a choqué furieusement. Il m'a dit : « Est-ce une pièce que le roi doit présenter à nous ? Il s'est engagé à pardonner dès que le roi de France s'intéressera pour les Confédérés. Est-ce un pardon que d'attacher l'infamie à celui qui est pardonné ?... »

... Monet m'a dit que le duc croyait que vous avez un crédit immédiat en Russie ; par votre moyen, la France se flatte de détacher la Russie des autres puissances voisines. Je lui ai dit qu'apparemment je me suis mal expliqué ou qu'il ne m'a pas compris. J'ai dit dans ma première entrevue, en présence de Rieule, que vous avez l'amitié de l'impératrice ; que vous êtes sûr qu'elle vous aidera envers et contre tous dès qu'il s'agira de vous personnellement, mais que, dans la question du partage, elle était engagée et entraînée ; que les fréquentes oppositions de Votre Majesté avaient aigri l'impératrice, qu'on vous croyait d'intelligence avec la France et que, cependant, vous ne négligeriez aucune occasion et serviriez la France par tous les moyens. Pour négocier avec succès en Russie, ai-je

1. C'est en vertu du *Liberum veto* que toutes les décisions de la Diète devaient être prises à l'unanimité.

ajouté, il faut dépenser beaucoup d'argent, parce que la Prusse en distribue beaucoup et donne des pensions. La situation de Votre Majesté vous empêche de faire de même.

Le duc m'a répondu :

« Quelle amitié est-ce que cela ? Le roi de Pologne sera roi de Varsovie avec trois millions et le reste sera dans la même anarchie qu'auparavant. La Pologne n'intéresse pas la France ; elle ne peut lui être utile. Si la France s'occupe de la Pologne, c'est par pure générosité, voyant un prince malheureux et une nation libre opprimée. »

Je lui ai répondu que le roi de Pologne sentait la position de son état et celui de sa patrie et ne pouvait mieux témoigner la confiance qu'il avait pour la Cour de France qu'en m'envoyant auprès d'elle pour offrir sa bonne volonté et celle de sa nation. S'il avait des plans, il les communiquerait. Quant à l'article de l'intérêt que la Pologne peut avoir pour la France, j'ai marqué à M. le duc mon étonnement et ma sensibilité et j'ai dit que, si le roi de Pologne eût pu prévoir que l'on vît les choses sous ce point de vue, il ne m'aurait pas envoyé en France. Les particuliers se conduisent d'après leurs sentiments et les États d'après un système politique. La Pologne rentre certainement dans un système général et M. le duc ne peut pas se dissimuler que l'agrandissement de l'Autriche et de la Prusse recule la France ainsi que la

Russie et on n'est jamais grand quand on ne l'est que chez soi. Il n'y a rien de sûr maintenant. Le droit des gens est détruit, il n'y a que la force qui décide. La décadence de la Pologne sera suivie de celle de la Suède. Les Russes s'empareront de la Finlande et le roi de Prusse de la Poméranie suédoise, etc. [1].

Sur cela, M. le duc a baissé de ton et m'a dit : « Mais qu'est-ce qu'on peut faire pour la Pologne? » Je lui ai demandé de faire voir les moyens puisque alors on pourrait arranger un plan. Ceux de la Pologne sont petits, mais la bonne volonté y est entière. Le désordre naturellement amène l'ordre, et les calamités publiques ont étouffé toutes les divisions. Il m'a demandé quels sont les partisans du roi. Je lui ai dit : « Monsieur, si ce n'est pas toute la nation, c'est au moins la plus grande partie et de meilleure espèce que tout ce qui s'est adressé à vous, car sur le total, vous n'en aviez qu'une couple, des intrigants et le reste des gueux ou des bêtes. »

Nous nous sommes séparés cordialement. Il m'a dit de ne désespérer de rien et que les événements pouvaient amener des circonstances favorables.

1. On sait que cela est en effet arrivé plus tard. Le démembrement de la Pologne, malgré ce qu'il avait de monstrueux, devait en amener d'autres.

« Ce système spoliateur, disait M. Glayre en 1804, a servi de prétexte et d'excuse aux envahissements modernes ». *Lettre à l'historien suisse Zschokke.*

Je dois dire à Votre Majesté que le duc est haï par le roi et soutenu par madame du Barry. Il se trouve dans un poste glissant et ne pense qu'à se maintenir [1].

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, le 13 janvier 1773.

Diverses circonstances m'ayant fait pressentir les inconvénients du séjour de M. Branicki à Paris, je lui ai ordonné d'en partir. Je vous charge de marquer de ma part à M. le duc d'Aiguillon la peine que j'ai ressentie du peu de succès de l'envoi de M. Branicki. Outre toutes les raisons déjà connues qui m'y avaient décidé, je m'étais fait un plaisir de donner une marque publique et non équivoque de ma confiance dans la Cour de Versailles et de ma haute opinion de sa puissance et de sa générosité. Il paraît, par l'événement, que je n'ai pas même été assez heureux pour que ma demande ait été vue du côté favorable. Je dois en ceci, comme en bien d'autres choses, me plaindre de ma destinée et en sentir toute l'injustice.

1. Le roi de Pologne voyant l'insuccès complet de la mission du comte Branicki lui envoya dès le 6 janvier l'ordre de quitter la France. Branicki resta cependant encore pendant quelques mois dans ce pays sous divers prétextes.

Du roi au général de Monet.

Varsovie, le 6 février 1773.

Depuis votre lettre du 28 décembre, je n'ai point eu de vos nouvelles.

Je vous envoie la déclaration uniforme remise par les ministres des Cours alliées. Elles s'expliquent avec une précision qui ne me laisse plus le maître des délais. Au reste, je dois les regarder aujourd'hui comme superflus. Si ceux dont j'ai usé à tout risque jusqu'à présent n'ont pu décider aucuns secours étrangers dans un temps où l'injustice de l'usurpation devait affecter avec toute la force d'un événement nouveau et imprévu, d'autres délais ultérieurs seront doublement inutiles maintenant que la plupart des puissances de l'Europe se sont mutuellement tâtées et se sont jugées trop faibles contre les ennemis que leurs intérêts et leurs jalousies auraient dû combattre; aussi vois-je bien clair le parti qui me reste à prendre, et je l'ai pris.

Le Conseil du Sénat s'assemblera lundi prochain. Le roi de Prusse en a interdit l'entrée à tous les sénateurs des districts qu'il a usurpés. La Russie et l'Autriche procèdent à peu de chose près de même. La dernière a fait défendre au Palatin de Russie [1] de se trouver à ce Conseil.

1. Le Palatin de Russie était alors un oncle du roi, le prince Czartoryski.

Les troupes prussiennes sont à quelques milles de Varsovie et se sont saisies d'une grande quantité de moulins, ce qui nous expose à manquer bientôt de pain. Les Russes sont sortis de Cracovie et les Autrichiens ont pris leur place...

Du roi au comte Branicki.

Varsovie, 20 février 1773.

... Pendant l'intervalle qui doit s'écouler d'ici à la saison des eaux (dont je vous recommande de saisir les premiers instants [1]), voici les notions qui doivent servir de règle à votre conduite.

Dès votre premier entretien avec M. le duc d'Aiguillon, la Cour de France a été jugée par moi, et ma confiance, dans ses bons offices, perdue ou peu s'en faut. Ses principes d'aujourd'hui sont un résultat bizarre du souvenir de ce qu'elle a été et du sentiment de ce qu'elle est, c'est-à-dire de hauteur et de timidité. Par orgueil et par goût, elle tend au rôle actif, mais sa faiblesse la ramène bientôt à l'inaction. Elle sent sa situation, craint d'être démasquée et fait tous ses efforts pour la cacher ; de là les chicanes, les mécontentements affectés, les inculpations et les autres jeux de sa politique que vous connaissez par votre propre expérience.

1. Branicki était tombé malade pendant son séjour à Paris.

Il est bon de savoir pénétrer les hommes et les Cours, mais il faut aussi savoir leur cacher la véritable place qu'ils tiennent dans votre opinion et dans votre estime. C'est la maxime que vous avez à observer. Vous devez admettre comme raison suffisante ce qui ne sera, au fond, qu'une défaite, paraître convaincu que la France veut et peut m'être utile; en un mot, la ménager beaucoup plus pour le mal que pour le bien qu'elle pourrait me faire.

... Je vous envoie la traduction de mon universal pour la Diète. La censure injuste qu'on a faite en France de ma circulaire pour le Conseil du Sénat doit vous prescrire de ne faire qu'avec prudence communication de cette pièce et seulement en tant que vous en verrez le besoin et l'à-propos.

Enfin, voici ma réponse aux déclarations uniformes du 2 février [1]. Vous y verrez que la Diète est fixée précisément au jour demandé par les trois Cours.

Si on m'accuse de trop de complaisance, voici les considérations qui la justifient :

1. Les maux présents, les pillages, les vexations des troupes étrangères, Cracovie occupée par les Autrichiens, le progrès des usurpations des Prussiens dont il y a déjà des petites bandes logées dans les faubourgs de Varsovie; tout cela aggravé et multiplié sous le prétexte de ma résistance et de mes délais.

1. Voir la pièce suivante.

2. Les maux annoncés pour l'avenir ; le danger certain de voir le reste de la Pologne partagé pour peu que les obstacles irritent les trois Cours. Ce danger est d'autant plus évident que le partage de la Pologne entière est aussi facile à ces puissances réunies que son démembrement et qu'elles n'ont pas des contradictions plus dangereuses à craindre pour l'une que pour l'autre. Il y a plus. Le roi de Prusse a déjà insisté plusieurs fois sur cette idée qui donne une méthode sûre pour abréger les difficultés. A chaque embarras nouveau qui se présente et qu'il voit naître avec plaisir dans l'exécution du premier plan, il ne manque point de proposer celui-ci comme satisfaisant à tout. Rewitski et Stackelberg m'ont donné là-dessus des détails et des particularités qui ne laissent aucun doute. Voici, par exemple, un fait constaté :

La déclaration du 2 février, toute terrible et despote qu'elle soit, n'était cependant que le correctif adouci d'une autre de la composition du roi de Prusse. On y demandait tout uniment que la Diète fût assemblée pour le 1er mars, à défaut de quoi on annonçait que l'on procéderait incessamment au partage du reste de la Pologne ; l'exécution de cette demande était impossible et sans doute connue pour telle. Cependant si la déclaration avait été faite, c'en était fait de la Pologne, puisque le roi de Prusse aurait eu des motifs de reste pour engager les trois Cours à soutenir une menace aussi solennellement annoncée. Stackelberg, en habile

homme, a senti cette conséquence et, appuyé par Rewitski, il a présenté certains passages contraires, suivant lui, aux intérêts de sa Cour et a refusé de signer cette pièce. Il a écrit à Pétersbourg où son refus a été approuvé, et la déclaration du 2 février a pris la place de l'autre.

Cela fait la preuve du péril où m'exposerait une conduite différente de celle que je tiens. Il est très aisé à la France de me conseiller la résistance et de blâmer ma condescendance. Le pire qui peut lui en arriver si elle se trompe est de dire : « Je me suis trompée » ; elle n'aura fait qu'une mauvaise spéculation, et nous, nous serons perdus.

De l'avis du Conseil, j'ai écrit une troisième lettre aux Cours garantes. Vous avez, ci-dessus, mes raisons pour ma condescendance. Vous les ferez valoir d'une manière froide et peu empressée et non avec le zèle d'une justification. Si on vous reproche la fixation de ce terme comme une infraction à l'usage et à la loi, qui veut l'espace de six semaines de la date des universaux aux Diétines et autant des Diétines à la Diète, vous répondrez que, quoique cela se soit ordinairement ainsi pratiqué, la loi n'exige, à la rigueur, que quatre semaines. Cette modification a été mise en usage plusieurs fois pour les Diètes extraordinaires. Au reste, si on venait à vous dire que la Diète approchée au terme prescrit par les Cours ne laisse plus aucune efficacité au désir de nous secourir, vous répondrez qu'on se

trompe et que cette même Diète assemblée en apparence pour ratifier le mal, peut devenir l'époque et le moyen d'une résistance réelle si elle est à temps avertie et assurée qu'il est des secours à espérer, mais qu'à la vérité, si on abandonne absolument la nation à elle-même, il est probable qu'elle cédera à sa destinée.

Adieu, mon cher Branicki, amusez-vous, mais soignez votre santé, et que vos plaisirs ne lui soient pas aussi contraires que votre retour l'eût été.

Décisions du Sénat concernant la réponse à faire aux trois Cours.

Les soussignés, ayant fait rapport au roi des déclarations à eux remises le 2 février par MM. les ministres plénipotentiaires des Cours de Vienne, Pétersbourg et Berlin, et le roi ayant pris là-dessus l'avis du Sénat, les soussignés ont eu ordre d'y faire réponse comme suit :

Les principes de condescendance sur lesquels le roi de Pologne et son Sénat se voient obligés de régler, dans les circonstances présentes, leurs démarches vis-à-vis des trois Cours ci-dessus nommées étant suffisamment connus par la note ministérielle du mois de décembre donnée en réponse aux déclarations uniformes des trois Cours du 4 du même mois, et par les faits analogues qui ont suivi l'énoncé de ces dispositions, les soussignés s'y réfèrent, se bornant dans la présente :

1° A faire observer à MM. les Ministres des trois Cours que la rigueur de leurs demandes, aggravée

encore par le style des expressions, et le ton d'inculpation et de reproche affecté dans les susdites déclarations ont justement affligé la sensibilité du roi et du Sénat et se trouvent également éloignés des égards dus à la dignité du roi et de la République, et des ménagements que la conduite circonspecte du roi lui méritait de leur part.

2° Les soussignés doivent informer MM. les susdits ministres que le roi, de l'avis de son Sénat et après avoir pris en considération les menaces sérieuses et les dangers imminents qui lui ont été annoncés en cas de refus, a déféré au désir des trois Cours et a désigné, en conséquence, le 19 avril pour l'époque de la Diète.

3° Enfin, les soussignés ont ordre d'adresser aux dits ministres la réquisition solennelle que le roi, de l'avis de son Sénat, fait aux trois Cours alliées, de procurer l'évacuation de leurs troupes hors des domaines de la République avant la tenue des Diétines antécomitiales, afin que celles-ci et la Diète procèdent en tout avec liberté et que la volonté nationale puisse s'expliquer sans gêne et sans danger.

Fait à Varsovie, le 19 février 1773.

Du comte Branicki au roi.

Paris, le 26 février 1773.

Depuis ma dernière jusqu'à celle-ci, il y a un long intervalle. Il ne m'a rien fourni de nouveau et d'inté-

ressant à mander à Votre Majesté. Le général de Rieule part chargé de la réponse du roi de France à vos lettres. Ce qui y est dit de l'intérêt qu'on donne à votre personne et à la Pologne est réellement senti et si l'on se tait sur les secours réclamés, c'est un ménagement de la politique qui ne veut pas avouer sa faiblesse et de la politique française qui laisse deviner un refus. Il est très certain que cette Cour a négocié avec ardeur pour susciter des oppositions au démembrement de la Pologne. Il a été même question d'une invasion en Flandre et d'armer à Toulon contre la flotte russe. Mais les Anglais, qui d'abord avaient dit : « Nous ferons ce que la France fera », se sont refusés à chaque projet particulier et nommément aux deux ci-dessus qu'ils ont rejetés avec menaces.

Durand mande de Russie qu'il faut renoncer à détacher cette Cour de la triple alliance ; cela a donné beaucoup d'humeur à M. le duc. On sent que les affaires de la Pologne finies, celles de Suède vont occuper la scène. Le ministère de France donne à ces dernières un intérêt bien plus direct et bien plus réel qu'aux nôtres.

On craint que la Russie ne s'empare de la Finlande, le roi de Prusse de la Poméranie et qu'ils ne disent ensuite à la Suède : « Vous pouvez désormais avoir chez vous telle forme de gouvernement que vous voudrez ; vous êtes circonscrite de manière à ne plus nous inquiéter. » J'ai beaucoup insisté là-dessus près de

M. le duc et de l'ambassadeur de Suède, tâchant de ramener les idées du premier de l'intérêt prochain de la Suède à l'intérêt actuel de la Pologne. Mais je ne fais qu'échauffer par là une activité dont je n'ose me promettre qu'un succès ou faible ou éloigné.

On a donné l'ordre aux régiments étrangers de se compléter. Ces démonstrations paraissent destinées à encourager le roi de Suède, et même milord Stormont [1] qui vous est, sire, fort attaché et qui m'a donné mille marques d'amitié personnelles, consulté par moi, a répondu :

« Je ne puis donner de conseil au roi de Pologne, mais voici mon avis. Si on propose au roi un sort heureux pour le reste de la Pologne, une forme de gouvernement utile et solide, il peut mettre dans une balance l'utile et le sensé avec la gloire. S'il doit se rendre à discrétion, il ferait mieux de prendre le parti de la gloire. Les têtes françaises, façonnées sur les règles du théâtre, veulent que vous disiez *non* purement et simplement. »

Quant à moi, sire, j'ai bien le droit de recueillir pour vous les voix et non celui de donner la mienne. Je laisse au général de Rieule à vous informer des petits détails. Je compte rester ici jusqu'à la saison des eaux. Ma santé exige que je les prenne et, lorsque je quitterai Spa, ce sera pour aller me mettre aux pieds de Votre Majesté.

1. Ambassadeur d'Angleterre en France.

Du roi au général de Monet.

Varsovie, le 17 mars 1773.

Le général de Lentulus [1] est déjà ici. Les troupes de son maître viennent d'occuper, outre le palatinat de Cujavie presque entièrement, une nouvelle portion de la Grande Pologne. Il m'est revenu que l'on répand sous main en Angleterre que j'ai fait insinuer aux Dantzikois de se soumettre et que désormais je sépare mes intérêts de ceux de ma nation. Comme cette calomnie indigne est imaginée à dessein pour refroidir

1. Chef des troupes prussiennes chargées d'occuper les parties de la Pologne qui devaient appartenir à Frédéric-le-Grand en suite du traité de partage. Lentulus était suisse. Il commença sa carrière militaire à l'âge de quatorze ans au service de l'Autriche. Il prit part aux guerres que fit ce pays aux Turcs et aux Prussiens en Silésie. Quand la garnison de Prague se rendit aux Prussiens en 1744, il refusa au nom de sa compagnie de mettre bas les armes. Forcé de suivre le sort de la garnison, il brisa son épée pour ne pas la rendre. Le roi de Prusse l'invita à sa table, fut frappé par son air martial et sa grande taille — il avait, paraît-il, sept pieds de hauteur — et le pria de prendre du service dans ses troupes. On l'appelait alors le *beau Lentulus*. L'année suivante, il fit un voyage dans son pays et en 1746 il entra au service de Prusse. Il prit une part importante à la guerre de sept ans, fut comblé d'honneurs et de dignités. Après avoir été chef des troupes prussiennes en Pologne, il rentra dans son pays en 1778. Il consacra les dernières années de sa vie à l'organisation des milices bernoises et mourut à Monrepos (Lausanne) en 1786. Robert Scipion de Lentulus avait épousé la comtesse de Schwerin, dame d'honneur de la reine de Prusse.

autant que possible l'intérêt que les puissances étrangères donnent au sort de la Pologne, il est probable que son auteur cherche à lui faire prendre crédit en France. Je vous charge d'arrêter cette odieuse imputation dans ses progrès et d'assurer cette Cour que j'ai mis tout en œuvre pour soutenir le courage des Dantzikois et leur ménager de l'appui, que je n'ai pas songé jusqu'à ce moment à séparer mes intérêts de ceux de ma nation, que si j'avais fait ce marché infâme comme on le suppose, je serais ménagé par les troupes des trois Cours, tandis que j'en suis cruellement maltraité dans les restes chétifs de mes revenus. Les faits parlent pour ma défense et c'est par eux que je veux être justifié, non à la vérité dans l'opinion publique qui se règle sur les vains jugements des gens oisifs et mal intentionnés, mais dans celle des Cours qui peuvent me secourir.

Du comte Branicki au roi.

Paris, le 22 mars 1773.

J'ai reçu la dépêche du 20 février que Votre Majesté a daigné m'écrire et je suis parti aussitôt pour Versailles. J'attendais que M. le duc d'Aiguillon me dît quelque chose au sujet du Conseil du Sénat, mais il ne m'en a pas parlé. C'est moi qui ai été obligé de rompre le silence. Je lui rendis compte historiquement,

et non en manière d'excuse, de tout ce qui a été fait et résolu par vous et le Sénat. Il a répondu qu'il en était informé et affecta un ton froid sur tout ce qui regarde la Pologne. Je me suis plaint à lui-même de l'indifférence avec laquelle il voyait les affaires de Pologne, tandis que le roi de Prusse faisait des projets et qu'il a proposé aux Cours intéressées le démembrement total de la Pologne, disant que la façon ne leur coûterait pas davantage en prenant le tout qu'en ne prenant qu'une partie. M. le duc s'échauffa un peu et me dit que le roi de Pologne n'avait jamais été l'allié du roi, qu'il avait d'autres connexions (sans nommer la Russie) et que c'était là et à ses alliés qu'il devait s'adresser. « J'ai répondu à cela que je voyais avec peine la défiance qu'on lui a inspirée sur Votre Majesté et que si Votre Majesté paraît avoir des déférences pour les Cours qui envahissent la Pologne, vous vous servez, Sire, des armes que vous pouvez avoir. Abandonné de toutes les Cours garantes, vous ne pouvez opposer aux Cours mêmes qui vous font du mal que des représentations. D'ailleurs, quelle vue pouvez-vous avoir pour vous, Sire, n'y étant intéressé par rien, perdant même tout ce qu'on peut y perdre ; comment peut-on imaginer que Votre Majesté puisse favoriser l'entreprise d'une Cour intéressée au démembrement de la Pologne ? »

Je lui ai fait sentir que mon envoi prouvait le contraire, que j'ai déjà eu l'honneur de lui dire que

si Votre Majesté peut voir du moins la probabilité du succès, vous donnerez à la tête de votre nation là où la France et ses alliés le voudront. Que Votre Majesté peut se servir de la même Diète et cette Diète devenir l'instrument de la résistance. La Pologne n'a point de moyens à offrir, mais elle acceptera ceux que vous voudrez lui proposer dès qu'ils auront une apparence de possibilité.

A tout cela on m'a répondu que le terme de la Diète fixé si prochain ne donne pas le temps de nous servir efficacement. « Comment peut-on se fier à vous autres ? Le roi de Pologne a promis et s'est arrangé sur l'article des Confédérés... »

J'ai répondu à M. le duc d'Aiguillon, que Votre Majesté attendait depuis huit mois la lettre du roi, que les Confédérés ont fait tout le contraire de ce qu'ils devaient faire, moyennant quoi Votre Majesté ne pouvait remplir l'engagement projeté, que même actuellement vous les protégez et que, sans vous, Sire, ils auraient été différemment traités. J'ai fait à mon tour une digression et j'ai dit à M. le duc que ce n'est pas cinq ou six ambitieux ou écervelés qui décideront du sort de la Pologne et que, dans l'état actuel des choses, il faut, pour aider la Pologne, des grands moyens et abandonner les bagatelles. Si la France peut, avec ses alliés, s'intéresser au sort de la Pologne et parler d'un ton hardi, les Confédérés viendront à la tête ou à la queue, comme on les voudra placer, et ils seront bien

reçus et bien traités par Votre Majesté. M. le duc fut appelé par le roi et notre entretien finit.

En général, la décision du Conseil du Sénat et la fixation du terme de la Diète ont été critiquées ici. On dit que nombre de sénateurs étaient habitants de Varsovie et dépendants de Votre Majesté, que la fixation du terme de la Diète est contre les lois et que Votre Majesté, dans la position où elle est, doit dire non à tout. J'ai répondu à ceux à qui je croyais devoir le faire tout ce qu'on peut dire dans un cas pareil et tout ce qui m'a été prescrit par Votre Majesté. J'ai fini par dire : « De quoi est-ce qu'il s'agit? Si on ne peut pas défendre son pays, du moins il faut faire voir le moins de légalité possible dans tous les actes qui ont lieu. Le Conseil du Sénat a décidé la Diète et en a fixé le terme qui passe même, comme on le croit, pour une infraction à l'usage et à la loi. Plus il y aura de violence, moins il y aura de légalité et mieux toutes les Cours garantes verront que les puissances copartageantes n'ont ni fondement, ni forme, ni raison et que, si un jour la Pologne peut se relever, elle peut réclamer tout ce qu'elle perd, et les faits sur cela ne seront que mieux appuyés. »

Voilà ce que je dis, Sire, et voici ce que je pense. Que Votre Majesté daigne observer le local et la position de la Pologne. Tout ce qu'on nous laisse sera entouré par trois lions qui se réservent le reste du pays, comme un morceau de gâteau qu'ils peuvent prendre quand ils le voudront. Il est presque impos-

sible qu'ils veuillent changer la forme de notre gouvernement et nous voir bientôt arrangés ; ils sentiront que la Pologne tôt ou tard réclamera ce qu'elle vient de perdre et comme cet accord entre trois Cours ne peut exister, la Pologne deviendra un prétexte et la pomme de discorde. On nous laisse, on nous conserve dans le même désordre où on nous a trouvés. Si Votre Majesté n'a pas d'assurances positives, si ces trois Cours ne se sont pas expliquées avant, si elles ne vous ont pas présenté un plan d'arrangement pour la Pologne, dans lequel le traité de commerce pour la navigation et les salines doivent être la base, ne vous fiez pas à leur bonne foi et à leur discrétion ; dites plutôt non sur tout à cette même Diète ; et en perdant le tout, vous y gagnerez du côté de la gloire. Il n'est pas naturel que tous les armements qui se font soient sans fondement et sans raison. On ne craint pas la Pologne ; on se menace donc mutuellement. La guerre est plus prochaine qu'on ne le croit ; si elle s'allume, la Pologne y entrera comme objet principal. Votre Majesté aura alors un rôle si elle veut éviter de se lier les mains. Tout ce que je dis n'a de valeur qu'autant que les trois Cours ne se sont pas expliquées avec Votre Majesté. Dans le cas contraire, vous choisirez ce qui sera le mieux pour votre nation et pour vous ; mais (pardonnez, Sire, si je me répète), si elles ne se sont pas expliquées, ne risquez pas. Un non vaudra mieux qu'un oui. La France, après tout ce que je savais positivement, n'est occupée

que de la Suède et certainement c'est le seul point qui lui tient au cœur, mais rien ne lui réussit. M. le duc avait imaginé d'envoyer un renfort composé des régiments allemands et de beaucoup d'armes et il a échoué même au conseil du roi de France. L'Angleterre a dit que si la France envoie une flotte sur la Baltique, elle lui en opposera une plus forte d'après ses traités. On avait proposé au roi de Suède d'envoyer une flotte à Mersbourg (?) pour y prendre les troupes que la France lui destinait. Il a refusé, n'osant hasarder cette démarche à cause du Danemark et du roi de Prusse.

... On croit le Congrès de Bucharest rompu. Oginski et Wielhorski jouent ici un rôle fort triste et ils m'envient tout ce qui m'arrive d'agréable. Je leur ai cependant fait sentir par une voie tierce qu'ils prennent leurs mesures et je ne leur ai pas caché complètement que cet avertissement venait de vous, Sire, et qu'ils le doivent à la bonté et à la générosité de Votre Majesté.

Je vais pour quinze jours en Angleterre y voir Milord Stormont. Si je puis tirer quelque éclaircissement j'aurai l'honneur de vous le mander.

Du comte Branicki au roi.

Paris, le 7 avril 1773.

J'ai mandé à Votre Majesté que les négociations entre la France et l'Angleterre étaient au point d'être

conclues. Toutes les apparences y étaient. La France armait, l'Angleterre armait; les négociants, qui sont le principal ressort de l'Angleterre, opinaient que c'était pour empêcher le roi de Prusse d'être maître de la Baltique. Toutes ces probabilités ont hâté mon retour à Paris, persuadé que le moment était intéressant.

Tout ce que j'ai mandé à Votre Majesté était vrai alors, mais, à mon grand étonnement, j'ai trouvé tout le contraire. Un courrier, envoyé par M. Durand, a changé toutes les affaires. Il a apporté en substance ce que Panin a assuré avec un ton très affirmatif qu'on n'en voulait pas à la Suède, qu'on la maintiendra dans sa forme actuelle de gouvernement, pourvu que la France ne mette pas obstacle au démembrement de la Pologne, c'est-à-dire qu'elle n'agisse pas contre la flotte russe qui est dans l'archipel. La nomination du prince Baratynski pour la France a flatté cette Cour et, comme ces nouvelles étaient analogues aux désirs du roi de France et de son ministère, elles ont décidé Versailles. La flotte a désarmé, les bruits de guerre sont tombés et on se repose sur des promesses qui n'ont aucun fondement. On plaint la Pologne, on dit qu'on a protesté contre le démembrement, que l'éloignement ne permet pas d'agir pour elle. J'ai pensé que le roi de Prusse, suivant toutes les apparences, souffle la guerre entre la Porte et la Russie, que le projet du roi de Prusse est de se

rendre maître de la Baltique et de faire approcher l'Autriche du golfe Adriatique, parce qu'on dit que l'Autriche voudrait avoir la Valachie et la Moldavie, que si les Russes sont aidés par l'Autriche ou heureux par eux-mêmes, ils peuvent aller jusqu'à Constantinople, reléguer la puissance ottomane en Asie et se rendre alors maîtres du commerce du Levant qu'ils partageront avec l'Angleterre par la Méditerranée. Tout cela est vu ici sous ce même point de vue, mais on ne veut pas la guerre. L'Espagne la désire, mais il lui est impossible de la faire seule. — J'ai dit à M. le duc d'Aiguillon sur mes affaires tout ce que Votre Majesté m'a ordonné, sans lui demander ni appui ni secours, parce que la France ayant protesté contre le démembrement de la Pologne, il ne peut pas s'intéresser au sort des individus opprimés; je n'ai pas manqué de lui faire sentir que l'événement malheureux qui m'arrive[1] prouve que ni Votre Majesté ni moi ne sommes doubles et que nous n'avons aucune liaison avec les Cours intéressées à partager la Pologne.

Pendant mon séjour à Londres, on a fait imprimer dans la *Gazette de France*, à l'article Vienne, que l'empereur avait « daigné » écrire à Votre Majesté. Dans ma première entrevue avec M. le duc d'Ai-

1. La Cour de Vienne, mécontente du séjour du comte Branicki à Paris, venait de séquestrer les propriétés qu'il possédait en Galicie.

guillon, je lui ai dit mon étonnement sur l'expression du gazetier; je lui ai ajouté que mon intention n'était pas de lui faire une plainte en forme, que je ne pouvais que mépriser l'auteur et que j'espérais qu'il ne se mettrait plus dans ce cas. M. le duc d'Aiguillon me l'ayant assuré, je n'ai rien dit de plus; j'ai marqué du mécontentement là-dessus et sur un article de la même gazette, où on a affecté d'estropier mon nom. Le même jour, j'ai vu Wielhorski; je lui ai dit qu'on l'accusait de faire des gazettes et que de pareilles choses se paient au comptant. Il a juré, et dit plus de sottises des gazetiers que je n'en pense.

On dit que Orlow s'est expatrié avec Panin. Si cela est, je reconnais l'habileté de M. de Saldern. Orlow, qui devait commander les troupes sur le Danube, n'y retournera plus; il veut rester à Saint-Pétersbourg. Vous devez, Sire, savoir cela mieux que moi.

Le ministère d'Angleterre n'a pas été instruit sur le compte de Votre Majesté. Je ne sais pas ce que ceux qui m'ont précédé y ont fait. J'ai été obligé de détruire l'opinion qu'on s'était formée et de faire connaître Votre Majesté telle qu'elle est, c'est-à-dire bien différente de ce qu'on en pensait.

L'issue de la Diète intéresse et occupe tout le monde dans ce moment-ci et m'affecte à un tel point qu'il mine ma santé et mon existence.

Il faudrait que je sois mieux instruit de ce qui se

passe. Le plus petit événement peut occasionner un très grand changement à Versailles. Le roi de France me témoigne beaucoup de bonté, bien qu'on l'anime contre Votre Majesté, à cause des Confédérés [1].

1. Le roi insista de nouveau deux semaines plus tard pour que Branicki quittât au plus tôt la France. Glayre lui écrivit dans le même sens, mais d'une manière plus sévère. « Il n'est pas séant, lui écrivait-il le 26 avril, après ce que le roi a fait pour vous, de faire des voyages de plaisir et sans utilité pour son service tandis qu'il est dans la peine. Pardonnez-moi, mon cher comte, ces réflexions. Je ne suis pas de vos amis à la manière du duc de Chartres; je le suis à la mienne. »

CHAPITRE III

DU PREMIER PARTAGE A L'ENTREVUE DE KANIOW

Maurice Glayre au comte Branicki.

Varsovie, 26 avril 1773.

Depuis le 24 du courant, le roi, le Sénat et les nonces sont Confédérés[1]. Les gazettes ne manqueront pas de parler amplement de ce qui s'est passé depuis le 14 jusqu'à ce jour.

Voici, en deux mots, ce qui en est.

La plupart des nonces, trois évêques, quelques sénateurs et les deux chanceliers de la couronne avaient, dès la veille de la Diète, signé la Confédération et nommé Poninski pour son maréchal.

1. Lorsqu'une Diète était confédérée, elle délibérait suivant le système de la majorité. Les puissances copartageantes avaient imposé cette forme pour arriver plus facilement à faire adopter le traité de partage.

Vous en recevrez le journal et je crois pouvoir me dispenser de le traduire ici. Mais ce dont je dois vous informer avec précision, c'est des raisons qui ont porté Sa Majesté à accorder la Confédération.

Les trois puissances ont des troupes tout autour et jusque dans les faubourgs de Varsovie. Elles ont fait déclarer solennellement au roi, par leurs ministres, que, s'il n'accordait pas la Confédération, elles feraient entrer dans la capitale jusqu'à cinquante mille hommes, qui y mettraient tout à feu et à sang. Il est plus aisé de conseiller de loin la négative, dans un cas pareil, que d'en risquer les inconvénients sous les yeux.

Poninski[1] est revêtu d'une dictature complète. Le roi l'a fortement exhorté à rendre son rôle moins odieux dans le fait qu'il ne l'est déjà par sa nature et il a promis d'y mettre tous ses soins.

La prérogative royale est en danger dans les nouveautés projetées. Le roi paraît résolu de la soutenir.

Du roi au général de Monet.

Varsovie, le 8 mai 1773.

J'ai reçu dans son temps votre lettre du 3 avril. Les occupations multipliées qui ont précédé et accom-

1. Poninski était le candidat des trois Cours. Il en exécuta facilement les ordres. Voir, sur sa conduite, la lettre du 22 mai 1773.

pagné la Diète ne me laissent point assez de temps de loisir. D'ailleurs, la critique sévère et injuste qu'on fait en France de toutes mes démarches ne m'encourage pas à les communiquer d'une manière suivie.

Les quinze premiers jours de la Diète se sont passés en difficultés sur les formalités élevées par les nationaux bien intentionnés et vaincus par la force opprimante. La première démarche de États confédérés a été de faire remettre aux ministres des trois Cours une réponse à l'exposé de leurs droits prétendus sur la Pologne. Je vous envoie dans son entier celle qui regarde la Russie.

Cette démarche faite, et les trois Cours n'en persistant pas moins dans leurs demandes, j'ai fait remettre une note à leurs ministres.

Voilà ce qui s'est fait d'essentiel jusqu'ici. Il s'agit maintenant de la grande question du choix des personnes et de la nature des pleins pouvoirs à donner aux délégués destinés à traiter de la cession avec les ministres étrangers, ainsi que sur la réforme du gouvernement. Les nationaux dévoués aux trois Cours (ils composent une partie de la Diète) sont mes plus grands ennemis et ne visent qu'à l'anéantissement de ma prérogative. Je la défendrai sans doute autant qu'il sera en moi ; mais, si je succombe, ma non-complicité au malheur de ma patrie en paraîtra avec plus d'évidence.

Note remise aux ministres des trois Cours le 5 mai 1773.

Les soussignés[1] ont ordre d'adresser à M..., ministre plénipotentiaire de la Cour de ..., le contenu ci-dessous :

Les trois Cours alliées de Vienne, Pétersbourg et Berlin, après avoir annoncé simplement leurs prétentions sur la Pologne dans les déclarations uniformes du mois de septembre dernier, en ont développé les titres dans des exposés respectifs remis le 9 mars de l'année courante au ministère de Pologne. Celui-ci a eu ordre, le 18 avril, de donner sur ces exposés, aux ministères des trois Cours, les réponses dans lesquelles les droits de la République de Pologne sur tous ses domaines sont appuyés des preuves les plus évidentes contre toutes les prétentions formées à sa charge ; mais, comme la République ne voit pas qu'on ait donné jusqu'ici, à ces réponses, l'attention qu'elles méritaient, et puisque les trois Cours n'en persistent pas moins avec insistance dans leurs demandes, il devient nécessaire, pour la Pologne, de requérir ces mêmes Cours, comme elles en sont requises formellement par la note présente, de consentir à l'intervention amicale des puissances neutres et garantes de nos traités pour l'examen des droits et prétentions

1. Les États confédérés.

respectives, afin que les trois Cours, nos voisines, ne soient pas juges et parties dans leur propre cause et que la République de Pologne soit à l'abri des lésions que de telles circonstances entraînent à leur suite.

Réponse uniforme des ministres de Vienne, Pétersbourg et Berlin, donnée le 6 mai 1773 à la note du ministère du roi de Pologne, en date du 5 mai 1773.

Le soussigné, ministre plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales et Royales, a reçu, par MM. les chanceliers de la République, une note datée du 5 de ce mois, dont le commencement se trouve, à la vérité, adressé à lui ; quant à la voix qui s'élève ensuite dans cette pièce au nom de la République, pour parler directement aux Cours, afin de les requérir de consentir à une intervention, tandis qu'elles ont déjà fait remettre au ministère polonais l'exposé de leurs droits fondés sur des preuves irréfragables et rendues plus incontestables, même par la réplique insuffisante qui y a été faite de la part de la Pologne.

Le soussigné ne saurait lui assigner d'autre réponse que le contenu de différentes déclarations des trois Cours voisines, et nommément celle du 2 février, dans laquelle elles ont fixé une alternative assez remarquable pour la Pologne, savoir l'arrangement définitif au 7 de juin ou l'extension de leurs prétentions. Malgré ce langage décisif et irrévocable, le

Diète des dangers de l'acte en question et je leur en proposai un autre où, en donnant aux malheurs du temps ce que je jugeais impossible de leur refuser, je maintenais, autant qu'il était en mon pouvoir, les États dans leur dignité et dans leurs droits. J'énonçais dans le préambule, en termes clairs et précis, par quelles gradations de moyens et d'oppression les trois Cours avaient préparé le moment où, notre résistance devenue inutile et dangereuse, nous étions réduits à souffrir le mal par crainte du pire. Les délégués y étaient autorisés à traiter définitivement de la cession des provinces déjà usurpées, mais ils ne pouvaient rien conclure dans la réforme de la Constitution qu'avec le consentement et sous l'approbation des États. De plus, vingt-six points d'instructions devaient les guider dans tout leur ouvrage et ils demeuraient responsables devant la nation de leur fidélité à s'y conformer.

Une grande pluralité rejeta le projet du maréchal et se déclara à grands cris pour le mien. Malheureusement, nos formes veulent que tout projet demeure trois jours sur le bureau avant d'être accepté ou rejeté. Les ministres des trois Cours se portèrent, dans cet intervalle, à des menaces et à des démarches propres à inspirer de la terreur. Ils firent approcher de la capitale des troupes qu'ils avaient aux environs. Ils firent inscrire par des officiers, sur les portes de chaque maison, le nombre de soldats qui devaient y

vivre, dès le lendemain, à discrétion. Ils annoncèrent des contributions immenses, le pillage; en un mot, un traitement pareil à celui qu'éprouvèrent, à Leipzig dans la dernière guerre, les habitants de cette ville. L'évêque de Luceovie, Turski, qui avait parlé avec la plus louable fermeté de mon projet, eut, dès l'après-midi, douze hussards prussiens dans sa chambre à coucher, où ils ont commis, jour et nuit, les désordres les plus extravagants, se faisant donner des vivres et de l'argent. Enfin, le 14, jour où le sort des deux projets aurait dû être décidé, la séance s'ouvrit par la lecture d'une déclaration des trois Cours. Ceux qui ne seraient pas favorables au projet du maréchal y étaient déclarés ennemis des Cours et de leur patrie. Le moment approchait où tout ce qu'il y avait de braves gens dans les Chambres allait être perdu sans fruit et sans retour. Je me déterminai donc à demander aux États qu'avant d'aller aux voix sur le projet même du maréchal, on votât premièrement sur la question de savoir s'il convenait de délibérer sur ledit projet. Mon intention était, en changeant ainsi en apparence l'état de la question, de voir, sans risquer la vie et la liberté de personne, si réellement la pluralité était encore pour moi, malgré les nouvelles menaces, et j'étais fermement résolu d'aller en avant si je trouvais mon parti supérieur, bien sûr que quiconque était assez courageux pour demander le *turnum* voulait se déclarer en ma faveur. Soixante-quatre voix

opinèrent pour le *turnum* et soixante-neuf contre, c'est-à-dire que l'honneur et la vertu auraient trouvé soixante-quatre victimes volontaires dans cent trente-trois Polonais. C'est de cette manière que le projet du maréchal de la Diète est censé avoir été accepté. Ce parti, le mieux appuyé, a prévalu. La pluralité était pour lui parce qu'elle avait refusé de voter contre un point.

Les pleins pouvoirs sont absolus, sans clauses ni conditions. La Diète est limitée jusqu'au 15 septembre. Les instructions seront données aux délégués, mais seulement pour la forme. Les ministres des trois Cours ont choisi eux-mêmes les membres de la Délégation, pris dans l'ordre équestre. Le Sénat entier avec les ministres la composeront avec eux. Elle est formée dans sa pluralité des sujets les plus corrompus de la République et pour la plupart mes ennemis. Ainsi, je ne me promets que du mal de tout l'ouvrage qui leur est confié[1].

1. Ensuite des travaux de la Délégation, de l'influence des États voisins et des délibérations de la Diète, qui continuèrent jusqu'en 1775, voici quelles furent les décisions principales concernant la Constitution du pays. Les *dissidents* conservèrent le libre exercice de leur religion sans obtenir l'égalité politique complète. Un *Conseil permanent* fut chargé du pouvoir exécutif. Le roi perdit, au profit de ce Conseil, le droit de distribuer les starosties. On rendit aux grands généraux leurs anciennes attributions et même le commandement du régiment des Gardes, que les *Pacta conventa* donnaient au roi. L'impératrice de Russie se réserva l'influence exclusive dans les affaires de Pologne et, seule, garantit sa Cons-

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, 11 juin 1774.

J'ai reçu toutes vos lettres. Le triste événement dont elles m'ont entretenu a fait sur moi une impression profonde. J'ai regretté dans Louis XV les sentiments qu'il donnait à la Pologne et à ses malheurs. Il eût sans doute trouvé l'occasion et les moyens de la secourir. Tout ce qui nous est annoncé de son successeur promet dans peu, à la France, le pouvoir d'influer puissamment dans les affaires de l'Europe. Il n'est rien de si désirable et de si désiré par nous que de voir, dans le ministère de Louis XVI, des personnes qui puissent et qui veuillent diriger cette influence d'une manière analogue à nos intérêts, et rien n'est plus consolant, à cet égard, que les nouvelles que vous me donnez de la conservation de M. le duc d'Aiguillon.

Ici, tout va avec une lenteur affectée. La Délégation est à la veille d'être limitée pour six semaines. Quelque triste que soit la situation où ces délais me laissent, rien n'étant encore arrangé sur mes revenus et ne devant l'être, suivant ce qui m'a été déclaré par les

titution, et son ambassadeur exigea qu'on l'instruisît directement de toutes les délibérations des Diètes et du Conseil permanent. Ces conditions équivalaient, pour la Pologne, à la perte d'une partie de son indépendance.

trois ministres, qu'à la fin de tout, cependant l'espérance de voir naître du temps quelque événement favorable me la fait supporter patiemment.

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, 29 juin 1774.

Depuis ma dernière lettre, j'ai reçu votre n° 42. Sur tout ce que vous m'y mandez, en confirmation des espérances brillantes que donne à la France le nouveau règne, je me livre de plus en plus à l'idée consolante que, comme la longue stagnation de l'influence française au dehors a permis la formation et l'exécution du plan des puissances spoliatrices, l'activité et la sagesse du nouveau roi réprimeront cette politique barbare dont la Pologne est la victime et lui fixeront des bornes qu'elles n'oseront désormais plus franchir. Une des choses que je désire le plus fortement, parce que j'ai payé bien cher les conséquences du contraire, c'est qu'on reçoive désormais en France, avec une attention plus scrupuleuse, les rapports, les avis et les déclamations de différents Polonais qui y vont porter le poison de la calomnie contre ma personne et proposer des systèmes aussi peu propres à remédier aux malheurs présents, que favorables aux petites passions particulières qui les animent. Il m'est affreux de penser qu'au moment où ma nation peut

recevoir de la France des secours aussi nécessaires que puissants, au moment où je ne désire rien tant que la confiance de Louis XVI, son estime et son amitié, les Polonais qui se sont montrés mes plus grands ennemis, aient à sa cour un accès distingué et l'oreille de ses ministres. Que produit d'utile à la Pologne et d'honorable à la France ce prétendu ministre Wielhorski? Il serait en vérité bien temps de lui interdire son rôle. L'acharnement avec lequel je sais qu'il répand le venin et le blâme sur toutes mes actions, dans le moment même où je viens de sauver ses biens de la confiscation en m'interposant auprès de la Confédération actuelle, au moment où j'ai consenti qu'il remît à son fils une starostie d'environ trois mille ducats de revenu, au moment, enfin, où il sollicite de moi une nouvelle grâce, la permission de vendre sa charge, son acharnement, dis-je, à me déchirer décèle bien la dépravation de son cœur.

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, 22 octobre 1774.

... M. le comte de Vergennes[1] vous a fait connaître que les affaires de Pologne ne lui sont pas indifférentes. Je vous charge de lui en témoigner mon contentement. Rappelez-lui toutes les tentatives que j'ai faites en

1. Successeur du duc d'Aiguillon.

France, à différentes époques depuis dix ans, et leur peu de succès. Il ne pourra pas disconvenir que la manière, si peu favorable, dont elles y ont été accueillies, n'ait été en très grande partie la cause des désastres actuels de la Pologne.

D'après tout ce que j'apprends sur les principes politiques de M. de Vergennes, j'ai tout lieu de croire que, s'il avait été depuis longtemps à la place qu'il occupe, les relations politiques de la France et de la Pologne seraient bien différentes et notre démembrement ne serait pas arrivé. Mais le mal est fait. On ne peut raisonner ni agir que d'après les (circonstances) actuelles.

Toutes vos dépêches, depuis deux ans, m'ont fait connaître le désir constant qu'on a en France de voir désunir l'accord de nos trois voisins, et que l'un des trois puisse se porter à redevenir tellement ami de la Pologne qu'il veuille l'aider à recouvrer les pertes que la convention de la Cour de Pétersbourg lui a fait essuyer et à empêcher, du moins en attendant, qu'elles ne soient augmentées. La Russie, seule des trois, n'usurpe pas sur nous au delà de la convention. Elle continue à témoigner aux deux autres sa désapprobation sur les nouveaux torts qu'elles nous font depuis le dernier traité. Cette même Russie, après avoir été, il est vrai, l'instrument le plus actif de la diminution de ma prérogative, devient actuellement l'agent le plus efficace de l'établissement des impôts destinés à me

donner de nouveau un revenu et à produire une armée de trente mille hommes, nombre qui doit sans doute paraître bien petit au dehors, mais auquel même la Pologne ne parviendra jamais si la Russie ne continue pas d'empêcher que le roi de Prusse nous mette dans l'impossibilité d'en avoir autant. D'ailleurs, la Russie ayant maintenant la paix avec la Turquie et Pougatcheff[1] étant pris, d'après les dernières nouvelles, pourra bientôt se dispenser, si elle veut, des déférences excessives qu'elle marquait jusqu'ici aux Cours de Vienne et de Berlin. Je devrais croire qu'elle le voudra en effet, d'après bien des paroles et des indices que la dernière mission du comte Branicki en Russie, a occasionnés. De tout cela il résulte que je suis convaincu de la bonté des conseils que l'on m'a donnés en France par votre intermédiaire, relativement à la désunion désirée de mes trois voisins, et que pour y parvenir je ne puis employer des moyens plus probablement efficaces qu'en cherchant de plus en plus, par une conduite très suivie, de regagner la confiance et la bonne volonté de la Russie. Je n'ai omis aucune représentation ni aucune insinuation possible par le comte

1. Pougatcheff est ce fameux Cosaque qui se mit à la tête d'une vaste révolte des tribus du sud-est de la Russie contre Catherine II. Il prétendait être le tsar Pierre III. Après avoir causé de sérieux dangers au gouvernement, il fut pris en suite de la trahison de quelques-uns des siens et conduit dans une cage de fer à Moscou où il fut exécuté.

Branicki, et par d'autres voies, pour faciliter un rapprochement entre la France et la Russie. Je ne crois pas me tromper en présageant le développement prochain des dispositions de la Russie à cet égard.

Lorsque vous parlerez à M. le comte de Vergennes des notions ci-dessus, vous lui réitérerez ce que vous avez été chargé de dire à son prédécesseur, savoir que je désire invariablement de voir la France former et étendre de nouvelles liaisons avec la Pologne; que j'y ai voulu concourir sincèrement et que je le veux encore autant qu'il est et sera en mon pouvoir.

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, le 6 mai 1775.

Je juge à propos de vous informer que vers la fin de la Diète, le grand général Branicki ayant fait aux États un discours plein d'énergie et de patriotisme, je profitai de la sensation vive qu'il causa parmi les membres de cette assemblée pour proposer une note ministérielle qui fut approuvée et remise aux ministres des trois Cours. Vous verrez que cette note équivaut à la protestation la plus formelle et la plus authentique contre les usurpations ultérieures de nos voisins, et que, dans la situation critique de nos affaires, c'était tout ce dont je pouvais me flatter, que de donner force de loi à une réclamation aussi publique et à laquelle des circonstances plus heureuses peuvent donner de la valeur.

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, 15 novembre 1775.

Les nouvelles qui se répandent, d'une maladie dangereuse du roi de Prusse[1], vont fixer l'attention de tout le monde sur les suites que sa mort aura dans les affaires politiques de l'Europe. Elles peuvent être d'une grande conséquence pour la Pologne et méritent par là d'être observées de plus près par moi. Tâchez de pénétrer quels sont les intérêts et les dispositions de la France sur le prochain événement, jusqu'à quel point elle s'est concilié le successeur au trône. Son crédit, près de lui, irait-il jusqu'à pouvoir nous flatter que la Pologne trouverait dans la France une amie utile dans ses démêlés avec la Prusse? Pourrait-on de là concevoir quelque espérance sur le retour de quelque province à la Pologne? Serait-il, du moins, possible de porter le ministère français à faire auprès de ce futur roi, des tentatives à ce sujet? L'Autriche et la Russie disaient: « Nous rendrons à la Pologne si le roi de Prusse lui rend. » C'est donc auprès de ce dernier qu'il faut agir avec le plus d'énergie et la circonstance d'un nouveau règne semble en offrir l'à-propos.

L'effet le plus sûr de la mort du roi de Prusse régnant sera, j'espère, le rapprochement de la France

1. Frédéric II; il mourut en 1786.

et de la Russie, car il n'est pas à présumer que son successeur subjugue le ministère russe au même point où il se l'était assujetti. De là naîtraient des facilités au projet qui me tient si fort au cœur d'avoir un ministre polonais en France et un Français ici[1]. Priez de ma part M. de Vergennes de me donner ses avis sur ma position actuelle, dont il aura été instruit par M. Durand.

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, le..... 1776.

Le roi annonce qu'un traité assez favorable venait d'être conclu avec l'Autriche, concernant la délimitation des frontières. Voici la suite de sa lettre :

« Il est des gens qui prétendent que l'on a eu, de la part de la Pologne, trop de complaisance pour l'Autriche dans cette négociation. » Mais je savais avec certitude que les ordres de Rewitzki portaient, au cas que nous ne nous contentassions point de ce que l'Autriche nous offrait, de nous donner une déclaration écrite par laquelle il nous aurait été dit que l'Autriche se réservait de nous faire des restitutions lorsque le roi de Prusse lui en donnerait l'exemple. Or le roi de Prusse nous a déclaré, peu de temps avant la négo-

1. Le duc de Vergennes répondit qu'il enverrait volontiers un agent diplomatique à Varsovie, mais à la condition que cette décision eût l'agrément de la Russie.

ciation avec l'Autriche, qu'il ferait des restitutions lorsque l'Autriche lui en donnerait l'exemple. Il était donc clair qu'il fallait saisir le moment de la bonne volonté de l'Autriche, sans quoi nous risquions de perdre jusqu'à l'apparence d'aucune restitution et de plus nous avons gagné à cela la certitude que l'Autriche, pour son propre intérêt, concourra avec la Russie à obliger le roi de Prusse à nous faire justice au moins en partie,

Maurice Glayre[1] *au roi de Pologne.*

Paris, le 23 juin 1777.

... M. le comte de Vergennes a répondu aux choses obligeantes que je lui ai dites de la part de Votre Majesté avec une politesse pleine d'énergie. Il s'est expliqué ensuite sur le système de la France relativement à la Pologne d'une manière très naturelle et très plausible. « Le vrai intérêt de la France, dit-il, aurait été de conserver à la Pologne ses provinces, et ses fautes l'ont rendue timide spectatrice de sa dépouille, mais il n'en demeure pas moins vrai que

1. J'ai parlé dans l'Introduction relative à Maurice Glayre et Stanislas Poniatowski, de la mission dont cette personne avait été chargée. Cette lettre est la seule qui soit relative aux affaires politiques de la Pologne. Les autres sont relatives à la situation générale du continent et surtout à la société française en 1777.

la prospérité actuelle de la Pologne doit faire encore une partie essentielle de nos vœux politiques et que nous applaudirons à tous les pas que le roi fera pour mettre hors de pair son influence dans le gouvernement. Pour acheminer cette révolution, il faut au roi *une grande force de conduite* et divers traits des derniers temps montrent qu'il en est capable. »

M. de Vergennes veut laisser tomber toutes les liaisons d'intrigues que la France a eues si longtemps avec la Pologne. Il veut éteindre peu à peu les pensions qui y sont payées. « Il vaut mieux, dit-il, y jeter à propos quelques millions à la fois que de les dépenser annuellement sans aucune utilité réelle. Voyez en Suède un exemple de l'inutilité de ces pensionnaires. La Russie y versait des trésors. A la révolution, qu'ont fait les siens pour elle? Les Cours, dupes, disent : Nous avons un tel parti dans tel ou tel État de l'Europe. Au lieu de cela, renversez la phrase et vous aurez la proposition vraie. C'est tel ou tel parti qui a telle ou telle Cour au service de ses intérêts et de ses passions particulières. »

Il fut question de l'envoi d'un ministre français à Varsovie. « Non, dit-il, il n'en est pas temps encore; pour votre propre bien, vous ne devez pas le désirer. Si on voyait arriver un ministre français à Varsovie, les têtes polonaises ne manqueraient pas de s'échauffer. Il aurait beau prêcher la paix. Malgré nous, il se formerait un parti français de tout ce qu'il y aurait d'in-

quiets en Pologne. Or c'est de l'harmonie qu'il vous faut, et rien n'est indifférent de tout ce qui peut l'altérer.

» — Mais, repris-je, pouvons-nous du moins compter sur votre disposition à nous aider dans tous les cas où il dépendra de vous de le faire?

» — Oui, dit-il, en tout temps et en tout lieu, et vous pouvez en assurer le roi.

Au sujet de la Russie, il me dit : « Tant que cette impératrice vivra, il n'y a rien à faire pour nous en Russie. Nous devons en prendre notre parti. Mais cette Russie commence-t-elle à sentir la faute impardonnable qu'elle a faite en laissant démembrer la Pologne, sa plus sûre barrière, la porte de son influence dans l'Europe? J'ai cru un moment qu'elle allait entrer dans les véritables intérêts de sa politique, c'est-à-dire donner de la consistance au gouvernement polonais, mais je me suis trompé; elle n'a rien fait qu'à moitié. »

J'allais lui faire valoir les avantages des opérations combinées avec la Russie à la dernière Diète, mais il m'interrompit en appuyant sur ces mots : « Ouvrage ébauché que tout cela; il n'y a rien de fait en comparaison de ce qui reste à faire. » Enfin, Sire, il est clair que M. de Vergennes aimerait à voir répéter en Pologne la révolution qu'il a si heureusement conduite en Suède. Il a supprimé le mot, mais il a suffisamment désigné la chose,

Au reste, l'air du bureau paraît absolument décidé en faveur de M. de Vergennes. Il est très bien avec M. le comte de Maurepas, qui le consulte sur tout. Il n'y a personne qui lui refuse des talents, un esprit systématique et beaucoup de constance. Milord Stormont le regarde comme parfaitement instruit des intérêts des Cours de l'Europe. « Il les connaît toutes,. dit-il, mais la sienne est celle qu'il connaît le moins. »

On parle encore à Paris des sottises que le grand général [1] y a faites et dites. Milord Stormont ne tarit pas là-dessus. Le grand général lui dit un jour : « Je n'ai rien appris; malgré cela, je ne sais comment cela se fait, mais je connais aussi bien que vous toutes les affaires des Cours de l'Europe. » Je vois avec étonnement qu'une des circonstances qui vous ont fait ici, Sire, le plus d'honneur a été votre fermeté à son égard.

Il fut ensuite question du roi de Prusse. « Finissez avec lui, me dit-il, à quelque prix que ce soit. Point de queue de compte; il faut solder une bonne fois. » C'est, suivant lui, le plus grand homme de l'Europe.

Quant à l'Empereur [2], le peuple de tous les ordres en parle avec enthousiasme. Les gens sensés sont très

1. Branicki, un des principaux membres de la Confédération de Bar.

2. Joseph II. On sait que Louis XVI avait épousé sa sœur, Marie-Antoinette.

fâchés qu'il ait vu de si près la Cour de France. Quelqu'un m'a dit à Versailles, en me montrant le portrait de l'Empereur : « Voilà notre plus grand ennemi, parce qu'il nous connaît, qu'il nous méprise et qu'il a une intelligence dans la place. »

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, le 27 septembre 1777.

...Lorsque les propos de Maisonneuve[1], à son retour, m'ont fait voir à quel point on s'était occupé à Paris de l'idée de mon mariage (quoique sans le moindre ordre de ma part), j'ai jugé que, pour prévenir tout rapport mal fondé, il convenait d'en informer Stackelberg, en ajoutant que jamais je n'avais pensé me marier sans l'aveu de l'impératrice de Russie et qu'aujourd'hui je me trouvais presque trop vieux pour cela, surtout vis-à-vis de la jeune princesse de Bourbon; mais que si l'impératrice agréait mon idée de Courlande pour mon neveu, cela pourrait devenir un mariage sortable. La réponse de l'impératrice est qu'elle me tient grand compte de ma confiance, mais que le duc de Courlande n'est pas mort et que, quant à la France, je dois me souvenir que tous mes malheurs sont provenus d'elle.

Après cette réponse, je n'ai d'autre parti à prendre

1 Maisonneuve, d'origine française, était chargé des affaires de l'ordre de Malte en Pologne.

que de vous prescrire de couper court à tout discours ultérieur sur cette matière, en laissant cependant comprendre clairement à la France que c'est uniquement les entraves de ma position qui m'empêchent de profiter des dispositions qu'on veut bien me témoigner et qu'il est impossible de priser plus que je ne le fais tous les avantages du sang et du mérite personnel réunis dans la personne de mademoiselle de Bourbon.

Divers indices m'ayant fait connaître qu'il s'élevait des nuages dans l'esprit de Stackelberg, je lui ai fait demander, pendant mon absence, par le maréchal Rzewuski, de me dire sans détour si votre séjour à Paris l'offusquait. Rzewuski m'a répondu que Stackelberg par lui-même ne trouvait point à redire à la prolongation de votre séjour à Paris, mais qu'il était cependant d'avis de l'abréger, puisque vos entretiens avec Vergennes et d'autres ministres ont donné de l'inquiétude au prince Baratynski.

Sur cela, dès le jour de mon arrivée, j'ai dit à Stackelberg que j'allais vous donner ordre de quitter Paris. Il m'a répondu ces propres mots : Rzewuski m'a mal compris. C'est au sujet de l'envoyé turc que j'ai des inquiétudes, mais point du tout au sujet de Glayre. Il peut rester à Paris autant qu'il voudra; cela ne me fait rien du tout, ni politiquement, ni même à aucun égard de société. »

Ce sont là ses propres paroles. Je me les suis fait

répéter trois fois et je lui ai même montré un passage de votre dernière lettre relatif au prince Baratynski, à Monet et aux relations de la France et de la Pologne.

Stackelberg n'y a rien trouvé à redire, m'a confirmé que vous pouviez rester à Paris. Il m'a seulement fait entendre que, tout pesé, il vaudrait mieux ne point donner encore l'appareil d'une autorisation publique à Monet.

Ainsi vous voilà instruit comme je le suis moi-même à cet égard. Ma conclusion est que vous pouvez rester à Paris encore quelque temps, à moins que vous n'aperceviez des symptômes de défiance chez Baratynski. Dans ce cas, partez sans attendre davantage. Si ce cas arrivait bientôt et que vous vous trouviez en fonds, il pourrait devenir utile que vous fissiez le tour par Turin, Florence, Rome, Venise et Vienne. Ce serait autant de Cours de plus que vous connaîtriez, et, par conséquent, vous en vaudriez encore mieux, quoique je sois bien aise de vous dire encore dans cette occasion, que vous valez beaucoup à mes yeux, tel que vous êtes.

... Le roi de Prusse ne se prête à rien pour notre commerce. Les vexations s'aggravent, au contraire. Il a cependant donné l'ordre qu'on laisse passer mes ballots de Rouen [1].

1. Il s'agit des ballots contenant les meubles appartenant au roi et que Glayre avait rassemblés à Paris et expédiés par la Seine et la mer à Dantzig.

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, le 15 octobre 1777.

Le comte de Stackelberg m'a écrit hier un billet des plus piquants pour me dire qu'il venait d'apprendre par la poste de samedi « que vous faisiez le petit négociateur à Paris, que vous aviez des recommandations de moi en forme de pleins pouvoirs et que ce machiavélisme n'est pas conforme à ma position ni à l'honnêteté de mon caractère ».

Je vous épargne le reste.

J'ai répondu à ce billet « que je ne vous avais donné aucune lettre d'aucune espèce pour aucun ministre de la Cour de France, que vous n'y avez travaillé à rien qu'à ce qui concerne la sortie de mes meubles qui vieillissaient depuis dix ans dans un magasin de Paris ; que je priais l'ambassadeur de se souvenir que, dès le 27 septembre, je lui ai offert de vous rappeler et que c'est lui qui m'a dit trois fois ce jour-là qu'il ne le voulait pas, mais qu'aujourd'hui je vous donnais l'ordre de quitter Paris et la France ».

Je vous en donne l'ordre en effet. Partez, le plus tôt sera le mieux et revenez par où vous voudrez. Je vous ai dit ma pensée là-dessus dans ma dernière. J'ai déjà vu tant de variations que je ne jurerais point que dans quelques jours l'ambassadeur me dise qu'il

n'a point demandé votre rappel et que vous n'avez qu'à rester à Paris.

Ce n'est là qu'un répit de plus, car je vois qu'on est dans ce moment, de la part de la Russie, dans un paroxysme de jalousie et de défiance extrême en général sur tous les objets et particulièrement à mon égard depuis que la Russie ne doute plus qu'elle va avoir une guerre contre les Turcs.

J'éprouve presque les mêmes mortifications et les mêmes changements par rapport à Boscamps[1], comme à votre égard, et tout aussi peu mérités.

Il faut donc des choses tranchantes de ma part pour détruire jusqu'aux prétextes de mécontentement contre moi. Ainsi, quittez Paris sans tarder. Il est probable que j'ordonnerai bientôt la même chose à Boscamps.

Vous ferez sentir à Le Cocq[1] combien ma situation est critique et combien elle exige que je m'observe jusque sur les plus petites choses et que cela va même être cause souvent d'une grande retenue de ma part dans mes correspondances. Par tout ce que vous et Le Cocq m'avez écrit, je juge que M. de

1. Boscamps était chargé à cette époque-là d'une mission du roi auprès de la Porte ottomane.

2. Le Cocq était un faux nom sous lequel on expédiait de Varsovie à Paris, les lettres destinées au général comte de Monet. J'ai déjà dit que le pli adressé à Le Cocq était contenu dans un autre portant l'adresse d'une maison de banque en relation d'affaires avec le roi.

Vergennes lui-même sentira que je ne puis faire autrement puisque lui-même m'a fait dire que je n'avais rien de mieux à faire que de me tenir étroitement lié à la Russie, chose que je n'ai pas laissé ignorer à Stackelberg.

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, le 15 novembre 1777.

... Depuis le moment où j'ai su la paix des Russes avec les Turcs faite en 1774, je ne cessais de représenter à la Cour de Russie que par justice et par politique elle devait aider la Pologne à obtenir de la Porte ottomane un renouvellement authentique pour nous de la paix de Carlowitz enfreint si injustement de la part des Turcs par l'irruption hostile dans laquelle ils ont, en 1768, brûlé trois villes et une centaine de villages sur nos confins, en emmenant les habitants en esclavage, et par le manifeste injurieux qu'ils ont publié contre la Pologne en 1769. Après beaucoup de délais, la Russie s'est enfin prêtée à notre demande, et son ministre à Constantinople a obtenu dans le courant de l'année dernière le firman pour admettre l'envoyé de Pologne que la Diète dernière a chargé du renouvellement de l'amitié entre les deux Etats. L'ancien traité de 1621 entre la Pologne et la Turquie ayant stipulé, par une clause qui n'a jamais été révoquée depuis, que la Pologne aurait le droit

d'entretenir un ministre permanent à Constantinople, M. de Boscamps a fait quelque pas auprès de la Porte ottomane pour obtenir son agrément à l'effet de cette permanence pour sa personne. Cette démarche était faite au su de la Cour de Russie, laquelle cependant a changé d'avis depuis et m'a demandé d'une manière très pressante de rappeler M. de Boscamps, duquel elle croit avoir quelques raisons de se plaindre. Une autre raison très forte se joint à la précédente, c'est que la présence de Numan-Bey à Varsovie et celle de Boscamps à Constantinople sont une dépense extrêmement onéreuse pour la Pologne dans l'état d'épuisement où se trouvent ses finances. Ces causes réunies ont déterminé le Conseil permanent (aux avis duquel les dernières lois m'obligent de déférer) à rappeler M. de Boscamps. L'ordre en est donné.

Je ne doute pas que M. le comte de Vergennes, qui m'a fait conseiller à plusieurs reprises de m'assurer autant que possible l'amitié de la Russie, ne sente de reste que, dans la position critique des affaires qui rend une guerre prochaine entre la Russie et la Porte ottomane si vraisemblable, les défiances de la dernière pourraient devenir très dommageables à moi et à la Pologne. C'est pour les éviter que Boscamps est rappelé.

Il me reste à vous instruire d'une particularité. J'ai fondé depuis onze ans une école d'enfants à Constantinople, destinée à y former une pépinière d'interprètes

polonais, établissement dont personne ne connaît mieux l'utilité que la Cour de France qui en a donné l'exemple. Cette école polonaise s'est maintenue à Constantinople malgré tout ce qui s'est passé entre la Turquie et la Pologne pendant toute la dernière guerre russe, et cela à force d'adresse et de circonspection, à l'aide des ambassadeurs d'Angleterre qui se sont comme approprié cette école et de cette manière lui ont procuré la protection du droit des gens. Aujourd'hui, je mets tant de confiance dans les bonnes dispositions du ministère de France pour moi que je pourrais confier ce dépôt avec une égale sûreté à son ambassadeur en Turquie, mais comme j'ai lieu de croire que cette nouveauté donnerait à penser à la Russie, je m'en abstiens pour cette raison, et je compte laisser encore cette fois-ci cet établissement entre les mains de l'ambassadeur d'Angleterre.

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, le 31 décembre 1777.

L'acte signé de la main de Sa Majesté Très Chrétienne par lequel la réciprocité de l'abolition du droit d'aubaine est assurée aux Polonais en France m'est parvenu[1]. J'y ai reconnu l'effet des soins de M. le comte

1. C'était le droit de s'approprier la succession des étrangers décédés dans le pays, à l'exclusion de tous les héritiers testamentaires et conventionnels, ainsi que des héritiers étrangers.

de Vergennes. Je vous charge de lui en faire mon remerciement le plus cordial. Il m'est si naturel de sentir la douceur de la reconnaissance et si doux de le témoigner, que je me serais fait un plaisir d'assurer M. le comte de Vergennes par une lettre de ma main, combien je me plais à remarquer la suite qu'il paraît mettre dans ses démarches obligeantes à mon égard. Mais vous savez par les États de qui ma lettre doit nécessairement passer. J'ai malheureusement l'expérience du soin infatigable avec lequel ce bon voisin, le roi de Prusse, épie la moindre circonstance qui peut lui servir à me nuire. Une lettre de moi à un ministre de France, communiquée et assaisonnée par le roi de Prusse, en Russie, suffirait dans ce moment de défiance et de jalousie pour m'attirer de nouveaux désagréments semblables à ceux qui ont si subitement ramené M. de Glayre de France, et j'avoue que différents traits de la Cour de Vienne et nommément de l'empereur ne m'inspirent pas beaucoup plus de confiance de ce côté-là. Je vous charge donc de bien assurer M. le comte de Vergennes et par lui M. le comte de Maurepas et le roi de France lui-même que rien n'est perdu de leur part auprès de moi et que je ne soupire qu'après le moment où je pourrai manifester mes sentiments à l'égard de la France sans me faire du mal du côté de la Russie dont l'amitié, selon l'avis de M. le comte de Vergennes lui-même, doit faire le premier objet de mes soins.

Au premier jour, il faudra enfin que je fasse délivrer au sieur Blanchot ma ratification de la dernière convention des limites entre les États de son maître et la Pologne, en y ajoutant une note qui exprimera une protestation solennelle contre toutes les infractions au dernier traité de 1775 que le roi de Prusse refusa de redresser malgré nos plaintes réitérées, particulièrement en matière de commerce. La Cour de Vienne, à la vérité, me fait quelques ouvertures commerciales qui pourraient nous dédommager en partie, mais il faut encore et les discuter et les voir réalisées. En attendant, cette Cour annonce déjà l'intention d'établir un coadjuteur de sa main pour cette partie de l'évêché de Cracovie qui est tombée dans son partage. J'ai écrit à l'impératrice-reine pour la prier de ne point faire ce tort à mon frère mais je n'ai pas de réponse.

Maurice Glayre au comte de Monet.

Varsovie, 28 mars 1778.

... Il faut rétracter au sujet de l'empereur ce que je vous disais dans ma dernière[1], c'est un *virtuose*. Qu'il y ait guerre ou non, sa réputation est faite[2]. Le roi de Prusse a douté de sa fortune mesurée avec la

1. La lettre à laquelle il est fait allusion manque dans les papiers de Glayre.

2. Voir la note suivante.

sienne. Ainsi passe la gloire de l'ambitieux. Après avoir osé porter le nom de grand, il ne tarde pas à servir de preuve qu'il n'est rien de tel sur la terre. Vous verrez que Joseph aura dans son temps son épithète qui passera ensuite à quelque Frédéric ou à quelque Louis et toute cette belle succession de titres et de surnoms coûtera la vie à trois ou quatre cent mille hommes et la liberté à tout le reste.

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, 18 avril 1778.

Les mouvements et les apprêts de guerre entre l'empereur et le roi de Prusse[1] se multiplient à un tel point qu'à chaque instant il faut s'attendre à la nouvelle des premières hostilités. Le 13 courant, le résident du roi de Prusse m'a demandé, par une note, passage par les domaines de la République pour vingt-sept bataillons et trente escadrons des troupes de son maître qui vont de Prusse en Silésie. N'étant pas en état de nous y opposer et craignant d'autre part de l'autoriser par une réponse positive, nous avons pris le parti de la décliner en disant qu'une telle permission est, dans les circonstances présentes, un acte du pouvoir que la nation a réservé à la Diète.

1 Il s'agit de la guerre de la succession de Bavière qui se termina sans bataille par le traité de Teschen, le 13 mai 1779.

Les troupes n'en ont pas moins passé et je crois qu'elles avaient déjà atteint les frontières de la Silésie au moment où nous délibérions sur notre réponse. Je n'ai pas encore de nouvelles de la manière dont elles se sont conduites à leur passage, si elles ont payé ou mangé gratis ; je ne sais presque lequel des deux est préférable. La mauvaise monnaie est un fléau si cruel et le roi de Prusse en a été si souvent le dispensateur que nous devons nous alarmer dès qu'il s'offre une circonstance qui lui fournit les moyens de la répandre.

Voici un trait qui, d'un autre côté, semble présager quelque amendement dans le système d'injustice du roi de Prusse. Comme une réparation de tort de sa part est un événement presque inouï, il faut le consigner dans nos annales. Un de ses généraux avait fait enlever avec une violence atroce cent cinquante habitants du territoire de Dantzig comme recrues. Avant que notre plainte ait pu seulement parvenir au roi de Prusse, la réparation était faite et les hommes restitués.

Du roi au général de Monet.

Varsovie, 25 avril 1778.

Je vous ai mandé que, le 15 du courant, je savais que les troupes du roi de Prusse étaient déjà entrées en Pologne. Avant-hier, j'ai eu avis qu'après que les fourriers et autres employés et après eux un détache-

ment de cent chevaux de troupes légères eurent passé effectivement, lorsque les colonnes étaient sur le point d'entrer en Pologne, elles ont reçu de nouveaux ordres qui les ont arrêtées sur nos frontières. Vous saurez probablement déjà mieux que moi les vraies raisons de ce changement, car je ne sais jusqu'ici que ce que disent des bruits vagues sur des démarches de la Cour de Saxe à Ratisbonne qui tendraient à une conciliation.

... Dans ce moment, je reçois l'avis que le général Stutterheim, commandant du corps prussien (qu'il dit lui-même être fort de trente mille hommes) était sur les terres de Pologne le 20 courant à midi et devait le lendemain se trouver déjà à Posen.

Du roi au général de Monet.

Varsovie, 9 mai 1778.

... J'ai déjà fait savoir à M. de Vergennes qu'il se répandait le bruit que l'empereur renoue une correspondance directe et personnelle avec le roi de Prusse et que, pour rester tranquille possesseur de ce que l'Autriche a pris en Bavière, il propose au roi de Prusse de prendre pour lui toute la Grande Pologne, en ajoutant que la Russie pourra prendre de son côté toute la Samogitie. L'existence de la correspondance directe entre ces deux princes est une chose presque certaine, mais on varie si fort sur son contenu que je ne prends nullement sur moi de vous garantir ce

projet qu'on dit être au détriment de la Pologne. Comme cependant les exemples du passé ont prouvé que de pareils projets peuvent se réaliser, je ne puis me dispenser de prier la Cour de France de vouloir bien tenir les yeux fort ouverts sur l'empereur et le roi de Prusse et de préserver la Pologne des mauvais effets que pourrait avoir leur réconciliation. L'ambasdeur de Russie m'a assuré avec énergie que sa Cour n'adoptera jamais le nouveau projet. En attendant, il continue à affirmer que la Russie est parfaitement neutre dans l'affaire de Bavière. On me dit, comme une chose sûre, que la Prusse a déclaré à la Cour de Vienne que, quoique indifférente à la querelle de Bavière, elle agira comme garant du traité de partage de la Pologne contre celui qui voudrait attaquer les possessions acquises aux dépens de ce dernier pays, ou par l'Autriche ou par le roi de Prusse. On dit qu'à Vienne on se réjouit fort de cette déclaration et cela serait assez naturel...

Les trente mille Prussiens qui ont passé de Prusse en Silésie par la grande Pologne n'y ont pas fait de grands dommages...

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, 21 octobre 1778.

Je n'ai pas jugé à propos d'ennuyer M. le comte de Vergennes de confidences sur nos affaires tant

qu'elles n'étaient que des tracasseries indifférentes à quiconque ne peut leur accorder l'intérêt des personnes et du moment. Aujourd'hui que je crois entrevoir qu'il peut naître de leur tableau des résultats un peu plus importants, je prends un instant pour vous le tracer.

Le ton et les égards de la confiance avaient existé entre l'ambassadeur de Russie et moi jusque vers l'époque des Diétines. Elles réussissaient à souhait et elles me promettaient une grande pluralité à la Diète. Je jouissais du plaisir de voir la nation laissée à elle-même, se prêter généralement à mes vues, lorsque M. de Stackelberg se crut tout à coup obligé de prendre de l'ombrage de cette disposition des choses et d'exhaler contre moi la plainte et la menace. Il me supposait je ne sais quels projets : des plans de révolution ; en un mot une conduite double et suspecte. Les procédés analogues aux préventions qu'il feignait, les explications, justifications, etc., ont rempli l'intervalle des Diétines à la Diète. A cette époque, la forme de cette Diète et ses premières opérations imposées par M. de Stackelberg ont en tout contrarié mes vues. J'avais souhaité la tenir sous Confédération ; vous savez que c'est le seul moyen de la rendre utile en donnant de l'efficacité à ses volontés. L'ambassadeur s'y est opposé. Il m'a déclaré que l'impératrice voulait que la Diète fût tenue sous la forme ordinaire ou, pour parler le langage du peuple, qu'elle fût libre, parce

qu'il entrait dans les vues de nos voisins de ne pas laisser affaiblir dans la nation le préjugé qui l'affectionne à ce dangereux fantôme de liberté. J'ai éprouvé de pareilles contradictions au sujet de l'élection des membres du Conseil permanent et des (autres magistratures). Tous les chefs du parti de l'opposition ont été élus, de l'aveu et par la volonté expresse de M. de Stackelberg. Je n'ai fait aucune démarche pour le contrarier là-dessus, parce que, indépendamment des raisons de ménagement que je dois à sa Cour, il m'est dans le fait assez indifférent de voir ce Conseil composé d'amis ou d'ennemis. On craint peu l'œil clairvoyant et la censure de la haine. Le seul inconvénient est l'ennui des discussions oiseuses que l'esprit de parti amène à sa suite. M. de Stackelberg n'a pas manqué de donner une tournure à cela. Il m'a confié que le ministre de la Cour de Vienne lui avait demandé avec humeur s'il prétendait armer la Pologne et l'unir aux ennemis de la maison d'Autriche et que, pour le rassurer, il avait été nécessaire de mettre quelques-uns des protégés de sa Cour, qui sont dans l'opposition, sur la liste des membres du Conseil permanent. Quoiqu'il y ait du vrai dans ceci, on pourrait penser aussi qu'une partie des motifs réels de cette conduite n'a été que de me rendre moins maître du nouveau Conseil que je ne l'avais été du précédent, où la droiture de mes vues, reconnue par des gens qui n'avaient que l'ambition de bien servir, m'avait rendu

absolument prépondérant, ce qui pourrait n'être pas l'intérêt de l'influence qui nous gouverne. Elle voyait les esprits se calmer, s'attacher à moi, s'accoutumer à l'ordre, supporter le joug de la loi; elle a espéré ranimer l'inquiétude et l'ambition des grands en les remettant en scène, ramener l'intrigue et le désordre et épuiser ainsi en résistance à leurs vues les forces que le gouvernement aurait pu employer si utilement à d'autres objets.

Voilà où nous en sommes. A cette date les élections ne sont pas finies et on a consumé le tiers du temps donné à la Diète. J'ai fait cependant délivrer à l'assemblée quelques points dont je désire qu'elle s'occupe incessamment, tels que son aveu pour qu'on renvoie à la Diète prochaine l'examen du nouveau code de loi auquel je n'ai pas trouvé le degré de perfection et de maturité qu'un pareil ouvrage doit avoir, une correction à la loi sur ce changement, une loi nouvelle qui établit une prescription dans les propriétés, des secours pour l'armement, des encouragements pour l'éducation nationale, etc.

Dans le moment où je vous écris, divers indices annoncent que, malgré toute la complaisance de M. de Stackelberg pour Rewitzki, celui-ci soupçonne fortement que prochainement la Russie manifestera des intentions très partiales en faveur du roi de Prusse. Mon plus grand soin est de demander sans cesse à la Russie le secours de son entremise pour que le

roi de Prusse cesse d'enfreindre son traité de commerce de 1775 avec nous sur la Vistule et sur ses frontières. M. de Stackelberg ne cesse de le promettre et je commence à l'espérer comme le prix de ma conduite constante et amicale pour la Russie, et j'ai même des notions de la Cour de Berlin qui me confirment dans cette espérance. M. de Stackelberg croit ou témoigne de croire que la Russie n'aura plus de guerre avec la Turquie.

Mon système est invariable ; je reste uni à la Russie et je désire que celle-ci puisse s'entendre avec la France et l'Angleterre.

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, le 24 novembre 1778.

La Diète terminée me donne lieu de vous écrire divers indices qui se réunissent pour me persuader que l'ambassadeur de Russie a cru servir sa souveraine et comme courtisan et comme ambassadeur en faisant réussir cette Diète libre [1]. La difficulté vaincue doit relever l'ambassadeur aux yeux de l'impératrice qui voulait absolument voir une Diète libre en Pologne. De ce qu'elle a été tenue, il résulte dans l'esprit de beaucoup de Polonais moins instruits ou prévenus, que

1. Une Diète libre délibérait d'après le système de l'unanimité.

cette assemblée, étant libre, a mis le sceau au traité de 1773, et cette opinion devient un avantage politique réel pour la Russie. Stackelberg a montré une si grande crainte que quelqu'un n'abusât de ce fatal pouvoir de rompre la Diète auquel le prince Repnin a fait donner sanction de loi, il y a dix ans, par l'organe de M. Wielhorski et de ses autres partisans d'alors, qu'il a sacrifié nombre d'objets importants et nécessaires ; ainsi l'augmentation de l'armée et des revenus publics pour lesquels il m'avait cependant promis son appui. Quoique les choses que nous avons traitées soient secondaires et peu nombreuses, l'ambassadeur a vu cependant quelles peines elles ont coûtées, puisqu'il fallait l'unanimité et que, plusieurs fois, l'existence de la Diète n'a tenu qu'à un cheveu. Cela a fait que, lui d'un côté et un grand nombre de nationaux éclairés de l'autre, se sont convaincus que l'usage des Diètes libres serait une chimère. La Russie, quoique convaincue depuis longtemps de cette vérité, voudra probablement encore bien des fois qu'il y en ait de semblables. Cependant, comme d'un mal il faut tâcher de tirer un bien, on met à profit ce préjugé sarmate *qu'une Diète libre est une sanction parfaite aux règlements des Confédérations antécédentes,* pour inculquer que cette Diète dernière autorise irrévocablement tout ce qui s'est fait aux trois Diètes de 1764 et à ce qui s'est fait de bon à celles de 1766, 1768, 1775 et 1776.

Une seule chose importante a réussi à cette Diète

libre. L'assemblée unanime a porté plainte contre les vexations du roi de Prusse sur ses frontières et sur la Vistule, et par lesquelles il enfreint manifestement ce même traité de commerce qu'il nous a imposé en 1775. Une note énergique a été remise là-dessus par ordre et au nom de la Diète au résident de Prusse. En même temps, l'impératrice a été solennellement requise d'interposer sa médiation pour cet effet. Blanchot[1] et Stackelberg nous font espérer de bons effets de cette démarche. Il y a apparence que le prince Repnin est celui qui aura la triple commission de travailler auprès du roi de Prusse en faveur du commerce de la Pologne, de faire valoir l'interposition de la Russie dans les différends de ce prince avec l'empereur et, enfin, s'il ne les réconcilie pas, de commander le corps auxiliaire russe qu'on ne doute presque plus de voir marcher au secours du roi de Prusse.

Quelque incertain que soit l'avenir, la Pologne ne peut que se souvenir des pertes cruelles et injustes qu'elle a faites, et désirer qu'une combinaison heureuse serve à les lui restituer. C'est ce qui rend tous les jours plus ardents les vœux de tous les bons Polonais de voir agir, de concert, la Russie et la France. Vous me direz si ce souhait a des probabilités de succès.

L'Autriche fait des manœuvres sourdes ici pour enrôler des Polonais à son service. Je fais tout ce que

1. Représentant de la Prusse.

je peux pour les entraver. Il y a des indices indiquant que l'Autriche pourrait penser même à exciter ici une Confédération. Je vois que la Russie ne serait rien moins qu'indifférente à cette opération, si elle se réalisait. Généralement, je dois regarder comme un mal toute convulsion nouvelle dans ma patrie ; cependant, il est vrai qu'il y a des positions singulières où le bien ne peut même sortir que du mal. Au reste, mon système ne change point : je me tiens à la Russie, et je désire beaucoup qu'elle se réunisse à la France. Je crois ne pouvoir ni faire ni souhaiter autrement en bon patriote.

Du roi au général de Monet.

Varsovie, le 4 août 1779.

... J'ai à vous témoigner ma satisfaction sur la manière circonspecte dont vous surveillez tous les Polonais de marque qui se présentent à Paris. Les Sulkowski ont été les plus ardents à me priver de la distribution des starosties et à restreindre mes prérogatives en différents autres objets, et pour substituer aux formes anciennes le Conseil permanent. Depuis qu'ils y ont réussi ou plutôt qu'ils ont vu réussir cette entreprise de la Russie dont ils ont été les instruments, Auguste Sulkowski, d'abord maréchal du Conseil pendant les deux premières années et, depuis, Palatin

de Kalisch, a témoigné en public m'être très dévoué. Sans mettre ici en question quelle serait sa conduite à mon égard si les dispositions de la Cour de Russie changeaient relativement à moi, et s'il n'a pas cherché souvent, pendant les cinq dernières années, à se rendre agréable et nécessaire à cette Cour-là à mes dépens, je me bornerai à vous dire que je le regarde comme un esprit fort instruit, laborieux, parlant et écrivant bien et fertile en idées qu'il sait ordinairement faire paraître comme très utiles au bien de l'État ou de la personne à qui il a affaire. Si on le traite bien à Versailles, il pourra, par ses connexions intimes avec Stackelberg, contribuer réellement à cimenter la bonne intelligence entre la Cour de France et la Russie pour le bien de la Pologne. Je souhaiterais beaucoup qu'il fût sans dettes et aussi grand seigneur qu'il désire passionnément le paraître. Il en vaudrait beaucoup mieux. La vraie raison du voyage qu'il fait actuellement est qu'il a calculé qu'il dépenserait moins en Italie et en France qu'en Pologne, s'il devait continuer le train de dépense sur lequel il s'était mis. Je ne doute pas que, surtout au début, le prince Auguste Sulkowski ne vous marque beaucoup d'égards, et ne fasse profession d'un grand attachement pour moi. Il ne restera à désirer que de voir cette conduite se soutenir. Sa femme est l'exemple d'une épouse soumise et timide. Je m'intéresse à elle à cause de sa mère, la défunte grande chambellane de Lithuanie, dont j'étais l'ami, et à cause de son fils, le

grand secrétaire de Lithuanie qui est un de nos meilleurs sujets.

Auguste Sulkowski connaît parfaitement ce qui regarde les intérêts du commerce de la Pologne à l'égard du roi de Prusse et de l'Autriche, et il a des vues exactes pour ce qui pourrait se faire du côté de la Turquie et avec les Turcs même, et par la Turquie avec la France. Cependant, il faut vous dire que Sulkowski ne vous parlera probablement du commerce turc pour la Pologne que dans la supposition que les Russes vont établir une place de commerce à l'embouchure du Dniéper, à Kinburn, vis-à-vis d'Oksakow et que c'est là que les Polonais iront vendre et acheter d'eux, tandis que les Russes feront de même avec les Turcs et les chrétiens de la Méditerranée. Les Russes deviendront ainsi, pour la Pologne, ce que les Dantziquois ont été pour elle jusqu'ici. Mais il faut vous dire que des marchands turcs sont venus déjà, à deux reprises, dans leurs bateaux, jusqu'en Pologne, en remontant le Dniester. Cette ouverture de commerce n'est pas encore connue, mais je cherche à l'encourager par le silence que vous garderez aussi, excepté à l'égard du comte de Vergennes.

Il est venu subitement un ordre de Pétersbourg aux troupes russes qui sont en Pologne de retourner en Russie. Stackelberg a représenté que nombre de têtes encore remplies de l'esprit de barbarie, retomberaient en fièvre par ce changement subit. L'effet de ses repré-

sentations a été un second ordre qui fait encore rester ici la moindre partie de ces troupes, et n'en fait sortir que celles qui étaient destinées contre l'Autriche, si la guerre de Silésie eût continué. C'était justement cette partie des troupes russes qui était, par défaut de discipline, la plus préjudiciable à la Pologne. Leur sortie est donc un bien dans un sens. L'évacuation totale serait un bien complet du côté du décorum et du point d'honneur; mais dans l'extrême disette de numéraire qui se fait sentir tous les jours plus durement par les vexations du roi de Prusse qui détruisent le commerce de la Vistule, et par l'enlèvement d'argent que font chez nous les Autrichiens pour le sel, dans cette disette, dis-je, la présence des troupes russes en Pologne est une sorte de bien, en versant chaque année, dans le pays, quelques centaines de mille ducats. Je ne peux vous dire avec certitude la cause de l'ordre donné aux troupes russes. Il est possible que le roi de Prusse y ait eu sa part afin d'influer, en Pologne, encore plus que par le passé. Cependant il est probable que quelques Russes même en ont été la cause. Aujourd'hui que la résolution est diminuée d'un tiers, le résident de Prusse affecte de dire qu'il en est bien aise...

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, 22 septembre 1779.

J'ai copie du mémoire que le prince Sulkowski a dû remettre à M. le comte de Vergennes sur le commerce de la Pologne. L'idée du nouveau port à former pour nous sur la mer Baltique est belle et grande, mais très difficile, non seulement parce quelle serait très coûteuse, mais parce qu'il est plus que probable que le roi de Prusse y mettra tous les obstacles possibles, pour ne pas perdre les profits que lui donnent les ports de Kœnigsberg et d'Elbing et même celui de Dantzig. Quoique le projet de ce port ne soit pas une chose nouvelle pour la Russie, et quoiqu'elle ait paru même ne pas le désapprouver lorsqu'elle le croyait éloigné, il se pourrait bien qu'elle ne le regardât pas tout à fait du même œil dès qu'elle le verra approcher de l'exécution. Néanmoins, ce projet, ainsi que tout le reste des idées que contient le mémoire du prince Sulkowski, peut devenir possible si la liaison de la Russie avec la France devient intime, et dans ce cas il n'y a rien que je n'ose espérer pour la Pologne d'un ministère tel que l'est aujourd'hui celui de France.

J'ai lieu de plus en plus de croire que le commerce de nos provinces méridionales par le Dniester pourra prendre quelque consistance dans quelques semaines. Je compte même d'acquérir là-dessus des notions nou-

velles. En attendant, l'objet principal de ma lettre d'aujourd'hui est de prier par vous M. le comte de Vergennes de donner ordre à M. de Saint-Priest [1] de favoriser les démarches que mon chargé d'affaires à Constantinople y fera pour obtenir que la Porte ottomane ordonne à l'Hospodar de Moldavie de ne point empêcher dans sa province le débit des eaux-de-vie de Pologne, car c'est une contravention directe au traité de Carlowitz, dont le maintien a été solennellement assuré par les missions réciproques de M. de Boscamps et de Numan-Bey. Tant que la vente de nos blés dans la Turquie par le Dniester ne sera pas établie, la vente de nos eaux-de-vie par voie de terre est le seul débouché que nos provinces méridionales puissent avoir, et il était pratiqué depuis un temps immémorial. L'Hospodar actuel de Moldavie est le premier qui ait imaginé depuis quelques mois d'interdire aux Polonais le débit de leurs eaux-de-vie dans la principauté, parce qu'il a entrepris de faire de l'eau-de-vie lui-même. J'ai déjà demandé à la Cour de Russie la coopération de son ministre à Constantinople. Je désire que M. de Saint-Priest s'entende avec mon (envoyé) et avec Stachieff pour cela, mais sans dire que je prie la Cour

1. Le comte de Saint-Priest, qui avait servi dans l'armée sous les maréchaux de Broglie et de Soubise, fut ambassadeur de France à Constantinople de 1768 à 1783. Il participa à l'émigration à l'époque de la Révolution et ne rentra en France qu'avec Louis XVIII.

de France d'agir de cette manière et même sans dire à Stachieff qu'il a des ordres de la Cour de Versailles, mais simplement comme s'il agissait, dans cette affaire, par l'impulsion générale de la bonne intelligence rétablie depuis quelque temps entre les Cours de France et de Russie. Vous comprenez du reste que ma circonspection en ceci provient toujours de la même cause, qui est l'extrême jalousie de la Russie à l'égard de toutes les liaisons intimes que je pourrais avoir avec la France indépendamment d'elle...

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, le 3 novembre 1779.

... Vous me parlez dans votre dernière de je ne sais quelle prédilection qu'on m'attribue en faveur de l'Angleterre. Dans ce moment, une profession de foi aurait l'air d'une faiblesse et d'une froide justification. Ce qui suit s'adresse donc à vous et à vous seul. Rien n'est moins fondé que les rapports qui peuvent avoir été faits à cet égard. Je suis très en (garde), aujourd'hui, contre cet enthousiasme de jeunesse qui s'affectionne sans motif et n'admire que parce qu'elle ne connaît pas. Ni le roi ni la nation anglaise n'ont des droits à mes préférences. Je conviens que je n'ai point aimé la France gouvernée par M. de Choiseul qui voulait me détrôner, mais j'aime, et sans efforts, la France gou-

vernée par Louis XVI conseillé par M. de Vergennes. Voilà, mon cher Monet, les principes certains et solides d'après lesquels vous devez parler et agir.

Maurice Glayre au comte de Monet.

Varsovie, le 14 octobre 1780.

... Vous êtes sur la liste du roi relative aux indigénats. Soyez assuré que si cette matière passe à la délibération des États, vous serez certainement compris dans le nombre. Vous savez que la Diète est libre, que le *liberum veto* y a toute son activité, et qu'ainsi on ne peut rien s'y promettre de certain, puisqu'il ne faut qu'une tête mal organisée ou malfaisante pour arrêter le vœu de tous les autres nonces.

Jusqu'ici, la Diète ne s'est occupée que des élections pour le Conseil permanent. On va procéder à celle de la Commission du Trésor.

Le Conseil permanent, qui doit représenter quelque chose du Pouvoir exécutif, n'est réellement rien du tout dans le fait, par les défauts de son institution. On y rencontre à chaque pas les monuments des différentes passions de ses auteurs, parmi lesquelles on ne peut compter l'amour de l'ordre et du bien public.

Vous sentez du reste qu'aucune affaire utile ne passera dans une Diète où préside l'absurde loi de l'unanimité. Toutes les choses utiles dans le gouvernement

d'un État portent nécessairement sur des sacrifices de la part des volontés particulières en faveur du vœu général; or, la volonté particulière est ici souveraine et ne s'imposera jamais de privations. Je vous assure, mon cher comte, que je suis tout affligé de ce tableau de désordre et d'absurdité, et que mon indigénat, qui m'a fait aimer la Pologne, ne m'a jusqu'ici donné que le regret de n'avoir que de vains désirs à former en sa faveur.

Heureux les ennemis de cette nation oubliée par les divinités bienfaisantes! Ils ne peuvent la considérer dans aucun des instants de sa durée actuelle sans trouver des motifs de triomphe et de joie...

Maurice Glayre au comte de Monet.

Varsovie, le 22 novembre 1780.

Nous voilà enfin parvenus au terme de la Diète, au grand contentement de tous ceux pour qui le tableau de la déraison n'est pas réjouissant. On a élu la magistrature, proposé une infinité de lois dont les objets concernaient des intérêts particuliers. Rien d'utile, rien de sensé n'a pu ni passer, ni presque être proposé, à l'exception d'une loi somptuaire mal entendue et d'une réforme au sujet des lettres de change plus mal entendue encore. Tous les indigénats ont été rejetés, ceux mêmes que le roi avait demandés, dans le nombre

desquels-vous étiez inscrit. Cette matière est d'État et veut l'unanimité. Un nonce de mauvaise humeur a dit *non*, a persisté et tout a été dit. Le prince de Ligne est venu lui-même dans les Chambres; il allait de nonce en nonce. Enfin, après cinq heures d'insistance de sa part et de refus de celle du nonce négatif, il l'a tellement fatigué que, de guerre lasse, il a crié : *Eh bien, le prince de Ligne, mais lui seul*[1] *!* Le roi a été peiné de cela par l'intérêt qu'il mettait à vous obliger, et il me charge de vous le dire de sa part...

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, le 8 octobre 1783.

Incertain sur ce qui aurait pu résulter d'une correspondance plus active avec la France, j'ai laissé languir celle dont vous êtes l'organe. Les matières qui l'eussent soutenue étaient presque toutes des maux soufferts et des maux prévus. Il faut être bien sûr de ses droits à un grand intérêt pour ne pas craindre de fatiguer, par les traits d'une histoire toujours malheureuse, une Cour éloignée qui peut sans inconvénient y être indifférente, alors surtout qu'une plainte trahie n'eût fait que motiver de nouveaux maux. Le Palatin

1. Voir le récit du prince de Ligne dans le bel ouvrage de Lucien Perey : *Histoire d'une grande dame au* XVIIIe *siècle. La princesse Hélène de Ligne,* pages 206 et 207.

de Mazovie m'assure que l'attention que M. de Vergennes porte sur la Pologne, et l'espèce de sentiments qu'il me donne a quelque chose de plus énergique qu'une simple disposition bienveillante, qu'il fait plus que de ne point nous vouloir de mal, et que, si dans les vastes influences qu'il dirige, il pouvait nous épargner quelques maux, il y serait entraîné par inclination autant que par les conseils de sa politique bienfaisante. On croit aisément ce que l'on désire. Je crois M. le comte de Vergennes de mes amis, puisqu'il veut bien faire profession de l'être. Il est trop grand pour devoir feindre même dans un simple compliment, trop supérieur à ses pareils pour que le sens de ses expressions doive être réduit sur la règle commune.

Voici, mon cher Monet, une dépêche dictée par la confiance. Je vous charge d'en faire parvenir les faits à la connaissance de M. le comte de Vergennes.

Je crois en général la Cour de Russie beaucoup plus portée à nous faire du bien que du mal. Elle ne peut se dissimuler que, s'étant ménagée par de grands soins une influence exclusive en Pologne, il serait dans l'intérêt de sa gloire de nous protéger, et que qui nous opprime brave ses vues et sa puissance. Je ne puis cependant que m'apercevoir que ce sentiment est sujet à bien des réticences et à des distractions. Voici des faits qui malheureusement me le prouvent.

Dans le mois de juin dernier, l'ambassadeur de Russie m'adressa une note par laquelle il se plaignait

que les sujets polonais favorisaient la désertion des paysans russes sur les frontières. Je fis ce qui dépendait de moi pour prévenir les suites de cette plainte. Je fis publier un universal comminatoire défendant toute manœuvre tendant à favoriser les désertions. De plus, j'ordonnai des recherches contre ceux qui furent accusés. Leur résultat a mis en évidence la fausseté de ce qui avait été mis à leur charge. Tout paraissait apaisé lorsque, le 16 juillet, un détachement russe entra sur les terres de la République, enlevant des paysans par centaines avec des désordres et des oppressions dont je répugne à vous faire le détail. Voici, à mon avis, la cause de cette démarche hostile. La douceur du gouvernement polonais, opposée à la rigueur de l'esclavage russe, occasionne sur les frontières des émigrations peut-être fréquentes. Le sujet du gouvernement despotique passe volontairement sous un gouvernement modéré. Cette émigration ne peut être un objet de plainte ni amener des restitutions qu'autant qu'elle est fomentée et favorisée. Les seigneurs russes la peignent telle à cette Cour. La souveraine est séduite et des démarches violentes résultent de leur crédit. Je suis confirmé dans cette opinion par la réponse que l'impératrice vient de faire à une lettre que je lui ai écrite à ce sujet. Elle me dit qu'elle va faire rentrer ses troupes et ordonner des recherches sur la conduite de l'officier qui les a commandées. Elle désavoue cette conduite si elle a été violente et hostile. C'est

le sort de la Pologne de souffrir de la part de tout ce qui l'entoure, mais avec des degrés et des conséquences différentes. S'il échappe à l'impératrice des ordres fâcheux à la République, on sent, à l'attention qu'elle donne à la plainte et au désaveu qui suit l'abus de ses ordres, que son cœur ne les a pas dictés.

Ceux qui sortent du cabinet de Potsdam sont le résultat d'une politique toujours active, toujours attachée au même projet, celui de s'agrandir à nos dépens, et d'arracher par l'effet des événements qu'elle cherche à faire naître ce que les négociations du partage lui ont refusé : la possession de Dantzig. Le ministère prussien a demandé à la ville de Dantzig un passage libre sur la Vistule pour toutes les denrées de consommation des villages prussiens situés entre la ville et le port. La ville s'y est opposée, parce que si les sujets prussiens commencent une fois à faire des exportations directes, en la dépassant, ils pourront établir de nouveaux marchés entre le port et la ville. Le roi de Prusse, maître du port et recevant, sous le titre de denrée de consommation, des denrées de toute espèce, la ville cesserait bientôt d'être l'entrepôt du commerce et serait anéantie. Sur le refus de la ville, la Cour de Berlin lui a fermé le port et interdit toute navigation. Les choses en étaient là le 22 août dernier lorsque j'ai cherché à les amener à un état de négociation. Il a fallu pour préliminaire accorder au roi de Prusse sa demande jusqu'au 1er janvier prochain, et tâcher de remplir cet intervalle

par des démarches et des discussions dont je ne me promets pas grand succès.

Autre voisin, autre plainte.

L'empereur s'est obligé, par l'article 2 de l'acte séparé du traité de 1773, « à laisser les sujets qui auront en même temps des possessions en Galicie et en Pologne, vivre et jouir de leurs revenus à leur choix dans celui des deux États où il leur plaira de fixer leur habitation, sans être gênés en aucune manière ou assujettis à ce sujet à quelque droit ou imposition de plus ». Au mépris de cet article si clair et si positif, l'empereur vient de faire publier une ordonnance portant intimation aux sujets mixtes de demeurer six mois en Galicie ou de payer le double de l'imposition ordinaire, c'est-à-dire vingt-quatre pour cent au lieu de douze. J'attends le fruit de quelques démarches préliminaires pour en faire de ministérielles à cette occasion. Toutes ces violations des traités sont d'autant plus cruelles à éprouver que la Pologne a payé d'un tiers de ses domaines le droit d'être respectée dans les deux autres et que ses sacrifices, excessifs si elle avait acquis des défenseurs, sont affreux, faits à l'ambition de ses oppresseurs. Adieu, mon cher Monet, je compte toujours sur votre zèle et sur vos soins.

Du roi au général de Monet.

Varsovie, le 10 décembre 1783.

Le roi de Prusse, en disant qu'il accepte la médiation russe pour l'affaire de Dantzig, refuse d'enlever le blocus. Il compte apparemment que, dans peu de semaines, la famine lui fera tout obtenir. Reste à voir si la Russie souffrira que sa médiation soit ainsi tournée en dérision. L'impératrice aimerait, sans doute, la faire respecter, mais elle peut être dans le cas de sacrifier de moindres intérêts à de plus grands. Différents indices nous font croire que cette malheureuse guerre turque aura lieu. Dans ce cas, l'impératrice aura plus de complaisance que jamais pour le roi de Prusse et pour l'empereur. Quelques propos de ses ministres l'indiquent assez. Supposons même que les Turcs achètent la paix, ce sera par de grands sacrifices auxquels le roi de Prusse ne participera pas. Mais l'équilibre sera bientôt rétabli aux dépens de la Pologne, car tel est le droit des gens des trois puissances.

Je ne vous dirai rien des misérables raisons dont on motive cette infraction ; nos plaintes portées en Russie reçoivent pour réponse : « Comment voulez-vous que nous choquions l'empereur qui fait tout pour nous ? » J'ai fait donner une note ministérielle à laquelle le

gouvernement de l'empereur n'a pas encore répondu d'office, mais tout nous annonce son refus.

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, le 30 janvier 1784.

L'ambassadeur de Russie a reçu, par le dernier courrier, la nouvelle de la signature de la paix entre sa Cour et la Porte ottomane. Je dois regarder cet événement comme bien favorable à la Pologne, pour qui tous les grands mouvements du dehors sont des crises dangereuses, puisque de grandes difficultés ont été vaincues. La France les a aplanies, et M. de Vergennes y a travaillé. Je lui dois et je lui fais par vous, non seulement mes félicitations comme un ministre habile qui a maîtrisé l'événement, mais surtout je vous charge de l'en remercier comme l'ami de la Pologne, dont je sais qu'il a calculé l'intérêt dans le système pacifique qu'il a tracé. Il n'est, sans doute, que trop certain qu'une guerre faite aux Turcs par les armées combinées de l'empereur et de la Russie aurait eu pour fin l'agrandissement des deux empires, et que l'équilibre rompu se serait ensuite rétabli à nos dépens. Je me livre au plaisir de tirer de cet événement un double motif de consolation et d'encouragement. Il me rassure sur un danger prochain et imminent, et il me fait mieux espérer de l'avenir, en me prouvant que

la France agit sur des plans formés pour la conservation de la Pologne, qu'elle répugne aux combinaisons et aux mesures qui pourraient rendre l'existence de celle-ci problématique, et qu'elle favoriserait volontiers toutes les circonstances du dedans et du dehors, dont la fin serait de la tirer d'un état de faiblesse qui la soumet à tous les caprices de l'ambition et de la fortune.

Toutes mes démarches tendant à engager l'empereur à obéir aux traités qui stipulent la liberté de la résidence des sujets mixtes ont été inutiles. La réponse de ce prince à une lettre que je lui ai écrite à ce sujet, m'ôte toute espérance à cet égard.

Quant aux affaires de Dantzig, le roi de Prusse désire que la négociation qui doit les arranger soit transférée à Varsovie, et, dans ce cas, l'ambassadeur y présidera comme médiateur. Le blocus de la ville est levé, mais avec menace de le rétablir au 1er de mars si la négociation se trouve infructueuse à cette époque.

Maurice Glayre au comte de Monet.

Varsovie, le 7 octobre 1786.

Vous l'avez bien prévu, mon cher général, la nomiition d'un consul français pour Varsovie a fait le plus 'and plaisir au roi et à ses bons serviteurs. J'ai ordre près de vous le dire, et de vous charger d'exprimer

à M. le comte de Vergennes et à M. le maréchal de Castries[1] le sentiment avec lequel Sa Majesté a accueilli cette nomination.

Je voudrais bien qu'après nous avoir donné un consul, la France pût de même nous donner un dictateur. La Pologne en aurait grand besoin; ce commencement de Diète nous en fait souvenir.

Maurice Glayre au comte de Monet.

Varsovie, 15 novembre 1786.

Enfin, mon cher comte, voilà cette scandaleuse Diète achevée. Nous y avons vu un parti de l'opposition composé de chefs comblés de bienfaits par Sa Majesté. Nulle vue du bien public ne les a occupés ; de petits intérêts se sont cachés sous les mots de patrie et de liberté, et ont décidé de toutes les opinions.

On a fait passer en loi qu'aucun étranger ne pourrait désormais aller au delà du grade de capitaine dans les troupes de la République. Si l'armée polonaise n'est destinée qu'à donner à la noblesse des titres et une solde, cette loi est bonne ; mais si l'armée est la force publique destinée à résister à l'oppression étrangère, si cette résistance est en raison de la discipline, comment cette armée pourra-t-elle se passer des leçons et de l'expérience des étrangers ?

1. Le marquis de Castries avait été nommé ministre de la marine en 1780, et maréchal de France en 1783.

Voilà, mon cher comte, tout ce qui mérite de vous être rapporté de cette Diète. Les propositions du Trône renfermaient plusieurs articles qui intéressaient le public ; les affaires particulières et les harangues inutiles ont consommé tout le temps, et Sa Majesté a eu pendant six semaines sous les yeux le tableau de la déraison et de l'ingratitude.

L'opposition avait vingt voix contre cent soixante-dix et plus qui tenaient pour la Cour ; mais vous connaissez nos formes absurdes dans toutes les matières qui intéressent le public dans un sens majeur : le petit nombre qui ne veut pas est le dominateur légal du grand nombre qui veut.

Il a fallu attendre la fin de la Diète pour s'occuper du consulat de M. Bonneau [1]. Vous connaissez mon respect pour tout ce qui porte l'empreinte d'une volonté de M. le comte de Vergennes. J'aiderai M. Bonneau en tout ce qui sera en mon pouvoir.

Il est le premier consul étranger qui ait jamais résidé à Varsovie; il faudra donc traiter et convenir avec notre ministère de sa qualité et de ses prérogatives; mais ce ministère est encore si fatigué de la Diète qu'il faut lui donner quelques jours de repos. Je ne pense pas, au reste, que M. Bonneau trouve de grandes difficultés ; les seules que je crois possibles naîtront de

1. Bonneau venait d'être désigné par le Cabinet de Versailles pour le représenter à Varsovie officiellement. (Voir la lettre précédente.)

l'influence étrangère, et j'ai donné à M. Bonneau le conseil de la prévenir.

Maurice Glayre au comte de Monet.

Varsovie, le 6 décembre 1786.

L'admission de M. Bonneau est différée sur la demande expresse de l'ambassadeur de Russie. Je crains bien que le plaisir qu'une commission française a fait au roi ne soit un motif pour la contrecarrer. Oui, mon cher comte, tel est notre triste sort [1].

1. L'ambassadeur finit par s'opposer à l'admission de ce consul de France.

CHAPITRE IV

ENTREVUE DE KANIOW
MISSION DE GLAYRE EN FRANCE

C'est au moment où le roi de Pologne se dirigeait vers le Dniéper, où devait avoir lieu son entrevue avec Catherine II, que Maurice Glayre quitta son pays d'adoption pour rentrer en Suisse. Sa dernière lettre au général de Monet est datée du 28 mars 1787. Ce dernier demandait depuis longtemps à être déchargé de ses fonctions d'agent secret. Faute de mieux, on lui donna pour successeur un jeune Américain nommé Littlepage, dont le séjour à Paris ne devait pas être très long.

Le voyage du roi fut retardé par diverses circonstances. Parti de Varsovie le 22 février, il n'arriva à destination qu'au commencement d'avril, et dut encore attendre pendant un mois l'arrivée de Catherine II.

Du roi au comte de Monet.

Varsovie, printemps 1787.

Des circonstances compliquées autant que ma répugnance à me séparer de vous, ne m'ont pas permis de céder plus tôt à l'impatience avec laquelle vous m'avez demandé un successeur. J'y satisfais aujourd'hui en envoyant à Paris le sieur de Littlepage, jeune Américain, qui s'est donné à moi et en qui j'ai trouvé du zèle et du talent. Il est avantageusement connu à Paris, et cette circonstance me l'a fait juger propre à suivre la correspondance jusqu'au moment où je pourrai avoir un ministre en France. Je le mets sous votre direction et lui ordonne de se conduire par vos avis. Si sa jeunesse lui fait refuser un certain degré de confiance, le mentor que je lui donne étant connu, il ne tardera pas à l'obtenir. Cette opinion a été le motif de mon choix[1].

Barnewall[2] à Maurice Glayre.

Varsovie, le 23 mai 1787.

J'ai lieu de croire que d'autres vous ont déjà

1. L'original de cette lettre est de la main de Glayre.

2. Barnewall était un employé du gouvernement polonais, qui avait été au nombre des meilleurs amis de M. Glayre. En relation avec le roi, il put le renseigner sur beaucoup de faits intéressants. Son nom reviendra plusieurs fois dans la suite.

informé de ce que j'aurais à vous mander de ce pays. Je ne puis cependant me refuser au plaisir de vous parler de notre bon maître, qu'on dit avoir tout sujet d'être content de son voyage.

C'est le 6 du courant que l'entrevue a eu lieu. M. de Stackelberg est venu la veille annoncer l'arrivée de l'impératrice. Des salves d'artillerie ont annoncé la flottille, qui a répondu par d'autres salves. Le roi a été reçu à bord de la galère de l'impératrice par le prince Potemkin et conduit jusqu'aux appartements intérieurs, à la porte desquels l'impératrice s'était avancée pour recevoir, non le comte Poniatowski, comme il en avait été question, mais le roi de Pologne. Aussitôt les portes ont été fermées; ils sont restés seuls jusqu'au dîner. En prenant place à table, le roi a avancé le fauteuil de l'impératrice, qui n'a pas voulu être en reste de politesse; au sortir de table, elle a pris le chapeau du roi des mains du page et le lui a présenté. Au reste, on dit qu'elle a été très gaie, très parlante et très aimable pendant tout le dîner.

Le soir, le roi est revenu à Kaniow. Il y a eu une très belle illumination au bord du fleuve, en face des galères. Elle représentait le mont Vésuve et a mérité les éloges de l'impératrice. Le roi était si satisfait qu'il a, dit-on, grisé une partie de ses convives au souper.

L'impératrice est partie le lendemain et, le 9, le roi a quitté Kaniow.

Tyszkiewicz[1] a reçu l'ordre de Saint-André. L'impératrice a prié le roi d'accepter son ordre et lui a demandé le sien. L'ambassadeur a remis des présents à toute la suite du roi de la part de sa souveraine.

Le 11, le roi étant à Korsum, a envoyé le prince Stanislas[2] à l'empereur, qui était à quelques lieues. Le prince l'ayant trouvé à table, l'empereur l'a prié de retourner auprès du roi annoncer son arrivée très prochaine, mais qu'il ne voulait aucune cérémonie. Effectivement, il est arrivé à Korsum un quart d'heure après le prince Stanislas et a été directement à la chambre du roi, avec lequel il a été seul environ cinq quarts d'heure. Les portes de la chambre ayant ensuite été ouvertes, le roi lui a présenté les personnes de sa suite. L'empereur leur a parlé d'une manière très gracieuse, faisant des excuses aux dames sur le négligé de sa toilette, mais qu'elles ne devaient le considérer que comme un courrier que le roi avait été curieux de voir.

On dit que l'empereur a donné sa parole d'honneur au roi qu'il n'y aurait aucun démembrement de la Pologne, qu'il n'y toucherait pas même un arbre. Il a ensuite embrassé le roi et est monté en voiture.

1. Le comte Tyszkiewicz était alors maréchal de camp de la couronne.

2. Le prince Stanislas Poniatowski était le fils de Casimir, frère aîné du roi. Ses *Souvenirs* ont été publiés dans la livraison d'octobre 1895, de la *Revue d'histoire diplomatique*.

Comme il y entrait, le comte Kynski lui a fait apercevoir que le roi le suivait. Il est descendu de voiture, est venu de nouveau embrasser le roi, et est enfin parti. Le comte Kynski a écrit à madame Tyszkiewicz que l'empereur lui avait dit qu'il avait été très content du roi, que c'était un prince qui gagnait beaucoup à être connu...

L'ambassadeur, qui est de retour ici depuis le 16, dit que le roi n'avait pas prévenu l'impératrice de cette nouvelle entrevue; je ne sais ce qui en est, mais j'ai peine à le croire.

Le roi a été chez le palatin de Russie, qui ne mérite guère cet honneur.

Le seigneur Ignace[1] n'a pas lieu de se féliciter. Il n'a pas été admis à la table de l'impératrice. On lui a même fait sentir que sa présence déplaisait. M. Mamonoff[2], le favori, l'a turlupiné publiquement sur l'histoire de la Ogrumoff, et il n'a pas été mieux accueilli de l'empereur à Léopol. Il me semble que le roi a beau jeu pour tenir la main haute à tous ces messieurs de l'opposition. Dieu veuille qu'en cela il consulte plus ses vrais intérêts que les mouvements de son cœur trop complaisant. Voilà, mon cher, toutes

1. Ignace Potocki avait été mêlé dans une certaine mesure au procès de la Ogrumoff, en 1785. Il cherchait, comme beaucoup de ses concitoyens, à se donner de l'importance et à jouer un rôle dans l'opposition.

2. Mamonoff fut un des derniers favoris de Catherine II.

les nouvelles, car, pour la politique, vous n'en attendez pas de ma part.

On ne peut dire encore au juste quand le roi sera de retour ici. On sait seulement qu'il ne s'arrêtera pas à Wisnowice ; aussi, les chanteurs et comédiens ont été contremandés. En prenant le chemin de Cracovie, Sa Majesté veut voir les ouvrages qu'elle fait faire pour l'exploitation du cuivre et du sel.

Maisonneuve[1] *à Maurice Glayre.*

Varsovie, le 9 juin 1787.

...Le roi après avoir attendu six semaines à Kaniow, après avoir épuisé ses trésors en présents prodigués à tous les courtisans russes qui venaient l'un après l'autre lui faire la cour, a vu enfin arriver la flotte de l'impératrice le 6 mai. Vers midi on lui envoya le comte Bezborodko, maître de la Cour et le prince Baratinski, maréchal de la Cour, pour l'inviter de la part de l'impératrice à se rendre à son bord. Le Borysthène[2] est très large et la flotte impériale était à l'ancre vis-à-vis de Kaniow, mais à plus d'une lieue du rivage polonais.

J'ai eu l'honneur de suivre le roi ; nous sommes

1. J'ai déjà dit que Maisonneuve était chargé d'affaires de l'Ordre de Malte en Pologne.

2. Dniéper.

arrivés vers une heure et demie à la galère de l'impératrice. Le roi fut salué par le canon et la musique de toutes les galères et reçu en roi, non en comte Poniatowski comme on l'avait dit. Le prince Potemkin le reçut à la descente de la chaloupe, et le conduisit au cabinet de l'impératrice qui le reçut seul ; mais à peine était-il entré que les portes s'ouvrirent, et l'impératrice parut en public. La conversation fut générale jusqu'à l'heure du dîner pour lequel on se rendit à bord d'une autre galère destinée uniquement à cet usage. On y but à la santé du roi au son du canon.

Après le dîner, on conduisit le roi sur la galère du prince Potemkin où on lui avait préparé un appartement. A peine y était-il arrivé que M. de Mamonoff apporta un billet de l'impératrice qui disait : *On prétend que c'est sur les bords du Borysthène que Saint André a prêché la foi ; il est bien juste que, vous y trouvant, vous receviez la marque de son ordre*. L'étoile était en diamants et le cordon le même que celui que l'impératrice avait porté le matin.

Il y eut beaucoup de conférences avec le prince Potemkin. Celui-ci voulut profiter de l'occasion pour réconcilier le roi avec le grand général[1], mais on se fit des reproches mutuels, et l'on se quitta plus mal que jamais.

A six heures du soir, on fit un signal sur la galère

1. Branicki.

de l'impératrice et l'on se rendit chez elle. La soirée commença par un... puis il y eut jeu ; l'impératrice ne joua pas pour pouvoir parler au roi, mais en public et sans aucune particularité. Le roi, voyant qu'il était impossible de parler, remit un écrit à l'impératrice.

A neuf heures, on se sépara et le roi fut reconduit à Kaniow où quelques personnes de la suite de l'impératrice vinrent souper.

Le lendemain, 7 mai, au point du jour, c'était comme un vide, la flotte avait disparu, mais il nous reste la certitude d'avoir dépensé 150 à 200.000 ducats pour une demi-journée qui n'a rien fait du tout aux affaires.

Le 9, on fut transporté en grande hâte à Korsum, à cinq heures de Kaniow. L'empereur devait y passer le 11. Le prince Stanislas alla à sa rencontre pour lui demander une entrevue avec le roi. Il y consentit et arriva à Korsum droit au cabinet du roi où il a passé une heure entière en tête à tête avec lui. La relation de Komarzewski est qu'il n'a été question que de *petits objets* dans cette conversation. Cependant le roi ayant témoigné quelque inquiétude sur de nouveaux projets de démembrement qu'on prêtait à l'empereur, celui-ci a protesté qu'il n'y pensait pas, et ils se sont séparés avec toute l'apparence de l'amitié.

On n'a pas encore de nouvelles de l'entrevue de Cherson. On a défendu aux étrangers d'y arriver...

Le roi est allé à Cracovie où madame de Cracovie

l'a rejoint. Ce n'est que dans les premiers jours du mois prochain qu'il reviendra ici [1].

Maisonneuve à Maurice Glayre.

Varsovie, le 4 septembre 1787.

Il se répand une nouvelle qui vous affligera. La Porte a déclaré la guerre à la Russie. La publication en a été faite le 28 août à Chozim avec des déclarations pacifiques pour la Pologne. Malheureusement, vous savez comment ce malheureux pays participe, malgré lui, aux guerres de la Russie. Un courrier est venu apporter cette nouvelle de Kaminiec et, ce matin, deux courriers de Vienne sont venus la confirmer [2].

1. Cette relation de l'entrevue de Kaniow est semblable, sur tous les points importants, à celle que l'on peut lire dans la *Gazette de Leyde* du 8 juin 1787. Celle de Barnewall écrite à Varsovie d'après les récits du public en diffère beaucoup comme on a pu le voir.

2. On sait que cette guerre était prévue depuis quelque temps par Catherine II. Son voyage en Tauride la décida. L'Autriche devait coopérer aux opérations militaires et la Turquie être complètement démembrée, au profit des deux alliés et de deux États à fonder sur les ruines de la puissance ottomane : la Dacie qui aurait un souverain du rite grec et l'Empire grec, dont le chef serait le grand-duc Constantin Paulowitch. Les autres pays obtiendraient des dédommagements. C'étaient là les principales bases de ce célèbre projet de partage connu sous le nom de *projet grec*.

Barnewall à Maurice Glayre.

Varsovie, le 2 avril 1788.

... La santé du roi est meilleure depuis une douzaine de jours, mais il nous a jeté dans de cruelles alarmes avant Pâques. Il a eu des attaques violentes; son médecin m'assure que le principe de sa maladie est une humeur rhumatique (*sic*) goutteuse et une affection asthmatique. Il lui faudrait du repos et il n'en sait pas prendre. Quand j'ai été chez lui ce matin à six heures, il écrivait depuis cinq.

Il aurait grand besoin d'un homme qui, comme vous, a acquis le droit de lui parler vrai de tout ce qui l'environne. Il n'y a que le prince Primat[1] qui soit conséquent et, dans les circonstances qui deviennent chaque jour plus épineuses, je ne vois pas un homme en état de donner un conseil désinteréssé.

Du roi à Maurice Glayre[2].

Varsovie, 30 avril 1788.

... On vient de me répéter de Pétersbourg les plus

1. Michel Poniatowski, frère du roi.

2. Maurice Glayre venait de se rendre à Paris pour y remplacer Littlepage. Comme je l'ai déjà dit dans l'*Introduction*, ce jeune Américain, après avoir représenté le roi en France pendant un an, venait de demander d'être remplacé. Il devait, disait-il,

fortes assurances que l'impératrice ne laissera pas prendre un pouce de terre à la Pologne, ni même Dantzig et qu'elle nous donnera bientôt une réponse décisive sur notre grande affaire. Buchholz tient toujours un langage pacifique et les troupes prusiennes ne font point de préparatifs sur nos frontières. Rien de nouveau sur les Autrichiens de Galicie, ni sur les troupes russes[1].

se rendre dans son pays sur l'invitation du général Washington. En réalité, il voulait se rendre en Pologne et en Russie où l'attirait son affection pour la princesse de Nassau qui habitait Varsovie pendant que son mari combattait sur la mer Noire contre les Turcs. Maurice Glayre vint immédiatement remplacer Littlepage en attendant qu'on eût trouvé un successeur définitif à celui-ci.

1. Cette courte lettre demande quelques petits éclaircissements. La Prusse cherchait à cette époque à profiter de la guerre que les Austro-Russes faisaient à la Turquie pour susciter une nouvelle agitation en Pologne et s'emparer du port de Dantzig. La noblesse de la Grande Pologne se laissait entraîner par quelques personnes à des mouvements soi-disant patriotiques, pendant que Frédéric-Guillaume se répandait en protestations d'amitié auprès du gouvernement de Varsovie. Ce souverain désirait cependant surtout empêcher à la Pologne de prendre part à la guerre contre la Turquie. Cette participation avait été annoncée de divers côtés, et était en relation avec la « grande affaire » dont parle le roi dans sa lettre à son agent en France. Il avait été question à Kaniow et plus tard encore d'une alliance offensive et défensive entre la République et Catherine II. Ce projet se heurta bientôt à une opposition qui ne fit que grandir, et qui poussa bientôt la noblesse polonaise à accepter les avances de la Prusse malgré l'opposition bientôt vaincue de Stanislas-Auguste. — Buchholz représentait la Cour de Berlin à Varsovie.

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, 7 mai 1788.

... Buchholz a renouvelé encore les assurances que non seulement son maître ne songe à aucune invasion en Pologne mais qu'il est très offensé des bruits qui lui attribuent cette intention, et qu'il est nommément sensible contre moi, comme si je négligeais de le contredire ici, et parce qu'il croit savoir que je les accrédite même dans les Cours étrangères[1]. On a répondu à Buchholz (ce qui est vrai) que sans les soins très pénibles que je me donne, il se serait fait déjà à l'heure qu'il est une levée de boucliers en Pologne par la seule impulsion nationale, tant la fermentation est grande depuis un grand nombre de lettres écrites de Silésie et de Prusse nous annonçant depuis trois mois presque de poste en poste une invasion hostile. Les propos écrits, les démarches romanesques de Jean Potocki[2] contribuent beaucoup à entretenir l'attention du roi de Prusse sur notre compte. Ce jeune homme me fait toujours de grandes protestations très affectueuses, mais il ne m'écoute pas. — Ma situation est vraiment critique. La Russie me dit constamment

1. Voir la note au bas de la lettre précédente.

2. Jean Potocki appartenait à la famille du Palatin de Russie et était le plus actif de ceux qui cherchaient à entretenir l'agitation patriotique dans la Grande Pologne.

qu'elle fera bientôt tout ce qu'il nous faut. Mais ce bientôt dure depuis longtemps et n'a point encore de terme fixe. En attendant, elle me demande toujours de contenir ma nation en tranquillité jusqu'à la Diète, et elle attache à cela l'effet de ses promesses. Or plus la Russie diffère, et plus il m'est difficile d'empêcher que ma nation (qui commence déjà à m'accuser d'inertie) ne fasse quelque explosion précoce, ou ne prenne parti dans un sens bien contraire à la Russie.

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, 10 mai 1788.

... Voici ce que Zabtocki, mon résident à Berlin, m'écrit :

« Berlin, ce 3 mai 1788.

» Mercredi le 29 avril, S. E. M. le comte de Tinkenstein, m'ayant fait venir chez lui m'a parlé en ces propres termes : « Je puis supposer que vous savez » tout ce qui a été ébruité tant à l'égard de la marche » des troupes du roi pour s'emparer d'une partie de la » Grande-Pologne avec désignation même des Palati- » nats et districts qui devaient faire partie de ce dé- » membrement, comme aussi à l'égard de la formation » d'un cordon sur les frontières, Dieu sait sous quelle » raison et prétexte. Quoique nous soyons persuadés » que ces bruits ce sont pas accrédités dans votre pays

» auprès des personnes bien intentionnées, surtout
» parce que nous n'avons pas hésité à diverses reprises
» de donner des assurances d'amitié envers la Pologne,
» et de faire évidemment connaître que nous n'avons
» d'autre intention que d'observer les traités qui subsis-
» tent entre les deux États, cependant comme S. M.
» le roi mon maître a appris avec beaucoup de sur-
» prise qu'indépendamment de tout cela il ne manque
» pas de personnes préposées au gouvernement de
» Pologne qui ont ajouté foi à ces bruits sans fonde-
» ment, j'ai eu ordre en conséquence du roi mon
» maître de vous parler à ce sujet pour que vous fassiez
» de nouveau connaître les constants sentiments de
» S. M. Prussienne, de son amitié envers le roi et la
» République de Pologne, mais que vous fassiez en
» même temps mention de la surprise que le roi mon
» maître a manifestée dans cette occasion, tout cela
» dans la pleine confiance que S. M. le roi et la Répu-
» blique de Pologne seront disposés à se laisser per-
» suader enfin de ces mêmes sentiments et que vous,
» monsieur, demeurant ici, *in loco* même, êtes obligé
» de constater par expérience. »

» Comme la façon avec laquelle S. E. M. le comte de Tinkenstein m'avait dit ceci, était telle qu'elle démontrait la vérité de ce qu'il avait témoigné, je ne pouvais que le remercier pour une pareille communication, et lui exprimer de mon côté la satisfaction que S. M. le Roi et son Conseil ressentiraient à cette assu-

rance d'amitié constante de S. M. Prussienne ; sur quoi j'observai que dans les circonstances actuelles il s'était répandu, il est vrai, trop de bruits qui avaient dû causer de l'inquiétude, même avec la forte conscience que le roi et le gouvernement de Pologne mettaient dans le sentiment religieux de S. M. le roi de Prusse, mais que les assurances données ne laissaient plus aucun doute sur la continuation de ces sentiments et de cette amitié. »

Ceci nous rassure donc de ce côté-là. Cela peut-être l'effet de la probité personnelle du roi de Prusse ou de la manière dont la Prusse lui a fait entendre qu'elle ne serait nullement indifférente à toute usurpation sur la Pologne. J'y répondrai de la manière la plus honnête ; mais cela ne m'empêchera pas de travailler à la Diète prochaine à mettre la Pologne sur un pied plus respectable. Stackelberg m'a donné encore hier les assurances que ce qui a tardé jusqu'ici de la part de sa Cour relativement à cet objet arrivera finalement.

... Jean Potocki continue son rôle bizarre. J'ai fait dire à sa mère à Vienne de l'engager à quitter Varsovie afin qu'il ne s'y fasse pas à la fin de mauvaises affaires.

Barnewall à Maurice Glayre.

Varsovie, 17 mai 1788.

On parle de la Diète ; selon les apparences, elle sera

difficile. Il y a beaucoup de fermentation. Vous serez sans doute étonné d'apprendre que Potocki s'est proposé pour maréchal. Vous connaissez combien il est antiroyaliste. On parle pour cette place du référendaire Malachowski. Séverin Potocki compte sur celle de maréchal du Conseil. Je verrai toujours avec peine des Potocki dans les principaux emplois. Son frère, le chevalier, gendre de la Princesse maréchale[1] vient de s'habiller, non pas tout à fait à la polonaise, mais presque à la circassienne. Il a fait précéder son changement de costume d'une lettre au roi et d'un écrit qui est un vrai tocsin pour engager la nation à prendre les armes pour la défense de la patrie contre le roi de Prusse qu'il prétend travailler à mettre à profit les occupations de l'empereur et de l'impératrice contre les Turcs pour s'emparer de la Grande Pologne. Il vient de publier un nouveau manifeste dans lequel il dit que la Pologne doit être l'alliée de la Russie et même sa protégée, mais que cette puissance n'a pas besoin pour cela d'entretenir un ambassadeur dont le luxe et l'éclat offusquent tous les ordres de l'État. Je ne sais comment celui-ci prendra la chose. Au surplus, le chevalier Potocki affecte un grand dévouement au roi, recherche toutes les occasions d'en approcher, de le louer, de l'exalter, et fréquente de préférence ce qui

1. Il s'agit là de Jean Potocki dont il a été question plusieurs fois dans les lettres précédentes.

appartient à sa famille. Il a le cœur bon, mais la tête paraît bien exaltée.

L'empereur n'a pas jusqu'à présent beaucoup à se louer de ses succès contre les Turcs. Les troupes n'ont pas grande envie de guerroyer. Vous en jugerez par l'accident arrivé au prince Poniatowski[1]. L'empereur ayant brûlé les palissades de Sabacz, et voyant une brèche assez grande, ordonna au prince, qui est un de ses aides de camp, de faire marcher les troupes qui étaient à portée de la brèche et d'attaquer de ce côté-là. Le prince s'acquitta de sa commission mais les troupes refusèrent d'obéir. Le prince, désespéré, descendit de cheval, et le sabre à la main, s'avança en disant aux soldats qu'il verrait bien s'ils oseraient l'abandonner seul. Ils osèrent effectivement et, dans l'instant, le prince fut renversé d'une balle poussée avec tant de violence qu'elle lui perça la cuisse de part en part. Personne ne s'avança pour le secourir. Un seul l'approcha avec tant de crainte qu'il le tira par les cheveux jusqu'à ce que le prince Charles de Ligne le fit enlever par quatre charpentiers. La blessure est considérable, mais comme le blessé se trouve heureusement sain, on se flatte qu'il ne restera pas estropié.

1 Neveu du roi. On connaît la part glorieuse qu'il prit à la guerre qui précéda le second partage et surtout aux campagnes de Napoléon Ier.

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, 21 mai 1788.

... Le temps de la Diète approche. La Russie vient de me donner de nouvelles assurances qui me font espérer que cette Diète deviendra une époque très mémorable et avantageuse pour la Pologne, et malgré mon désir naturellement impatient de voir arriver le bien de la Pologne au plus tôt, il est peut-être heureux que ce bien ait été retardé, puisque ce délai, jusqu'à une Diète ordinaire a servi à endormir l'inquiète vigilance de nos voisins allemands...

... Jean Potocki a dit, avant-hier, qu'il va partir sous peu pour l'Ukraine. Le palatin de Russie m'écrit le 11 mai qu'il l'a invité à venir le joindre. Ce sera une épine de moins pour moi ici.

Maurice Glayre au roi.

Paris, le 26 mai 1788.

On connaît ici la fermentation qui règne en Pologne, mais on ne convient point de son objet. Si elle regarde les deux Cours impériales, on la désapprouve comme imprudente sans le concours du roi de Prusse. Si elle regarde celui-ci, on la condamne comme pouvant donner lieu à des prétextes. Si enfin elle tend à associer

la Pologne aux ennemis des Turcs dans l'espoir de partager leurs dépouilles, on objecte qu'avant d'acquérir au loin, elle devrait se donner une existence propre, briser ses fers avant que d'en donner.

On pense que le roi de Prusse ne prend d'autre part à cette fermentation que celle d'y applaudir tout bas, comme désordres qui peuvent donner naissance à des événements ou à des prétextes utiles.

Il ne faut point se faire illusion ; telle est la position de la Pologne que sa restauration ne peut être l'ouvrage de la prudence humaine. Elle appartient à ce genre d'événements où la Providence aime à intervenir avec ce degré d'évidence qui ne permet pas de la méconnaître. Que Votre Majesté attende cette restauration sans croire qu'il est en son pouvoir de la hâter ou de la prévenir [1].

1. On voit par ce passage que Maurice Glayre était toujours persuadé de la chute plus ou moins prochaine de la Pologne, par l'incapacité complète où elle se trouvait de reprendre quelque consistance vis-à-vis de l'étranger.

CHAPITRE V

LA LONGUE DIÈTE : 1788–1791

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, le 20 septembre 1788.

... Le ci-devant palatin de Russie, Potocki, qui a résigné ce Palatinat pour acheter au comte de Brühl la place de général d'artillerie, le prince général de Podolie, le prince Radziwil, palatin de Vilna, et le grand général Oginski vont arriver d'un jour à l'autre [1]. Quand ils seront tous ici, nous pourrons faire des pronostics plus sûrs sur la Diète. Jusqu'ici, je n'ai point de mal pour moi à prévoir, malgré la très mauvaise volonté qu'ont manifestée ceux qui ont porté le prince

1. On a déjà parlé du prince Charles Radziwil et du grand général Oginski dans les notes qui se trouvent à la suite des premières lettres dont se compose ce volume.

général de Podolie à se faire élire nonce à Lublin. Les instructions de ce Palatinat sont distinguées par l'esprit d'opposition.

Princesse Lubomirska [1] *à Maurice Glayre.*

Viczowno, 7 octobre 1788.

... La Diète s'est réunie hier. C'est M. Malachowski (celui qui a épousé sa belle-sœur, la princesse Radziwil, et qu'on nomme le grand référendaire) qui a été élu maréchal pour la Couronne ; on croit que le prince Sapiéha, général d'artillerie, le sera pour la Lithuanie. Il est décidé que la Diète sera organisée en Confédération ; c'est aujourd'hui qu'on doit en signer l'acte.

La Russie a renoncé à l'alliance offensive contre les Turcs qu'elle voulait exiger de la République. On dit que c'est un grand bien pour nous.

Il y a une prodigieuse affluence de monde à Varsovie. Le prince général y est avec toute sa famille, une suite nombreuse de nonces, de femmes de nonces, de commensaux, de flatteurs, etc. Sa femme croit être une duchesse de Longueville, cette idée la flatte ; elle

1. La princesse Lubomirska dont il s'agit ici, était une fille du comte de Haddick, maréchal au service d'Autriche. Elle avait épousé le prince Martin Lubomirski, neveu du fameux prince Lubomirski, porte-étendard de la Couronne, mort en 1774. Elle en avait une fille dont Maurice Glayre avait été le gouverneur et qui venait d'épouser, en septembre 1788, le comte Tyszkiewciz.

ne peut s'en détacher. Le prince, dit-on, a cruellement vieilli. Ils ont tous deux dîné chez le prince Primat le surlendemain de leur arrivée.

Le palatin de Russie, aujourd'hui général d'artillerie, y est aussi avec sa femme et un monde immense. On le suppose dévoué à la Russie, ce qui lui fait un peu perdre de ses partisans. Il paraît avoir de bonnes intentions. D'ailleurs, sa liaison avec la petite... le rendra sans doute moins malveillant pour le parti du roi.

On avait annoncé Branicki et sa femme; mais il paraît qu'il ne viendra pas. On prépare des harangues sanglantes contre lui. La nation est révoltée du rôle de volontaire que son grand général est allé jouer dans l'armée russe.

Il est question de l'augmentation de l'armée et d'un impôt sur toutes marchandises et denrées sans exception.

Princesse Lubomirska à Maurice Glayre.

Viczowno, 7 octobre 1788.

L'acte de Confédération a été signé sans grande opposition.

On n'est point satisfait des propositions du trône; les voici. La nécessité indispensable d'augmenter les troupes; un impôt général sur toutes les denrées; quant aux moyens de remédier à la mauvaise adminis-

tration de la justice, on en remet la recherche à un autre temps.

Cette dernière proposition a révolté.

Le prince Sapiéha, maréchal pour la Lithuanie, a fait un discours plein d'énergie. Il a fait envisager au roi l'acte de Confédération comme le plus grand témoignage que la nation pouvait lui donner de sa confiance ; d'autant plus grand qu'elle se souvient trop bien et qu'elle se ressentait trop encore des maux dont la dernière Diète confédérée a été l'époque, comme le partage du pays et la perte de ses plus beaux privilèges. Il a insisté fortement sur l'augmentation des troupes. Il a exalté le zèle de la noblesse qui s'est distinguée aux Diétines par l'offre de sa fortune pour le service de la patrie. Il a parlé avec chaleur et force, le moment présent étant le seul favorable pour tirer la République de son état d'abaissement. On entrevoit, dans ce discours, les intentions du grand général et du prince Potemkin de nous entraîner dans la guerre et de nous la faire considérer comme un bien.

La nation est mécontente du Conseil permanent, elle veut l'annuler entièrement. Il y a du moins apparence qu'on lui ôtera toute influence sur le Conseil de guerre, et qu'on réduira les pensions de ceux qui le composent.

Le ministre de Prusse a déclaré avec force que sa Cour concourrait toujours, de toutes ses forces, au bonheur de la Pologne ; qu'elle approuvait l'augmenta-

tion des troupes, mais qu'elle s'opposait et s'opposerait toujours à une alliance intime avec la Russie.

Un des articles de l'acte de Confédération déclare qu'on ne s'occupera d'aucune affaire particulière.

On me mande qu'il n'y a jamais eu une si grande affluence de monde.

P.-S. du 22. — Il semble que l'on s'occupe sérieusement et avec succès du bien public.

Le roi trahit un peu trop son penchant pour les Russes et sa dépendance de cette Cour, ce qui entretient les esprits dans la défiance, même ceux qui seraient, en vérité, bien disposés. Où êtes-vous, mon ami, pour conseiller ce bon prince, votre bon maître, votre ami?

Les commissaires du trésor sont très inquiets, on leur prépare des reproches très vifs sur l'achat du palais de l'ambassade qui coûte, jusqu'à présent, un million quatre cent mille florins, et il n'est pas achevé encore.

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, 22 octobre 1788.

... L'enthousiasme national, exalté à un degré dont je n'ai pas vu d'exemple, a voté à l'unanimité que l'armée de la République doit être portée jusqu'à cent mille hommes. Ce zèle, très louable sans doute dans

son principe, et qui n'a pu être modéré par aucune représentation dans les premiers moments, a voulu se désigner à soi-même un but, en deçà duquel il ne veut pas rester, sauf à y parvenir par degrés.

Le parti d'opposition s'évertue de faire en sorte que désormais le commandement de l'armée soit soustrait à la dépendance du Conseil permanent auquel la loi de 1776 l'avait soumis. C'est là l'objet de la lutte politique de cette Diète.

Barnewall à Maurice Glayre.

Varsovie, le 22 octobre 1788.

... La Diète actuelle est véritablement curieuse en ce qu'elle est purement nationale. Les puissances semblent n'y pas influer. On avait l'intention de proposer une alliance offensive et défensive avec la Russie ; le roi de Prusse est venu à la traverse avec une note que Buchholz a donnée aux États confédérés. Cette note a électrisé toutes les têtes qui prennent les flagorneries prussiennes pour des preuves d'un vrai attachement. Il faut voir comme tout le monde est ici Prussien et Turc. L'ambassadeur fait bonne mine à mauvais jeu. Son rôle est un peu embarrassant.

La séance du 17 a duré de midi jusqu'à près de onze heures du soir.

Il s'agissait de savoir si les troupes actuelles prête-

raient un nouveau serment à la Confédération. Quand les voix ont été publiques, la négative a passé à la pluralité de 58 ; quand elles ont été secrètes, elle n'a passé qu'à celle de 7. Ainsi, voilà 51 honnêtes gens que le roi a découverts, mais qui? Le secret voile les coquins.

La séance du 18 n'a pas duré une heure. Le roi s'est trouvé incommodé; heureusement, il se porte mieux, mais son état me fait frémir quand je vois qu'il fait tout par lui-même et quand je réfléchis aux têtes qui l'entourent.

L'enthousiasme est tel que tous les Polonais offrent le dixième de leur revenu pour l'entretien de l'armée. On pense aussi aux biens ecclésiastiques. Au reste, on a pris une précaution nécessaire: quand on votera pour les impôts, ce sera à haute voix.

On assure que le roi de Prusse a déclaré que si la Russie faisait entrer deux régiments en Pologne, il en ferait entrer deux de son côté, et ainsi progressivement.

Il paraît que cela deviendra sérieux, car Romanzoff a déjà assigné à ses troupes des quartiers en Pologne. Il n'y a plus qu'une voix contre les Russes. Que deviendra tout ceci? Je voudrais que vous fussiez, invisible, dans le cabinet de notre bon maître; vous n'y seriez pas inutilement.

Une chose qui occasionnera bien du chagrin et du tracas au roi, c'est qu'en augmentant l'armée, on veut qu'il n'y ait plus de Département de la guerre, mais

une Commission, à l'instar de celle du Trésor, et présidée par les généraux.

... Ajoutez à tout ceci des épigrammes ordurières, des satires infâmes, des caricatures, des estampes, entre autres une où l'on représente les Castellans[1] bridés et conduits par le Primat. On y voit surtout le gros Thomas à qui on présente un mouton rôti, en lui disant : « Si tu es pour la négative, tu l'auras ; si tu ès pour l'affirmative, tu jeûneras. »

La fièvre est telle que la Diète de 66 était celle des moutons en comparaison de celle-ci.

Il faut s'attendre aux derniers excès. Le parti de l'opposition enlève chaque jour des nonces à la Cour. En vérité, on a bien peu pris de précautions. D'autres croient que tout s'en ira en eau de boudin ; je le croirais si la Russie pouvait envoyer des troupes ou l'empereur. Mais ce diable de roi de Prusse joue son rôle et le joue bien. Souvenez-vous de Repnin.

Les femmes jouent aussi leurs rôles. Elles veulent des lois somptuaires, etc.

Que vous êtes heureux d'être en Suisse !

1. Les Castellans étaient les sénateurs revêtus des plus hautes dignités après les palatins. La Castellanie était le territoire dont ils étaient gouverneurs. Chaque palatinat se composait de deux castellanies au moins.

Princesse Lubomirska à Glayre.

Varsovie, le 22 octobre 1788.

M. Stanislas[1] avait fait un projet qui tendait à ôter au roi jusqu'au régiment des gardes. Sapiéha s'y est opposé en représentant que l'usage abusif que le roi pourrait faire de ce régiment ne se montrerait que dans Varsovie et que les conséquences n'en seraient jamais à craindre. On s'est alors rallié à sa manière de voir.

Sapiéha manifeste en général de grands égards et de grands ménagements pour le roi. Il parle bien et avec modération.

On travaille à établir l'impôt nécessaire pour l'entretien des troupes. On dit qu'il nous faudra donner un dixième.

Il est décidé qu'on fera une nouvelle loi somptuaire et qu'on la fera observer avec rigueur. Elle doit avoir quelque rapport avec celle qui règne en Suisse. Au reste, madame de Nassau prétend présider à cette loi, en régler la forme et l'étendue. Elle dit avoir fait un plan qu'elle a travaillé profondément. Elle parle d'un costume génial qu'elle composera du grec et de l'antique. Vous la reconnaissez bien à tout cela.

L'amour de la patrie est devenu une fureur, surtout

1. Stanislas Potocki.

chez les femmes. Madame Séverin[1] s'y livre avec une véhémence extrême, ainsi qu'à tous ses devoirs relativement à son mari et à ses enfants. A cet égard, il n'y a pas de reproches à lui faire. Ce n'est que l'excès qui fait craindre et pressentir que cela ne durera pas.

L'ambassadeur paraît de très mauvaise humeur. Nous croyons déjà tenir le roi de Prusse par la main. Nous croyons déjà être au dessus de cet état d'abaissement qui nous rendait si fort dépendants de la Russie. Cela fait prendre un ton d'énergie, pour ne pas dire autre chose, à ceux qui prétendent être *antirusses*. On affecte de négliger l'ambassadeur, on lui tourne le dos. Ses assemblées sont désertes en comparaison de celles qui se donnent ailleurs. Nous sommes extrêmes, ce qui ne devrait pas être le défaut d'une nation sans physionomie. Je pense souvent combien vous seriez nécessaire dans ce moment à notre bon roi, qui paraît bien mal conseillé.

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, le 8 novembre 1788.

L'animosité est devenue si grande contre la Russie à cette Diète que non seulement la pluralité l'a emporté contre le Département de la guerre dont le nom marquait la dépendance du Conseil, et par conséquent le

1. Séverin Potocki.

maintien de la forme établie en 1776, mais on s'est laissé aller jusqu'à dire hautement que la garantie de 1775 n'existe et n'oblige plus, et à former des projets pour une Diète perpétuelle, le tout accompagné de harangues excessivement aigres contre la Russie.

Cela a enfin porté l'ambassadeur à donner la note ci-jointe [1]. Comme la disposition des esprits donnait lieu de croire que malgré cette note les esprits échauffés passeraient outre, et mettraient par conséquent la Pologne en état de guerre avec la Russie, j'ai jugé que c'était un de ces moments où il faut se mettre à la brèche en personne.

Vous qui me connaissez, qui savez combien le bonheur, le bien-être, l'indépendance de la nation me tiennent au cœur, vous jugerez mieux qu'un autre combien il a dû m'en coûter pour prendre la résolution de dire ce que vous pourrez lire dans ce discours. Mais il fallait courir au plus pressé [2].

Ce qui augmente la peine de ma situation critique, c'est que cinq jours auparavant, j'avais amené les choses au point qu'en conservant seulement le nom de

1. Voir la note de Stackelberg à la fin de cette lettre du roi.

2. C'est dans la séance du 6 novembre que le roi prononça un discours destiné à montrer tout le danger qu'il y aurait à se séparer de la Russie. Cette harangue, quoique modérée, provoqua des clameurs si grandes contre la Russie, contre ses partisans et contre le roi lui-même, que celui-ci se vit obligé de lever la séance et de proroger la Diète jusqu'au 10. La Prusse gagnait de plus en plus du terrain dans l'assemblée.

Département et une ombre de dépendance du Conseil de la part de l'armée, l'ambassadeur consentait que de Diète en Diète ordinaire, les nonces, quoique retirés dans leurs provinces respectives, conservassent leur caractère et pussent être réunis en Diète extraordinaire par une simple lettre circulaire, pour tous les cas dont la liberté jalouse ne voulait pas laisser la décision au Conseil. C'était là le contenu du projet du ci-devant Palatin de Russie, aujourd'hui général d'artillerie Potocki. Le maréchal Potocki, son frère Stanislas, le prince Adam[1], le maréchal de la Diète Malachowski, et tout ce qui tient à eux avaient donné pour cela leur parole d'honneur le 2 novembre; le 3, ils y ont manqué.

Le Département a été attaqué avec une aigreur et un emportement dont le but était de mortifier la Russie. Nous voilà ramenés à la triste situation de ne pas savoir nous-mêmes comment nous sortirons de tout cela....

Note de Stackelberg.

« L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies s'est imposé jusqu'ici le silence le plus absolu, et n'a fait [illegible] représentation à l'égard des déterminations des [illegible] assemblés, qui, quoiqu'elles aient enfreint

1. [illegible]ski.

la Constitution de 1776, concertée avec les trois Cours, n'ont pas porté directement atteinte à l'acte de garantie de 1775. Les ordres de l'Impératrice ont eu toujours si parfaitement le caractère des sentiments d'affection de Sa Majesté Impériale pour la nation polonaise, que le soussigné eût désiré n'être jamais réduit à la nécessité fâcheuse de protester contre une infraction à la forme de gouvernement consacrée par l'acte de garantie solennel du traité de 1775. C'est cependant l'idée contenue dans différents projets ayant pour objet une Diète permanente et par conséquent une subversion totale du gouvernement, qui prescrit au soussigné de déclarer que Sa Majesté l'Impératrice en renonçant avec regret à l'amitié qu'elle a vouée à Sa Majesté le Roi et la Sérénissime République, ne pourra regarder que comme une violation de traité le moindre changement fait à la Constitution de 1775.

» Varsovie, le 5 novembre, 1788.

» STACKELBERG. »

Barnewall à Maurice Glayre.

Varsovie, le 8 novembre 1788.

... Nous continuons à nous trouver dans la Diète la plus orageuse que j'aie encore vue.

Je n'avais jamais vu le roi aussi tranquille que je

l'ai trouvé cet été dans le temps des Diétines. Je ne sais si, comptant un peu trop sur la réussite d'une alliance défensive avec la Russie, il s'est un peu trop reposé sur le choix des nonces; mais l'événement nous prouve malheureusement qu'il n'eût pas été inutile de s'assurer la pluralité. On l'a éprouvé bien sensiblement à la séance du 3, qui a duré depuis une heure jusqu'à cinq heures du matin. Il était question de savoir si l'armée dépendrait du Département ou d'une Commission à l'instar de celle du Trésor. Aux voix hautes, il y a eu une pluralité de dix-huit pour le Département, mais aux voix secrètes, la pluralité a été en faveur de la Commission [1]. Notez, mon cher, que c'est, jour pour jour, le dix-septième anniversaire de la tentative d'assassinat de notre bon maître. On comptait cependant qu'il l'emporterait.

En vérité, je n'envisage pas sans frémir les suites de tout ceci, car les faibles ont toujours tort et Dieu sait si ce ne sera pas le dernier coup pour la Pologne.

Le parti de l'opposition, bien lié, a tout prévu et il profite habilement de la moindre circonstance. On parle déjà d'ôter la Commission de guerre de Varsovie pour la placer loin de la Cour et la soustraire à son

1. Cette décision livrait la direction de l'armée et le droit d'en disposer à une Commission indépendante du gouvernement et du roi. C'était là le résultat des sympathies prussiennes qui animaient à ce moment la Diète. Celle-ci ne voulait pas que le souverain, ami de la Russie, pût disposer des troupes.

influence. On veut une Diète permanente. Eh ! que ne veut-on pas ?

Les discours, dans les séances, sont remplis d'aigreur. A peine en entend-on de pareils dans les Diétines. Le prince Primat ayant parlé des abus qui résulteraient de l'abandon de l'armée aux grands généraux, a essuyé des réponses piquantes. Le prince Adam lui a répondu en citant saint Augustin. Un nonce dont j'ai oublié le nom, en adressant la parole au roi, lui a dit que rien n'était dirigé contre lui, qu'on connaissait la bonté de son cœur, qu'on se jetterait dans ses bras, mais qu'on redoutait ce qui l'environnait...

Le brillant Nassau est de retour ; « il est revenu pour couvrir le roi de sa redoutable égide », comme dit sa femme...

Princesse Lubomirska à Glayre.

Varsovie, le 10 novembre 1788.

La Diète devient extrêmement orageuse. La défiance augmente de part et d'autre. La fin de tout cela sera, dit-on, plus fâcheuse qu'on ne le croit.

Vous connaissez la note de l'ambassadeur (de Russie). Elle a choqué la multitude, on ne sait pas trop pourquoi. Cette expression d'*ordre* dont M. de Stackelberg s'est servi a révolté à l'excès. Les personnes

qui sont de sang-froid lui donnent sans doute une explication raisonnable, mais, dans ce moment, personne n'est de sang-froid.

Dans la séance qui a suivi celle où cette note a été présentée [1], le roi a cherché par un long discours à convaincre les nonces des malheurs qui résulteraient d'une rupture avec la Russie ; et, tout de suite, sans laisser à personne le temps de le réfuter, il s'est levé et a levé la séance jusqu'au lundi suivant ; ce qui faisait trois jours de repos.

C'est alors que le tumulte a été si violent qu'on a craint que quelques-uns ne se portassent aux derniers excès. Il y a des nonces qui ont voulu suivre le roi dans l'intention de le forcer de revenir. D'autres ont voulu enfoncer la chambre des nonces pour y siéger sans le roi. Il y a eu des nonces qui ont crié qu'il fallait *élire un autre roi ;* d'autres ont parlé de l'élection d'un *dictateur*. En un mot, la fermentation a été poussée à l'excès.

Les plus sages ont eu toutes les peines du monde à les séparer et encore, ce n'a été qu'après avoir forcé les maréchaux à intercaler (?) le projet de la *Commission de guerre* et à lui donner force de loi.

Le Palatin de Russie (qui est du parti du roi et qui est sottement soupçonné d'être de celui de la Russie) est tombé malade au sortir de cette séance,

1. La séance du 6 novembre. Voir la note de la lettre du roi à Glayre, datée du 8 novembre.

d'une bile répandue. Depuis la Diète de Grodno, il était devenu l'idole d'une partie de la nation. L'enthousiasme lui avait accordé toutes les qualités et tous les talents. Ses partisans portaient ses couleurs, c'est-à-dire le gros bleu avec des cols et parements bleu céleste. Eh bien, on lui a jeté dans sa cour un gros paquet de ces cols et parements avec une satire amère.

A la suite de cette fameuse séance et dans l'intervalle jusqu'à celle du lundi, on n'entendit parler que de révolution, de Confédération, de guerre civile. A les en croire, les Prussiens étaient déjà en Pologne et n'attendaient qu'un mot pour éclater. Et c'étaient des gens sensés qui disaient ces absurdités, qui croyaient que la mauvaise humeur ou la présomption de trois ou quatre Potocki, et les clameurs de quelques législateurs d'antichambre feraient la destinée de la République. Mais moi, à qui vous avez fait connaître cette nation, moi qui ai puisé ma raison dans la vôtre, j'ai été tranquille. J'ai prévu ce qui est arrivé : un calme d'autant plus calme que cette effervescence est peu naturelle aux Polonais.

Les deux dernières séances ont été tranquilles. On se dispute maintenant pour savoir si c'est en Lithuanie ou dans les pays de la Couronne que subsistera cette Commission.

Il s'agit toujours de la manière de conduire cette armée de cent mille hommes qui, peut-être, n'existera jamais ou du moins pas de longtemps.

On a fortement insisté sur une Diète permanente; mais, Dieu merci, ce projet n'a pas passé. La Diète actuelle est prolongée jusqu'au 15 de décembre.

Le roi est extrêmement accablé. Vous n'imaginez pas combien il doit entendre d'apostrophes choquantes et indécentes. On en veut surtout au Primat que Rzewuski a comparé, dans un de ses discours, à l'*archevêque de Sens*. Il a voulu sans doute prouver que, du moins, il lisait les gazettes. Je ne sais si vous vous rappelez Julien Nemczewicz. Eh bien! c'est un des principaux aboyeurs.

C'est la Palatine de Russie et la princesse générale qui excitent et qui fomentent.

Le prince de Nassau est de retour du Liman [1]. Il a perdu sa santé. Il a prodigieusement vieilli; il n'a pas le sol et il est brouillé avec le prince Potemkin dont les procédés et les propos sont si brutaux, qu'il n'a pu y tenir plus longtemps ainsi que le prince de Ligne, père, qui est allé à l'armée du maréchal Romanzoff. Le prince de Nassau et sa femme sont dans un abattement d'esprit qui fait pitié. Je les crois au bout de leurs ressources car les trois mille paysans qu'ils disent avoir reçus de l'impératrice (et dont, sans doute, il faut rabattre quelque chose) seront bientôt la proie des créanciers. Madame de

1. On sait qu'il s'agit du Liman du Dniéper, c'est-à-dire de l'embouchure très large de ce fleuve.

Nassau a des qualités très estimables sous le rapport d'épouse...

L'ambassadeur est toujours plus décontenancé. Il n'y a plus de traces de ce qu'il a été pour le ton et les airs. Cela fait triompher ses ennemis.

Princesse Lubomirska à Glayre.

Varsovie, le 29 novembre 1788.

L'ambassadeur obsède le roi, et c'est sans doute lui qui empêche ce pauvre prince de prendre le parti qui serait celui de son cœur, c'est-à-dire de se joindre à la nation.

Le Palatin de Russie est constamment attaché aux intérêts du roi. Sa femme a fait tant d'intrigues et si ouvertement opposées aux intentions de son mari, qu'elle a dû être renvoyée. Cela s'est apaisé, mais elle en a toujours la honte. On a fait beaucoup d'avanies au Palatin et entre autres une petite potence dressée dans sa cour, des satires sans nombre, etc. Tout cela l'a rendu malade. Il n'a que de l'opiniâtreté et point d'énergie. Cependant à la dernière séance, il a fait un fort beau et bon discours.

Le prince Primat est toujours l'objet de la haine publique.

Séverin [1], de bas courtisan qu'il a été l'été passé,

1. Séverin Potocki.

est devenu un des plus acharnés. C'est que, selon toutes les apparences, il n'y aura plus de Conseil permanent et par conséquent plus de maréchalat. Sa femme, qui est toujours extrême et qui a toujours la manie de jouer un rôle, n'a pas le don de se conduire comme il lui conviendrait et elle se fait haïr des deux partis.

On vient de décréter une loi par laquelle toute l'armée et aussi les civils qui ont quelque relation avec l'armée doivent être habillés à la polonaise. Au sortir de cette séance, Sapiéha a pris cet habit. C'est chez la princesse générale qu'on lui a coupé les cheveux au son des trompettes et des timbales. Elle triomphe, car elle croit que tout cela est l'effet des grands exemples que ses fils ont donnés à la nation.

Au reste, il me semble bien ridicule de faire un objet de délibération pour la Diète, de ces petits détails qui regardent le régime de l'armée et qui devraient être abandonnés à la Commission de la guerre qui a été établie.

Nous avançons pas à pas et il n'y a pas d'apparence que la Diète se sépare de sitôt.

Notre pauvre roi est accablé et de fatigue et d'ennuis et surtout de toutes les choses dures et indécentes qu'on lui dit.

Le nouveau ministre d'Angleterre, qui est très aimable, ne revient pas de la surprise de trouver en

Pologne une légion de Lycurgues, et des Lycurgues de vingt-trois ans.

On a fait une gravure qui représente le prince Primat traînant en laisse douze castellans avec des oreilles d'âne, auxquels Alexandrowitz jette du foin. On a répondu par des ballons aérostatiques sur lesquels est l'étiquette *Patriotes* et que le vent emporte.

On a fait à Vienne une gravure qui représente l'empereur. Il demande au maréchal Loudon [1] de lui ôter les taches qu'il a à son habit, dont il lui montre la manche. Le maréchal lui répond : « Je vous ôterai bien les taches, mais je ne saurais vous rendre le lustre. » Au reste l'empereur dit qu'il est fort content de la campagne qu'il a faite et que les Viennois sont bien difficiles de n'être pas satisfaits. Il va à Pise raccommoder sa poitrine...

Princesse Lubomirska à Glayre.

Varsovie, le 3 décembre 1788.

Il y eut dans la séance du 26 quelques débats sur le serment qu'auraient à prêter les membres de la Commission de guerre. On propose d'y faire entrer l'obligation de ne jamais recevoir de pension des Cours étrangères. Quelques nonces voulurent que les nou-

1. Loudon, maréchal au service d'Autriche, prit une part active à la guerre que son maître fit à la Turquie en 1788.

veaux commissaires eussent à jurer qu'ils n'en avaient jamais reçu, clause qui exclut de cette magistrature des gens qui, d'après les dispositions actuelles de notre Diète, ne se seraient probablement pas mis sur les rangs.

L'ambassadeur a fait remettre une note annonçant qu'il avait fait passer à sa Cour celle qui lui avait été remise par les États, au sujet de l'évacuation des troupes. Il ne peut pas déguiser la surprise de ce que des rapports exagérés aient pu annoncer aux États une grande armée russe, tandis qu'il n'est actuellement en Pologne qu'un très petit corps pour la garde des magasins. Il conclut par des protestations d'amitié et de bienveillance de la part de sa souveraine.

Le 29, le prince Sapiéha est paru en habit polonais; il est affreux, et je crois que son extrême laideur refroidira un peu le zèle patriotique sur cet objet. D'ailleurs, cette loi indispose tout le monde. Le prince l'a proposée sans en avoir prévenu personne; elle a passé, parce qu'elle flatte la petite noblesse qui compose le plus grand nombre dans la Chambre.

Dans la séance du 1er décembre, on a accordé au roi le droit de conférer les patentes, droit qu'il avait toujours, mais qui devient plus important, vu l'augmentation des troupes. Aussi cela a furieusement indisposé les chefs du parti soi-disant national.

Lorsqu'il a été question des pensions des Cours étrangères, on a attaqué Gurowski. Il a répondu qu'il

recevait, en effet, deux mille ducats de la Russie, mais que si chacun en faisait autant, ce serait un moyen de la mettre hors d'état d'en payer davantage. C'est avoir de l'esprit et de l'impudence.

Princesse Lubomirska à Glayre.

Varsovie, le 20 décembre 1788.

... On est convenu de présenter une seconde note pour faire sortir les troupes russes du pays. L'animosité contre cette nation dégénère en rage et fureur. A la dernière séance, un des nonces a dit avec véhémence : « Sire, montez à cheval, combattez les troupes russes, nous vous suivrons, toute la nation vous suivra et périra à vos côtés, si elle n'est pas assez heureuse pour vaincre. » Un castellan, dans la chaleur de sa harangue s'est tourné vers les maréchaux et a tourné le dos au roi. Le prince Stanislas [1] l'a interrompu pour lui reprocher cette indécence. Le castellan lui a répondu qu'il n'admettait pas ses reproches, parce que le prince n'avait pas le droit de lui en faire, et qu'il paraissait par là sortir de l'égalité. Il s'est ensuite approché du roi et, en fléchissant le genou, il lui a demandé pardon de la faute qui venait de lui être reprochée. Il y avait du trop et

1. Stanislas Poniatowski, neveu du roi.

du trop peu, comme vous voyez. A chaque séance, il y a des scènes de ce genre.

Tout individu qui est convaincu de recevoir une pension d'une puissance étrangère, est déclaré incapable d'occuper aucune charge. On fait prêter serment pour le présent et pour le passé. Le chancelier Malachowski [1] se trouve dans l'embarras; on ne sait pas comment il s'en tirera, car on est certain qu'il est pensionné par la Russie.

Le prince Radziwil, Palatin de Vilna, offre six mille hommes à la République, à condition qu'à perpétuité un Radziwil en soit le chef et ait la nomination des officiers. Ces conditions sont si avantageuses pour celui qui les offre que, pour en faire sentir l'absurdité, le Palatin de Russie en a offert dix mille aux mêmes conditions, un autre, quinze mille, etc. On les refusera, dit-on. Jugez ce que nous deviendrions avec ce nombre de petits tyrans.

Le grand général Branicki est arrivé. On attend avec curiosité sa première apparition dans la Chambre. En attendant, il s'habille à la polonaise : c'est maintenant la loi et les prophètes. Il a vu le roi le lendemain de son arrivée; il n'y a rien eu de remarquable dans cette entrevue.

Le prince Sapiéha a dû se conformer au bon ton qui veut qu'on déclame contre la Russie. Comment

1. Le chancelier Malachowski était un frère du grand référendaire, maréchal de la Diète.

fera le grand général, qui reçoit une pension de cette puissance?

La santé de notre pauvre roi s'altère tous les jours. Son abattement et sa tristesse sont extrêmes. Je suis persuadée, et il l'est aussi, que vos conseils lui seraient d'un grand secours...

Princesse Lubomirska à Glayre.

Varsovie, le 26 décembre 1788.

La Diète est prorogée jusqu'au 7. Voilà donc quelques jours de repos pour notre pauvre roi.

Le grand général [1] a paru à la dernière séance pour la première fois, habillé à la polonaise. On s'était attendu qu'il attaquerait le Primat à cause du discours violent que celui-ci avait prononcé il y a quelque temps, et dans lequel il avait été tellement question du séjour du grand général à l'armée russe. Bien au contraire, son discours a été modéré et décent; il s'est contenté de répondre que, comme la République augmentait ses troupes, il avait cru nécessaire d'acquérir de nouvelles connaissances dans l'art militaire.

On a obligé les chanceliers, les grands et petits généraux à prêter serment comme quoi ils *n'avaient pas reçu, ils ne recevaient pas et ne recevraient jamais* de pensions d'aucune puissance étrangère, sous quel-

1. Branicki.

que prétexte que ce soit. On a formé un Comité pour traiter des affaires étrangères, et dont les membres ont dû prêter le même serment. Le chancelier Malachowski est fortement soupçonné d'avoir reçu depuis quelques années une pension de la Russie. Le serment qu'il a prêté sur le passé a donc causé un grand scandale. On prétend qu'il a, depuis, renvoyé six mille ducats à l'ambassadeur, et que celui-ci a refusé de reprendre cette somme.

M. Séverin Potocki est dans le Comité pour les affaires étrangères. Il a présenté à la dernière séance ce projet, que tous les chevaliers de l'Ordre de Saint-Stanislas auraient à payer trois mille florins et les cordons bleus six mille. Cette somme devait être une fois payée à six semaines de terme pour ceux qui sont actuellement ici et à trois mois pour les absents. On devait ensuite mettre un impôt sur cette espèce de dignités ou décorations. Les chevaliers étrangers en étaient dispensés, mais ceux qui seraient reçus à l'avenir devraient être obligés de payer cette somme. M. Séverin, voulant appuyer son projet par l'exemple, présenta en même temps un petit sac qui contenait les trois mille florins. On trouva la démonstration de trop et surtout contraire à la dignité du moment; cela avait l'air d'une collecte. Les uns se moquèrent de l'auteur, les autres y eussent acquiescé s'il n'eût pas été question d'un impôt permanent; mais cette clause révolta tout le monde, d'autant plus que Séverin ajouta que ceux d'entre les

chevaliers qui s'y refuseraient devraient être obligés de quitter l'Ordre. Le projet, probablement, ne passera pas. L'évêque Garnisch a fait à ce sujet un discours très touchant dans lequel il démontre l'impossibilité où il est de payer la somme demandée. « Je suis, a-t-il dit, un pauvre gentilhomme, je n'ai pour patrimoine que quelques misérables villages que je viens d'arracher avec peine à l'avidité de mes créanciers. Je suis chancelier sans pension, mon évêché est pauvre, et je suis obligé par ma place de résider dans la capitale. »

M. et madame de Nassau donnent dans l'opposition, sans doute parce qu'ils espèrent y trouver des ressources qu'ils ont déjà épuisées dans l'autre parti. Le prince part incessamment pour Pétersbourg.

Je suis bien convaincue, et bien d'autres aussi qui sont attachés au roi, que ses affaires iraient mieux si vous étiez à portée de le conseiller. Il vous regrette trop pour ne pas être du même avis. Il ne lui reste d'autre parti à prendre pour sa dignité et pour son honneur, que de se mettre à la tête de la nation, de mettre dans sa conduite et dans ses sentiments la distinction qui convient au roi de Pologne, à M. Poniatowski, de renoncer enfin à cette sujétion avilissante. La nation croit que jamais elle n'a eu et n'aura un moment plus favorable que celui-ci pour se relever de son abaissement. Les imaginations sont exaltées à l'excès. Ils croient entrevoir la liberté et le bonheur. Ils croient que l'un et l'autre leur échapperont par

l'attachement du roi à la Russie et par sa faiblesse. On accuse de tout cela le prince Primat. On croit que si le roi était abandonné à lui-même, ou à d'autres personnes, les affaires iraient mieux. Tous ces obstacles au bien public mettent au désespoir. Je crois que l'accablement du roi vient des combats de sa raison et de sa faiblesse. L'ambassadeur qui, depuis longtemps, a été en possession de le gouverner et de l'effrayer, l'obsède et détruit dans un moment les effets des meilleures réflexions.

Il paraît que personne n'a décidément du crédit dans la Chambre. L'éloquence et la modération de Sapiéha entraînent bien quelquefois, mais c'est l'ascendant du moment, car on n'en agit pas moins contre les grands généraux et leurs pouvoirs.

Les deux partis ont cherché à exalter les imaginations dans l'espérance que cette exaltation leur servirait. Aujourd'hui, ils ne peuvent plus ni la contenir, ni la régler.

Voilà ce qu'ils n'avaient pas prévu.

Le grand reproche que la nation fait au roi, c'est d'avoir proposé à l'impératrice l'alliance offensive et défensive lors de son entrevue avec elle, et cela à l'insu des États. Nous devions augmenter notre armée de douze mille hommes et les envoyer comme auxiliaires à l'armée russe, et par conséquent attirer les Turcs dans notre pays et toutes les calamités qui s'ensuivent. L'article de cette alliance devait être mis à la tête de

l'acte de Confédération, procédé tacitement contraire aux lois qui disent que l'acte de la Confédération doit être pur et simple, uniquement pour lier les États, sans faire mention d'aucune matière quelconque qui doive être décidée par la Diète.

Le roi trahit sa faiblesse et ses incertitudes par le fait qu'une chose qu'il a accordée aujourd'hui, il la révoque le lendemain, sans doute après avoir été de nouveau conseillé par ceux qu'on croit malveillants et qui déplaisent à la nation. D'ailleurs, il n'accorde jamais, voilà le mal, mais il se laisse arracher et extorquer ce qui, accordé de bonne grâce, ne pourrait qu'avoir pour lui le meilleur effet.

Vous êtes sans doute curieux de savoir la conduite que le grand général tiendra relativement à la Russie dans ce moment de fermentation et de rage contre elle. Je l'ai demandé à sa sœur qui, comme vous savez, n'est jamais embarrassée du parti que ses convenances lui font prendre. « Ce n'est pas agir contre la Russie, que de se plaindre des violences qu'elle exercè, ce n'est pas agir contre elle que d'accepter l'amitié du roi de Prusse, que de chercher à devenir par son secours, non pas puissance belligérante, mais contractante. Donc mon frère peut se ranger à l'avis de la nation. »

Vous savez combien les femmes chez nous, et surtout celle-ci, influent dans les affaires. Ce qui les encourage davantage aujourd'hui, c'est qu'on marque

de Paris que toutes les femmes de la ville et de la Cour sont dans les États généraux jusqu'aux yeux...

Princesse Lubomirska à Glayre.

Varsovie, 14 janvier 1789.

M. Aubert [1] a envoyé une note à sa Cour. Cette note n'ayant point été signée par le roi et par le grand maréchal, n'a point été reçue comme une note ministérielle, et par conséquent M. de Montmorin n'y a fait qu'une réponse simple et particulière à M. Aubert. Cette réponse renferme des conseils et des avis qui ont déplu à cette multitude de Lycurgues et de Solons de notre Diète. Aubert est allé la communiquer au prince Sapiéha qui lui a dit là-dessus les choses les plus indécentes et entre autres « que la France ferait bien de s'occuper des moyens de payer les dettes de l'État, plutôt que de donner des avis à une nation qui ne lui en demande point ».

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, le 7 février 1789.

... Je voudrais pouvoir vous dire que je suis heureux, mais j'en suis encore fort éloigné. Le brouillard n'est rien moins que dissipé.

1. Représentant diplomatique de la France à Varsovie.

On a rétabli une Commission de guerre et une manière de département des affaires étrangères qu'on appelle Députation.

Ces deux dicastères décident sans moi, exécutent et me font rapport ensuite. Jugez où j'en suis.

On a résolu hier à la Diète d'avoir depuis la fin de mars vingt mille hommes de cavalerie nationale. Vous me demanderez où l'on prendra les chevaux, ce que cette cavalerie aura à faire, et si Branicki la commandera. Je vous répondrai sur les deux premières questions *nescio,* et sur la troisième qu'il y a apparence que cela fait le but de Branicki.

Je suis excédé de travail aujourd'hui...

Barnewall à Maurice Glayre.

Varsovie, le 24 juin 1789.

... Il paraît que la Diète développe chaque jour plus d'énergie et que ses vues s'étendent à proportion des circonstances tant internes qu'externes. Elle vient de faire arrêter Poninski [1]; elle a nommé trente-quatre commissaires pour le juger, dont vingt-quatre doivent toujours être présents. Il a trente hommes

1. On se rappelle que Poninski avait été le maréchal de la Diète de 1773, et que, porté à ce poste par l'influence des trois Cours copartageantes, il avait été un instrument utile pour elles.

de garde chez lui et il est question de le transférer à la Commission, où il y a déjà un évêque du rite grec. On a établi que Poninski avait été élu nonce illégitimement à la fameuse Diète du démembrement, qu'il s'en était fait maréchal par force. De là suivent naturellement l'illégalité et la nullité de ce qui a été fait sous son maréchalat. Ses rapines, ses vexations vont être recherchées, mais, comme Poninski n'était pas seul, il pourrait y avoir bien des personnes inquiétées et recherchées.

Je suis toujours persuadé que, dès que la paix turque et suédoise sera faite, les affaires se brouilleront ici plus que jamais, si l'on n'est pas alors parvenu à se mettre sur un pied respectable, et ce n'est pas là l'ouvrage d'un ou deux ans...

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, le 25 novembre 1789.

... Quant à ma situation politique, j'ai déjà passé par toutes les épreuves que les plus animés de l'opposition me préparaient à cette Diète. Ils m'ont ôté tout ce qu'ils ont voulu du peu qui me restait de ma prérogative, dans les différentes lois qu'ils ont voulu discuter et décréter en pleine Diète par eux-mêmes.

Ils ont vu le peu d'importance et presque l'indifférence avec laquelle j'ai traité tout ce qui m'était abso-

lument personnel, et que je n'ai mis de la chaleur que lorsqu'ils ont voulu être persécuteurs contre d'autres.

Ils ont vu que j'ai bénéficié sans difficulté plusieurs de ceux qui m'ont été le plus contraires, lorsqu'ils se sont trouvés propres aux places qu'ils recherchaient, et qui devaient être conférées sans attendre le résultat final de la Diète.

Ils ont vu la patience avec laquelle j'ai supporté leurs longueurs dès qu'à force de patience il y avait moyen de parvenir pourtant par-ci par-là à effectuer des choses vraiment bonnes, et il faut convenir qu'il y en a plusieurs et de considérables.

Tout cela, joint au bénéfice du temps, a fait que déjà plusieurs fois ils ont dit eux-mêmes en pleine Diète qu'ils n'avaient pas raison d'être mécontents de moi. Cela n'empêche pas qu'il n'arrive encore journellement bien des choses qui me font de la peine, parce qu'elles sont mauvaises pour l'État, quoique produites par de bonnes intentions.

Car réellement les trois quarts de ceux qui composent la Diète veulent sincèrement le bien. Vous me demanderez : « Pourquoi donc ne se fait-il pas toujours? » Le voici : Il y a vingt-cinq ans, il y avait aux Diètes de convocation et de couronnement beaucoup moins de lumières et de lecture parmi nos compatriotes qu'aujourd'hui; et précisément pour cette raison, la multitude croyait plus facilement ceux qui avaient de l'instruction, et se laissait conduire.

Depuis ce temps, on a beaucoup lu ici, mais sans guide et sans méthode, et l'on a acquis une éloquence facile et même souvent brillante, qui était très rare autrefois. Cela vient de ce que l'on s'est donné, comme vous savez, beaucoup de soin pour l'amélioration des écoles, mais qu'on n'a pas assez pu diriger la jeunesse au sortir des écoles.

Cela a produit dans les individus jeunes qui abondent à cette Diète, la persuasion qu'ils pouvaient et devaient ne se confier qu'à leurs propres opinions. Il s'est trouvé dans le quatrième quart de cette Diète, dont je n'ai point encore parlé, des esprits adroits qui ont su profiter de la présomption de cette jeunesse par la flatterie et par tous les moyens usités dans les temps d'effervescence, pour aller à leurs fins.

On a désiré la formation d'un Comité ou Députation pour dresser le projet d'une nouvelle forme de gouvernement. J'ai nommé de ma part ceux que l'opposition aurait pu choisir elle-même. J'ai mis à la tête ce fameux évêque de Kaminiec, Krasinski, l'arc-boutant de la Confération de Bar. Cela a fait plaisir. Cette députation existe depuis trois mois, mais elle n'a presque rien fait encore. Si, comme il y a apparence, elle veut me laisser encore moins d'autorité que je n'en ai eu, et surtout pour la distribution des grâces, il est probable que le gros de la Diète ne sera pas de cet avis. L'évêque de Kaminiec est un de ceux qui, à cet égard, penchent le plus en ma faveur.

Je verrai ce que fera le maréchal Potocki, qui est aussi membre de cette Députation. Je dois à son frère Stanislas le témoignage qu'il a montré à cette Diète et les plus grands talents et le patriotisme le plus vertueux, de même que beaucoup de modération. Je crois pouvoir me flatter qu'il est et sera mon ami surtout quand il ne croira que lui-même.

Toutes les fois que le prince général de Podolie a parlé à cette Diète, il a très bien parlé, et il paraît revenu de bonne foi à moi. Il est aussi à désirer qu'il n'agisse que d'après lui-même.

Il est impossible d'être plus intègre et de vouloir le bien plus sincèrement que le maréchal de la Diète Malachowski.

Le trésorier Kossowski a toujours exercé son emploi avec probité et il a montré plusieurs fois à cette Diète de bonnes vues et un sens droit. Si le vieux chancelier Chreptowicz était plus écouté, s'il devenait plus actif, on reconnaîtrait en lui, je crois, un homme qui mériterait véritablement le nom d'homme d'État.

Il se peut que j'aie encore à souffrir et à perdre à cette Diète, mais je m'y suis préparé d'avance. Je me suis dit : « Moins j'aurai de pouvoir, moins je serai responsable. » Cependant quel que soit le diamètre de la sphère dans laquelle on me laissera de l'activité, je l'emploierai tout entière, jusqu'à mon dernier soupir, à faire tout le bien qui sera en mon pouvoir. Patience et courage, sera toujours ma devise.

L'unanimité a adopté, à la séance d'hier, une loi très importante et sage qu'on m'a donnée pour bouquet. Je l'ai bien reçue pour célébrer aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de mon couronnement. Elle doit empêcher les désordres et oppressions que pourrait causer aux habitants non militaires notre nouvelle armée, composée actuellement de quarante-quatre mille hommes et qui, dans peu de mois, sera portée à soixante-cinq mille, dont environ la moitié, pure cavalerie, existe déjà. Nous conservons toujours l'intention d'avoir cent mille hommes mais l'exécution attend les moyens,

Je ne vous aurais pas tout dit, si je n'avais cru voir que vous désiriez un tableau de ma situation. Pour l'achever, il faut vous dire encore que ma santé, qui n'est rien moins que forte, suffit pourtant à ma besogne quand j'y porte beaucoup d'attention et de ménagement. Je vieillirais moins vite si l'on pouvait raccourcir et affaiblir nos hivers.

Je fais les vœux les plus sincères pour que vous soyez heureux, ainsi que tout ce qui vous entoure, car je vous aime, je vous estime et je vous regrette bien véritablement.

Madame de Mniszeck[1] *à Maurice Glayre.*

Wiczowno, 10 avril 1790.

... Si vous ne vous en tenez pas aux gazettes, presque toujours remplies de faussetés, vous devez être bien content des travaux de la Diète, et revenir de l'opinion que les faits dont vous avez été témoin, ont dû vous donner de notre incapacité et de notre faiblesse politiques. Tout a bien changé, et des circonstances heureuses ont développé des talents et une énergie auxquels on ne se serait pas attendu. Nous pouvons nous flatter désormais d'avoir secoué un joug honteux et de tenir notre place entre les puissances de l'Europe. Si notre Constitution est reçue par la Diète comme elle est projetée, nous sortirons de l'anarchie en conservant une liberté raisonnable[2]. Tout ne sera pas parfait, mais où est la perfection ici-bas? D'ailleurs nous sommes encore si neufs en fait de politique qu'on doit nous pardonner les fautes que nous avons faites et que nous ferons encore.

1. Madame de Mniszeck était une fille du comte Zamoyski et de Louise Poniatowska, sœur du roi. Elle avait épousé d'abord le prince Vincent Potocki. Quelque temps après son divorce, qui arriva au bout de quelques années, elle épousa le comte Mniszeck, grand maréchal de la Cour.

2. Il s'agit de la première ébauche de la Constitution qui fut adoptée par la Diète le 3 mai 1791.

Princesse Lubomirska à Glayre.

Varsovie, 27 avril 1790,

Il est vrai que la Prusse a proposé à la République le commerce libre en échange de Thorn et Dantzig, mais il est vrai aussi qu'elle s'est désistée de cette proposition à la première et seule représentation que son ministre lui a faite là-dessus, et il n'en est plus question. Je ne comprends rien aux intérêts des Cours et à la politique, mais les effets de celle de la Prusse sont heureux pour nous d'une manière trop évidente. Nous sommes enfin libres chez nous, libres dans la Chambre, dans nos délibérations politiques, libres dans la forme du nouveau gouvernement qui doit être présenté à la Diète la veille de la Saint-Stanislas. Ce qui est encore vrai, c'est que nos ministres commencent enfin à jouir de quelque considération dans les Cours étrangères, que le nom polonais ne se traîne plus, mais qu'il se porte tous les jours avec plus d'énergie et par conséquent avec plus d'honneur.

La Russie elle-même nous traite avec plus d'égards ; la preuve en est la punition cruelle qu'elle a infligée à quelques cosaques qui ont été surpris armés sur le territoire de la République et dont on avait demandé justice.

Je ne crois pas que nos législateurs se flattent de nous faire jamais jouer un rôle distingué parmi les

puissances, mais ne pouvons-nous pas espérer de reprendre la place que l'oppression nous avait fait perdre, et que notre alliance pourra être comptée pour quelque chose? Celle que la Porte vient de conclure avec la Prusse porte plus d'un témoignage d'estime et de bienveillance pour la République.

Le ministre du roi de Prusse doit être sans doute un homme bien habile pour avoir, en si peu de temps, amené les choses au point où elles en sont; mais ce qui fait l'éloge de son caractère moral, c'est d'être parvenu à ses fins par la confiance générale, c'est de n'avoir blessé personne, c'est de n'avoir employé que des moyens que la loyauté la plus sévère peut avouer, moyens qui sont autant de preuves de la bonne opinion qu'il a d'une nation qu'il n'a pas cru devoir chercher ni à corrompre, ni à abolir.

Malgré ma si constante amitié pour M. de Stackelberg, que les circonstances ne m'ont point fait démentir, malgré ma parfaite ignorance, je ne peux pas ne pas sentir l'extrême différence dans la conduite politique de ces deux ministres. M. de Luchesini [1] fait aimer et estimer la sienne. Il est d'ailleurs fort aimable, et madame sa femme le seconde parfaitement dans le désir qu'il a de plaire et de se rendre agréable.

Il est fort question maintenant, à la Diète, de la dépense énorme que la Commission du Trésor s'est

1. Luchesini représentait à ce moment-là la Prusse à Varsovie.

permise pour l'achat et les réparations de la maison qu'occupe actuellement l'ambassadeur. Il est rappelé et c'est M. de Bulhakow qui le remplace en qualité de ministre, car nous ne voulons plus d'ambassadeur. C'est le même Bulhakow qui a été ici avec M. de Repnin.

Quant à la conduite du roi, elle est, dans ces circonstances délicates, telle que vous pouvez vous l'imaginer d'après la connaissance si intime que vous avez de la bonté de son cœur, de la droiture de ses intentions et de la faiblesse de son caractère. Il a eu bien de la peine à vaincre cette longue habitude de dépendance; il a craint aussi de se livrer trop légèrement aux premières espérances du mieux. Il a fait souvent de mauvaise grâce des choses qu'il fallait faire cependant. Souvent, il gâtait dans la séance du lendemain ce qu'il avait fait de bien dans celle de la veille. Ces variations continuelles affligeaient une partie de ses amis et refroidissaient l'autre. La plupart de ceux qui l'entourent ne veulent pas sentir cette grande vérité que le roi de Pologne plus qu'aucun autre prince ne peut et ne doit avoir d'autre parti que celui de la nation, et qu'il ne peut avoir d'existence politique qu'autant qu'il est intimement lié avec elle.

Aujourd'hui, on est fort content du roi [1] et le départ

1. Le roi avait fini par se rallier au vœu de la majorité, et à suivre l'impulsion nationale qui poussait la Pologne vers la Prusse.

de l'ambassadeur va sans doute le mettre plus à son aise. Celui-ci ne cesse d'employer vis-à-vis de lui les mêmes moyens qui lui ont réussi autrefois et qui, aujourd'hui encore, ont plus de succès qu'on ne voudrait.

Le prince Poninski est libre sous la caution de son frère.

CHAPITRE VI

LA CONSTITUTION DU 3 MAI. — LES DERNIERS PARTAGES

Du gouvernement polonais à Maurice Glayre[1].

Varsovie, le 4 mai 1791.

La journée d'hier a produit ici la révolution la plus heureuse pour la Pologne en ce qu'elle n'a pas coûté une goutte de sang, qu'il n'y a pas été employé un seul soldat, ni aucune arme et que, sans aucune violence, elle a été effectuée de manière que tous les droits légaux de la liberté sont assurés plus que jamais. Le pouvoir exécutif a reçu dans la personne du roi le degré d'éner-

1. Cette lettre importante contient le résumé de la Constitution du 3 mai 1791. Elle montre qu'après les orages parlementaires qui avaient marqué les premiers mois de l'existence de la Diète, un apaisement s'était fait dans les esprits, et que la nation avait compris que le moment était enfin venu de sortir la Pologne de son état d'anarchie gouvernementale.

gie qui lui manquait. La succession au trône est assurée premièrement à la personne de l'Électeur de Saxe régnant, ensuite à ses descendants mâles s'il y en a et, en attendant, à sa fille unique déclarée infante de Pologne, et de la main de laquelle la République se réserve de disposer en son temps ; son époux futur deviendra la souche de la dynastie régnante future de la Pologne, si l'Électeur régnant n'a point de fils. En cas de minorité du roi, de maladie qui lui ôte la faculté de régner, ou de prison par l'ennemi en guerre, la Régence sera composée du même Conseil de surveillance qui doit faire toujours le Conseil du roi, et sera présidé à sa place par la reine mère avec tous les pouvoirs de la royauté, et si la reine n'existait pas, par le même Conseil présidé par le Primat du royaume.

La majorité du roi est fixée à dix-huit ans. L'héritier présomptif du trône, dès qu'il aura atteint cet âge et prêté serment à la Constitution, sera admis à assister au Conseil, mais sans y avoir d'avis. Le Conseil sera composé du Primat comme chef du clergé et président de la Commission d'éducation, et de cinq ministres dont l'un pour la police, le second pour la justice, le troisième pour la guerre, le quatrième pour les finances, le cinquième pour les affaires étrangères, choisis par le roi, et des deux secrétaires dont l'un pour le protocole, et le second pour les affaires étrangères.

Les quatre Commissions d'éducation, de police, de la guerre et du trésor recevront les ordres du roi con-

tresignés par un des ministres et en assureront l'exécution. L'organisation de ces différents dicastères et du département des affaires étrangères va être rédigée. La loi récente en faveur des bourgeois ainsi que celle qui a réglé les Diétines, deviennent partie intégrante de la Constitution dont la nouvelle forme contient un article déjà très favorable aux paysans.

La Diète reste à jamais seule autorité législative, composée de la Chambre des nonces et du Sénat, présidé par le roi, lequel n'a qu'une voix, outre celle de décision en cas de parité. Le roi, avec la majorité du Sénat a le *veto* suspensif jusqu'à la première législature suivante, toujours biennale. Le roi nommera à tous les emplois comme il y nommait au commencement du règne actuel, avant la loi de 1775, les Évêques, Palatins, Castellans et Ministres qui composent le Sénat et qui en sont membres à vie. Le roi nommera, confirmera ou changera tous les deux ans ceux des membres qui entrent au Conseil.

Les ministres seront responsables de leurs biens et de leurs personnes. Quand les deux tiers des Chambres réunies leur intenteront un procès pour transgression positive de la loi, leur tribunal sera le Jugement comitial toujours existant, où ils pourront être punis ou absous selon leurs moyens de défense. Quand la pluralité des deux Chambres témoignera au roi n'avoir plus de confiance en quelqu'un des ministres, le roi sera obligé d'en nommer un autre.

Les ordres du roi n'auront de valeur que quand ils seront contresignés par un des ministres; si tous refusaient de contresigner et que le roi s'obstinât, le maréchal de la Diète toujours assistant au Conseil (mais muet en tout autre cas), aura le pouvoir de convoquer la Diète toujours existante dans les mêmes membres élus et à vie, mais dont l'autorité législative n'existera que tous les deux ans pendant une session dont le terme va être réglé, hors lequel la Diète non assemblée ne pourra être convoquée que pour les cas particuliers de guerre étrangère ou commotion, ou collision grave interne, peste, famine, ou autres cas graves semblables.

L'initiative appartient au roi qui enverra ses propositions aux Diétines dans ses universaux et directement à la Chambre des nonces pendant les Diètes. Il sera néanmoins libre aux Diétines et aux nonces de faire leurs propositions aussi. Les instructions ou mandats ne seront obligatoires aux nonces que pour les affaires de leurs districts. Dans tout le reste, ils sont représentants libres de la nation entière. Le Conseil de surveillance n'aura que des pouvoirs provisoires dans l'intervalle des Diètes tant pour les règlements intérieurs que pour les traités avec l'étranger.

En conséquence de l'acte de cette nouvelle Constitution, déjà assermentée par le roi et par tous ceux qui y ont pris part au moment de sa confection et signé par les deux maréchaux de Confédération Malachowski et Sapiéha, ceux-ci l'ont portée immédiatement à la Com-

mission de guerre, laquelle y a prêté serment d'obéissance et a expédié sur-le-champ l'ordre à toutes les parties de l'armée de le prêter de même. L'armée consiste actuellement en soixante mille hommes.

Le changement de cette Constitution ne pourra être proposé que tous les vingt-cinq ans.

Madame de Mniszeck à Maurice Glayre.

Varsovie, 9 mai 1791.

... Le plan de la nouvelle Constitution, proposé il y a plus d'un an, restait toujours en arrière, parce qu'on l'épluchait article par article, que chacun voulait y ajouter ou y retrancher quelque chose et parce que tantôt le parti russe, quoique déjà en très petit nombre, et tantôt les partisans de l'ancienne forme, s'opposaient à tout changement et trouvaient toujours un prétexte pour gagner du temps. D'un autre côté, les patriotes, quoique bien supérieurs en nombre, n'osaient pas risquer de proposer les points les plus importants, parce qu'ils craignaient qu'on n'en défigurât le sens à force de corrections. Il fallait donc biaiser *(sic)* et attendre un moment favorable pour frapper le coup.

Il se présenta enfin de cette manière. Il y a déjà quelque temps que M. Woyna [1] manda à la députation des affaires étrangères, sans cependant l'affirmer

1. Woyna était depuis 1789 représentant diplomatique de la Pologne à Vienne.

comme chose certaine, qu'il était question d'un nouveau partage de la Pologne qui devait être proposé par la Cour de Berlin. Ce bruit tomba après que cette Cour eut fait présenter à la Diète une note justificative que vous aurez lue dans la *Gazette*. Mais, la semaine dernière, deux courriers de Vienne et de Pétersbourg annoncèrent plus positivement que la Russie et l'Autriche proposaient un traité de paix à nos dépens, et qu'il s'agissait de nous partager en cinq principautés dont une était destinée au prince Potemkin [1].

Cette nouvelle causa d'abord une consternation générale. On en profita. Le jour fut pris pour le 5, mais le secret fut trahi, ce qui avança l'exécution de deux jours.

La séance du 3 fut donc ouverte par la lecture des dépêches dont je viens de parler. Le roi prit ensuite la parole et exhorta à l'union, exposa le danger de la République, et demanda qu'on signât les articles de la nouvelle Constitution et la succession pour l'Électeur de Saxe et sa fille, et que c'était le seul moyen de nous sauver en donnant de la consistance à notre gouvernement et en éloignant tous les prétextes dont

1. Le prince Potemkin, dont le nom est déjà venu plusieurs fois dans les lettres précédentes, avait toujours eu à la Diète un parti assez nombreux qui fit opposition au roi jusqu'au moment où il obtint la suppression du Conseil permanent. Potemkin désirait profiter des discordes polonaises pour arriver à remplacer Stanislas-Auguste. On sait qu'il mourut dans cette même année 1791.

les puissances voisines pourraient se servir contre nous. Ce discours fut fort applaudi et vivement appuyé par le grand nombre. Les opposants, en partie intimidés, en partie hués par les arbitres, n'eurent pas le temps de se reconnaître. On demanda à grands cris que le roi prêtât serment, ce qu'il fit sur-le-champ; toute l'assemblée suivit son exemple et fut portée par la foule à l'église Saint-Jean, où le *Te Deum* fut chanté au bruit du canon. La joie publique se manifesta par les cris de : *Vivat Krol! Vivat Elector Sashi!* et cette joie fut d'autant plus générale que les bourgeois avaient été, quelques jours auparavant, élevés presque à l'égalité, par les priviléges qu'on leur a accordés, et ce qu'il y a d'heureux, c'est que tout ce tumulte n'occasionna pas le moindre désordre.

Comme le jour de la fameuse séance, on avait cru les précautions nécessaires, on avait fait avertir les bourgeois de se tenir assemblés près du château. Il s'en est trouvé plus de douze mille dans les environs, cependant sans armes. Cela avait donc un peu l'air d'une violence; mais s'il y avait quelque chose d'irrégulier dans cette séance, on l'a réparé le jeudi suivant où tout a été confirmé par l'unanimité la plus décidée et la plus tranquille. Il est sûr qu'on aurait pu se dispenser de mettre les bourgeois en jeu, car c'est un exemple dangereux, et cela a fait dire que ces gens, aujourd'hui si reconnaissants, pourraient devenir un jour les instruments de la tyrannie. Mais il me semble

que c'est mal raisonner, car ces bourgeois, aujourd'hui confondus avec les nobles, auront le même intérêt qu'eux de maintenir une Constitution libre.

Il faut voir maintenant si cet acte de vigueur nous sauvera du partage dont je crois cependant qu'on a un peu exagéré la nouvelle, pour frapper plus sûrement le coup. Si la Saxe accepte, comme il y a toute apparence, on peut se promettre le salut et l'intégrité de la Pologne, et si elle n'accepte pas, à cause de quelque opposition qu'on ne saurait prévoir, un trône entouré de la dignité et du pouvoir qui lui appartiennent pour le bien de l'État, une nation toute d'accord à vouloir l'ordre, aura, dans les circonstances actuelles de l'Europe, une considération que n'aurait jamais eue la Pologne anarchique.

Excusez ces détails, qui vous intéresseront sans doute, car vous aimez le roi, et vous serez bien aise de voir que sa nation a gagné du côté des lumières et de l'énergie qui lui manquait. Il est sûr que nous avons considérablement mûri depuis cette Diète.

Du roi à Maurice Glayre[1].

Varsovie, le 21 juin 1791.

Mon bon ami, il est vrai que tant que je n'avais

1. L'importance de cette très longue lettre, n'échappera à personne. Elle fait connaître admirablement bien le caractère, les idées personnelles et politiques et les hésitations du roi Stanislas.

rien reçu de vous sur l'événement du 3 de mai, je me disais : Voilà beaucoup de lettres, mais il m'en manque une sur laquelle mon cœur comptait ; enfin elle est venue et j'y ai bien tout lu, mon ami Glayre.

Vous conviendrez, je crois, m'avoir entendu dire bien des fois que de toutes les erreurs humaines, l'orgueil est celle qui m'a toujours paru le moins excusable. En s'examinant, peut-on se refuser à l'aveu que celui qui se dit : J'ai bien parlé, j'ai bien agi, j'ai été habile, j'ai été brave dans telle ou telle occasion, je me dois tel ou tel succès, peut-on, dis-je, ne pas convenir, pourvu qu'on soit de bonne foi, que celui qui se parle ainsi oublie que s'il n'avait pas eu la pensée convenable au moment, si cette pensée ne lui était pas venue, il n'aurait pas eu le succès dont il se glorifie ? Or, est-ce qu'on est le maître de se donner une pensée ? Quand elle vient à propos, est-ce autre chose qu'un message gracieux de la Providence ? Qu'est-ce que la présence d'esprit et la facilité de l'élocution ? Qu'est-ce que le courage enfin ? Des dons accordés pour de certaines fins par celui qui les refuse souvent à ceux qui s'en croient le mieux pourvus. Jamais je n'ai été plus convaincu de ces vérités que depuis le 3 de mai.

Quand je réfléchis de sang-froid à tout ce qui s'est dit et fait ce jour-là, quand je repasse surtout mes propres sensations, je vous assure que je suis souvent dans le cas de me demander à moi-même : Comment

n'ai-je pas hésité dans telles ou telles circonstances? comment ai-je rejeté des avis dictés par l'amitié et qui paraissaient l'être par la prudence et dont l'événement seul a démontré l'erreur? Comment moi, que vous avez connu si sujet aux perplexités et à l'irrésolution produites par l'excès de la faculté qui fait envisager tous les côtés d'une question, comment, dis-je, ai-je passé sur tout cela? A toutes ces questions, je ne trouve d'autre réponse sinon : Dieu l'a voulu. Mon ami, je ferais un livre au lieu d'une lettre, si je détaillais ici toutes les particularités dont le concours a produit cet événement vraiment extraordinaire : *Non sine numine Divum, animosus infans*.

Ce texte d'Horace convient à la chose. Nous étions une nation d'enfants, mal élevés, revêches, volontaires, alternativement timides et téméraires par ignorance et par étourderie, et nous ne paraissions avoir de tenue que pour des préjugés déraisonnables. Eh bien! tout cela a disparu et comment?

Toute la première année de notre Diète actuelle n'a été qu'une suite de mortifications pour moi, causées par quelques chefs qui satisfaisaient ou leurs passions ou le désir d'amener un nouvel ordre de choses, et par une multitude qu'on avait su remplir des préventions les plus injustes contre moi.

La destruction du Conseil permanent et celle de nos relations politiques jusqu'alors existantes me paraissaient devoir amener l'anarchie au dedans, et

les vengeances les plus promptes et les plus funestes au dehors. Vous auriez, je crois, pensé de même d'après les données précédentes, d'après la connaissance des personnes dont notre sort semblait dépendre. Pourtant, j'ai résisté au torrent parce que je m'y voyais obligé.

Au bout d'un an, j'ai vu que le maître du sort disposait autrement et des circonstances et du cœur du souverain que je croyais le mieux connaître. Je me suis dit alors : Cela étant, tout change, excepté mon devoir de rester, à tout risque, inséparable du gros de ma nation, et, pour que je puisse encore lui rester utile, la guider, l'avertir, la prémunir, il faut que je lui plaise.

Dès lors, je me suis rendu coulant sur toutes les gênes, sur toutes les diminutions qu'on a voulu m'imposer. Cela a émoussé la mauvaise volonté. J'ai fait même des sacrifices volontaires que le besoin public du moment a rendus d'autant plus méritoires aux yeux de la nation, que ma situation, quant aux affaires domestiques est aussi connue que fâcheuse.

Il s'est présenté dans la suite plusieurs occasions où j'aurais pu encore empêcher la réussite de quelques avantages personnels de certains individus qui m'avaient fait le plus de peine. Je suis allé au contraire au devant de leurs vœux ; peu à peu l'opinion s'est établie assez généralement que pourtant je n'étais pas, ni comme homme ni comme roi, aussi mauvais

qu'on avait cherché à le faire croire et que, de plus, je pouvais bien avoir en partage quelques qualités et quelques lumières qui pouvaient être utilisées.

D'un autre côté, ces mêmes chefs dont j'ai parlé ci-dessus, s'apercevaient qu'à force d'avoir prêché ces belles maximes exagérées d'indépendance, ils avaient produit dans la plupart de leurs clients une insubordination si grande que ces chefs mêmes n'en étaient plus les maîtres et que la présomption des individus détruisait l'ensemble de leur parti et qu'il résultait journellement de là des obstacles à leurs vues même les plus utiles et par conséquent leur discrédit aux yeux des étrangers.

Un autre motif encore a contribué à changer à mon égard les dispositions de ces chefs.

Ils éprouvaient déjà dans la seconde année de la Diète, ce qui est arrivé souvent dans tout pays et dans tous les temps de factions : le ton impératif des chefs, la causticité de leurs jeunes parents, l'abus, en un mot, du pouvoir et de la victoire, leur a nui. Ils ont vu jusqu'aux symptômes de la haine la plus décidée se répandre dans le public contre eux par les raisons susdites, et par l'intérêt même et la compassion qui s'est réveillée enfin en ma faveur assez généralement, de sorte que la Diète n'allait plus du tout comme ces chefs le voulaient, et que finalement ils avaient lieu de se convaincre que, sans une coalition, ils ne pourraient plus faire rien de bon pour eux, ni rien de

vraiment utile pour la nation, dont ils désiraient cependant vivement la gloire.

Il y a précisément un an que la réunion de toutes ces circonstances a porté le principal de ces chefs à me faire des ouvertures analogues à cette coalition par le maréchal de la Diète Malachowski, dont la droiture et le véritable patriotisme n'ont jamais pu être mis en doute. Il m'a dit : « On est convaincu que sans vous, on ne peut opérer rien de bon. Donnez-nous votre confiance, dictez-nous vos volontés, nous ferons tout pour vous et avec vous. »

Pendant cinq mois, je n'ai répondu que par des compliments à ces ouvertures, que je ne croyais sincères que dans la bouche du maréchal Malachowski. D'ailleurs, je prenais pour un rêve l'espoir de faire tout d'un coup renoncer la nation entière (ou même la majorité de la Diète seulement) aux préjugés contraires à la succession au trône et à l'énergie du gouvernement.

Ce ne fut que vers Noël que je commençai à étendre ma confiance. Cependant lorsqu'on me pressait de dresser un plan différent de celui que ces messieurs avaient imprimé cinq mois auparavant, j'hésitai encore quelques semaines. Enfin, je dictai l'esquisse de ce qui s'est exécuté le 3 mai. Vous vous doutez bien que l'on m'a objecté bien des difficultés à plusieurs desquelles j'ai été obligé de céder et qui, selon mon opinion, ont rendu mon plan encore plus imparfait qu'il

ne devait l'être. Mais une chose bien vraie quoique difficile à croire, c'est que, dans les derniers huit jours qui ont précédé l'événement, on m'a forcé la main précisément sur un article dans lequel je me donnais moins de pouvoir, au point que l'on m'a dit : « Nous ne ferons rien du tout, si vous ne convenez avec nous de cette augmentation de pouvoir. »

Il est impossible de vous mander ceci par lettre, mais si, comme je l'espère, vous venez un jour me voir, je vous l'expliquerai. Je me borne aujourd'hui à vous dire que deux causes ont opéré ceci : l'une a été la défiance contre certains individus ; l'autre l'opinion que sans ce pouvoir de plus, l'énergie du gouvernement ne serait pas suffisante.

Depuis Noël jusqu'à la fin d'avril, il a fallu chercher à s'assurer d'une pluralité considérable en conservant le secret de l'entreprise. C'est en cela qu'il a fallu le plus d'adresse et de circonspection. On s'y est pris de telle manière qu'un certain nombre de prosélytes ont commencé par se croire eux-mêmes les auteurs du projet, et comme tels s'en sont rendus les apôtres. Il s'est formé peu à peu des clubs d'abord imperceptibles, ensuite plus marqués et, ce qui fait l'éloge de leurs membres, c'est que le secret a été conservé entre plus de soixante personnes pendant plus de trois mois qui ont été employés à grossir la boule de neige, et à perfectionner le plan ou à y faire des changements. Il y a eu encore cela de singulier que

mes plus anciens, mes plus intimes amis et serviteurs ont été les derniers instruits et précisément ont été ceux avec lesquels j'ai eu le plus de peine, premièrement parce qu'ils voyaient à la tête de l'entreprise, ceux qu'ils regardaient depuis tant d'années comme mes ennemis les plus invétérés et comme les hommes les plus injustes et les plus pervers ; en second lieu, parce qu'ils en avaient reçu beaucoup de désagréments personnels ; en troisième lieu parce que je leur avais laissé le moins de temps pour se dépouiller chacun en son particulier du vieil homme, et qu'un grand nombre d'entre eux joignaient à un grand attachement pour moi, les préjugés les plus sarmates. Enfin nous fixâmes le 5 mai pour le jour de l'exécution. Mais dans la semaine qui précédait ce jour les ministres étrangers parvinrent pourtant à savoir non pas le plan entier, mais seulement qu'il se tramait quelque chose. D'après des propos de conversation et des maximes générales qu'ils avaient entendu échapper, longtemps auparavant, de la bouche de quelques-uns des chefs, ils comprirent bien de quoi il devait être question. Ils arrangèrent tous leurs contre-batteries pour le 5 de mai. C'est ce qui nous porta à déranger leurs mesures en avançant l'exécution de notre projet au 3 du même mois.

On a mis dans quelques gazettes qu'à trois heures du matin de ce jour-là, il s'était tenu chez moi une assemblée préparatoire. Cela est absolument faux ;

tout le monde a dormi tranquillement cette nuit-là ; du moins je puis en cela répondre de moi.

La séance commença vers midi. Après un flottement successif en bien et en mal, j'avoue que vers cinq heures je commençais à croire la journée perdue. Je voulus parler pour la troisième fois. Je fis un geste de la main pour demander le silence. Ce geste fut interprété comme l'exemple et l'appel au serment. On m'entoura en foule avec les acclamations les plus vives. Je vis alors que le moment était venu. Au lieu de rester assis, je montai sur mon fauteuil, j'appelai l'évêque de Cracovie pour me dicter le serment que l'on me demandait de toutes parts, et la chose fut faite.

Deux de ceux qui pendant toute la Diète m'avaient été le plus contraires, un entre autres qui avait balancé entre le *oui* et le *non* ce matin même a été véritablement celui qui m'a demandé le plus instamment de procéder au serment et ce fut d'après son discours que je voulais parler pour m'assurer encore de la disposition des autres, lorsque mon bras levé produisit ce mouvement général et pressant autour de moi.

Après avoir tout fait dans la capitale, il fallut songer aux provinces et premièrement à l'armée. Celle-ci a déjà accompli le serment partout et de la meilleure volonté. Les maréchaux de Confédération ont publié des universaux dont l'effet a produit déjà des adresses

d'adhésion à la révolution de presque toutes les Commissions palatinales de tout le royaume. Dans plusieurs endroits, la noblesse assemblée en grand nombre a même juré la nouvelle Constitution de plein gré, car le serment n'a été ordonné qu'aux seules troupes et aux deux Commissions de la guerre et du Trésor.

Vous vous doutez du reste que les bourgeois de toutes les villes favorisées par la loi du 18 avril, confirmée par celle du 3 mai, nagent dans la joie et se feraient hacher pour la révolution.

Le soir même du 3 mai, M. de Golz, ministre de Prusse ici, en l'absence du marquis de Luchesini, écrivit un billet pour se plaindre de ce qu'on lui avait fait mystère de la révolution, ainsi qu'à tous les ministres étrangers. J'écrivis ce même soir au roi de Prusse, comme au seul allié de la Pologne. Il m'a répondu de la manière la plus amicale et agit en conséquence.

Nous n'avons point fait encore de démarches officielles publiques envers l'Électeur de Saxe, parce que nous prévoyions ce qui est arrivé. Il a déjà reçu les témoignages les plus exprès du consentement du roi de Prusse, mais il attend encore ceux de l'empereur, quoiqu'il s'en croie sûr d'après des indices à peu près décisifs. Lorsque cela sera effectué, nos démarches publiques auront lieu envers lui et les autres Cours.

J'ai de bonnes raisons de croire que la Russie ne

mettra point d'obstacles ouvertement à ce que nous avons fait. Je continue à recevoir des avis qui confirment ceux qui ont fait impression sur la Diète en lui faisant voir que le seul moyen d'empêcher ou un nouveau partage ou au moins un nouvel asservissement, était de faire ce que nous avons fait.

Depuis le 3 mai, la Diète n'a pas cessé de régler beaucoup de détails, conséquences de la décision de ce jour-là.

J'ai oublié de vous dire que le 1er mai, j'appris qu'un des ministres étrangers avait dit : « J'ai fait ce que j'ai pu, comme vous autres, pour intimider le roi et ses amis; mais probablement qu'ils sentent que s'ils font leur révolution, ils deviendront par là même plus considérables à nos yeux .» Ce mot, que j'ai su d'abord par un heureux hasard, acheva de fixer ma détermination, et j'en ai fait usage dans mes discours du 3 mai.

Le vertueux grand maître d'artillerie Potocki, élevé dans le préjugé contraire au trône successif, avait cependant appris la nouvelle du 3 mai avec résignation; mais le hetman Rzewuski l'a échauffé au point qu'il a écrit des lettres fulminantes au maréchal et à Séverin Potocki, une lettre pathétique au maréchal de la Diète, et à moi une très longue où il me conseille et me prie de défaire ce que j'ai fait, en réponse à une lettre très aimable que je lui avais écrite. Je ne lui répondrai plus. Le maréchal de la Diète lui répond d'une manière qui devrait le convertir. Jusqu'ici il dit que toute

liberté est perdue en Pologne, que par conséquent il veut vendre tout le bien qu'il y possède et aller chercher la liberté ailleurs. Je joins ici un exemplaire de la Constitution. Vous jugerez si la liberté d'une nation peut être mieux assurée.

Vingt-cinq des vingt-sept qui ont protesté le 4 mai contre l'acte du 3, ont assisté à la séance du 5, à laquelle il a été décidé à l'unanimité de revêtir de toutes les formes légales l'acte du 3. Le prince Stolnik Czartoryski et quelques autres qui avaient été absents de Varsovie le 3 mai, ont fait depuis des manifestes en vertu des anciennes instructions de leurs palatinats, contraires à la succession, mais ils ont déclaré cependant qu'ils ne tenteraient point de former une Confédération, parce qu'ils reconnaissent que la guerre civile serait le plus grand des maux et ouvrirait la porte aux étrangers pour nous remettre sous un joug probablement encore plus dur que le précédent. Les Commissions palatinales de Volhynie nommément, dont le prince Stolnik est nonce, ont déjà adhéré à la révolution. Les deux tribunaux de Lublin et de Grodno ont fait aussi déjà leurs actes d'adhésion.

Je ne me dissimule pas, malgré tout cela, que la légèreté, la peur ou la corruption pourraient encore tenter, sous le nom spécieux de liberté et de lois antiques, de renverser notre ouvrage si elles étaient employées et soutenues par les puissances étrangères; mais, d'après ce qui est fait jusqu'ici, il ne faudrait

pas moins qu'une guerre civile pour cela, et je vous ai déjà dit que j'ai tout lieu de croire que les deux Cours impériales ne le tenteront point, précisément parce qu'il faudrait une nouvelle guerre pour cela. Or, tout le monde a le plus grand besoin de la paix, et je crois à la paix malgré tous les appareils contraires. L'Angleterre et la Prusse ne nous demandent plus Dantzig.

Lorsque, au commencement de la séance du 3 mai, on me demanda par acclamation d'adopter la nouvelle forme de gouvernement, je demandai dans mon premier discours d'être libéré de l'article des *Pacta conventa* [1] contraire au trône successif. Presque toute la Diète me répondit : « Les interrègues ont fait nos malheurs ; nous vous demandons, au nom de la nation, d'adopter la nouvelle Constitution dont on vient de vous lire le projet. » Trois ou quatre voix parlèrent contre. Une de celles-là était ce même Suckoszewski qui avait été si utile dans l'affaire des bourgeois au 18 avril ; l'autre fut le castellan Ozarowski, mécontent de ce que je destinais la place de trésorier de la Couronne au castellan Ostrowski et non pas à lui. Il faut savoir qu'Ostrowski depuis soixante ans est à la tête de mes affaires domestiques et me sert avec le zèle le plus utile sans avoir jamais reçu ni pension, ni gratifica-

1. Les *Pacta conventa* étaient les conditions que les Diètes imposaient au roi nouvellement élu, et que celui-ci s'engageait à observer pendant tout son règne.

tion quelconque de ma part, tandis que j'ai déjà fait et fais encore beaucoup de bien à Ozarowski. Ce fut à la troisième invocation de la Diète (dont Zabiello fit la dernière motion) que j'ai prêté le serment.

Si au *veto* suspensif du Sénat on avait ajouté une forme de discussion réciproque entre les deux Chambres, nous nous serions rapproché davantage de la Constitution anglaise, mais l'esprit du jour était si contraire aux prérogatives du Sénat que j'ai dû me contenter de ce que j'ai obtenu sur cette matière. Il en est de même sur plusieurs autres points où il a fallu ménager l'esprit défiant de la liberté, de sorte que j'éprouve déjà, depuis que le Conseil de surveillance (que nous nommons Straz) est en exercice, bien des gênes qui bornent le pouvoir exécutif d'une manière telle que le bien ne peut pas se faire aussi facilement, ni aussi vite que je le voudrais; mais ce sont des inconvénients auxquels il faut me résigner et les regarder comme petits en comparaison des avantages acquis dont le plus grand, à mes yeux, est que notre Constitution actuelle porte en elle-même les moyens successifs de son amélioration.

Vous vous doutez bien que je suis plus occupé que jamais. J'ai cependant pris sur le peu de temps dont je puis disposer celui qu'il fallait pour vous faire ce tableau de notre position présente, parce que c'est pour vous, pour mon bon ami que je le fais. Il suffira, je crois, pour vous faire deviner (du moins à peu près)

le pourquoi de bien des choses que vous apprendrez successivement.

En m'occupant uniquement, dans cette grande affaire du bien-être de ma nation, je n'ai ni dû ni voulu y faire entrer aucunement mes affaires domestiques. Elles sont dans l'état le plus embarrassant et le plus onéreux. On me fait, à la vérité, entrevoir des perspectives qui doivent me délivrer de ce ver rongeur; mais il y a bien des *si* et des *mais* à ces perspectives, et comme tout le cours de ma vie m'a accoutumé à éprouver toujours de longs revers et des chagrins cuisants à la suite de quelque succès brillant et extraordinaire, je suis tout préparé à me voir dans quelque situation bien pénible après ces moments heureux. Cependant, comme vous savez que j'ai eu dans ma vie plusieurs pressentiments qui se sont vérifiés, j'ai lieu de croire que je ne serai pas trompé sur celui qui m'a fait dire, lorsque je n'avais encore que vingt ans : « Je me crois destiné à faire quelque grand bien à ma patrie, mais dans un temps, et de manière qu'un autre recueillera le bon grain que j'aurai semé. » Toutes les probabilités et mon âge me confirment dans cette croyance; mais cela suffit pour que je puisse me dire en mourant : « J'ai pourtant fait un bien qui durera après moi, et ma mémoire sera recommandable. »

Il ne vous sera pas, je crois, indifférent d'apprendre que celui à qui je dicte cette lettre est le fils de ce bon vieux Karas que nous avons tant aimé tous deux. Je

compte que j'aurai en lui un bon sujet appliqué et discret, comme son emploi l'exige.

Je veux vous dire aussi que j'ai reçu les plus grands services de deux hommes que vous avez connus, mais que vous n'avez pas pu connaître autant qu'ils le méritent : l'un est Viczinski. Il a employé une éloquence et une énergie étonnantes dans cette Diète ; il est le chef très intelligent et très soigneux de mon cabinet particulier. L'autre est l'abbé Piattoli. Il a servi infiniment à rapprocher de moi le maréchal Potocki, au point qu'il est devenu, conjointement avec le maréchal de la Diète, Malachowski, le principal agent de la révolution.

Le grand général Branicki a été tellement surpris par l'explosion inattendue de notre ouvrage, qu'il n'a pas eu d'autre parti à prendre que de venir le surlendemain me dire qu'il renonçait désormais à l'opposition. Je lui ai répondu : « Ce sera vous qui remplirez dans le Conseil la place de ministre de la guerre. » Cela seul suffit : 1° à le consoler de la diminution des pouvoirs de sa charge de hetman ; 2° à le consoler de l'abolition de cette charge, et même de ce titre de hetman, *post modernos possessores ;* et 3° cela a fait surtout que ceux qui croyaient que notre révolution serait immédiatement attaquée par la Russie se trouvent désorientés.

Le maréchal Mniszeck m'a demandé lui-même de n'être pas du Conseil. Le maréchal Potocki m'a de-

mandé lui-même que ce ne fût pas lui, mais Chreptowicz qui fût ministre des affaires étrangères.

Le chancelier Malachowski avait pris un vertige, et était parti de Varsovie en résignant son emploi. J'ai réussi à le lui faire reprendre ; ceux qui espéraient qu'il deviendrait le chef de l'opposition ont encore perdu leur calcul. Le nom de Malachowski est extrêmement populaire. Le retour du chancelier et son entrée dans le Conseil m'ont rendu une vingtaine de voix dans la Diète, lesquelles n'auraient pas laissé que d'incommoder, malgré le crédit prépondérant et l'opinion générale d'intégrité dont jouit son frère le maréchal.

Actuellement mon frère, le Primat, peut et doit revenir. Il sera bien reçu par ceux mêmes qui lui ont fait le plus de peine il y a deux ans. L'absence qu'il a faite a été absolument nécessaire. La position était si belle que sa présence ici aurait éloigné et peut-être empêché le bien qui s'est fait, mais son retour facilitera et augmentera le bien qui doit se faire[1].

Quand vous aurez un fils, je m'en déclare le parrain à l'avance ; je répète que je souhaite et que j'espère que vous viendrez pourtant me voir un jour ou l'autre.

Je prévois une question que vous auriez à me faire au bout de tout ce récit : la révolution était-elle donc

1. On se rappelle les attaques auxquelles il fut en butte dans les premiers temps de la Diète, à cause de son penchant pour l'alliance russe.

facile ou difficile? Voici ma réponse : elle eût été impossible si nous avions voulu la produire par les moyens et les formalités accoutumées, en passant par les Diétines avant de la porter à la Diète. Il a fallu recourir au *fac et excusa*. La surprise, jointe au respect que cette longue Diète, réputée si patriotique, a imposé à la nation entière, a servi conjointement à contenir les provinces. Vous savez que la plupart des hommes sont moins portés à défaire une œuvre faite, quoiqu'elle leur déplaise, qu'à la prévenir. Il faut pourtant dire aussi que la grande quantité d'écrits publiés, et par des anonymes et par des auteurs qui se sont nommés, depuis plus d'un an, ont accoutumé notre public à la discussion de la question du trône successif.

L'évêque de Kaminiec, Krasinski, qui, comme vous vous souvenez, a été le pilier de la Confédération de Bar, est venu ici dans l'intention de m'être contraire en tout, il y a de cela plus d'un an, et il me l'a déclaré rondement dans son premier entretien. Je lui ai dit : « J'aime cette franchise ; vous me déclarez la guerre avant de me la faire ; beaucoup d'autres me la font après m'avoir dit qu'ils m'aimaient tendrement. » Au bout d'une heure d'explications, cet évêque est sorti de chez moi en se déclarant mon ami, et il l'est devenu effectivement. Il a mis son nom à plusieurs écrits en faveur du trône successif.

Finalement, il faut dire encore que l'éducation amé-

liorée depuis vingt-sept ans et le goût de la lecture des livres étrangers répandu ici depuis la même époque, ont beaucoup contribué à donner les lumières sans lesquelles la révolution eût été impossible. Cependant la plupart de ceux mêmes qui avaient acquis ces lumières croyaient encore si impossible de surmonter, sans les dernières violences, les préjugés sarmates de la grande multitude, que presque aucun des plus éclairés n'osait avouer sa véritable opinion, surtout dans les provinces. Il est bien vrai encore que six mois avant le commencement de la Diète actuelle, celui qui aurait seulement proposé de nommer mon successeur de mon vivant aurait risqué de se faire sabrer. Mais il s'est trouvé dans cette Diète une vingtaine de jeunes gens qui ont fait de bonnes études et qui ont de l'éloquence et du courage. Leurs propos et leur détermination ont enhardi les vieux de la Diète.

Mais, pour le coup, il faut finir réellement cette énorme lettre, en vous répétant mon désir et mon espérance de vous revoir un jour et de vous embrasser tendrement. J'espère que madame Glayre ne s'y opposera pas, non plus que son père.

Je les salue cordial[illegible] deux, puisqu'ils vous render[illegible]x.

[illegible]

[illegible]

... Vous me remerciez [illegible]
donnés dans ma lettre [illegible]
un plaisir de vous [illegible]
qu'on aime à rendre [illegible]
pensé, [illegible]
en second lieu [illegible]
pièces qui serviront [illegible]
je pourrai [illegible]
sans doute. [illegible]
que j'ai de [illegible]
m'en défends pas [illegible]
une partie de [illegible]
comme [illegible]
crois que tout homme [illegible]
a fait participer à de grands [illegible]
les temps [illegible]
la connaissance des causes [illegible]
actions, de celles de ses [illegible]
lesquels ils ont combattu [illegible] les obstacles,
et des raisons qui les ont obligés à leur [illegible]

1. Des Mémoires de [illegible] sous le titre de [illegible]

quefois. Fontenelle a dit que les sottises des pères sont perdues pour les enfants. Cela serait moins vrai si les pères étaient toujours historiens fidèles et attentifs.

Vous avez raison de ne croire qu'avec mesure aux périls qui pourraient nous menacer au dehors. L'empereur et le roi de Prusse se sont déjà promis de n'attenter ni à nos possessions, ni à notre Constitution, et ils paraissent enfin avoir connu qu'en devenant amis, ils écartaient leurs dangers réciproques et le besoin de cette amie trop puissante pour ne pas leur être formidable. Et cela même, comme vous dites, leur donne un intérêt commun à la conservation de la barrière qui les en sépare. Cependant, cette barrière est menacée depuis la conclusion des préliminaires de Galatz, et le paraîtra davantage lorsque la paix russo-turque sera ratifiée[1]. Déjà nos deux principaux mécontents étaient partis de Vienne pour la Hongrie; le grand maître d'artillerie, Potocki, était même arrivé à Jassy la veille de la mort du prince Potemkin.

Comment ne pas reconnaître le doigt de Dieu dans cet incident? il a produit deux avantages considérables: d'abord il brouille, ou du moins il retarde, les projets de nos malintentionnés. En second lieu, il a encouragé la Diète à un nouvel acte de vigueur, qui devenait nécessaire et même indispensable. Elle

1. La paix entre la Russie et la Turquie fut signée à Jassy, le 9 janvier 1792.

vient d'ordonner à tout militaire de la République de Pologne, absent par congé, d'accomplir incessamment le serment prescrit à toute l'armée, dès le 3 de mai, et à tout ministre d'État absent du pays, de venir dans trois mois au plus tard vaquer à ses fonctions. S'ils obéissent, le fil de leur trame extérieure est coupé; s'ils n'obéissent pas, ils seront soumis aux jugements comitiaux, et ils perdront leurs emplois et leur importance dans l'esprit des petits individus dont les opinions et les intentions étaient encore indécises ou mauvaises à l'égard de la Constitution du 3 mai.

Il n'est donc pas apparent qu'il se fasse une levée de boucliers dans le pays, et tant que cela ne sera pas, tant que la Russie n'aura pas le prétexte d'appuyer un corps de citoyens soi-disant opprimés, il est à croire qu'elle ne nous attaquera pas. D'ailleurs, nous conservons le droit de réclamer le *Casus fœderis* auprès de notre allié le roi de Prusse, si la Russie nous attaquait en haine de ce qui s'est fait à cette Diète[1].

Néanmoins, je ne prétends nullement être exempt de toute inquiétude. Il est vrai que le désir personnel du prince Potemkin de me succéder (chose dont il ne se cachait point) est mort avec lui; mais l'intérêt et, par conséquent, le désir d'influer en Pologne ne sont sans doute pas éteints en Russie. Nous verrons proba-

1. On sait que les espérances et les prévisions du roi allaient être cruellement démenties six mois plus tard, lorsque se fonda la Confédération de Targowitsa, protégée par la Russie.

blement bientôt le plus ou moins d'énergie de ce principe.

Si le Ciel continue à nous protéger, il produira dans l'âme de Catherine II cet amour du repos que l'âge amène ordinairement, qu'une satiété de gloire doit augmenter et dont, peut-être, elle sentira le besoin après tant de guerres et tant de dépenses, surtout si elle réalisait exactement les immenses générosités qu'on lui attribue à l'égard des princes et des émigrés de France. Quoiqu'il semble que l'on doive peu compter sur une nation longtemps légère et inconséquente, encore peu armée et surtout peu riche, je crois pourtant, d'après ce que je vois, pouvoir me promettre qu'elle résistera courageusement avec moi à la violence si on la tentait contre nous, et même assez longtemps pour fatiguer ses oppresseurs. Ce sont précisément les deux districts limitrophes de la Russie, et qui voyaient assembler des corps de troupes russes tout près d'eux, qui ont été les premiers à prêter serment volontairement à la Constitution du 3 mai, et le nombre de leurs imitateurs s'augmente encore journellement.

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, 18 juillet 1792.

Mon bon ami,

J'ai reçu votre lettre du 20 juin. Elle m'a fait goûter le baume de l'amitié sur les plaies de l'adver-

sité [1]. Quelques fautes de lenteur pendant la Diète, les fautes volontaires du prince de Wurtemberg [2] les

1. On sait ce qui s'était passé depuis le 29 octobre 1791, date de la dernière lettre du roi à Glayre. Aussitôt que Catherine II eut signé la paix de Jassy avec la Turquie, elle put s'occuper activement des affaires de Pologne. Elle encouragea les mécontents à s'unir pour s'opposer à l'exécution de la Constitution du 3 mai. La Confédération formée le 14 mai 1792 à Targowitza envoya à Pétersbourg une délégation demander l'appui de la tsarine; on y remarquait Félix Potocki, le grand général Branicki, Rzewuski, etc. Catherine II, par son manifeste du 18 mai, déclara la guerre à la Diète de Varsovie, en s'appuyant sur le fait qu'elle avait garanti l'ancienne Constitution et que la Pologne avait ainsi violé les traités. Aussitôt après, cent mille Russes pénétrèrent en Ukraine et en Lithuanie. Stanislas-Auguste se tourna vers la Prusse et lui rappela le traité conclu depuis trois ans. Frédéric-Guillaume répondit qu'on ne l'avait pas consulté pour le changement de Constitution, qu'il s'était considéré comme délié de ses engagements et qu'il conseillait, en conséquence, de demander un armistice et d'entrer en négociation. Dans le cas contraire, il serait forcé d'agir de concert avec les armées russes.

La situation de la Pologne fut bientôt épouvantable. On avait perdu un temps précieux depuis le 3 mai 1791. Lorsque les Russes envahirent le pays, on se trouva sans argent, sans armement suffisant, sans état-major sûr et capable, et l'armée ne se composait que de quarante à cinquante mille hommes. Les mauvaises nouvelles de Lithuanie et de l'Ukraine, arrivant coup sur coup, forcèrent le gouvernement à demander un armistice à Catherine II. Stanislas revint alors, mais trop tard, au projet de Glayre, dont il a été parlé dans l'Introduction. « Donnez-nous pour successeur à moi votre petit-fils Constantin. » disait-il à la tsarine. On verra plus loin quelle réponse il en reçut.

2. Le prince de Wurtemberg trahit les intérêts qui lui avaient été confiés.

fautes d'incapacité extrême de son successeur immédiat ont laissé aux Russes la facilité d'envahir la Lithuanie jusqu'à Grodno. Zabiello a remplacé ce dernier au milieu de circonstances si fâcheuses qu'il est réduit déjà à ne disputer que le Bug à l'ennemi qui aurait dû et pu être arrêté sur la Dwina.

Mon neveu [1] a donné les preuves les plus signalées de courage, de prudence et d'habileté; mais qu'a-t-il pu faire finalement avec vingt mille hommes contre soixante mille? Il est de même occupé à défendre le haut du Bug autour de Dubienka. J'ai demandé un armistice à l'impératrice ; je n'ai point de réponse encore.

Ma destinée est d'éprouver les plus grands revers après quelques éclairs de succès. Je l'ai pressenti en vous mandant l'événement du 3 mai 1791.

Du reste nous avons eu et employé les mêmes idées que vous me suggérez, mais je crains bien qu'il ne soit trop tard. Plusieurs avis nous annoncent même l'entrée des Prussiens. Je ne vous donne pas ceci encore pour tout à fait certain, comme déjà fait, mais ils y donnent eux-mêmes les plus grandes apparences.

En voilà assez pour aujourd'hui. J'ai le cœur et l'esprit oppressés, et je suis épuisé de travail. Voilà cinq heures de suite que j'écris.

1. Joseph Poniatowski.

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, 22 août 1792.

La lettre du roi écrite à l'impératrice le 22 juin [1] a été concertée, corrigée, approuvée par les mêmes personnes qui ont conduit la Diète. Elle contenait les propositions les plus flatteuses pour l'impératrice et qui auraient fait le bonheur des deux pays. La réponse n'est arrivée que le 22 juillet [2].

Pendant ce mois d'attente, le roi a fait tous les efforts possibles pour armer, équiper, rendre enfin mobiles les seuls cinq mille hommes qui n'étaient pas encore en campagne, et dans le nombre desquels étaient les quatre régiments des gardes. Ils furent à peine en état de marcher à cette époque, parce que la loi expresse de la Diète même, qui avait réduit ces quatre régiments de gardes à une infériorité humiliante au-dessous de tous les autres corps de l'armée, tant pour le nombre que pour mille autres articles indispensables sans lesquels une troupe ne

1. Lettre par laquelle le roi demandait un armistice.

2. On remarquera que cette lettre, de même que les suivantes, est écrite sous forme de bulletin, où le roi ne parle de lui qu'à la troisième personne. Il avait annoncé à Glayre vouloir se servir de cette forme afin que l'on ne pût pas le rendre responsable de toutes les réflexions qui se trouvaient dans sa correspondance si celle-ci était lue en Allemagne.

peut pas marcher, parce que, dis-je, cette loi n'a été révoquée que dans les derniers jours de la Diète par l'établissement d'un nouvel état militaire. Avant donc que cette troupe pût marcher, le roi ne pouvait pas marcher lui-même, et lorsqu'elle fut prête, quatre ou cinq jours avant l'arrivée de la réponse de Russie, tous ceux qui avaient différé d'opinion pendant toute la Diète, se sont réunis à dire que si le roi abandonnait la capitale avant de recevoir la réponse de l'impératrice, il gâterait tout. MM. de Bulhakow et Luchesini le disaient également. On le mandait aussi de Vienne par une voie très instruite des idées du prince de Kaunitz.

En attendant, le concours des circonstances ou des fautes ramenait déjà l'armée de Lithuanie sur les bords du Bug, à quinze lieues d'ici, et celle de la Couronne sur les bords de la même rivière, à trente-six lieues d'ici.

Celle-ci n'a pas fait de fautes militaires, mais elle a été affamée par celui-là même qui devait et pouvait la nourrir le mieux. Tout ce que le roi a pu encore fournir en munitions, en canons, en chirurgiens, en bottes, habits, tentes, etc., était tellement épuisé que ni en fournitures, ni en argent, il n'était plus au pouvoir du roi d'envoyer aucun supplément d'aucune espèce aux deux armées.

L'emprunt de Hollande et tous les autres avaient manqué complètement, il n'y avait plus au Trésor de

l'État qu'à peu près la moitié de ce qu'il faut pour payer à l'armée la paie ordinaire de paix au trimestre prochain du 1er septembre; pas un sol pour les dépenses ordinaires de guerre (lesquelles, comme on sait, se montent au triple de la paie ordinaire); pas un sol pour payer aucune dépense civile, même au roi, lequel a rendu au Trésor public les seuls cinq cent mille francs qu'il en avait pris à compte des deux millions qu'on lui avait assignés pour la dépense de la campagne. Les troupes prussiennes postées sur les frontières des Palatinats de Posen et de Plock annonçaient hautement leur entrée en Pologne. Un général prussien venait de faire une reconnaissance jusqu'à Mtawa (?), ville nous appartenant, dans le Palatinat de Plock; en retournant chez lui, il a ordonné dans notre dernier village la construction d'un pont qui devait être en état *de porter du canon.* Il a appuyé sur cette expression.

M. de Luchesini, à la vérité, contredisait ces apparences, mais M. de Bulhakow[1] disait : « C'est nous qui avons empêché jusqu'ici les Prussiens d'entrer; mais du moment que nous voudrons, ils entreront, et, une fois entrés, je ne réponds plus quand et à quel prix ils sortiront. » On comprend assez ce que cela signifie.

Aujourd'hui, il se fait un traité d'alliance entre

1. Ambassadeur de Russie.

Pétersbourg et Berlin, et un autre entre Pétersbourg et Vienne. Dans tous les deux, on stipule une complaisance parfaite de la part des deux Cours allemandes pour la Russie en tout ce qui regarde la Pologne.

A la bataille de Dubienka [1] les Russes n'ont tourné Kosciuszko qu'en passant par la Galicie. Si le roi était allé à l'armée du prince Joseph, et de là dans le Palatinat de Cracovie pour y chercher des postes définitifs, il aurait pu y subsister encore quatre semaines, après quoi, faute de paie, il fallait pourtant licencier cette armée, et demander pour la personne du roi quelque asile à l'étranger, en abandonnant Varsovie et tout le reste du pays à l'ennemi, puisque le poste de Brzesc et tous les autres sur le Bug étaient déjà forcés. Pendant ces quatre semaines de délai, le concert des trois Cours ne pouvait que mûrir aux dépens de la Pologne. La résolution de se faire tuer avec toute l'armée était tentante, en offrant une fin militaire, mais cela ne sauvait pas la Constitution du 3 mai, ni la succession au trône, ni les municipalités, et devait accélérer un nouveau partage de la Pologne.

Dans cet état de choses, arrive la réponse de l'impé-

1. La bataille de Dubienka consacra la réputation de Thaddée Kosciuszko et eut lieu dans le même temps où Joseph Poniatowski combattait avec une égale valeur à quelques lieues de distance, à Zielence.

ratrice, le 22 juillet. On y trouve le refus net de toutes les propositions du roi et même celui d'un armistice, et, de plus, la menace du détrônement si le roi n'accède pas incessamment et sans attendre les extrémités, à la Confédération formée sous les auspices de l'impératrice. Le roi convoque le Primat, neuf de ses ministres présents à Varsovie et les deux maréchaux de la Diète. Il leur lit la lettre. Il leur dit que la perte de sa Couronne et de sa vie ne l'effraiera pas, s'il peut faire par là quelque bien à sa patrie. Sur ces douze, la pluralité (y compris le vice-chancelier Kollontay) opinent pour l'acceptation. La minorité n'oppose que le bon droit de la Pologne et le chagrin d'y renoncer. La majorité dit au roi : « Votre vraie gloire ne doit et ne peut consister que dans votre vrai devoir, qui est de conserver au moins la totalité des domaines de la République qu'on vous offre encore, et de préserver de la destruction totale et cette même brave armée et tout le pays. Il en coûtera sans doute beaucoup à votre amour-propre, mais le devoir doit l'emporter. » Le roi a suivi ce dernier avis. Il a écrit à l'impératrice une seconde lettre; il en attend la réponse. Son contenu rendra le sort de la Pologne plus ou moins mauvais.

Si l'on demande pourquoi la conduite des deux armées a été si peu heureuse, pourquoi l'énergie de la nation a été si peu efficace, pourquoi tout a si mal tourné, voici la réponse :

Les deux grandes fautes qui ont produit toutes les autres ont été, en premier lieu, le fait qu'après le 3 mai 1791, on n'a fait de la part de la Pologne aucune démarche vers la Russie pendant huit mois, et cela parce que le roi de Prusse s'y est opposé deux fois, lorsque le roi lui a fait représenter que cela était nécessaire pour la Pologne, tandis que le roi de Prusse ne cessait de rechercher son rapprochement avec la Russie. La seconde faute essentielle a été que l'on a trop lâché la bride à toutes les inutiles discussions qui ont fait perdre à la Diète une année entière pour des objets peu importants, et qui auraient pu être terminés beaucoup plus vite, alors qu'il fallait songer principalement et au plus tôt à renforcer le militaire et à se procurer des emprunts au dehors.

Le roi a proposé à plusieurs reprises la création des commandants militaires pour la noblesse dans tous les Palatinats et surtout dans ceux des frontières, et de même l'organisation d'une milice bourgeoise dans toutes les villes. L'enthousiasme était encore dans toute sa force. La générosité nationale qui s'est montrée dans les souscriptions volontaires aurait eu d'abord un objet déterminé et efficace. Mais l'on a objecté au roi des dangers que l'on croyait voir en armant tant de noblesse et tant de bourgeois. On lui objectait l'exemple de la France. Quant aux emprunts, on voulait toujours les différer jusqu'à la décision de la

grande affaire des starosties, si odieuse par elle-même pour un grand nombre d'individus. Tout cela a fait que l'on n'a eu ni argent ni volontaires, lorsque la déclaration russe vint démentir tout ce que l'on écrivait continuellement de Vienne et de Berlin, que certainement les troupes russes n'entreraient jamais en Pologne. On aima mieux croire ce que l'on écrivait de ces deux villes que ce que Deboli mandait dans chaque dépêche sur les projets hostiles de la Russie.

Quand, enfin, on décréta l'emprunt de trente millions, quand on chargea le roi de la défense déjà presque impossible du pays, quand on consentit qu'il nommât des commandants militaires à la noblesse, la déclaration de la Russie était sous presse, et ses armées bordaient les frontières de la Pologne depuis Riga jusqu'auprès de Kaminiec, et sur les soixante-cinq mille hommes qui faisaient le pied supposé de l'armée polonaise, il en manquait à peu près dix mille au compte en hommes, et à peu près autant en chevaux de cavalerie, d'artillerie, chevaux de bât, etc. Plus de la moitié de ces troupes manquait de tentes et de tout ce qu'il faut pour quitter des garnisons et se mettre en campagne.

En vertu du pouvoir confié au roi si tard, il donna tous les ordres nécessaires. Pour bien des articles, il a fourni du sien, mais le temps n'a suffi à rien, et l'insuccès de l'emprunt causé par quelques fausses démarches financières dont l'abbé Ossowski et la

Commission du Trésor se rejettent réciproquement la faute, mais surtout l'effroi inspiré par la Russie aux prêteurs, ont bientôt ôté cette ressource à la Pologne.

Sur les cinquante-cinq mille hommes effectifs que l'on avait, à peu près la moitié avait plus de cent lieues d'Allemagne à faire pour arriver de Cracovie et de Posen aux frontières qu'il fallait défendre. Voilà à peu près cinquante jours de marche de perdus.

Toute la conduite du prince de Wurtemberg est connue. On a des preuves écrites de sa main, qu'il a feint une maladie par ordre du roi de Prusse, et cette maladie a produit une autre perte de temps et celle de beaucoup de mesures de défense importantes.

Le général Iudycki, piqué de ce qu'on l'avait soumis aux ordres du prince de Wurtemberg, moins ancien que lui, a trouvé mille prétextes pour manquer à ce qu'il aurait pu faire ; et quand on lui rendit le commandement, les Russes avaient déjà occupé un tiers de la Lithuanie sans défense. Quand Iudycki eut repris le commandement, son incapacité totale lui fit manquer deux occasions excellentes pour un avantage certain. Quand, enfin, on lui substitua Michel Zabiello, les Russes étaient déjà maîtres de Vilna et des deux tiers de la Lithuanie. Zabiello eut à recueillir les débris de l'armée battue et se trouvait sans magasins de vivres préparés et sans intendants des vivres.

Des munitionnaires en chef et des quartiers-maîtres

généraux n'ont pas existé dans les deux armées de Pologne pendant toute cette campagne. Le prince Joseph et Zabiello ont été obligés de remplir eux-mêmes ces fonctions dont les commandants en chef sont dispensés dans toutes les autres armées de l'Europe.

Cette triple occupation se trouvait au-dessus des moyens de Zabiello lequel, quoique plein de bonne volonté, n'avait jamais commandé, et n'avait enfin qu'environ quinze mille hommes mal pourvus à opposer à plus de trente mille Russes.

Les personnes auxquelles le roi offrait des patentes de commandants de la noblesse volontaire, lui demandaient presque toutes de l'argent pour soudoyer et plusieurs même pour équiper les prétendus volontaires, et le roi n'en avait pas à leur donner. En Lithuanie, plusieurs de ces commandants nommés alléguaient, avec vérité, que leurs propres biens étaient envahis par les Russes dans les deux tiers de la Lithuanie qu'ils occupaient déjà. En Grande Pologne, beaucoup de ceux qui avaient mis leur nom aux souscriptions qu'on a vues dans les gazettes, n'ont pas réalisé leur signature. Les menaces répétés des Prussiens sur les frontières ont beaucoup contribué à refroidir ce zèle. Dans le Palatinat de Cracovie, M. Soltyk (qui avait tant déclamé à Varsovie) a refusé l'emploi de commandant. En somme, il n'y a jamais eu dans le pays quatre cents volontaires effectifs. Pour armer les bourgeois et pour

compléter même l'armement des troupes de ligne, le roi a fait négocier et chercher des armes de tous côtés dans l'étranger. En Saxe et en Brandebourg, on a refusé d'en vendre. A la douane, les Prussiens arrêtent le passage de quelques armes venues d'Angleterre. En Autriche et dans toute l'Allemagne, les commissionnaires polonais ne trouvent rien à acheter, parce que les puissances et les émigrés français avaient enlevé tout ce qu'il y avait de prêt dans les fabriques, et ce que ces commissionnaires polonais ont commandé ne sera prêt que dans quelques mois. Tout ce que la nouvelle fabrique du roi à Koziénice peut fournir et livrer par mois, a été remis en pur don par le roi à la République ; mais dans ces commencements, cela fait à peine mille pièces d'armes par an.

Quand le prince Joseph est arrivé en Ukraine, au mois de mai (lorsque les Russes étaient déjà en Pologne par trois endroits : du côté de Kiew, de Kaminiec et de Balta), il n'a pas trouvé deux mille hommes de rassemblés. L'étendue des limites qu'il devait défendre était d'environ cent lieues d'Allemagne, et pour cela, il avait environ vingt mille hommes répartis sur toute la surface des Palatinats de Kiew et de Bractaw et qui se trouvaient à quarante et cinquante lieues les uns des autres, tandis qu'environ soixante mille Russes venaient l'entourer. Il ne pouvait donc ni rassembler ses troupes avant qu'il s'écoulât plusieurs semaines, ni les exposer séparément à chaque corps

ennemi sans une certitude inévitable de les perdre ou d'avoir sa communication avec Varsovie coupée.

Le premier endroit où il put rassembler ses vingt mille hommes était dans le voisinage de Lubar, à l'entrée du Palatinat de Volhynie, et ce fut là que se passa la première affaire sérieuse, le 14 de juin, à la digue de Boruszkowie, qui coûta cher aux Russes, mais qui coûta cher aussi aux Polonais en hommes et dans la perte du magasin de Polonne; c'était le premier que le prince Joseph trouva formé. Quatre jours après, le 18 juin, il livra bataille à Zielence, près Zastow. Quatre mille Russes tués, un étendard de pris, le champ de bataille conservé après huit heures de combat sont les preuves de sa victoire qui eût été bien plus complète sans la fuite de trois des bataillons de renfort que le prince Michel Lubomirski lui avait amenés et sans le manque d'exécution de l'ordre donné au général Czapski de soutenir, avec ses bataillons, l'avantage important que le brigadier Mokronowski avait remporté sur la cavalerie ennemie. Le prince Joseph comptait trouver à Ostrog en vivres et en munitions de guerre, et surtout d'artillerie, ce qu'il fallait pour pouvoir se maintenir dans cette excellente position. Son armée y fut deux jours sans manger et il n'avait plus, après la bataille de Zielence, que douze coups à tirer pour ses pièces de douze et de six, les seules qui fussent propres à répondre à l'artillerie du même calibre des Russes, plus nombreuse du triple.

Le prince Joseph n'avait que trente pièces de ce calibre. Il a essuyé la canonnade russe pendant deux jours entiers à Ostrog, au bout desquels le défaut total de vivres et de munitions le força de quitter cette excellente position pour aller à Dubno afin de ne pas mourir de faim.

A Dubno, le prince Michel Lubomirski, propriétaire de cet endroit et chargé depuis longtemps de pourvoir à l'approvisionnement de l'armée du prince Joseph, ne lui a fourni que pour quelques jours de subsistances, ce qui a obligé le prince Joseph à quitter toute la Volhynie, pour ne plus s'occuper que de la défense de la rivière du Bug depuis Dubienka jusqu'à Wlodawa, dans l'idée que l'armée de Zabiello suffirait à la garde de la même rivière depuis Brzesc, voisin de Wlodawa jusqu'à l'embouchure du Bug, dans la Vistule, pour couvrir ensemble Varsovie.

Il serait superflu de détailler comment et pourquoi les Russes ont trouvé à Dubno trois fois plus de vivres que l'armée du prince Joseph, à laquelle le prince Michel assurait n'avoir plus de quoi en donner et fournir aucun supplément après un séjour de quelques jours.

Il serait également superflu de détailler d'autres faits du prince Michel qui ont forcé enfin le roi à lui ôter le commandement de cinq mille hommes qui étaient sous ses ordres et qu'il n'employait jamais exactement de la manière convenue avec le prince

Joseph, qui ne pouvait y remédier, puisque le prince Michel était son ancien.

Le 18 juillet, à Dubienka, quinze mille Russes ont attaqué cinq mille Polonais commandés par le général Kosciuszko, tandis que d'autres corps, à deux, trois et quatre lieues plus bas que Dubienka, défendaient les autres gués du Bug contre d'autres corps russes. Le poste de Dubienka ne fut forcé, après cinq heures de combat, que lorsque les Russes eurent passé sur le terrain de la Galicie (qui devait rester intacte pour les deux armées) pour prendre Kosciuszko à dos. Alors le prince Joseph n'eut plus autre chose à faire que de se retirer vers la Vistule, à Kurow. Dans les mêmes jours, le poste de Brzesc fut forcé par les Russes après une défense courageuse, mais à nombre trop inférieur, du général Simon Zabiello, frère du commandant général de l'armée de Lithuanie.

Michel Zabiello n'eut plus autre chose à faire non plus que de passer le Bug à Granice pour n'être pas coupé par l'ennemi. Il défendit ce poste avec courage, quoique sans succès. Toute l'armée de Zabiello ne contenait plus que dix mille combattants effectifs. Celle du prince Joseph n'en contenait pas quinze mille. Le corps formé par le roi était de cinq mille hommes. Le total des forces polonaises réelles, en décomptant les malades, les blessés, les déserteurs, les prisonniers et les tués pendant cette campagne, les garnisons de Kaminiec, Cracovie, Czenstokowa, etc., ne faisait donc

plus que trente mille hommes avec lesquels on eût pu risquer encore une bataille générale, si l'on avait pu les réunir. Mais trois colonnes russes, chacune presque aussi forte que toute l'armée de Zabiello, désolée par la famine, menaçaient déjà ses flancs, et ne lui auraient pas permis d'aller joindre le prince Joseph, et d'autant moins que cela aurait ouvertement livré Varsovie aux Russes.

Le prince Joseph fortifiait son poste de Kurow de son mieux pour y combattre le général Kochowski qui le suivait de près avec 40 000 hommes. Ce fut à Kurow que le prince Joseph reçut le courrier qui portait la nouvelle de l'accès du roi à la Confédération et la lettre de M. de Bulhakow au général Kochowski qui le lui annonçait pour arrêter les hostilités. Il n'en arriva pas moins que dans l'escarmouche que les Russes occasionnèrent aux Polonais, le prince Joseph lui-même fut en très grand danger d'être pris ou tué, ainsi que le furent plusieurs personnes de sa suite. Dans une tournée qu'il fit ensuite pour reconnaître ses avant-postes, il rencontra le général Kochowski qui en faisait autant de son côté. Ils se reconnurent, se saluèrent et se parlèrent très poliment. Le lendemain ils eurent encore une conférence formelle à Markuszow où ils convinrent que l'armée polonaise s'établirait à Kozienice, sur la rive gauche de la Vistule, à huit lieues de Kurow, jusqu'à nouvel ordre.

En conséquence de ce qui fut convenu à Varsovie

avec M. de Bulhakow, l'armée du prince Joseph se sépara au bout de quelques jours en quatre divisions dont la première occupe le Palatinat de Posen, la quatrième celui de Cracovie et les deux autres les Palatinats intermédiaires. Selon les mêmes conventions, l'armée de Zabiello est répartie en deçà de la Vistule dans les Palatinats de Mazovie et de Plock, tandis que les armées de Kochowski et de Krevutnikow s'approchent de Varsovie des deux côtés. Elles y seraient même déjà toutes deux dès les premiers jours d'août si M. de Bulhakow n'avait mandé aux généraux russes respectifs que le peuple de Varsovie a cessé d'être turbulent, après les premiers indices d'effervescence à cause desquels M. de Bulhakow avait cru que la présence seule des troupes russes pouvait mettre les habitants de Varsovie en paix. Celle-ci est entièrement assurée depuis le retour des régiments de gardes, et cela malgré la grande cherté que le voisinage de tant de troupes y occasionne.

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, 1er septembre 1792.

Depuis le 22 août il est survenu ce qui suit :

L'impératrice a répondu le 3/14 août au roi par une lettre dont le style, un peu moins dur que celui de la précédente, contient pourtant vers la fin des

expressions qui se rapportent aux instructions données en même temps à M. de Bulhakow, et dont le contenu est plus dur que tout ce qui a précédé.

Il y est dit que si le roi change un seul mot à la formule d'accession qui lui est proposée par le maréchal de la Confédération, Potocki, elle abandonnera le roi à toute la plus mauvaise volonté des Confédérés. Cette même menace est attachée à plusieurs autres articles qu'elle exige et qui tous sont fort durs ; entre autres elle veut que la Diète et le séjour du roi soient transférés à Brzesc en Lithuanie. Cela provient de ce que les Confédérés ont mis en fait devant elle que les bourgeois de Varsovie sont des Jacobins. Actuellement le maréchal même de la Confédération, Potocki, reconnaît que cette pauvre ville de Brzesc, toujours petite, et ruinée par deux incendies, ne peut pas suffire à ces objets, et qu'il faudra que la Diète se tienne à Varsovie ou à Grodno. La Confédération a exigé que les quatre régiments de garde du roi prêtassent serment de fidélité comme le reste de l'armée à la Confédération et au roi, et d'obéissance aux hetmans dont cependant le pouvoir doit être considérablement circonscrit par la Diète future ; peut-être qu'alors on rendra les gardes au roi.

Le roi avait proposé une autre formule d'accession dont même le ministre de Russie s'était pleinement contenté avant l'arrivée de cette instruction.

Dans un autre écrit déjà dressé, le roi, passant sous

silence tout ce qui lui est personnel, intercédait seulement pour les quatre cités, Malachowski et Sapiéha, maréchaux de la dernière Diète, Potocki, maréchal de Lithuanie, et Kollontay, vice-chancelier de la Couronne. Il lui fut répondu : « Au lieu d'aider ces gens-là, vous leur nuisez, parce que l'on vous fait le plus grand crime de votre attachement à eux et à leurs conseils. Commencez par vous rétablir vous-même dans l'esprit de l'impératrice; ce n'est qu'alors que vous pourrez secourir les autres et obtenir la conservation du moins de quelques-unes des lois de la dernière Diète qui vous tiennent le plus au cœur. »

Ceci a forcé le roi à signer le nouvel acte d'accession dans lequel les deux articles les plus pénibles pour le roi sont : 1° celui où l'on veut qu'il rejette en quelque façon la cause de ce qui s'est fait le 3 de mai ; 2° celui où on lui fait dire qu'il renonce au système monarchico-démocratique.

Le roi a eu beau protester qu'il n'a jamais eu l'intention d'introduire en Pologne ni despotisme ni démocratie, et qu'il regarde la réunion de ces deux buts comme une chose impossible, et qu'il craint que dans ces expressions on ne lui prépare des pièges contre lui-même, il a fallu en passer par là et signer cet acte mal écrit, peu clair et bien peu conforme à la vérité.

Depuis que le roi a signé, on commence à lui dire que les trois maréchaux Malachowski, Sapiéha et

Ignace Potocki seront peu ou point maltraités, mais que le vice-chancelier Kollontay perdra absolument sa place.

Ignace Potocki a résigné sa charge de grand maréchal de Lithuanie entre les mains du roi avant son départ de Varsovie.

On fait espérer au roi en même temps qu'on conservera plusieurs des lois de la dernière Diète, mais point de succession au trône ; la municipalité fort rabaissée, mais néanmoins pas entièrement détruite ; la forme des Diétines, les formes judiciaires et la loi de délimitation des terres conservées, mais avec quelques changements ; le pied de soixante-cinq mille hommes conservé à l'armée ; les pouvoirs royaux fort restreints. Tout cela cependant d'une manière encore très vague et incertaine.

Il a été signifié au roi, et de la part de l'impératrice et de celle des Confédérés, de ne point distribuer de vacances jusqu'à la Diète et de rester inactif dans cet intervalle. En conséquence, le roi se tient tranquille et ne s'occupe que de soulager sans bruit les malheureux que la guerre et la paix même ont faits, et cela dans la mesure où la petitesse de ses moyens actuels le lui permet.

Simon Kossakowski, lieutenant général russe en fonction actuelle ici, a publié que la nation lithuanienne l'a proclamé hetman de Lithuanie, et il agit comme tel.

Un chancelliste d'Osterman [1] est venu lire à Deboli [2] une intimation du ministère de Russie, de partir au plus tôt de Pétersbourg, « à cause que ses principes connus lui feront certainement mal interpréter les bonnes intentions de l'impératrice pour la Pologne, et le rendent peu propre au ministère de Pologne en Russie ; que cependant l'impératrice sera bien aise de voir un autre ministre du roi et de la République de Pologne à sa Cour. »

Ce chancelliste a refusé de donner copie de cette intimation, mais il a dit à Deboli que ses passeports étaient prêts. Cette intimation n'a pas été faite pendant la durée de la guerre, mais depuis que l'on sait qu'elle a cessé.

Aucune demande du rappel de Deboli n'a été faite au roi.

Un secrétaire de Rickman, ministre de Russie à Mittau, est venu faire pareillement lecture, sans copie, au chevalier Batowski, commissaire de Pologne auprès du duc de Courlande, d'une injonction de l'impératrice de quitter la Courlande au plus tôt avec menaces de mauvais traitements s'il n'obtempérait pas à cette injonction, parce que l'impératrice ne veut point souffrir de commissaire polonais dans ses États. Comme ce secrétaire n'a pas même laissé lire cet

1. Osterman était chancelier de Russie.

2. On a déjà vu que Deboli représentait la Pologne à Pétersbourg.

écrit à Batowski, celui-ci ignore si une *s* ou un *c* était employé dans *ses* États.

Si c'est une *s*, il paraîtrait que la Courlande est désignée comme faisant partie de l'empire russe. Si c'est un *c*, cela attaquerait la suzeraineté de la Pologne sur la Courlande. Mais comme on n'a point donné de copie, ni à Mittau, ni à Pétersbourg, un désaveu ou la supposition d'un malentendu couvrira probablement ces nouveautés en diplomatie.

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, le 8 septembre 1792.

Depuis le 1er septembre, il est survenu ce qui suit :

Le maréchal de la Confédération, Potocki, a écrit au roi que la Généralité, satisfaite du second acte d'accession de Sa Majesté, veut en marquer sa satisfaction en remettant au choix du roi la nomination de deux commissaires pour rendre complète la Commission du Trésor de la Couronne, depuis que celle de Lithuanie en a été séparée.

Mais le même jour, la Généralité a ordonné à ses délégués à Varsovie d'interdire la décoration militaire que le roi avait distribuée à ceux qui se sont distingués dans cette dernière campagne, sous peine d'exclusion de toute activité, même civile, contre ceux qui continueraient à porter cette décoration quand même ils auraient pris leur démission. Le cri du peuple, les

instances du roi, une note des officiers décorés et non congédiés, et une fort belle lettre du général Kosciuszko, ont porté les délégués à risquer une seconde représentation à la délégation à ce sujet ; elle est partie avant-hier.

Comme la Confédération de la Couronne a intimé pour aujourd'hui le début de ses opérations à Brzesc, on attend dans peu sa décision sur cette matière.

On continue à dire au roi : « Tenez-vous entièrement tranquille pendant quelque temps, et tout reviendra à vous de soi-même. » Reste à voir si c'est une prophétie, un conseil ou un piège.

Du roi à Maurice Glayre.

Varsovie, 20 octobre 1792.

Je suis on ne peut plus touché du sentiment qui vous a dicté votre dernière lettre du 27 septembre, et je goûte beaucoup les conseils que vous nous donnez. Ma conduite passive actuelle y est conforme. Depuis deux mois j'ignore, et les faiseurs actuels ignorent même aussi où, quand et quelle sera la Diète prochaine[1]...

1. Cette Diète se réunit à Grodno au milieu de l'année suivante. Elle fut forcée, par une diplomatie sans scrupules, qui avait à son service la séduction, l'intimidation et la violence, de signer un nouveau traité de partage qui ne laissait subsister qu'une ombre de l'ancien royaume de Pologne avec une Constitution où l'on retrouvait tous les abus que l'on avait voulu abolir le 3 mai 1791. A la fin de mars 1794, l'insurrection éclata à Cra-

Princesse Lubomirska à Glayre.

Varsovie, 19 août 1794.

... Le roi se porte bien; il est calme et résigné. Malgré les coups de canon qui résonnent à Varsovie, y est tranquille; est-ce un effet de la légèreté naturelle ou bien est-ce confiance dans la conduite et la prudence des chefs?

Les Autrichiens sont peut-être, à l'heure qu'il est, aux portes de Varsovie. Leur conduite pendant toute leur marche rend leurs motifs impénétrables jusqu'à ce moment. S'ils agissent de concert avec le roi de Prusse, ne suffit-il pas d'être d'accord avec lui? et la Prusse, sûre de n'être pas contrariée par l'Autriche n'est-elle pas assez forte contre nous? Pourquoi donc cette levée de boucliers? Pourquoi les Autrichiens manifestent-ils autant de ménagement pour les troupes polonaises? On vous dira combien tout ce qui s'est fait ici tient du miracle. Mais je dis comme vous : *Les moyens sont-ils calculés?* et que deviendrons-nous s'ils sont insuffisants? L'honneur de la nation sera sauvé, mais que de malheureux[1]!

covie et le 17 avril à Varsovie. Le directeur militaire de ce dernier soulèvement fut encore Thaddée Kosciuszko, qui fut alors la personnification du patriotisme polonais. On vit se renouveler sous sa direction le même enthousiasme, mais aussi les mêmes erreurs et par conséquent les mêmes résultats qu'en 1792.

1. Comme le craignait Maurice Glayre, les moyens n'avaient

Princesse Lubomirska à Glayre.

Tarnow, le 22 août 1794.

... On dit qu'en Galicie, il y a quarante mille émigrés. Les Russes n'envoient pas de renforts. Le roi de Prusse est retourné à Berlin avec une partie de ses troupes. Les Autrichiens évitent et les uns et les autres.

Le prince Primat est mort. Il a été dîner chez une de ses sœurs. Il a perdu la parole pendant le repas. On a attribué son silence à de l'humeur. Il est rentré, et ce n'est qu'alors qu'on s'est aperçu que la langue était paralysée. Il a été quatre jours en léthargie. Le roi a très vivement senti cette perte.

Princesse Lubomirska à Glayre.

Tarnow, le 27 février 1795.

... Oui, la voilà dénouée, cette malheureuse tragédie polonaise, mais par quelle affreuse catastrophe ! Le roi est parti sans espérance de retour. Il m'a écrit

pas été assez calculés. La bataille de Maciejovice détruisit les dernières espérances des patriotes. On connaît la suite des événements, la prise et le pillage de Praga, la capitulation de Varsovie, l'anéantissement de la Pologne.

Par l'ordre de Catherine II, Stanislas Poniatowski fut emmené à Grodno au mois de février 1795. Le 25 novembre de la même année, jour anniversaire de son couronnement, il dut signer son abdication.

peu de jours avant son départ, mais avec quel sentiment de douleur profonde! Trois personnes l'ont accompagné. Tout le monde se disperse. Tous les liens sont rompus, ou du moins relâchés. Que les réflexions que vous faites sont sages! Hélas! oui, cette révolution ne portait que trop le caractère de la légèreté de la nation.

Il paraît que le moment de la vengeance est venu. Il y a un tribunal criminel établi à Smolensk; c'est là que M. Ignace Potocki a été conduit; c'est là que tous les chefs doivent être jugés. C'est là sans doute que sera conduit aussi Kosciuszko, homme vertueux mais inhabile. Nous avons cru aux miracles. C'était Mahomet au milieu d'une troupe de fanatiques, mais quel Mahomet! Enfin, tout est fini: il n'y a plus de Pologne. Il ne nous reste que le sentiment poignant de notre inconduite. Il ne nous reste que des regrets inutiles, des souvenirs déchirants et le désespoir.

Mais quel sera le sort de notre pauvre roi! Les maux qu'il éprouve ont plus d'une fois suspendu le sentiment de mes propres peines.

FIN

TABLE

—

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 21908-11-96. — (Encre Lorilleux).

